

BIOMÉRIEUX

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL **2018**



PIONEERING DIAGNOSTICS

<b>1</b>	<b>bioMérieux, pionnier au service de la santé publique</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>Commentaires sur l'exercice</b>	<b>139</b>
1.1	Historique et développement de bioMérieux	16	5.1	Informations financières sélectionnées	<u>RFA</u> 140
1.2	Aperçu des activités de bioMérieux	18	5.2	Examen de la situation financière et des résultats	<u>RFA</u> 141
1.3	Stratégie de bioMérieux	36	5.3	Trésorerie et capitaux	144
1.4	Organigramme	<u>RFA</u> 37	5.4	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	145
1.5	Systèmes qualité et réglementations applicables	39	5.5	Investissements	<u>RFA</u> 145
1.6	Recherche & développement, brevets et licences	<u>RFA</u> 42	5.6	Information sur les tendances et les objectifs	<u>RFA</u> 145
1.7	Immobilisations corporelles	46			
<b>2</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<u>RFA</u> <b>51</b>	<b>6</b>	<b>États financiers</b>	<u>RFA</u> <b>149</b>
2.1	Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux	53	6.1	Comptes consolidés	150
2.2	Risques liés à la stratégie de bioMérieux	56	6.2	Comptes sociaux	215
2.3	Risques internes liés à l'organisation et au fonctionnement de bioMérieux	58	<b>7</b>	<b>Informations sur la Société et son capital</b>	<b>253</b>
2.4	Risques externes liés à l'organisation et au fonctionnement de bioMérieux	60	7.1	Informations générales sur la Société	254
2.5	Risques réglementaires et juridiques	61	7.2	Actes constitutifs et statuts	<u>RFA</u> 254
2.6	Procédures contentieuses et responsabilité	64	7.3	Capital social	<u>RFA</u> 256
2.7	Risques de marché et risques financiers	64	7.4	Principaux actionnaires	<u>RFA</u> 261
2.8	Assurances et gestion des risques	65	7.5	Dispositions retardant un changement de contrôle	<u>RFA</u> 267
2.9	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	65	7.6	Politique de distribution des dividendes	<u>RFA</u> 267
<b>3</b>	<b>Une entreprise citoyenne au service de la santé publique</b>	<u>RFA</u> <b>67</b>	7.7	Principales opérations avec les apparentés	<u>RFA</u> 268
3.1	Un modèle d'affaires fondé sur le développement économique et une vision sociétale au bénéfice de la santé publique et des générations futures	69	7.8	Contrats importants	272
3.2	Conséquences sociales	76	<b>8</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>275</b>
3.3	Conséquences environnementales	87	8.1	Personnes responsables du document de référence	<u>RFA</u> 276
3.4	Éthique des affaires	96	8.2	Responsable du contrôle des comptes	276
3.5	Droits de l'homme	97	8.3	Documents accessibles au public	276
3.6	Évasion fiscale	99	8.4	Calendrier financier prévisionnel 2019	277
3.7	Méthodologie – périmètre des indicateurs	99	8.5	Tables de concordance	278
3.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	102	8.6	Lexiques	286
<b>4</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<u>RFA</u> <b>107</b>			
4.1	Gouvernement d'entreprise : principes et cadre de mise en œuvre	108			
4.2	Direction Générale, Conseil d'administration et Comités du Conseil	109			
4.3	Rémunérations et avantages des administrateurs	125			
4.4	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	134			

*Les éléments du Rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme*

RFA

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2018**

incluant le rapport financier annuel



Société anonyme au capital de 12 029 370 €

Siège social: Marcy l'Etoile (69280)

673 620 399 RCS Lyon



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2019, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# UN ENGAGEMENT FAMILIAL DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES

bioMérieux, c'est avant tout une aventure humaine et scientifique de plus de 55 ans.

Son expertise et son engagement à repousser les limites de la connaissance de la biologie s'enracinent dans une histoire entrepreneuriale de plus d'un siècle.



Ancien élève de Louis Pasteur, Marcel Mérieux fonde à Lyon, en 1897, un laboratoire où il met au point les premiers sérums antitétaniques. Cet Institut Mérieux de la première heure pose les fondements d'un édifice bio-industriel qui marquera de son empreinte la vaccinologie puis le diagnostic des maladies infectieuses au plan mondial.

bioMérieux, dont le siège social se situe à Marcy l'Étoile en France, a été créée en 1963 par Alain Mérieux et compte aujourd'hui plus de 11 000 collaborateurs.

La Société sert plus de 160 pays avec 43 implantations et un large réseau de distributeurs.

Elle réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Depuis 2014, c'est Alexandre Mérieux, arrière-petit-fils de Marcel, qui a repris le flambeau de l'entreprise familiale en tant que Directeur général. En décembre 2017, il a été nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration.

## Une société de l'Institut Mérieux

bioMérieux est détenue à 59 % par l'Institut Mérieux. Dans le cadre d'une vision mondiale et à long terme, l'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde.

Pour lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, il imagine et développe de nouvelles approches dans le domaine du diagnostic, de l'immunothérapie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.



Ses trois sociétés bio-industrielles : bioMérieux, Transgene et Mérieux NutriSciences, en lien étroit avec ses entités dédiées à l'innovation, telles Mérieux Développement et ABL Inc., ont permis des avancées majeures pour la médecine et la santé publique.

L'Institut Mérieux mobilise plus de 18 000 personnes dans le monde. Il est présent dans plus de 43 pays.

Un acteur  
mondial du  
diagnostic  
*in vitro*

Plus de 11 000 collaborateurs

**bioMérieux**

est présente dans plus de

**160 pays** via **43 implantations directes** et un large réseau de distributeurs

**19 sites** bio-industriels

**20 centres** de R&D à travers le monde



AMÉRIQUE  
DU NORD  
38 %\*

RÉGION  
AMÉRIQUE  
44 %\*

AMÉRIQUE  
LATINE  
6 %\*

RÉGION EMEA  
38 %\*

Europe • Moyen-Orient  
Afrique

RÉGION  
ASIE PACIFIQUE  
18 %\*

-  SIÈGE SOCIAL
-  IMPLANTATIONS
-  SITES BIO-INDUSTRIELS
-  CENTRES DE R&D

\* Pourcentage du chiffre d'affaires total de bioMérieux en 2018.

# L'IMPORTANCE DU DIAGNOSTIC

LA VALEUR MÉDICALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE DU DIAGNOSTIC EST FONDAMENTALE.

Il est un maillon essentiel de la chaîne de santé. 60 à 70 % des décisions médicales s'appuient sur les résultats d'un test de diagnostic\*.

Acteur majeur du diagnostic *in vitro* et leader mondial dans les domaines de la microbiologie clinique et du contrôle microbiologique industriel, bioMérieux contribue à la qualité de la prise en charge des patients ainsi qu'à la protection de la santé des consommateurs.

bioMérieux développe et produit des solutions de diagnostic *in vitro* (systèmes, réactifs et logiciels) destinées aux laboratoires d'analyses privés ou hospitaliers pour le diagnostic des maladies infectieuses principalement. Les résultats obtenus à partir d'échantillons prélevés sur le patient (sang, urine, selles, liquide céphalo-rachidien, salive, etc.) fournissent au clinicien des informations pour l'aider dans sa prise de décision médicale.

Depuis plus de 25 ans, bioMérieux met également son expertise acquise dans le domaine clinique au service du contrôle microbiologique industriel, permettant la gestion des risques de contamination des produits agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques, tout au long de la chaîne de production.

\* The Lewin Group : « The value of diagnostics, innovation, adoption and diffusion into health care », 2005. Ce chiffre concerne l'ensemble des outils diagnostiques : tests de diagnostic *in vitro* et examens d'imagerie médicale.

Une histoire de fusions/acquisitions et de partenariats

Un modèle d'innovation original basé sur des partenariats avec la recherche internationale et des unités mixtes de recherche : une approche multidisciplinaire pour développer les solutions diagnostiques de demain.

**1986**  
API Systems,  
France

**1988**  
VITEK (McDonnell Douglas),  
États-Unis

**2001**  
Organon Teknika,  
Pays-Bas

**2004**  
Entrée en bourse  
Bacterial Barcodes,  
États-Unis

**2007**  
Biomedics,  
Espagne  
BTF,  
Australie

**2010**  
Meikang Biotech,  
Chine  
Shanghai Zenka  
Biotechnology,  
Chine

API®

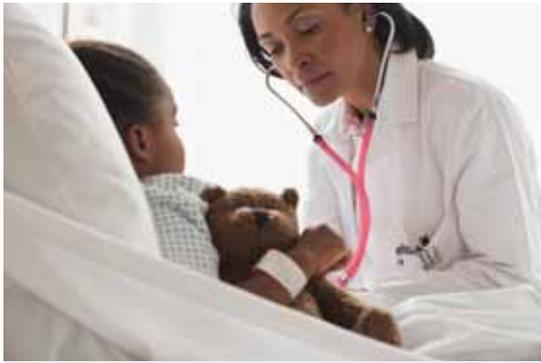
VITEK®

VIDAS®

BACT/ALERT®

ETEST®





## POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Les tests de diagnostic ont une influence déterminante sur la qualité du parcours de soins :

- Pour le diagnostic et le pronostic, et en particulier dans le cas des maladies infectieuses, pour identifier l'agent pathogène responsable et son profil de résistance aux antibiotiques.
- Pour l'orientation thérapeutique et le suivi du traitement.
- Pour le dépistage dans le cadre de la prévention de certaines maladies.
- Pour le diagnostic précoce, c'est-à-dire au tout début de la maladie, lorsque les symptômes sont encore très discrets.



## UN ATOUT POUR LES SYSTÈMES DE SANTÉ

Les dépenses de biologie médicale ne représentent que 2 à 3 % des dépenses de santé\*. Ce coût reste limité au regard de la valeur médicale du diagnostic et des économies qu'il peut générer tant par la réduction des sur-prescriptions de traitements, que par le raccourcissement des délais de prise en charge et des durées d'hospitalisation.

Le diagnostic est également un outil précieux des politiques de santé, en particulier pour le suivi et le contrôle épidémiologiques.



## LA MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les tests de contrôle microbiologique permettent de répondre aux exigences de qualité des industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Réalisés tout au long de la chaîne de production, ainsi que pour l'environnement de production, ils assurent la stérilité d'un produit, l'absence de bactéries pathogènes et le dénombrement des flores bactériennes qui témoignent de la qualité des produits alimentaires.



## APPLICATIONS VÉTÉRINAIRES : UN CONTINUUM DE L'ANIMAL À L'HOMME

Le concept « One Health », approche intégrée promue par les organisations internationales, est fondé sur le principe d'un continuum de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques. Depuis 2011, bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but, notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance bactérienne, les épizooties et les zoonoses émergentes.

\* Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) et Cour des Comptes, 2011.

**2011**  
AES, France  
ARGENE, France

**2012**  
RAS, Inde

**2014**  
BioFire,  
États-Unis  
Ceeram,  
Advencis,  
France

**2016**  
Applied Maths,  
Belgique  
Hyglos,  
Allemagne

**2018**  
Astute Medical,  
États-Unis  
Hybiome,  
Chine

**2019**  
Invisible Sentinel,  
États-Unis

CHEMUNEX®

AES BLUE LINE™

BIOFIRE® FILMARRAY®

CEERAM®

NEPHROCHECK®

HYBIOME AE-240



# DES SOLUTIONS AU SERVICE DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ ET DES INDUSTRIELS

Les équipes de recherche de bioMérieux sont mobilisées à travers le monde pour développer des applications diagnostiques à forte valeur médicale répondant aux enjeux de santé publique et aux besoins des laboratoires.



TROIS  
TECHNOLOGIES CLÉS  
DU DIAGNOSTIC  
*IN VITRO* :



## La microbiologie

La microbiologie repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques.



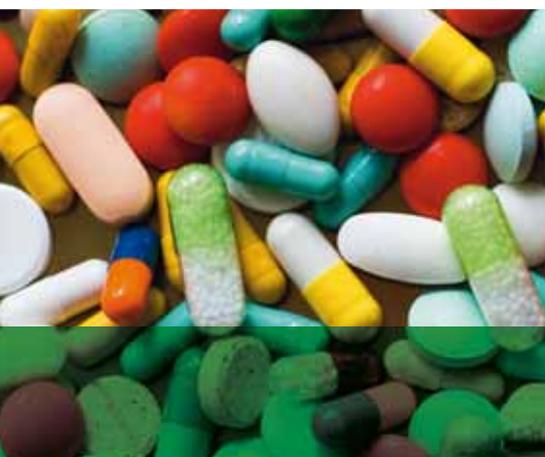
## Les immunoessais

Les immunoessais sont basés sur le principe de la réaction immunologique pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon.



## La biologie moléculaire

La biologie moléculaire s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour cibler bactéries, virus, champignons et parasites.



## LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES Une urgence mondiale

Toutes les 45 secondes, une personne décède d'une infection causée par une bactérie devenue résistante aux antibiotiques\*. Les tests diagnostiques contribuent à réduire l'usage inapproprié des antibiotiques et à préserver leur efficacité dans le traitement des infections bactériennes chez l'homme comme chez l'animal.

Dans une approche de santé globale, la Société développe des solutions innovantes, pour le diagnostic clinique, le contrôle microbiologique industriel notamment dans le secteur agroalimentaire, le contrôle de l'environnement et le diagnostic vétérinaire. L'offre de bioMérieux est la plus complète du marché, rassemblant des solutions pour l'identification microbienne, la détection de la résistance pour aider les cliniciens dans leur prise de décision thérapeutique.

\* Selon le chiffre de 700 000 décès causés chaque année par la résistance aux antibiotiques. "Antimicrobial Resistance: Tackling a crisis for the health and wealth of nations", Jim O'Neill, décembre 2014.



## LA LUTTE CONTRE LE SEPSIS

### Le diagnostic précoce comme première arme

Environ 27 millions de personnes sont touchées chaque année par le sepsis. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients. Le taux de survie est de 60 % lorsqu'ils reçoivent le bon traitement 2 heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé 4 heures plus tard\*.

bioMérieux dispose de l'offre la plus complète sur le marché pour le diagnostic du sepsis, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène à l'origine de l'infection.

\* Kumar *et al.*, Crit Care Med 2006, vol. 34 : p. 1589-1596.



## PLUSIEURS RÉPONSES EN UN SEUL TEST

### Des panels syndromiques pour lutter contre les maladies infectieuses

Chez la plupart des patients atteints d'une maladie infectieuse, les premiers symptômes ne sont pas spécifiques de la cause de l'infection : fièvre, diarrhée, toux, maux de tête...

Pour cette raison, l'approche syndromique, basée sur l'utilisation de la plateforme de biologie moléculaire multiplexe BIOFIRE® FILMARRAY®, est particulièrement pertinente.

En 1 heure environ, les panels BIOFIRE® FILMARRAY® permettent la détection simultanée en un seul test et à partir d'un seul échantillon, des bactéries, virus, champignons ou parasites pouvant être à l'origine d'une maladie infectieuse.



## LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'URGENCE

### Mieux orienter les patients

Aux urgences, les professionnels de santé ont besoin d'orienter les patients le plus rapidement et le plus efficacement possible. Les tests à forte valeur médicale pour le diagnostic d'infections bactériennes et de sepsis sévère, pour l'infarctus

du myocarde et pour l'embolie pulmonaire, fournissent des résultats rapides aux cliniciens et contribuent à une prise en charge optimisée des patients.



## L'EFFICACITÉ DES LABORATOIRES DE MICROBIOLOGIE

### L'offre la plus complète du marché

L'automatisation est un enjeu majeur pour les laboratoires de microbiologie, qui leur permet d'optimiser leurs flux de travail, de standardiser, de tracer les analyses et d'accélérer le rendu des résultats. Issue du partenariat stratégique alliant le savoir-faire unique de COPAN dans l'automatisation et le domaine pré-analytique

au leadership de bioMérieux dans le diagnostic microbiologique, l'offre « Lab Efficiency » permet d'automatiser et de standardiser l'ensemble des étapes de l'analyse microbiologique. Elle complète la gamme de produits automatisés de bioMérieux pour l'hémoculture, l'identification des bactéries et l'antibiogramme automatisés.



## LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

### Le contrôle microbiologique au service des industriels

Mettant son expertise en microbiologie clinique au service des filières de production industrielle, bioMérieux propose une gamme étendue de

solutions pour le contrôle microbiologique industriel allant de la préparation de l'échantillon à l'identification des pathogènes.



## LA GESTION DU RISQUE ÉPIDÉMIQUE LIÉ AUX PATHOGÈNES ÉMERGENTS

### Apporter une réponse adaptée dans les pays concernés

bioMérieux est très attentive à l'émergence des nouveaux pathogènes. Grâce à une équipe internationale dédiée, la Société est organisée pour apporter une réponse le plus rapidement possible à ces menaces pour la santé publique.

C'est ainsi par exemple que bioMérieux a développé le premier test standardisé pour le diagnostic de la maladie à virus Ebola.

# 4 GÉNÉRATIONS AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE UNE SOCIÉTÉ FAMILIALE AVEC UNE VISION À LONG TERME



1897 - Marcel Mérieux  
Fondateur de l'Institut Mérieux



1894 - Marcel Mérieux  
Étudiant de Louis Pasteur



1937 - Dr Charles Mérieux  
Reprend le flambeau



1963 - Alain Mérieux  
Fondateur de bioMérieux

## NOS RESSOURCES

### RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

- Solide expertise en microbiologie, biologie moléculaire et immunoessais ; 3 technologies clés pour le diagnostic des maladies infectieuses
- Pipeline d'innovations robuste
- 1 700 collaborateurs dédiés aux activités de R&D
- Engagement durable pour l'innovation (13,5 % du CA en 2018)
- Réseau de collaborations et de partenariats avec la recherche publique, académique et privée pour stimuler une innovation ouverte

### CAPITAL HUMAIN

- Plus de 11 000 collaborateurs
- Effectif diversifié réparti dans 43 pays dont 48 % en EMOA, 42 % en Amérique et 10 % en Asie Pacifique
- Dialogue social de qualité, ancré dans la culture d'entreprise

### FABRICATION & DISTRIBUTION

- Fabrication des matières premières biologiques et des produits finis au sein de nos propres usines
- 19 sites dans 8 pays
- 4 400 personnes rattachées aux activités de production
- Investissement continu pour améliorer et étendre les capacités de production

### ÉCONOMIE & FINANCE

- Actionnariat familial stable
- Solide situation financière avec un ratio dette sur EBITDA de 0,5
- Forte génération de trésorerie structurelle



Alexandre Mérieux  
PDG de bioMérieux

CLINIENS



PHARMA • BIOTECH  
COSMÉTIQUES

SANTÉ DES PATIENTS



ET DES CONSOMMATEURS

BIOLOGISTES - HÔPITAUX  
LABORATOIRES



INDUSTRIE  
AGROALIMENTAIRE

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

### RÉPONSE À DES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

- Résistance aux antibiotiques
- Sepsis
- Pathogènes émergents
- Protection de la santé des consommateurs

### ACTEUR ÉCONOMIQUE

- Chiffre d'affaires 2018 = 2 421 millions d'euros, avec une croissance organique moyenne de 10 % sur la période 2016-2018
- Résultat net 2018 = 256 millions d'euros, avec une croissance moyenne de 20 % sur la période 2016-2018
- Partage de la valeur créée avec nos employés et nos actionnaires

### EMPLOYEUR ENGAGÉ

- Formation de nos collaborateurs (Mérieux Université)
- Management participatif
- Plusieurs distinctions décernées par des organismes externes

### PARTENAIRE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

- Recours à des fournisseurs locaux
- Actions en faveur de l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap
- Politique de mécénat culturel

### STRATÉGIE D'ACQUISITION VERTUEUSE

- Historique d'acquisitions réussies
- Approche pragmatique et adaptée à chaque acquisition
- Culture de respect et de fertilisation des compétences et expertises

# UNE CULTURE D'ENTREPRISE HUMANISTE

L'engagement dans la lutte contre les maladies infectieuses, au service de la santé publique mondiale, revêt une responsabilité particulière, portée par l'ensemble des sociétés de l'Institut Mérieux. En prolongement de sa mission de santé publique, bioMérieux a toujours été consciente de l'importance de sa responsabilité sociale.

## NOS COLLABORATEURS : LA PRIORITÉ

Les collaborateurs de bioMérieux sont les premiers artisans du succès de la Société. bioMérieux attache une grande importance à leur environnement de travail afin de favoriser leur développement professionnel tout en respectant l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Il est également attendu que chacun fasse preuve d'intégrité et d'éthique au quotidien, tant au sein de la Société qu'avec ses partenaires.

bioMérieux est une Société qui croit en son capital humain et promeut la mobilité interne. Enjeu d'avenir, elle est encouragée pour répondre à l'évolution des métiers à court terme ainsi qu'aux exigences liées au développement de l'entreprise à plus long terme.





## UN LEVIER DE FORMATION PUISSANT

Mérieux Université a été créée en 2012 pour accompagner le développement des collaborateurs des sociétés de l'Institut Mérieux, dans l'évolution de leurs métiers, encourager l'innovation, favoriser l'expression des talents et contribuer à l'engagement des salariés.

Elle déploie son offre de formation en France, en Chine, aux États-Unis et au Brésil, assure la transmission d'une culture d'entreprise forte et favorise les passerelles au sein du Groupe.



FONDATION  
CHRISTOPHE & RODOLPHE MÉRIEUX  
SOUS L'ÉGIDE DE L'INSTITUT DE FRANCE

## LUTTER CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES GRÂCE AUX FONDATIONS

Dans le cadre du mécénat, bioMérieux soutient l'action de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

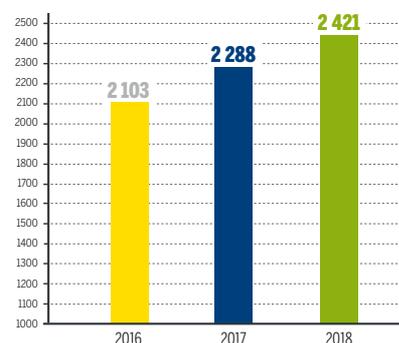
Grâce à l'engagement de bioMérieux et d'autres partenaires, ces deux fondations familiales indépendantes luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic.

# CHIFFRES CLÉS 2018

## CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'est établi à 2 421 millions d'euros contre 2 288 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 9,9 % à devises et périmètre constants.



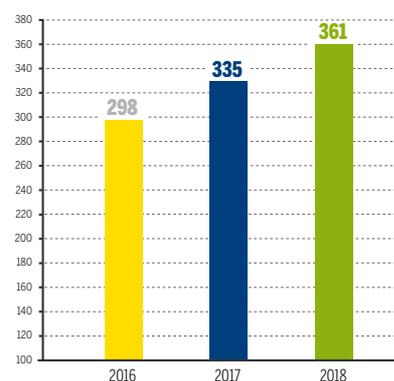
## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF\*

(en millions d'euros)

Porté par la solide croissance organique des ventes, le résultat opérationnel courant contributif a dépassé l'objectif fixé.

Il s'inscrit en hausse de 7,8 % par rapport à 2017 pour atteindre 361 millions d'euros, soit 14,9 % du chiffre d'affaires.

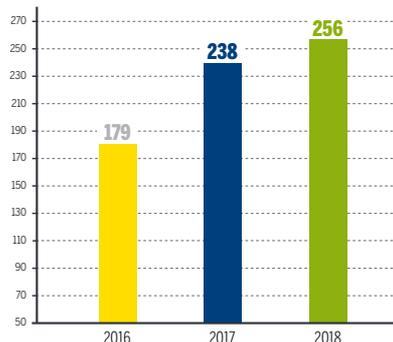
\* Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affacturation de son coût d'acquisition.



## RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Le résultat de l'ensemble consolidé s'est établi à 256 millions d'euros, en progression de 7,6 % par rapport à 2017. Il représente 10,6 % du chiffre d'affaires.

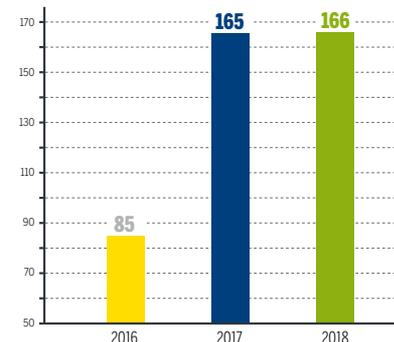


## CASH FLOW LIBRE\*

(en millions d'euros)

Le cash-flow libre excluant le versement exceptionnel au fonds de retraite américain a atteint 222 millions d'euros en 2018 contre 165 millions d'euros en 2017, soit une hausse de plus de 30 %. Tenant compte de ce versement exceptionnel, le cash-flow libre publié s'est élevé à 166 millions d'euros.

\* Flux de trésorerie avant acquisition de sociétés, d'actions propres, activités cédées et dividendes



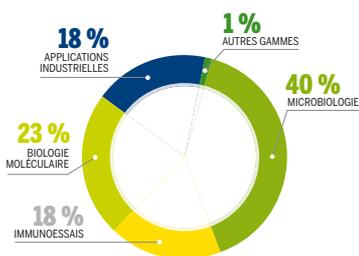
## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par application

Environ 60 % des ventes sont réalisées en microbiologie clinique et industrielle, deux domaines où bioMérieux occupe des positions de n°1 mondial.

En 2018, la croissance des ventes en biologie moléculaire (23 % du chiffre d'affaires en 2018 contre 19 % en 2017) a été portée par le succès de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY®.

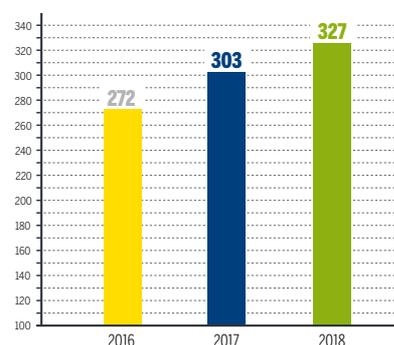
Soutenue par la dynamique commerciale des gammes VITEK® et BACT/ALERT®, la microbiologie a représenté 40 % du chiffre d'affaires en hausse de 6 %.



## FRAIS DE R&D

(en millions d'euros)

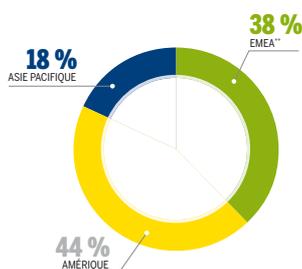
Poursuivant son effort d'innovation, le Groupe a investi 327 millions d'euros en frais de recherche et développement en 2018, soit 13,5 % du chiffre d'affaires. Cette progression traduit notamment l'intensification des activités liées à la gamme BIOFIRE® FILMARRAY®.



## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

par région géographique

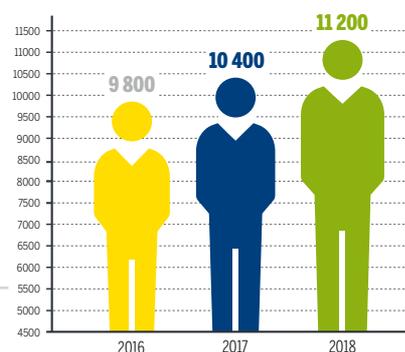
La croissance du Groupe a été principalement portée par le dynamisme des ventes dans la région Amérique, en particulier de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY®, ainsi qu'en Asie Pacifique.



\* Europe, Moyen-Orient, Afrique.

## EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE\*

L'évolution des effectifs en 2018 traduit principalement le renforcement des équipes industrielles et commerciales de BioFire Diagnostics pour soutenir la croissance de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® ainsi que le renforcement des équipes en Asie Pacifique.

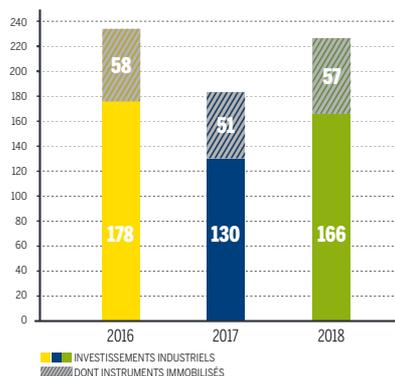


\* En équivalent temps plein.

## INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)

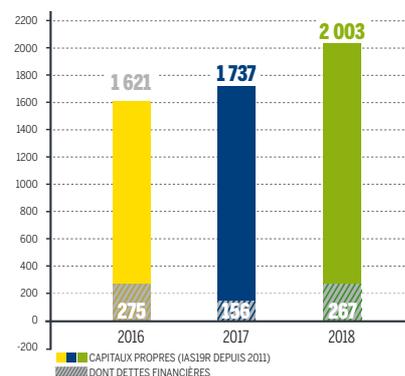
Les investissements réalisés sur l'exercice ont représenté 223 millions d'euros, résultats de la stratégie d'investissements industriels portant essentiellement sur la capacité et la productivité de l'outil de production. Le total des investissements de l'exercice a représenté environ 9 % du chiffre d'affaires.



## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)

L'endettement net s'établit à 267 millions d'euros à la clôture de l'exercice, et ne représente ainsi que 13 % des capitaux propres. Il laisse une marge de manœuvre importante au service des ambitions stratégiques du Groupe.





# 1

## BIOMÉRIEUX, PIONNIER AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

<b>1.1 HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>16</b>	<b>1.5 SYSTÈMES QUALITÉ ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES</b>	<b>39</b>
1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux	16	1.5.1 Systèmes Management Qualité	39
1.1.2 Développement de bioMérieux	17	1.5.2 Aspects réglementaires	39
<b>1.2 APERÇU DES ACTIVITÉS DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>18</b>	1.5.3 Gestion et suivi des réclamations clients	41
1.2.1 L'industrie du diagnostic <i>in vitro</i>	18	<b>1.6 RECHERCHE &amp; DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>42</b>
1.2.2 bioMérieux, acteur spécialisé du diagnostic <i>in vitro</i>	23	1.6.1 Recherche & Développement	42
1.2.3 Produits du Groupe	26	1.6.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles	45
<b>1.3 STRATÉGIE DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>36</b>	<b>1.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>46</b>
1.3.1 Atouts concurrentiels	36	1.7.1 Propriété foncière	46
1.3.2 Stratégie et axes prioritaires	36	1.7.2 Production	46
<b>1.4 ORGANIGRAMME</b>	<b>37</b>	1.7.3 Logistique	48
1.4.1 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux	37		
1.4.2 Filiales, succursales et participations	38		

## 1.1 Historique et développement de bioMérieux

### 1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie sont ancrés dans l'histoire unique de la famille Mérieux. En 1897, Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, fonde un laboratoire d'analyses médicales à Lyon qui devient l'Institut Mérieux. C'est le début d'une extraordinaire aventure dans les domaines de la biologie et de l'industrie.

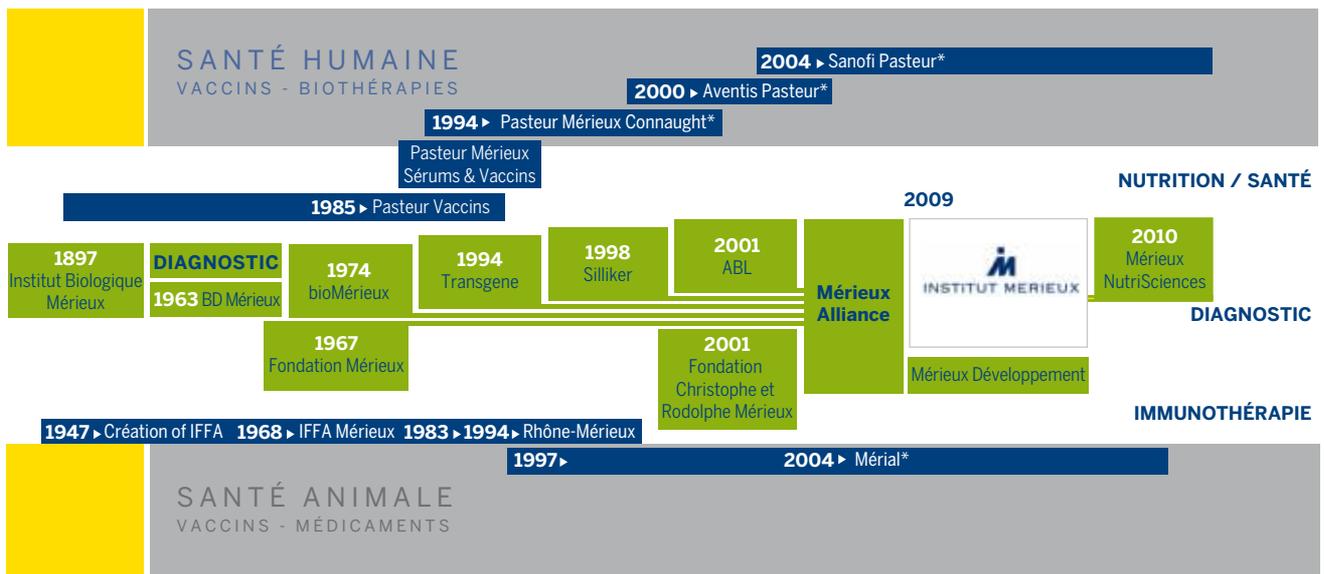
En 1937, le fils de Marcel Mérieux, le Docteur Charles Mérieux, prend les rênes du laboratoire. Dans les années 40, il introduit une technique développée par le professeur hollandais Frenkel – la culture *in vitro* – qui révolutionne la fabrication des vaccins et conduit à la production de réactifs pour les tests de diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux devient leader mondial dans le domaine des vaccins humains et vétérinaires.

Parallèlement à ces activités, Alain Mérieux, petit-fils de Marcel Mérieux, crée en 1963 la société B-D Mérieux, devenue bioMérieux, dédiée au diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux donne naissance à de nombreuses entreprises qui font partie du périmètre familial Mérieux jusqu'en 1994, date du désengagement de la famille des activités de vaccinologie.

Ces sociétés restent aujourd'hui des acteurs majeurs dans le domaine de la santé publique : en médecine humaine, Pasteur Mérieux Connaught qui deviendra Aventis Pasteur puis Sanofi Pasteur, en médecine vétérinaire, IFFA (Institut Français de Fièvre Aphteuse) qui deviendra Rhône Mérieux, puis Merial.



\* Sociétés sorties du périmètre familial Mérieux en 1994.

## 1.1.2 Développement de bioMérieux

■ : expansion géographique | ⊙ : acquisitions | ● : accords stratégiques/licences | ▲ : évolution du capital

▲	<b>1963</b>	<b>Création à Marcy l'Étoile, près de Lyon, de B-D Mérieux</b> (ancienne dénomination de la Société), qui offre une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la microbiologie. B-D Mérieux est détenue à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par d'autres actionnaires.
▲	<b>1968</b>	Acquisition par Alain Mérieux des actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 %, rendant ainsi B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.
■	<b>1973</b>	Implantation au Brésil.
▲	<b>1974</b>	Majorité du capital de B-D Mérieux détenue par Alain Mérieux. <b>B-D Mérieux devient BIO MERIEUX SA.</b>
■	<b>1975</b>	Implantation en Belgique.
■	<b>1976</b>	Implantation en Allemagne.
■	<b>1980</b>	Implantation en Espagne.
■	<b>1985</b>	Implantation en Italie.
⊙	<b>1987</b>	<b>Acquisition du groupe API</b> , société de référence mondiale en microbiologie pour l'identification bactérienne et les antibiogrammes manuels <sup>(1)</sup> .
■	<b>1988</b>	Implantation au Japon.
⊙		<b>Acquisition de la société américaine Vitek Systems</b> auprès de McDonnell Douglas, spécialisée en microbiologie automatisée afin de compléter ses gammes de produits, de s'implanter aux États-Unis et de renforcer sa position mondiale.
▲		Wendel Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'associe à la famille Mérieux dans bio-Participations, société holding indirecte de BIO MERIEUX SA ; Wendel Investissement détient près de 33 % du capital de bio-Participations et Mérieux Alliance (holding de la famille Mérieux) près de 67 %.
■	<b>1991</b>	Implantation au Royaume-Uni. Extension de l'offre de bioMérieux aux applications industrielles destinées, dans un premier temps, aux industries alimentaires.
■	<b>1992</b>	Implantation en Chine.
▲	<b>1994</b>	Becton-Dickinson cède la totalité de sa participation dans bioMérieux à bio-Participations.
■	<b>1996</b>	Implantation en Russie.
■	<b>1998</b>	Implantation en Inde.
■	<b>1999</b>	BIO MERIEUX SA devient bioMérieux SA.
▲	<b>2000</b>	Fusion entre bio-Participations (devenu bioMérieux Alliance en 1995) et le groupe Pierre Fabre. La fusion n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes décident de procéder à une « défusion », et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001.
⊙	<b>2001</b>	Acquisition d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre de nouveaux produits très complémentaires de sa stratégie, notamment en microbiologie avec la gamme d'hémoculture BACT/ALERT®, de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire avec en particulier la technologie de détection BOOM® que la Société utilise dans son système NUCLISENS® EASYMAG®, et une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où le siège nord-américain du Groupe a été transféré.
▲	<b>2003</b>	Réorganisation du groupe Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA) afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à Transgene.
▲	<b>2004</b>	bioMérieux est principalement détenue par Nouvelle bioMérieux Alliance (NBMA) à hauteur de 59,7 %, par Wendel Investissement à hauteur de 34,5 % et par Groupe Industriel Marcel Dassault à hauteur de 5,1 %.
▲		<b>Introduction en Bourse de bioMérieux</b> sur le marché NYSE Euronext Paris avec mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par Wendel Investissement dans la Société.
⊙	<b>2006</b>	Acquisition de Bacterial Barcodes Inc. (Géorgie, États-Unis) qui a développé le système DiversiLab® utilisé pour le génotypage bactérien automatisé.
⊙	<b>2007</b>	Acquisition de Biomedics (Espagne), spécialisée dans la production de milieux de culture.
⊙		Acquisition de BTF (Australie), dont la technologie brevetée BIOBALL® de souches calibrées est utilisée pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques dans le domaine des applications industrielles.
●		Lancement de VIDAS® B•R•A•H•M•S PCT™ pour le diagnostic du sepsis, à la suite de l'octroi d'une licence par la société allemande B•R•A•H•M•S (aujourd'hui Thermo Fisher).
●		Lancement de VIDAS® NT-proBNP pour les pathologies cardiaques à la suite de l'octroi d'une licence par F. Hoffmann-La Roche.

(1) Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée en 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux, qui avait été créée en 1963, dans API SA. À la suite de cette opération, API SA prend la dénomination de bioMérieux.

○	<b>2008</b>	Acquisition de AB BIODISK (Suède), spécialisée en microbiologie, dont le produit phare, ETEST®, permet de mesurer la concentration minimale inhibitrice d'un traitement antibiotique et constitue une technique de référence pour les laboratoires de microbiologie du monde entier.
○		Acquisition d'AviaraDx (Californie, États-Unis), société de diagnostic moléculaire spécialisée en oncologie et en théranostic, rebaptisée bioTheranostics. En 2016, bioMérieux a annoncé l'entrée de nouveaux investisseurs au capital de bioTheranostics conduisant à la déconsolidation de bioTheranostics.
○		Acquisition de PML Microbiologicals (Amérique du Nord), acquise pour son activité dans le domaine des milieux de culture et des produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles sur le marché nord-américain.
○	<b>2010</b>	Acquisition de Meikang Biotech (Chine), renommée bioMérieux Shanghai Biotech, pour ses capacités de production et de R&D de tests rapides.
○		Acquisition de Shanghai Zenka Biotechnology (Chine), une société qui dispose des autorisations nécessaires à la commercialisation des principaux milieux de culture microbiologique.
○	<b>2011</b>	<b>Acquisition du groupe AES</b> (France), un acteur majeur dans le domaine du contrôle microbiologique industriel agroalimentaire. La société AES Chemunex a été absorbée depuis par bioMérieux SA.
○		Acquisition d'Argène (France), dans le domaine du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses pour les patients immunodéprimés. La société Argène a été, depuis, fusionnée dans bioMérieux SA.
○	<b>2012</b>	Acquisition de RAS Lifesciences Pvt. Ltd (Inde). Basée à Hyderabad, cette start-up privée, détenue à 60 %, est spécialisée en diagnostic moléculaire des maladies infectieuses.
●	<b>2013</b>	Accord avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., pour le co-développement d'un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement.
○	<b>2014</b>	<b>Acquisition de BioFire</b> (Utah, États-Unis), spécialisée dans le diagnostic moléculaire et syndromique des maladies infectieuses, qui développe, produit et commercialise la solution FILMARRAY®.
●		Accord de partenariat exclusif avec Illumina, leader mondial du séquençage, pour commercialiser une solution de séquençage nouvelle génération (NGS) dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes.
○		Acquisition de CEERAM (France), spécialisée en virologie moléculaire au service des industriels agroalimentaires et de l'environnement. La société CEERAM a été, depuis, fusionnée dans bioMérieux SA.
●	<b>2015</b>	Partenariat stratégique de distribution et de R&D avec Copan (Italie), dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique.
●		Accord mondial semi-exclusif avec Astute Medical Inc. (Californie – États-Unis), pour le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë (IRA).
○		Acquisition d'Applied Maths (Belgique), société spécialisée dans le développement de solutions logicielles de pointe dans le domaine de la gestion des données biologiques complexes.
○	<b>2016</b>	Acquisition d'Hyglos (Allemagne), spécialisée dans la détection des endotoxines.
●	<b>2017</b>	Accord mondial avec Banyan Biomarkers (Californie – États-Unis) pour le développement et la commercialisation d'un test de détection des lésions cérébrales traumatiques.
○		Dissolution de la joint-venture Sysmex bioMérieux Co., Ltd (Japon). Sysmex transfère à bioMérieux la totalité des participations qu'elle détient dans Sysmex bioMérieux Co., Ltd.
●		Prise de participation minoritaire au capital de QVELLA (Canada), spécialisée en biologie moléculaire.
○	<b>2018</b>	Acquisition d'Astute Medical Inc. (Californie – États-Unis). bioMérieux devient alors propriétaire du test NephroCheck, test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë.
○		Prise de participation majoritaire au capital de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co.Ltd. (Chine), société spécialisée dans les tests d'immunoessais automatisés.

## 1.2 Aperçu des activités de bioMérieux

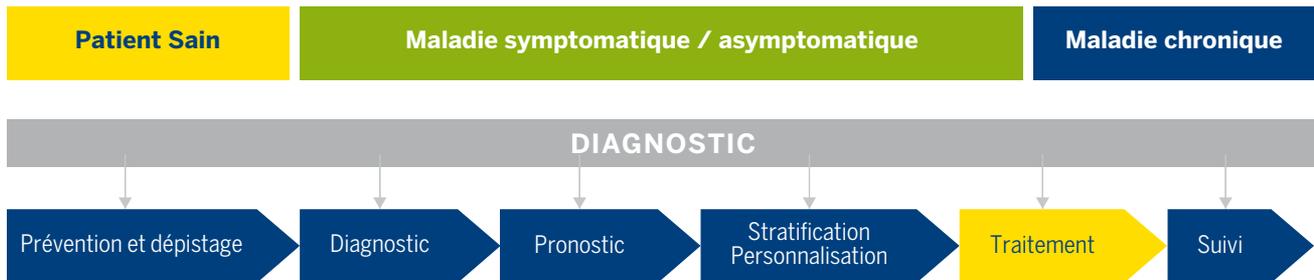
### 1.2.1 L'industrie du diagnostic *in vitro*

Il existe peu de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation), ainsi que le positionnement concurrentiel de la Société, sont mentionnés aux paragraphes correspondants.

### 1.2.1.1 Description générale

Dans le domaine clinique, le diagnostic *in vitro* est un des maillons essentiels de la chaîne de soins qui intervient à chaque étape de la maladie :



Les tests de diagnostic *in vitro* permettent de déterminer l'origine d'une infection, d'en réaliser le bon diagnostic, de proposer la stratégie thérapeutique la plus adaptée, de piloter la prise en charge du patient, d'éviter des complications coûteuses, et d'évaluer l'évolution d'une pathologie. Ainsi, aujourd'hui, entre 60 et 70 % des décisions médicales font intervenir le résultat d'un test de diagnostic. En outre, certaines maladies, telles que le sida ou les cancers en stade précoce, ne peuvent être détectées que par l'analyse des prélèvements effectués sur le patient : pour ces maladies, la décision médicale s'appuie à 100 % sur des tests de diagnostic *in vitro* (source : syndicat de l'industrie du diagnostic *in vitro* – Sidiv).

Les analyses sont effectuées en dehors du corps du patient, à partir d'échantillons prélevés sur un patient. Ils sont généralement réalisés, à la demande du médecin, au sein des laboratoires de biologie médicale privés ou publics, commerciaux ou hospitaliers, des banques de sang et des cabinets médicaux. Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

**Dans le domaine industriel,** les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, en passant par l'environnement de production (air, eau, surfaces).

**Le marché du diagnostic *in vitro*** fait partie du secteur de la santé. C'est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système d'information du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de

diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques qui sont souvent dépendants de *blockbusters* ;

- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des médicaments génériques.

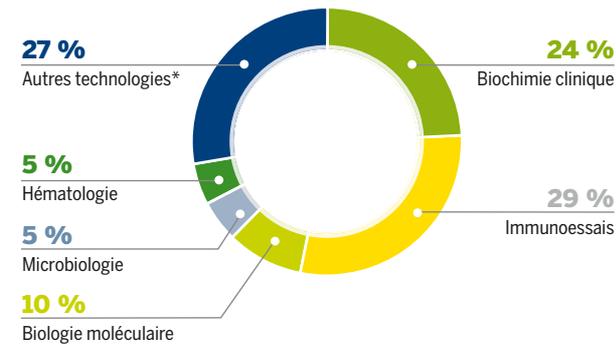
### 1.2.1.2 Un marché déterminé par les technologies

Le diagnostic *in vitro* regroupe l'ensemble des techniques, des systèmes et des produits utilisés sur des prélèvements de liquides biologiques ou d'échantillons de tissus humains au sein des laboratoires de biologie médicale. Il regroupe donc l'ensemble des techniques analytiques utilisées en aval du prélèvement qui permettent au médecin, au vu des résultats obtenus, d'orienter ses décisions. Le marché du diagnostic *in vitro* s'appuie sur plusieurs types de technologies :

- la biochimie, qui permet de mesurer les composants de base du corps, technologie très importante avec en particulier les tests de suivi du diabète ;
- les immunoessais : technologie reposant sur le principe d'une réaction antigène-anticorps et qui permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;
- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée ;
- la biologie moléculaire : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial ;
- l'hématologie, qui regroupe les techniques permettant d'étudier les composants du sang (plaquettes, globules rouges et blancs...).



Le graphique ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie en 2018 :



\* Cette rubrique inclut notamment la cytométrie de flux, l'histologie et la cytologie, l'hémostase, l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins, l'électrophorèse capillaire...

Source : estimations EAC pour le compte de bioMérieux sur la base des données du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, intégrant avancées scientifiques et biologiques et innovations technologiques et informatiques. Elles permettent ainsi aux laboratoires de standardiser leurs processus, d'obtenir des réponses plus rapidement, de rendre des résultats plus fiables et plus pertinents, d'assurer la traçabilité des analyses et d'augmenter le nombre d'examen pouvant être effectués simultanément. Le niveau d'automatisation des différents laboratoires d'analyses médicales n'est cependant pas homogène. La Société estime que les laboratoires de microbiologie sont aujourd'hui moins automatisés que les autres laboratoires. Les besoins d'automatisation exprimés par les laboratoires de microbiologie constituent donc une source de croissance sur ce marché.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité et/ou rapidité). La biologie moléculaire permet une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. De nombreuses maladies infectieuses ont une présentation clinique similaire mais peuvent être causées par des agents pathogènes différents : virus, bactéries, champignons ou parasites. L'approche syndromique repose sur l'analyse simultanée de multiples pathogènes pouvant provoquer cette maladie. Cette approche améliore la prise en charge du patient.

En parallèle, de nouvelles techniques émergent. Des avancées technologiques ont permis le développement du séquençage de nouvelle génération (NGS), qui permet des analyses de haut débit, à bien plus grande échelle que les techniques traditionnelles de séquençage, et à un coût moins élevé. L'utilisation du NGS dans le cadre d'un laboratoire clinique a ainsi tendance à se répandre, notamment pour le diagnostic des cancers et le dépistage néonatal. Cette technique ouvre également de nouvelles perspectives dans l'épidémiologie des maladies infectieuses bactériennes et, à terme, leur diagnostic.

La miniaturisation des instruments tend également à développer les analyses au chevet du patient. Des tests d'orientation diagnostique sont, par exemple, maintenant disponibles chez les médecins ou les infirmiers, dans les pharmacies ou dans certains services d'urgence.

Par ailleurs, les tests de diagnostic *in vitro* ont évolué. À côté des tests traditionnels, on trouve désormais des tests dits à forte valeur médicale qui ont un impact important sur la thérapie mise en œuvre, sur l'amélioration de l'état de santé du patient ou pour l'économie du système de santé. Intégrés à tous les niveaux de la prise en charge des patients, ils permettent d'affiner ou d'affirmer un diagnostic, d'améliorer la stratégie thérapeutique, de surveiller les conséquences des traitements prescrits et, bien souvent, d'éviter des complications coûteuses.

En outre, le marché du « théranostic », appelé aussi marché des tests compagnons, combinaison d'un test diagnostique et d'un traitement, pourrait se développer à moyen et long terme. Cette approche permet l'analyse d'un ou plusieurs biomarqueurs pour stratifier les malades ou les pathologies et développer des médicaments plus efficaces et ciblés.

Dynamisée par les nouvelles technologies et les avancées scientifiques, la valeur médicale du diagnostic *in vitro* est de plus en plus reconnue, et les tests de diagnostic *in vitro* jouent un rôle de plus en plus important dans la chaîne de soins. En permettant des diagnostics plus fiables, plus précis et plus précoces et un meilleur suivi de la réponse thérapeutique, ils contribuent à améliorer la qualité des soins et optimiser, voire à réduire les dépenses de santé.

### 1.2.1.3 Un marché mondial

Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2018 à 54 milliards d'euros (63 milliards de dollars US) pour les applications cliniques, et environ 2,5 milliards d'euros (2,9 milliards de dollars US) pour le domaine industriel. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques est concentré pour 80 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon). La ventilation du chiffre d'affaires de la Société par zone géographique et par application est présentée au § 5.2.1.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue du rôle du diagnostic dans le choix et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, de l'émergence de nouveaux pathogènes, d'avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et de l'expansion géographique du marché.

Le graphique ci-dessous représente une estimation pour 2018 de la répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :



Source : estimations EAC pour le compte de bioMérieux sur la base des données du 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

### 1.2.1.4 Tendances du marché et perspectives de croissance

Les tendances présentées ci-dessous le sont à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au chapitre 2 (Facteurs de risques).

#### Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance du marché du diagnostic *in vitro* :

- dans les pays développés, l'évolution de la **démographie et des habitudes de vie** favorisent un diagnostic plus rapide, mais aussi préventif et prédictif :
  - le vieillissement de la population, notamment dans les pays développés, devient une réalité. En outre, l'espérance de vie continue à s'allonger. Il est, par exemple, estimé qu'en Europe de l'Ouest, un tiers de la population aura plus de 60 ans en 2050 (source : *European Diagnostic Manufacturers Association – EDMA*). Cela entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de certaines maladies liées à l'âge, comme les maladies cardio-vasculaires, neuro-dégénératives, les infections respiratoires ou certains cancers,
  - les modes de vie (sédentarité, stress...) et les nouvelles habitudes alimentaires favorisent le développement de certaines maladies comme le diabète ou les allergies alimentaires ;
- dans les pays émergents, la demande pour **améliorer les systèmes de soins** et la santé publique est dynamique :
  - la croissance de la population et son urbanisation rapide, la pollution récente, la modification des modes de vie et des habitudes alimentaires favorisent l'émergence des maladies infectieuses et chroniques,
  - l'élévation du niveau de vie moyen, la mise en place de réformes de santé ambitieuses, la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures entraînent également l'augmentation de la demande, et notamment d'une médecine accessible par le plus grand nombre. En outre, les dépenses de santé ne représentent encore que 5 à 9 % du produit intérieur brut (contre 17 % environ aux États-Unis et environ 9 % en Europe de l'Ouest, selon les statistiques de l'OCDE – OECDStat), offrant ainsi à ces pays une

certaine marge de manœuvre pour investir dans les systèmes de santé ;

- **l'émergence ou la réémergence de pathogènes** conduisent à la nécessité de développer de nouveaux tests de diagnostic :
  - des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux émergent et imposent une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique. En 2014, l'OMS a publié le premier rapport portant sur la résistance aux agents antimicrobiens, dont la résistance aux antibiotiques, à l'échelle mondiale, révélant ainsi que cette grave menace n'était plus une prévision, mais bien une réalité dans chaque région du monde, et que tout un chacun, quels que soient son âge et son pays, pouvait être touché. Depuis 2015, plusieurs initiatives nationales ou internationales ont été mises en place (États-Unis, Chine, France, Organisation des Nations Unies), afin de souligner notamment l'importance d'une surveillance accrue de l'émergence de bactéries résistantes, ou la nécessité de diagnostics rapides afin de mieux contrôler la prescription d'antibiotiques,
  - des pathogènes apparaissent, émergent, ré-émergent et se propagent dans le monde entier. À titre d'exemple, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié « d'urgence de santé publique de portée mondiale » deux récentes épidémies : en 2014, l'épidémie au virus Ebola, la plus meurtrière depuis la découverte du virus en 1976, et, en février 2016, l'épidémie au virus Zika, associée à une hausse de cas de microcéphalie chez des bébés dont les mères avaient été infectées durant la grossesse,
  - la multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'autocontaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients. En outre, le coût élevé du traitement de ces infections (estimé en Europe à 7 milliards d'euros par an, selon MedTech Europe) favorise les tests de dépistage des porteurs de ces bactéries afin de mettre en place les mesures d'hygiène appropriées. Enfin, une contamination suspectée ou avérée dans un hôpital conduit à des études épidémiologiques pour comprendre la transmission du pathogène et mettre en place les mesures d'hygiène adaptées pour endiguer et stopper sa diffusion ;

- la nécessité de **réduire les dépenses de santé** s'impose comme une nécessité économique :
  - les difficultés économiques persistantes dans les pays développés conduisent les gouvernements à optimiser, voire à réduire les dépenses de santé. Le diagnostic ne représente que 2 à 3 % environ des dépenses de santé, mais il intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques et permet une meilleure prise en charge des patients : grâce à son efficacité, à toutes les étapes de la maladie, il tend à s'imposer comme un levier majeur dans l'optimisation des dépenses de santé,
  - les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation ;
- l'importance médicale du diagnostic *in vitro* s'impose dans la chaîne de soins en s'intégrant dans la **médecine des 4P** (préventive, prédictive, personnalisée et participative) :
  - les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests de diagnostic *in vitro* améliorant ainsi la prise en charge du patient,
  - les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives,
  - le « théranostic », en phase d'émergence, combine un test de diagnostic à un traitement : il permet ainsi à un médecin de sélectionner la thérapie la plus adaptée et d'éviter les traitements inutiles,
  - la bio-informatique et les *Big Data* pourraient faire évoluer le diagnostic *in vitro*, en effaçant progressivement la frontière entre l'offre de services des laboratoires d'analyses médicales et les solutions commercialisées par les sociétés de diagnostic *in vitro*, et en permettant aux laboratoires d'avoir accès à des informations plus précises pour prendre des décisions cliniques plus averties et offrir ainsi de meilleurs soins à leurs patients ;
- **l'organisation du laboratoire** évolue :
  - les nouvelles technologies permettent le développement de nouveaux systèmes de diagnostic pour accroître la valeur médicale du diagnostic, et renforcer l'efficacité et les flux de travail du laboratoire,
  - la pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...), notamment en microbiologie clinique,
  - le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. § 1.2.1.2), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation,
  - la demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement de tests dits au chevet du patient (*point of care*, ou POC) et la décentralisation des analyses. Par ailleurs, la Société estime que seuls un peu plus de 50 % des hôpitaux américains sont équipés pour pouvoir réaliser des tests de biologie moléculaire dans leurs laboratoires internes,
- l'évolution de la technologie ouvre également de nouveaux champs aux instruments de diagnostic *in vitro* hors du laboratoire. Ainsi, certains tests pourraient être décentralisés et effectués dans les cabinets médicaux ou pharmacies,
- l'évolution des technologies de la communication impacte le diagnostic *in vitro* : l'obligation de connecter les instruments de diagnostic *in vitro* au système d'information du laboratoire devient une réalité. Par ailleurs, les progrès des outils connectés permettent un rendu des résultats en temps utile sur les smartphones des professionnels médicaux, voire dans certains cas et pour certaines applications des patients directement, qui souhaitent de plus en plus devenir acteurs de leur propre santé et de leur propre parcours de soins, nécessitant donc un meilleur accès à l'information médicale et aux résultats d'analyses plus rapides, plus précis et plus pédagogiques,
- la réforme de la santé aux États-Unis menée par l'administration Obama, a conduit à élargir la couverture médicale à des personnes qui ne disposaient pas d'une couverture sociale suffisante. Dans ce contexte, le nombre de visites chez le médecin, et par conséquent la prescription de tests de diagnostic, ont augmenté. Pour faire face à la croissance de leur activité, les laboratoires ont dû renforcer leur niveau d'automatisation dans le but d'optimiser leur organisation et leur productivité ;
- la demande dans le domaine des **applications industrielles** est dynamisée par des facteurs structurels :
  - les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation,
  - les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation. Ces entreprises ambitionnent également de pouvoir réaliser des tests de façon plus automatisée, de façon à être en mesure de libérer les lots produits plus rapidement, favorisant ainsi l'émergence de technologies comme la cytométrie,
  - dans le domaine agroalimentaire, la demande bénéficie également de l'évolution des habitudes alimentaires (comme par exemple, le développement de la consommation de la viande dans les pays émergents),
  - dans le domaine biopharmaceutique, la demande est également tirée par l'émergence de nouveaux traitements « à la demande » en médecine personnalisée ou de petite série, pouvant nécessiter la réalisation de contrôles plus fréquents et plus rapides,
  - les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes. En outre, de nouvelles réglementations encadrent l'utilisation des antibiotiques dans les élevages,
  - les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire renforçant ainsi les contrôles de sécurité requis,
  - les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

À l'inverse, **certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché** :

- la situation économique en Europe de l'Ouest pourrait rester structurellement difficile, marquée par l'hétérogénéité des dynamiques propres à chaque pays ;
- le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de mesures d'austérité (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...), et limitent la capacité des utilisateurs à développer leur consommation ;
- l'accroissement de la demande de tests de diagnostic pourrait peser sur les prix de ventes des réactifs aux laboratoires d'analyses. L'année 2015 a vu les premiers signes de déremboursement des actes de biologie médicale des tests *homebrew* (LDT, *lab developed tests*) aux États-Unis. En 2017, l'administration américaine a mis en place une réforme de santé nommée PAMA (*Protect Access to Medicare Act of 2014*) qui vise à réduire les remboursements des tests *in vitro* pour les patients en ambulatoire. Ces signaux, même s'ils n'affectent pas directement les producteurs de systèmes de diagnostic *in vitro*, pourraient peser à plus long terme sur la dynamique du marché du diagnostic *in vitro* ;
- l'introduction de nouveaux tests et leur remboursement nécessitent une évaluation de leur rapport coût/bénéfice. Ces processus d'évaluation sont encore complexes et peu formalisés, et représentent une opportunité pour mieux démontrer la valeur des tests de diagnostic *in vitro* ;
- les pays émergents sont traditionnellement des marchés d'équipement, dont l'évolution est plus irrégulière, et se caractérisent par une consommation croissante de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus sensibles aux prix. Enfin, leur monnaie peut être soumise à de fortes fluctuations ;
- depuis plusieurs années, la consolidation des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux, se concrétise. Ce mouvement évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, il est déjà très avancé en Amérique du Nord et au Japon, et dans une moindre mesure, en Europe.

Cette consolidation renforce le pouvoir de négociation des clients et fait intervenir de nouveaux interlocuteurs dans l'acte d'achat d'un système de diagnostic *in vitro* comme les directeurs d'hôpitaux et des acheteurs spécialisés, ce qui pourrait peser sur le niveau des prix pratiqués par les acteurs du secteur ;

- les exigences réglementaires sont de plus en plus importantes (cf. § 2.5.1).

Le taux de croissance estimé du marché du diagnostic *in vitro*, hors tests de suivi du glucose dans le sang, a été d'environ 5 % en 2018, à devises constantes. La Société est convaincue que ce marché continuera de se développer à moyen terme.

### 1.2.1.5 Les principaux acteurs

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leurs alliances et partenariats. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

Le marché du diagnostic *in vitro* reste un marché très concentré. La Société estime que les 10 premiers acteurs du marché du diagnostic

*in vitro* réalisent aujourd'hui environ 75 % du marché mondial y compris les tests du diabète. Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques (Roche, Abbott) ou de conglomérats diversifiés (Becton Dickinson, Thermo Fisher, Danaher et Siemens Healthineers), soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Bio-Rad et Sysmex).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2018, bioMérieux estime occuper la 6<sup>e</sup> position du marché du diagnostic *in vitro*. Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète et très peu dans celui de la chimie clinique.

## 1.2.2 bioMérieux, acteur spécialisé du diagnostic *in vitro*

### 1.2.2.1 Présentation générale et domaines de compétence

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes utilisés dans deux domaines :

- **dans le domaine clinique**, ces systèmes permettent, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses, de pathologies cardio-vasculaires et de certains cancers. Les applications cliniques représentent 82 % du chiffre d'affaires de la Société. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 6<sup>e</sup> rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro 1 mondial de la microbiologie clinique et du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses. L'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme le VIH). Le diagnostic des maladies infectieuses a représenté, en 2018, près de 90 % de son chiffre d'affaires ;
- **dans le domaine industriel**, ces systèmes permettent le contrôle microbiologique de la production ou de son environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire. Les applications industrielles représentent 18 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux est le leader mondial de ce secteur. Depuis 2011, bioMérieux met son expertise en microbiologie au service des professionnels de santé animale dans le but notamment, de contribuer à la lutte contre la résistance microbienne, les épizooties et les zoonoses émergentes. Cette démarche s'inscrit dans l'approche *One Health*, promue par les organisations internationales (cf. § 3.1.3.1), et fondée sur le principe d'un *continuum* de l'animal à l'homme dans la transmission des agents infectieux et des résistances aux antibiotiques.

bioMérieux distingue ces domaines au sein de deux directions différentes : une unité Clinique et une unité Industrie dont les responsables siègent au sein du Comité de Direction.

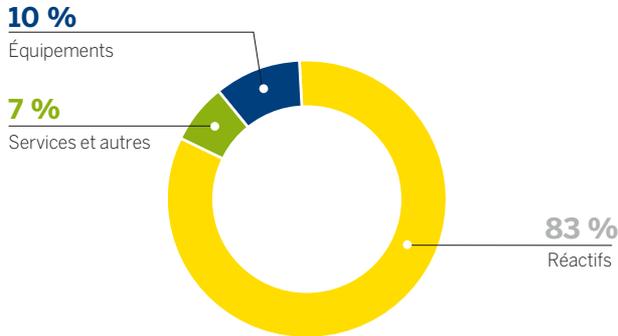
Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de plusieurs éléments :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou au coup par coup ;
- des logiciels, pour la gestion des analyses et des systèmes-experts pour l'interprétation des résultats ;



- et des services associés tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

Le métier de bioMérieux est donc un métier d'intégration de technologies très diversifiées comme la biologie, l'instrumentation et l'ingénierie, l'informatique et le traitement de données. Cette intégration peut s'avérer complexe, imposant notamment de vérifier la nécessaire compatibilité des éléments entre eux, de contrôler la cohérence globale de l'ensemble, de suivre les différentes normes applicables à chaque domaine, et de respecter les objectifs de qualité, de coûts et de délais.



La plus grande part du chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de réactifs, qui représentent 83 % du chiffre d'affaires de 2018. Le Groupe commercialise principalement des systèmes fermés, qui permettent uniquement l'utilisation des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments.

Ainsi, 85 % des ventes de réactifs en 2018 sont liées à des instruments fermés, le solde provenant de produits manuels et de systèmes ouverts.

**Les instruments** sont, soit vendus (10 % du chiffre d'affaires 2018), soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si un client ne remplit pas cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, les instruments peuvent aussi être loués aux clients.

**Les logiciels** nécessaires au pilotage des systèmes sont fournis avec les instruments ; ils sont ensuite régulièrement mis à jour.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. La Société entend développer plus encore cette activité. La facturation de services, y compris de collaborations de R&D a représenté 7 % du chiffre d'affaires de la Société en 2018.

La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'application qu'elle a ciblés, de maîtriser trois technologies complémentaires :

- la microbiologie, qui repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques ;
- les immunoessais, basés sur le principe de la réaction immunologique, pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon ;
- la biologie moléculaire, qui s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour identifier bactéries, virus, champignons et parasites.

Enfin, bioMérieux est une société diversifiée géographiquement : le Groupe est présent dans plus de 160 pays, au travers de 43 filiales, ainsi que d'un large réseau de distributeurs (cf. § 1.2.2.4).

## 1.2.2.2 Concurrence

### Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour plus de 20 % du marché du diagnostic *in vitro* (selon les estimations de la Société et sa connaissance du marché), et qui représente 90 % des ventes cliniques du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

- Dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'un consultant indépendant spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de la Société est d'environ 40 %, lui conférant la première place mondiale. Ce marché est estimé à environ 2,8 milliards d'euros, en croissance de 3 à 5 % par an à taux de change constants. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Danaher et Thermo Fisher. En microbiologie automatisée, de nouvelles technologies émergent, comme la spectrométrie de masse, également commercialisée par la société Bruker, et l'intensité concurrentielle se renforce depuis le rachat par Becton Dickinson de la société Kiestra. En outre, la frontière entre les technologies devient de plus en plus perméable : des start-up proposant des technologies d'identification et/ou d'antibiogramme rapides basées sur des approches de biologie moléculaire émergent et les acteurs de biologie moléculaire proposent de plus en plus de tests utiles à l'identification rapide des bactéries.
- Dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens Healthineers, et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, la Société détient une part de marché d'environ 3 %. Elle renforce sa position d'acteur spécialisé grâce à VIDAS® 3, la génération la plus récente de son automate VIDAS®, à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents.
- En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs y sont Hologic, Qiagen, Becton Dickinson, Danaher (Cepheid), Abbott et Siemens. Sur ce marché, bioMérieux a réalisé en 2014 un mouvement stratégique majeur avec l'acquisition de la société américaine BioFire dont le système BIOFIRE® FILMARRAY® apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses. Cette approche diagnostique innovante tend à se développer sous l'impulsion de bioMérieux alors que des concurrents commencent à émerger tels que Genmark Diagnostic, Luminex qui a acquis Nanosphere en 2016 ou Qiagen qui a acquis StatDx en 2018. En outre, elle est présente dans le domaine de l'extraction avec EMAG®, nouvelle génération de son automate NUCLISENS® EASYMAG®. Désormais, bioMérieux détient environ 14 % de ce marché.

### Marché industriel

Sur le marché industriel, qui reste encore relativement fragmenté, la Société estime occuper la première position mondiale. Sur les bases

de ses études internes, elle évalue sa part de marché à 20 % environ en 2018. Les autres acteurs significatifs sont Merck Millipore, 3M, Thermo Fisher et Becton Dickinson ainsi que de plus petites sociétés sur certains marchés de niche.

### 1.2.2.3 Clients du Groupe

Dans le domaine clinique, l'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. La Société commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. Elle estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le *point of care* (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (*physician office laboratories* ou POL). Le Groupe ne vend pas de produits aux patients eux-mêmes.

La France, où le Groupe a réalisé 8 % de ses ventes en 2018, présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publics. À titre indicatif, les laboratoires privés ont représenté 31 % des ventes en 2018, alors que les hôpitaux ont totalisé 34 % des ventes de la Société. Les clients industriels ont représenté 34 % des ventes en 2018.

Aux États-Unis, premier marché du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 76 % des ventes en 2018 et les laboratoires commerciaux 10 %. Par ailleurs, moins de 1 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL et les hôpitaux universitaires. Les clients industriels ont représenté, quant à eux, 14 % des ventes.

L'offre de la Société en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation du laboratoire de microbiologie : elle correspond donc parfaitement à ce mouvement de consolidation précédemment décrit. En outre, l'offre commerciale de la solution se développe : intégrant notamment des services, elle se focalise sur l'introduction de solutions globales à forte valeur ajoutée (médicale et/ou économique). En revanche, dans les immunoessais, VIDAS®, plateforme de petite cadence, n'est pas adapté aux tests de routine dans les grands laboratoires.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité, soit les laboratoires vétérinaires. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société commence à s'adresser aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus, dans certains cas, des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines qu'ils distribuent.

Malgré le mouvement global de concentration de sa clientèle, bioMérieux n'estime pas avoir une base de client concentrée, à titre d'illustration le premier client a représenté environ 1 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

### 1.2.2.4 Réseau commercial

La Société commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs. Un des axes prioritaires d'actions que poursuit la Société est de renforcer son orientation clients.

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau de 43 filiales qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et/ou la maintenance des produits du Groupe.

Les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les États-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées entre le secteur pharmaceutique et le secteur agroalimentaire. À l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées.

Outre ses filiales, la Société dispose d'une présence forte sur tous les continents grâce à des distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux.

En outre, dans certains pays émergents particulièrement vastes, comme la Chine, la Russie ou l'Inde, les filiales de la Société peuvent animer un réseau de distributeurs locaux : cette organisation, cohérente avec les pratiques locales de distribution, lui permet de commercialiser ses gammes de produits sur une grande partie de ces territoires avec un nombre limité de distributeurs. *A contrario*, cette intermédiation peut, dans certains cas, rendre l'évolution de ces marchés moins lisible.

### 1.2.2.5 Fournisseurs et politique d'achats

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place une organisation globale favorisant :

- une implication précoce des achats dans les nouveaux projets ;
- une globalisation des actions et des volumes ;
- une meilleure réactivité.

bioMérieux cherche également à diversifier ses fournisseurs pour favoriser à la fois la sécurisation et la mise en concurrence : un développement de la production en interne de certaines matières premières et des partenariats avec plusieurs fournisseurs permettent d'avoir des impacts positifs tant techniques qu'économiques.

Face à la spécificité des produits qui ne permettent pas toujours une grande flexibilité d'approvisionnement, la Société s'efforce de mettre en place une sécurisation de ses approvisionnements critiques : cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une



diversification des sources d'approvisionnement, de stocks de sécurité, du développement de productions internes, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

Les Achats sont une fonction clé de bioMérieux, dont l'activité industrielle est importante. Les risques associés sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » (cf. § 2.4.1).

bioMérieux souhaite impliquer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable et éthique (cf. § 3.5.3.2).

### 1.2.3 Produits du Groupe

La Société met en œuvre une stratégie marketing mondiale. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. En outre, l'offre produits est adaptée aux spécificités régionales et locales.

Les dix premiers produits ont représenté 35 % du chiffre d'affaires de la Société en 2018.

Les principaux produits commercialisés par le Groupe et leurs applications sont présentés ci-dessous, par domaine technologique.

#### 1.2.3.1 Microbiologie

Ce domaine technologique consiste à mettre en culture des échantillons biologiques dans un milieu de culture permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, puis à identifier les bactéries pathogènes et enfin à tester leur sensibilité aux antibiotiques. Le principal enjeu des laboratoires est l'efficacité, tant technique qu'économique des étapes amonts, notamment de culture des micro-organismes, et ce, du fait de la proportion importante d'échantillons négatifs. Les échantillons négatifs doivent être identifiés rapidement, de façon fiable et de plus en plus automatisée, afin de concentrer les efforts et l'attention des techniciens de laboratoire sur les échantillons positifs nécessitant des étapes ultérieures d'analyse. Ces étapes d'identification et de caractérisation de la sensibilité aux antibiotiques sont cruciales pour le clinicien dans la prise en charge du patient. Elles concentrent donc une grande partie de la valeur médicale attendue des produits de diagnostic.

#### Milieux de culture



Le Groupe offre une gamme étendue de milieux de culture (plus de 100 références bioMérieux disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques.

Dans le domaine des applications cliniques, la Société concentre ses efforts de développement sur des produits demandant une expertise spécifique, la gamme de milieux chromogéniques CHROMID®. Grâce à l'introduction de substrats chromogéniques, ces milieux associent

l'isolement et l'identification simultanés des micro-organismes cibles, ce qui permet de raccourcir le temps de rendu du résultat.

Au cours des dernières années bioMérieux a lancé plus de 10 nouveaux milieux chromogéniques en lien avec sa stratégie de lutte contre l'antibiorésistance :

- CHROMID® C. difficile, le premier milieu chromogène pour l'isolement et l'identification de *Clostridium difficile* en seulement 24 heures. *C. difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales, dont certaines sont gravissimes et associées à une mortalité élevée. CHROMID® C. difficile fait partie de la solution de diagnostic globale des infections à *C. difficile* comprenant également VIDAS® C. difficile GDH et VIDAS® C. difficile Toxin A & B ;
- avec les milieux CHROMID® Elite, de nombreuses améliorations ont été apportées, dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrus pour des germes spécifiques :
  - CHROMID® CPS® Elite pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires,
  - CHROMID® Salmonella Elite pour une détection plus rapide des souches de *Salmonella* dans les échantillons cliniques de selles,
  - CHROMID® S. aureus Elite particulièrement adapté à la recherche des staphylocoques dits variants à petites colonies chez les patients atteints de mucoviscidose ;
- associant son expertise en identification bactérienne et son expertise des résistances aux antibiotiques, la Société a développé des outils de dépistage des bactéries résistantes responsables d'infections nosocomiales et d'épidémies hospitalières. CHROMID® CARBA, CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® OXA-48 sont devenus des standards pour le dépistage des « super-bactéries » résistantes aux carbapénèmes ;
- CHROMID® MRSA, dédié au dépistage du MRSA a été rejoint par le CHROMID® MRSA SMART permettant de gagner un jour dans le rendu du résultat. Parallèlement, ce milieu a obtenu de la FDA une autorisation pour l'utilisation du milieu avec les prélèvements de peau, de plaies, de tissus mous et avec des flacons d'hémoculture ;
- enfin, CHROMID® Colistin R, lancé en novembre 2017, est un milieu chromogénique prêt à l'emploi, validé pour le dépistage des bactéries Gram négative résistantes à la colistine, à la fois dans les prélèvements humains et vétérinaires, et ce, pour la première fois. Ce milieu vient renforcer la position de bioMérieux dans l'approche *One Health* de lutte contre la résistance aux antibiotiques (cf. Applications vétérinaires page 5, et § 3.1.3.1).

Cette gamme a été complétée par la commercialisation de biplates (association intelligente de 2 milieux de culture dans une seule boîte permettant d'obtenir 2 informations en une seule lecture) : CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® SMART MRSA/*S. aureus*, ainsi que des équipements pour le contrôle d'environnement des laboratoires.

La Société développe également une gamme de milieux de culture et d'équipements destinée au contrôle de l'environnement pour détecter les risques de contamination et réduire ainsi les infections nosocomiales par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène.

Dans le domaine des applications industrielles, la Société développe et commercialise également différents milieux spécifiques (dont ceux de la gamme CHROMID®) pour le contrôle des micro-organismes (culture,

détection, identification ou dénombrement) dans les produits agro-alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, ainsi que dans les environnements de production (air, surface, eau...). Dans ces trois domaines, bioMérieux développe des solutions analytiques innovantes qui permettent d'identifier rapidement des contaminations bactériennes éventuelles pendant le processus de fabrication. En particulier, bioMérieux commercialise le milieu de culture ALOA<sup>®</sup>, destiné à la recherche de *Listeria spp* et *Listeria monocytogenes* et au dénombrement de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et échantillons d'environnement. ALOA<sup>®</sup> est également le milieu recommandé par la méthode de référence (normes EN ISO 11290-1 et ISO 11290-2). Enfin, les méthodes ALOA<sup>®</sup> One Day (recherche de *Listeria spp* et *Listeria monocytogenes*), ALOA<sup>®</sup> Count (dénombrement) et ALOA<sup>®</sup> Confirmation sont validées AFNOR ISO 16140. En outre, en agroalimentaire, bioMérieux commercialise CHROMID<sup>®</sup> EHEC, un milieu de culture de détection des bactéries *Escherichia coli* entérohémorragiques.

En outre, bioMérieux a développé des solutions de surveillance environnementale adaptées au secteur pharmaceutique. Les boîtes COUNT-TACT<sup>®</sup> 3P<sup>®</sup> et 90 mm 3P<sup>®</sup> irradiées sont destinées à être utilisées en salles blanches et isolateurs. Elles suivent un processus de fabrication spécifique en 3 étapes : production en salle blanche, triple emballage en ligne et en zone d'atmosphère contrôlée, et irradiation du produit final.

L'offre bioMérieux inclut également une gamme complète de produits pour le diagnostic vétérinaire (microbiologique et immunologique) des animaux d'élevage et de compagnie, permettant notamment la détection, l'identification et l'antibiogramme des micro-organismes responsables d'infections.

### Solution pour contrôle qualité microbiologique quantitatif : BIOBALL<sup>®</sup>

Les entreprises et les laboratoires pharmaceutiques doivent tester et assurer la qualité et la sécurité de leurs produits. BIOBALL<sup>®</sup> est une petite bille hydrosoluble contenant un nombre précis de micro-organismes qui peut être ajoutée directement aux échantillons de milieux ou de matrices, et ainsi contrôler la fertilité des milieux de culture. Ces souches de référence microbiennes calibrées ne nécessitent aucune préparation ni pré-incubation.

### Identification des bactéries et antibiogramme manuels : gammes API<sup>®</sup>, ATB<sup>™</sup> et RAPIDEC<sup>®</sup> CARBA NP

La Société commercialise les galeries API<sup>®</sup>, reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification des bactéries. Elle commercialise 23 galeries API<sup>®</sup> et ID32 couvrant la quasi-totalité des genres bactériens les plus courants (environ 800 bactéries et levures). La base de données API<sup>®</sup> constitue la référence pour l'interprétation des galeries d'identification. Elle est disponible sur Internet (APIWEB<sup>™</sup>).

À partir de ses gammes API<sup>®</sup> et ATB<sup>™</sup>, la Société a développé ATB<sup>™</sup> New, un instrument semi-automatisé destiné aux pays émergents. Ce système, disponible en Chine depuis 2016, comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme conformes au référentiel CLSI<sup>®</sup> (*Clinical and Laboratory Standards Institute*), ainsi qu'un logiciel pour l'analyse des résultats. En 2014, la Société a lancé RAPIDEC<sup>®</sup> CARBA NP pour compléter son offre destinée à la lutte

contre les résistances aux antibiotiques. Ce nouveau test manuel, très simple d'utilisation, notamment avec les milieux de la gamme CHROMID<sup>®</sup> CARBA, ou en complément de l'antibiogramme automatisé réalisé avec VITEK<sup>®</sup> 2, offre des résultats fiables et est la première solution permettant de détecter ou confirmer de façon rapide et économique la production de carbapénémases par les bacilles Gram négatif. Ce test est particulièrement utile pour une meilleure prise en charge des patients et un meilleur contrôle des infections associées aux soins. Les carbapénémases sont des enzymes hydrolysant les carbapénèmes, une classe d'antibiotiques ayant le spectre d'activité antimicrobienne le plus large. Les carbapénèmes ont un usage exclusivement hospitalier et sont principalement utilisés dans le traitement des infections à bactéries multirésistantes. RAPIDEC<sup>®</sup> CARBA NP a reçu l'autorisation de la FDA en 2017, le rendant ainsi disponible à la commercialisation aux États-Unis.

RAPIDEC<sup>®</sup> CARBA NP a fait l'objet de nombreuses publications scientifiques et posters. Il a été cité dans la revue CAP TODAY en 2015. Ses performances ont été soulignées par le bureau de communication et des relations de l'ASM (*American Society of Microbiology*) lors de l'ICAAC/ICC<sup>(1)</sup>. Enfin, ce test a été mentionné dans certaines recommandations dont la note technique relative à la détection des souches d'entérobactéries productrices d'une carbapénémase, publiée en mai 2016 par le Centre National de Référence français de la résistance aux antibiotiques.<sup>(2)</sup>

La gamme API<sup>®</sup> est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire pour l'identification de contaminants (pathogènes ou non).

### Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : la gamme ETEST<sup>®</sup>

ETEST<sup>®</sup> est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. ETEST<sup>®</sup> est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux bactéries rares ou à croissance difficile, et complète l'offre VITEK<sup>®</sup> en permettant notamment de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement sorti avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK<sup>®</sup>, et de rajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire.

Les milieux gélosés nécessaires à la mesure de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique ont été développés et/ou validés pour faciliter l'utilisation des ETEST<sup>®</sup>.

Deux nouvelles bandelettes ETEST<sup>®</sup> associant chacune 2 antibiotiques ont été lancées depuis décembre 2016 sur le marché européen, et en 2017 sur le marché américain : ETEST<sup>®</sup> Ceftolozane/Tazobactam (C/T 256) et ETEST<sup>®</sup> Ceftolozane/Avibactam (CZA 256). Ces nouvelles bandelettes offrent une solution rapide et fiable pour déterminer la CMI des antibiotiques ceftolozane et tazobactam d'une part, ceftolozane et avibactam d'autre part, pour les bactéries aérobiques Gram négatives, les entérobactéries et *Pseudomonas aeruginosa*. En 2018, bioMérieux a complété sa gamme d'antibiogrammes ETEST<sup>®</sup> avec le lancement de ETEST<sup>®</sup> Piperacillin/Tazobactam et ETEST<sup>®</sup> Telavancin sur le marché américain début 2019. Les solutions ETEST<sup>®</sup> apportent une valeur ajoutée médicale importante pour le clinicien et le patient : le fait d'avoir une solution diagnostic qui permette

(1) ICAAC : Interscience Conference on Antimicrobial Agents and Chemotherapy. ICC : International Congress of Chemotherapy

(2) <http://www.cnr-resistance-antibiotiques.fr/expertise-des-souches-1.html>



d'administrer le bon antibiotique, avec la bonne dose et au bon moment, est un facteur important pour lutter contre le développement des résistances, réel enjeu dans le domaine de la santé publique.

### Identification des bactéries et antibiogramme automatisés : la gamme VITEK® 2



Au-delà des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme automatisés avec son offre VITEK® 2.

Lancé en 1997, l'automate VITEK® 2, deuxième génération de la gamme VITEK®, permet des résultats plus rapides d'identification et d'antibiogramme, grâce à un consommable original et miniaturisé, la carte VITEK®, qui se décline de façon très large. Pionnier dans les systèmes experts pour l'interprétation des résistances, bioMérieux a intégré, dans son système VITEK® 2, l'*Advanced Expert System* (AES™), qui fait référence dans son domaine.

La Société a lancé ultérieurement :

- en 2004, VITEK® 2 Compact : cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture colorimétrique et de nouveaux systèmes-experts ; de taille plus réduite, il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre trente et soixante tests par jour ;
- en 2007, VITEK® 2 Compact 15, pour les laboratoires effectuant de quinze à trente tests par jour ;
- en 2009, VILINK™, une solution informatique permettant aux utilisateurs de VITEK® 2 de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents et d'opérations de maintenance, grâce à une connexion rapide et sécurisée.



bioMérieux enrichit régulièrement son menu d'identification et d'antibiogramme par des mises à jour du logiciel, ainsi que par de nouvelles cartes comprenant de nouveaux antibiotiques. Ainsi, en 2017, l'effort a porté sur le développement d'une nouvelle version du logiciel VITEK® 2, incluant la nouvelle combinaison antibiotique Ceftolozane/Tazobactam, de nouvelles identifications et des nouveaux phénotypes dans le système expert AES™, mis à jour grâce à l'analyse de plus de 200 publications récentes. La solution VITEK® 2 avec son système expert d'analyse AES™ et ETEST® permet de répondre à la demande des cliniciens en les aidant dans leur prescription antibiotique. Parallèlement, le logiciel de suivi épidémiologique VIGIGUARD™ permet d'étudier et de suivre l'évolution des résistances au niveau de chaque service clinique, et d'adapter les protocoles d'antibiothérapie à l'écologie microbienne.

La gamme VITEK® est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique confrontés à la nécessité d'identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production. Dans le domaine vétérinaire, les solutions VITEK® permettent l'identification et l'antibiogramme de bactéries responsables de pathologies chez l'animal.

### Solution de spectrométrie de masse MALDI-TOF : VITEK® MS

La spectrométrie de masse est une technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions. Les « signatures » moléculaires protéomiques obtenues peuvent être utilisées pour l'identification rapide de bactéries de colonies isolées. Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons, qui peuvent obtenir des résultats rapidement et à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.



En 2011, la Société a lancé la version marquée CE de sa solution de spectrométrie de masse, VITEK® MS, pour l'identification bactérienne dans les laboratoires de microbiologie. Cette solution d'identification est totalement intégrée à la plateforme VITEK® via le *middleware* MYLA®. Elle résulte d'un partenariat avec la société Shimadzu et sa filiale Kratos Analytical Ltd, fournisseur de l'instrument, et de l'acquisition de la banque de données d'AnagnosTec.

En 2012, la Société a commercialisé VITEK® MS Plus, un système permettant aux clients VITEK® MS d'utiliser le système de spectrométrie de masse au-delà de leur routine quotidienne d'identification, en réalisant des travaux de recherche ou en construisant leur propre base de données.

Une version est déclinée pour les clients industriels. Cette version est conforme au référentiel 21CFR part 11 relatif à la traçabilité (*American Code of Federal Regulation*) et inclut une base de données spécifique développée par bioMérieux.

En 2013, VITEK® MS a reçu l'accréditation *de novo* 510(k) de la FDA et est ainsi le premier système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes (Gram+, Gram- et certaines levures) dans les laboratoires de microbiologie clinique. Il est le seul à être totalement intégré pour les tests d'antibiogramme grâce à sa connexion avec le système VITEK® 2.

En 2016, bioMérieux a lancé la version 3 de la base de données VITEK® MS, offrant la possibilité aux laboratoires de microbiologie d'identifier rapidement les mycobactéries, les bactéries *Nocardia* et les moisissures. Cette version a reçu l'accréditation 510(k) de la FDA en 2017. De nouveaux kits de réactifs VITEK® MS développés spécifiquement pour ces pathogènes permettent de faciliter le travail du laboratoire en apportant tous les réactifs nécessaires à la préparation de ces micro-organismes.

### Offre de service pour l'épidémiologie en microbiologie : bioMérieux EPISEQ™

En novembre 2014, bioMérieux a annoncé un partenariat avec Illumina, leader mondial du séquençage, pour commercialiser en collaboration avec des laboratoires de services une solution de séquençage nouvelle génération dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes.

En décembre 2015 et dans le cadre de ce partenariat, bioMérieux a annoncé le lancement de sa première offre de service de séquençage nouvelle génération, à destination des laboratoires de microbiologie pour lutter contre les infections nosocomiales. Ce service a été proposé dans un premier temps en Europe et concernait *Staphylococcus aureus*. En début d'année 2019, une nouvelle version appelée EPISEQ™ CS reposant à la fois sur la connaissance de bioMérieux en microbiologie et sur l'expertise d'Applied Maths en développement de logiciels, a été lancée. Cette nouvelle version vise à couvrir les 13 pathogènes les plus fréquemment rencontrés dans les cas d'infections nosocomiales et peut être applicable quel que soit le séquenceur utilisé.

### Hémoculture : la gamme BACT/ALERT®



L'automate BACT/ALERT® 3D permet la détection rapide et automatique des hémocultures positives afin de diagnostiquer les épisodes septiques ou les septicémies. Le système BACT/ALERT® 3D permet également, grâce à des milieux spécifiques, la détection des cultures positives à mycobactéries, pour le diagnostic, entre autres, de la tuberculose pulmonaire. bioMérieux a développé et lancé en 2018 une nouvelle version améliorée de ces bouteilles destinée au diagnostic de la tuberculose. La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BACT/ALERT® 3D permettent aux laboratoires de toutes tailles d'associer les hémocultures et la culture des mycobactéries sur un même instrument. L'utilisation de flacons plastiques incassables contribue à améliorer la sécurité des personnels de santé.

BACT/ALERT® VIRTUO™, la nouvelle génération de BACT/ALERT®, hautement automatisé, est disponible aux États-Unis depuis 2017 et

dans les pays reconnaissant le marquage CE depuis 2014. Son processus d'enregistrement réglementaire se poursuit, notamment en Chine. Ce système d'hémoculture pour la détection de micro-organismes pathogènes, unique et innovant, complète l'offre de la gamme BACT/ALERT®. Il utilise une robotique de précision pour le chargement et le déchargement automatisé des réactifs permettant à toute personne, quel que soit son niveau de compétence, de déposer les flacons dans l'instrument à tout moment. Avec ce système, les biologistes limitent le temps de manipulation des flacons et maximisent l'efficacité du laboratoire. BACT/ALERT® VIRTUO™ offre un temps de détection plus rapide que le système actuel BACT/ALERT® grâce à un dispositif optique de haute-fidélité et à un nouvel algorithme de détection qui réduit de quatre heures en moyenne le temps de détection.



La nouvelle génération du système d'hémoculture BACT/ALERT® VIRTUO™ permet de connecter jusqu'à 3 unités d'incubation supplémentaires à un module de commande BACT/ALERT® VIRTUO™, créant ainsi une configuration intégrée. Cette configuration modulable offre une capacité d'incubation comprise entre 400 et 1700 bouteilles environ, permettant de gérer d'importants volumes allant jusqu'à 100 000 flacons d'hémoculture par an, via un unique point d'entrée pour un flux de travail optimisé. Les flacons d'hémoculture sont automatiquement transférés dans le système, permettant ainsi une meilleure utilisation de la capacité de l'instrument et une productivité accrue. Cette nouvelle version permet la mesure, en temps réel, du volume de sang dans chaque flacon d'hémoculture afin d'assurer que la quantité de sang prélevée est conforme aux recommandations et aux pratiques de chaque organisation.

Grâce à ses performances accrues, ce système permet aux laboratoires de fournir des résultats rapides aux médecins, contribuant à l'amélioration de l'état de santé des patients et optimisant la productivité des laboratoires.

À ce jour, l'offre de milieux de culture BACT/ALERT® comprend les flacons standards, les flacons FAN à base de charbon activé, les nouveaux flacons FAN Plus utilisant la technologie brevetée des billes polymériques adsorbantes (APB), ainsi que les flacons MP pour la détection de la tuberculose pulmonaire.

Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BACT/ALERT® 3D est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits biopharmaceutiques, pour le contrôle microbiologique des boissons ainsi que pour le contrôle de qualité des produits sanguins, et plus spécifiquement des plaquettes pour lesquelles BACT/ALERT® est la méthode de détection la plus utilisée dans le monde.



### Lab Efficiency (Efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique)

Les laboratoires de microbiologie clinique souhaitent renforcer leur automatisation et, au-delà, améliorer significativement leur efficacité opérationnelle, compenser le manque croissant de personnel spécialisé et obtenir les accréditations nécessaires à leur exploitation, en optimisant leurs flux de travail, en rendant des résultats plus rapides et plus standardisés et en améliorant la traçabilité des analyses.

Au-delà de son offre « traditionnelle » de systèmes automatisés de microbiologie, la Société dispose des plateformes suivantes :

- PREVI™ Color Gram, système de coloration automatisé de Gram (accord d'OEM avec le groupe ELITech) ;
- RAL STAINER, un instrument automatisant la coloration des mycobactéries pour le diagnostic de la tuberculose (accord de distribution avec la société RAL) ;
- UF-1000i/500i, système automatisé de *screening* urinaire basé sur la cytométrie de flux par fluorescence (accord de distribution avec la société japonaise Sysmex) ;
- WASP®, système d'ensemencement automatisé et WASPLab®, système d'incubation intelligent fournissant des images des milieux de culture de haute résolution et améliorant la rapidité, l'interprétation, la fiabilité et l'accessibilité des résultats (contrat de distribution avec la société italienne Copan). Ces solutions permettent une automatisation complète du processus de microbiologie ;
- en 2018, un logiciel d'intelligence artificielle (PhenoMATRIX™) a été intégré à WASPLab®. Il permet l'analyse et le tri automatique des géloses incubées dans WASPLab® grâce à la combinaison des données patients (extraites du Système d'Information du Laboratoire) et de l'analyse des images *via* des algorithmes très performants.

### Nouvelle solution informatique pour le laboratoire de microbiologie : MYLA® et VILINK™

La gestion des informations du laboratoire permet d'optimiser la prise en charge et le suivi des patients dans les unités de soins. Lancé en 2010, MYLA® est une application informatique assurant la connexion entre les instruments et le système d'information du laboratoire. De conception innovante, MYLA® permet le pilotage de l'activité quotidienne du laboratoire en assurant :

- l'optimisation des flux de données du laboratoire ;
- la consolidation des données issues des tests d'identification microbienne et de sensibilité aux antibiotiques (ID/AST : VITEK®) et des hémocultures (BACT/ALERT® 3D et BACT/ALERT® VIRTUO™) ;
- l'édition de tableaux de bord adaptés aux profils des utilisateurs ;
- l'affichage en temps réel des informations d'activité des instruments connectés ainsi que des alertes à traiter rapidement ;
- un accès à distance pour ses utilisateurs, grâce à une connexion réseau sécurisée.

MYLA® valorise également l'ensemble de ces données sous la forme de rapports d'épidémiologie pouvant être produits à la demande ou programmés à l'avance, permettant un suivi précis des indicateurs

d'activité et de qualité du laboratoire, et des tendances observées sur l'évolution des résistances par services et/ou par type de prélèvement.

Afin d'augmenter l'efficacité du laboratoire, VILINK™ est un outil IoT (*Internet of Things*) qui permet le diagnostic, la mise à jour et le support à distance des équipements bioMérieux pour assurer une disponibilité opérationnelle maximale des outils de diagnostic du laboratoire. VILINK™ dispose également des moyens pour réaliser une maintenance préventive afin que les techniciens bioMérieux puissent intervenir à distance à tout moment. Enfin VILINK™ permet également d'assurer la mise à disposition des dernières versions de logiciels embarqués dans les instruments bioMérieux par des mises à jour à distance programmées et sécurisées.

### Dénombrement des micro-organismes (indicateurs de qualité) : TEMPO®

En 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, le premier système automatisé de contrôle microbiologique conçu spécifiquement pour les applications industrielles. TEMPO® est un système de dénombrement des flores bactérienne et fongique éventuellement présentes dans l'alimentation. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des groupes agroalimentaires, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants. TEMPO® permet de contrôler des produits alimentaires très variés.



Depuis, la Société a développé un menu complet de tests, appelés également cartes TEMPO®, qui permet la numération d'*Escherichia coli*, des coliformes, des coliformes totaux, des entérobactéries, des levures et moisissures, des staphylocoques, des bactéries lactiques, de la flore bactérienne, de la flore aérobie totale et de *Bacillus cereus*. Afin de répondre à l'évolution des réglementations américaine et européenne relatives à la viande de volaille, un nouveau test de dénombrement des *Campylobacter* a été lancé en 2018.

Tous ces tests bénéficient de validations AOAC ou AFNOR/ISO.

En 2016, une nouvelle application spécialement développée pour les industries cosmétiques a été lancée : TEMPO® Challenge Tests. Ces nouveaux tests (TEMPO® CTB et TEMPO® CTF) permettent de vérifier que les produits cosmétiques et les produits d'hygiène personnelle mis sur le marché sont bien protégés contre les éventuelles contaminations microbiennes introduites pendant leur utilisation. Cette nouvelle solution répond à un besoin de simplification de ces analyses très chronophages pour les laboratoires.

Par ailleurs, un logiciel de connexion est commercialisé pour permettre l'échange d'informations entre les plateformes VIDAS®, TEMPO® et le système informatique des laboratoires agroalimentaires, assurant ainsi la traçabilité des analyses, de l'échantillon initial au résultat final communiqué à l'unité de production.

## Instruments de préparation des échantillons et milieux de culture, et instruments de détection microbienne rapide et automatisée pour les laboratoires industriels de contrôle qualité : la gamme Blue Line™

bioMérieux s'est dotée, grâce à l'acquisition de la société AES, d'une gamme de préparation des échantillons et des milieux de culture, Blue Line™, notamment dans le domaine agroalimentaire, permettant d'optimiser la standardisation et la productivité des laboratoires. Cette gamme comprend notamment :

- DILUMAT™ pour assurer l'étape de dilution ; une nouvelle génération d'instruments inclut la technologie RFID (*Radio Frequency Identification*) permettant une meilleure traçabilité des échantillons dans les laboratoires ;
- SMASHER™ pour le broyage des échantillons alimentaires ;
- MASTERCLAVE® pour préparer des géloses et bouillons d'enrichissement de façon totalement automatique.

En outre, l'offre comprend le système Labguard® de surveillance des températures et des paramètres environnementaux au sein des laboratoires et des locaux de production.

## Instruments de microbiologie rapide par cytométrie

Les analyseurs de cytométrie CHEMUNEX® reposent sur une technologie associant un marqueur de viabilité fluorescent et une détection par faisceau laser. Ils sont une alternative à la culture traditionnelle des micro-organismes sur boîte de Petri, et permettent de fournir des résultats extrêmement rapides.

Ainsi, cette technique s'impose par sa rapidité et sa fiabilité dans la plupart des groupes alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Elle peut être utilisée pour la libération accélérée des lots avant la mise sur le marché des produits finis, ainsi que pour le pilotage des usines de production en permettant un contrôle ultra-rapide des matières premières, des paramètres d'hygiène de production et des produits semi-finis.

La gamme comprend les instruments SCANRDI® et D-COUNT® :

- la cytométrie à balayage SCANRDI® (également appelée cytométrie en phase solide) est utilisée par l'industrie pharmaceutique pour le contrôle des médicaments stériles (ex. injectable) ou non (ex. lotion oculaire), ainsi que de l'eau de qualité pharmaceutique. C'est aujourd'hui la technique de contrôle microbiologique la plus rapide au monde, elle rend un résultat en quelques heures ;
- la cytométrie en flux D-COUNT® est particulièrement adaptée au contrôle microbiologique des produits difficilement filtrables : produits laitiers, jus de fruits et cosmétiques. Cette technologie ultra-rapide permet aux utilisateurs des bénéfices financiers tout en assurant la sûreté des produits libérés.

## Détection des endotoxines

En 2018, bioMérieux a annoncé le lancement de ENDOZYME® II GO, un nouveau test de détection des endotoxines de la gamme bioMérieux ENDONEXT™ basé sur des protéines recombinantes du Facteur C de limule (rFC). Ce nouveau test, issu de l'expertise conjointe de bioMérieux en microbiologie et de Hyglos GmbH en détection d'endotoxines, permet de tester les endotoxines dans l'eau de qualité pharmaceutique, les médicaments injectables et d'autres produits pharmaceutiques. Il permet un flux de travail facile et rapide.

La technologie rFC, autorisée par la Pharmacopée Européenne depuis 2016, permet d'éliminer complètement l'exploitation des limules, une espèce de crabes en voie de disparition en Asie et protégée aux États-Unis, dont le sang est utilisé dans la plupart des tests de détection d'endotoxines actuellement disponibles sur le marché.

Les méthodes traditionnelles de détection d'endotoxines nécessitent la préparation de dilutions standards et de contrôles internes. Ces étapes manuelles de préparation sont longues et peuvent entraîner des résultats variables voire invalides. Le nouveau test ENDOZYME® II GO utilise le système GOPLATE™, prêt à l'emploi, qui réduit de plus de 50 % le temps de manipulation par rapport aux tests traditionnels d'endotoxines sur microplaques, et assure une grande précision pour établir la courbe de calibration et la vérification des contrôles positifs internes.

## 1.2.3.2 Immunoessais

Ce domaine technologique permet, à partir d'une réaction antigène-anticorps, la détection d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et le dosage de biomarqueurs spécifiques de pathologies variées (métaboliques, hormonales, infectieuses...).

### La gamme VIDAS®

VIDAS® est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (*Enzyme Linked Fluorescent Assay*) et basé sur le concept du test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi détecter et/ou quantifier (i) des antigènes ou toxines, témoins d'infection virale ou bactérienne, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunitaire à une infection et (iii) différents marqueurs de pathologies comme le cancer, les maladies métaboliques ou les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série ou de manière individualisée et il est possible de réaliser jusqu'à 50 tests par heure. VIDAS® existe en version compacte, le MINI VIDAS®, et depuis 2013, en version plus automatisée dotée d'une traçabilité accrue, VIDAS® 3.

Lancé en 1991, VIDAS® a rencontré un véritable succès. Il est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité. VIDAS® est utilisé d'une part comme plate-forme complémentaire pour des tests innovants à forte valeur médicale dans les laboratoires centraux consolidés, et d'autre part, comme plate-forme pour les tests de routine dans les laboratoires peu consolidés.

La nouvelle génération VIDAS®, VIDAS® 3, est venue enrichir la gamme d'instruments VIDAS® et apporte de nouvelles fonctionnalités significatives venant supporter son positionnement de plate-forme complémentaire dédiée à des tests à forte valeur médicale, avec en particulier une automatisation renforcée et une traçabilité accrue. VIDAS® 3, qui permet de réaliser un maximum de 36 tests par heure, utilise les mêmes réactifs que les autres instruments de la gamme. Après le marquage CE reçu en 2013, ce nouveau système a obtenu l'autorisation par la SFDA pour sa commercialisation en Chine au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, et par la FDA à l'été 2015.



Le menu VIDAS® comprend plus de 70 paramètres dans le domaine clinique couvrant une large gamme de pathologies humaines, notamment les infections à VIH, les hépatites, la cardiologie, le sepsis, les maladies de la thyroïde, certains cancers, les infections périnatales, et la stérilité. En 2018, bioMérieux a enrichi son menu de tests avec le lancement de VIDAS® PTH (1-84). Ce test, qui permet la mesure quantitative de la forme biologiquement active de l'hormone parathyroïdienne, est utilisé pour le diagnostic et le suivi de l'insuffisance rénale chronique. Ce test vient compléter le menu VIDAS® dédié au métabolisme osseux et minéral comprenant notamment le test de dosage de la vitamine D.

Le menu VIDAS® inclut 7 tests à forte valeur médicale :

- VIDAS® B•R•A•H•M•S PCT™ ; ce test permet la mesure de la procalcitonine (PCT), qui est un biomarqueur reconnu comme la référence pour la détection précoce du sepsis chez des patients gravement malades. Ce test aide les médecins à déterminer rapidement s'il s'agit d'une infection virale ou bactérienne et donne des indications sur la sévérité de l'état de santé des patients, permettant un traitement adapté. Marqué CE et approuvé par la FDA en 2007, le test VIDAS® de dosage de la procalcitonine a obtenu, en 2016, l'accréditation de la FDA pour une utilisation en suivi pendant 4 jours après le diagnostic initial d'un sepsis. En 2017, bioMérieux a obtenu une nouvelle accréditation de la FDA pour que ce dosage puisse aider les médecins à prescrire l'antibiothérapie la plus adaptée ou prendre la décision de réduire le traitement dans deux situations cliniques fréquentes, les infections des voies respiratoires basses et le sepsis ;
- VIDAS® D-Dimer Exclusion™ pour l'exclusion du diagnostic de la thrombose veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire dont une nouvelle version, plus rapide a été approuvée par la FDA en 2012. Depuis 2017, ce test peut également être utilisé pour aider à identifier, parmi les femmes suivant un traitement anticoagulant au long cours à la suite d'un premier épisode de maladie thromboembolique veineuse idiopathique, celles qui sont à faible risque de récurrence et dont le traitement peut être arrêté ;
- le test VIDAS® Troponin I Ultra a été remplacé à partir de la fin de l'année 2015 par le test VIDAS® High Sensitive Troponin I conforme aux recommandations internationales de cardiologie comme aide au diagnostic d'infarctus du myocarde et comme aide à la stratification du risque des patients présentant des symptômes évocateurs d'un syndrome coronarien aigu ;
- VIDAS® NT-proBNP ; ce test permet le dosage de NT-proBNP, un marqueur quantitatif de la fonction cardiaque. Il fournit des éléments objectifs utiles au diagnostic différentiel de l'insuffisance cardiaque (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple). En 2013, la Société a développé une seconde génération de test VIDAS® NT-pro BNP II ;
- VIDAS® EBV, lancé en 2009 et destiné à la détection du virus d'Epstein-Barr (EBV), responsable de 80 % des cas de mononucléose infectieuse ;
- VIDAS® C. difficile GDH pour la détection automatisée de la GDH, une enzyme produite spécifiquement par la bactérie *C. difficile*. Ce test est le seul test d'immunoessais automatisé approuvé par la FDA pour la détection de GDH ;

- VIDAS® AMH<sup>(1)</sup> est lancé depuis mi-2016. Le dosage de l'hormone antimüllérienne (AMH) permet d'évaluer la réserve ovarienne et ainsi d'améliorer la prise en charge de l'infertilité chez la femme. Par ailleurs, ce dosage est également une aide au diagnostic de dysfonctionnements ovariens (polykystose ovarienne par exemple). Ce test complète la gamme VIDAS® dédiée à la santé de la femme, gamme qui est aujourd'hui reconnue sur ce marché.

Par ailleurs, la Société entend continuer à enrichir son menu de tests VIDAS® à forte valeur médicale pour les applications d'urgence et les situations critiques. Ainsi, bioMérieux a acquis, en avril 2018, la société Astute medical Inc., qui a développé le test NephroCheck® utilisé dans le cadre d'insuffisance rénale aiguë. En 2017, un accord de développement et de commercialisation a été conclu avec la société Banyan Biomarkers pour les marqueurs de lésions cérébrales traumatiques.

**Dans les applications industrielles**, le menu VIDAS® est composé de 16 tests pour la détection des agents pathogènes. Il comprend notamment des réactifs basés sur la technologie de protéines recombinantes de phages développée par la société Hyglos GmbH, acquise par bioMérieux en 2016, tels que le réactif VIDAS® UP, pour la détection d'*Escherichia coli* O157 (incluant H7), bactérie responsable de nombreuses intoxications alimentaires, pouvant dans certains cas entraîner la mort, VIDAS® SPT pour la détection des bactéries *Salmonella* dans les aliments, et VIDAS® UP Listeria pour la détection de la bactérie *Listeria* à l'origine d'infections courantes d'origine alimentaire.

La plupart des tests VIDAS® ont été validés par des organismes officiels tels que l'AFNOR Certification, selon les normes ISO, ou l'AOAC International. En particulier, en 2013, certains tests ont reçu des approbations de l'AOAC International. VIDAS® UP Salmonella (SPT) a été validé Méthode Officielle pour une grande variété de produits alimentaires et les échantillons d'environnement, VIDAS® UP Listeria (LPT) et VIDAS® Listeria monocytogenes Xpress (LMX) ont été simultanément approuvés en tant que méthodes officielles d'analyse (OMA), ce qui témoigne de la fiabilité et de l'importance de cette solution complète pour la *screening* de la *Listeria*.

Le système VIDAS® est aussi utilisé par les laboratoires vétérinaires, notamment les tests VIDAS® Progesterone, VIDAS® Cortisol S et VIDAS® T4.

## Tests rapides

Les tests rapides sont des tests manuels basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de ces tests les rendent particulièrement adaptés aux utilisateurs ne disposant pas d'une infrastructure de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, dispensaires...). Elle se compose de tests fabriqués sur le site de Shanghai (Chine) : VIKIA®, destiné aux marchés émergents et BIONEXIA®, pour les laboratoires des pays développés. La gamme compte actuellement 14 tests rapides participant à la prise en charge de diverses pathologies telles que les gastroentérites virales, les infections HIV, les angines et les pharyngites.

(1) Information sur la disponibilité du produit : [www.biomerieux-diagnostics.com/vidas-amh-countries-list](http://www.biomerieux-diagnostics.com/vidas-amh-countries-list).

### 1.2.3.3 Biologie moléculaire

Cette technologie est basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Elle est réalisée en trois étapes : l'extraction des séquences génétiques (préparation de l'échantillon), l'amplification (ou multiplication) du nombre de séquences et enfin leur détection.

#### Approche syndromique du diagnostic des maladies infectieuses : BIOFIRE® FILMARRAY®



La gamme BIOFIRE® FILMARRAY® permet de proposer aux cliniciens une approche diagnostique dite « syndromique ». Marqué CE et approuvé par la FDA, ce système de biologie moléculaire PCR, multiplexe, simple d'utilisation, précis et rapide permet d'identifier, dans un seul réactif ou panel, les pathogènes les plus fréquents à l'origine d'un syndrome, et ce, en 1 heure environ.

Cette gamme connaît une croissance solide aux États-Unis depuis plusieurs années. La Société intensifie le développement de BIOFIRE® FILMARRAY® à l'international. BIOFIRE® FILMARRAY® répond à la demande grandissante des laboratoires hospitaliers et des cliniciens pour des solutions à forte valeur médicale dans le diagnostic des maladies infectieuses.

BIOFIRE® FILMARRAY® est la technologie entièrement intégrée, leader sur le marché des tests de biologie moléculaire multiplex.

Le menu BIOFIRE® FILMARRAY® se compose des 9 panels suivants, marqués CE et/ou approuvés par la FDA :

- le panel Respiratoire, un panel complet, lancé en 2011, qui permet d'analyser simultanément 20 virus et bactéries à l'origine de maladies respiratoires, directement à partir d'écouvillons nasopharyngés dans un milieu de transport viral ;
- les panels Respiratoire 2 (RP2) et 2 plus (RP2plus), lancés en 2017, qui permettent d'analyser respectivement 21 et 22 virus et bactéries à l'origine de maladies respiratoires, directement à partir d'écouvillons nasopharyngés dans un milieu de transport ;
- le panel Respiratoire EZ (RP EZ), commercialisé en 2016, qui détecte 11 virus et 3 bactéries pouvant être à l'origine d'infections respiratoires et autorisé aux États-Unis pour une utilisation hors du laboratoire (CLIA-waived) ;
- le panel d'Identification des hémocultures (Sepsis), commercialisé en 2013, permet d'identifier directement à partir d'une hémoculture positive 27 cibles : 8 bactéries à gram positif, 11 bactéries à gram négatif, 5 champignons et 3 mécanismes de résistance ;
- le panel Gastro-intestinal, lancé en 2014, pour identifier les 22 causes (13 bactéries, 4 parasites et 5 virus) les plus communes de diarrhées infectieuses, directement à partir d'un échantillon de selles dans un milieu de transport Cary Blair ;
- le panel Méningite-Encéphalite, commercialisé en 2015, identifie, à partir d'un échantillon de liquide céphalo-rachidien, 14 pathogènes (6 bactéries, 7 virus et 1 levure) responsables de méningites et d'encéphalites ;

- les panels Pneumonie et Pneumonie plus, commercialisés en 2018, qui permettent d'analyser respectivement 33 et 34 virus et bactéries ainsi que leurs gènes de résistance aux antibiotiques sur des échantillons de type expectorations, prélèvements par aspiration endotrachéale ou lavage bronchoalvéolaire (mini-LBA compris).

L'offre de BIOFIRE® FILMARRAY® se compose de plusieurs plateformes :

- FILMARRAY® 2.0 : instrument de taille compacte, sa principale caractéristique est une plus grande cadence, le laboratoire pouvant traiter jusqu'à 176 échantillons par jour. Cette version permet de faire fonctionner ensemble de 1 à 8 unités FILMARRAY® 2.0 reliées à un seul ordinateur et peut être connectée au système informatique du laboratoire ;
- FILMARRAY® Torch : système à haute cadence et de taille beaucoup plus compacte, il est modulaire et évolutif. Dans sa configuration de base, il est composé de 2 modules pouvant analyser jusqu'à 44 échantillons par jour, tandis que le système complet, qui comprend 12 modules, peut en tester jusqu'à 264 par jour. En 2016, FILMARRAY® a reçu le Trophée de la Biologie Médicale, Prix du Jury aux Journées Internationales de Biologie. Ce prix témoigne de l'avancée technologique de cette solution ;



- FILMARRAY® EZ : cette configuration qui comprend un seul système FILMARRAY® 2.0 propose une interface utilisateur simplifiée et fournit des rapports facilitant la lecture des résultats. Elle a reçu l'accréditation 510(k) et la dérogation CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments) de la FDA offrant ainsi la possibilité d'être utilisée hors des laboratoires cliniques, par exemple dans les cabinets médicaux ou les maisons médicales. Cette nouvelle offre est proposée sur le marché américain uniquement pour l'utilisation du panel RP EZ.

#### Offre d'automatisation du laboratoire de biologie moléculaire et gamme d'extraction®

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, les produits de la Société utilisent la technologie BOOM®, établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire. Cette gamme offre à la fois une solution semi-manuelle, NUCLISENS® MINIMAG®, et un système automatisé, NUCLISENS® EASYMAG®. Dans le domaine de l'extraction automatisée, bioMérieux est un acteur important, le système NUCLISENS® EASYMAG® permettant de réaliser 24 extractions d'une grande pureté en 40 minutes, et offrant une très grande flexibilité d'extraction.

En 2016, la gamme d'extraction s'est enrichie avec le lancement d'EMAG®, système complètement automatisé de nouvelle génération pour l'extraction d'ADN et d'ARN.





EMAG® s'appuie sur la qualité d'extraction des acides nucléiques, la robustesse et la simplicité d'utilisation qui font le succès de NUCLISENS® EASYMAG®, en apportant l'automatisation, la traçabilité et une plus haute cadence auxquelles s'ajoute une flexibilité inégalée à ce jour sur le marché mondial. L'efficacité de l'extraction des acides nucléiques à partir d'un échantillon est déterminante pour la qualité du résultat final du test de diagnostic. Cette étape est particulièrement délicate car la nature des échantillons peut être très diverse.

Utilisable avec une grande variété d'échantillons biologiques : sang total, plasma, sérum, selles, prélèvements respiratoires et liquide céphalo-rachidien, le nouveau système EMAG® permet d'obtenir des acides nucléiques purifiés d'excellente qualité selon un protocole d'extraction standardisé. EMAG® permet d'extraire 48 échantillons en 90 minutes directement à partir du prélèvement primaire et de traiter tous types d'échantillons dans une même série. La flexibilité et la traçabilité accrues de cette plateforme automatisée de haute cadence, permettent au laboratoire d'analyse de pratiquer un suivi des patients dès que cela est nécessaire et quel que soit le prélèvement. EMAG® est marqué CE et commercialement disponible en Europe et aux États-Unis, et suit un programme de lancement graduel dans les autres pays depuis 2017.

En 2014, la Société a lancé ESTREAM™, une station de préparation automatisée des échantillons pour les tests PCR. Cette nouvelle solution permet d'optimiser les flux d'analyses, de renforcer la standardisation et la traçabilité dans les laboratoires de biologie moléculaire dans le but d'améliorer la qualité des résultats fournis aux cliniciens.

Par ailleurs, au cours de la même année, bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société Hain Lifescience, spécialisée en biologie moléculaire. Par cet accord, bioMérieux devient le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose.

En 2015, une nouvelle version du *middleware* NUCLISENTRAL® a été lancée. Ce *middleware* contribue à l'optimisation des flux de travail au sein des laboratoires de biologie moléculaire utilisant notamment les tests ARGENE® et les automates de préparation de l'échantillon (EASYMAG®, EMAG® et ESTREAM™) de la Société.

### Gamme ARGENE®

Les tests de la gamme ARGENE® sont utilisés pour le dépistage et le suivi des patients immunodéprimés, en attente d'une greffe ou transplant. Utilisant la technologie PCR (*polymerase chain reaction*), ils permettent notamment la détection du cytomegalovirus, du virus d'Epstein Barr, de l'adénovirus, de l'entérovirus, des pathogènes infectieux respiratoires dont MERS CoV, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, et du virus de l'herpès. En 2018, bioMérieux a lancé le test quantitatif HHV6 R-GENE® pour la détection spécifique du virus de l'herpès chez les patients transplantés.

### Détection des micro-organismes (virus et bactéries) pour le domaine agro-alimentaire : GENE-UP



Destiné aux acteurs de la filière agroalimentaire, GENE-UP® permet le contrôle microbiologique des aliments, des matières premières ainsi que de l'environnement de production. Cette solution innovante simplifie considérablement le flux des laboratoires, leur permettant de gagner en productivité et rapidité. Ce système de nouvelle génération allie les expertises de bioMérieux, leader mondial du contrôle microbiologique alimentaire et de BioFire, reconnue pour son savoir-faire en biologie moléculaire.

Le menu de la plateforme GENE-UP® permet la détection des pathogènes les plus fréquemment recherchés dans la chaîne agroalimentaire tels que *Salmonella*, *Escherichia coli* O157:H7 et *Listeria spp.*, *Listeria monocytogenes*, EHEC, *Cronobacter*. GENE-UP® permet aussi la détection des principaux virus recherchés en agroalimentaire, tels que Norovirus GI, Norovirus GII, Hépatite A et Hépatite E, grâce à la gamme CeeramTools®, leader mondial sur ce segment. Les méthodes pour la détection des principaux pathogènes alimentaires bénéficient déjà de la certification AOAC-RI reconnue dans de nombreux pays tels que les États-Unis et attestant de leur excellente performance. Les méthodes GENE-UP® sont aussi validées selon la norme ISO 16140 garantissant ainsi une reconnaissance européenne.

#### 1.2.3.4 Tests de diagnostic compagnon

Afin d'améliorer la prise en charge clinique et thérapeutique des patients, la Société a mis en place, en 2014, le programme *Companion Diagnostic* qui vise à développer des « tests compagnons » (comme défini par les instances réglementaires), ou des tests de « diagnostic facilitateur ou complémentaire » (*supportive/complementary diagnostic*), en partenariat avec les sociétés pharmaceutiques.

Un test compagnon est un test diagnostique permettant de sélectionner, par l'identification d'un marqueur prédictif, les patients seuls susceptibles de recevoir un bénéfice d'une thérapie dite ciblée<sup>(1)</sup>.

Un test de diagnostic facilitateur ou complémentaire est utilisé lors des essais cliniques thérapeutiques pour stratifier les patients et ainsi constituer des cohortes de patients homogènes.

En outre, bioMérieux coordonne, en étroite collaboration avec les sociétés pharmaceutiques, des tests de détermination de la sensibilité aux antibiotiques tels que ETEST® et VITEK® 2. Ces deux solutions de diagnostic jouent un rôle indispensable et complémentaire pour le lancement réussi d'un nouvel agent anti-infectieux :

- ETEST® est utilisé pendant le développement clinique des anti-infectieux. Il est ensuite le premier outil de détermination de la sensibilité aux antibiotiques lors du lancement d'une nouvelle molécule, permettant son adoption rapide et sa prescription par les cliniciens, pour une meilleure prise en charge des patients ;
- ce nouvel anti-infectieux peut ensuite être incorporé dans les cartes VITEK® 2 afin d'automatiser la détermination de la concentration minimale inhibitrice (CMI). Cette automatisation permet ainsi

(1) Source HAS : Haute Autorité de Santé.

d'étendre l'adoption et la prescription de la molécule quelques années après son lancement.

### 1.2.3.5 Services et solutions

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits dans une approche solution afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures.

#### Services pour l'organisation du laboratoire

bioMérieux propose un service *Lab Consultancy*, basé sur le concept *Lean Six Sigma* adapté aux besoins spécifiques des laboratoires de microbiologie, qui permet à ses clients d'obtenir un état des lieux objectif de leur performance actuelle et de se projeter sur les améliorations actuelles et futures de leur laboratoire, tant en terme d'organisation que de processus. Les équipes de bioMérieux travaillent en étroite collaboration avec le personnel du laboratoire afin de mettre en œuvre les transformations :

- augmentation de l'efficacité et utilisation de manière optimale des ressources existantes ;
- diminution des coûts et optimisation de la qualité ;
- redéfinition des tâches des techniciens de laboratoire vers plus de valeur ajoutée ;
- gestion efficace du changement visant l'engagement, la satisfaction et la motivation des personnels de laboratoires ;
- diminution des gaspillages.

En complément, des services sont proposés aux clients des solutions *Lab Efficiency* pour accompagner l'intégration des systèmes automatisés.

#### Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel. Ces

formations peuvent être délivrées en présentiel ou à distance au travers d'une plateforme de *e-learning*. Cette plateforme est disponible en Europe (France, Allemagne, Italie, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, et Suisse).

L'offre de *e-learning* se compose de 12 modules (comportant chacun formation et évaluation) et couvre l'ensemble des principales gammes de bioMérieux, notamment VITEK®, BACT/ALERT®, VIDAS®.

Ces formations liées aux produits bioMérieux sont complétées par des formations scientifiques ou techniques.

#### Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine, et ce en vue d'obtenir une accréditation du laboratoire.

#### Solutions de bio-informatique pour l'interprétation de données biologiques complexes

Fort d'une expertise de plus de 20 ans, la société Applied Maths, acquise par bioMérieux fin décembre 2015, développe et commercialise le logiciel BIONUMERICS® pour des applications en microbiologie, notamment en bactériologie, virologie et mycologie. BIONUMERICS® bénéficie d'une excellente connectivité, d'une grande fiabilité et de la possibilité de gérer une grande quantité de données hétérogènes : informations phénotypiques, PCR moléculaire, séquences génétiques, profils spectraux, cartographies du génome complet, métadonnées, etc. Applied Maths sert plus de 2 000 clients dans le monde, principalement en Europe et aux États-Unis, notamment des organisations de santé publique de tout premier plan, des institutions de recherche académique, des industriels et des hôpitaux.

### 1.2.3.6 Rationalisation de l'offre commerciale

bioMérieux mène un processus continu d'évaluation de son portefeuille visant à rationaliser son offre commerciale, avec notamment en 2016, l'arrêt de la gamme Allergie VIDAS®, et en 2017, l'arrêt de la gamme DIVERSILAB®.



## 1.3 Stratégie de bioMérieux

### 1.3.1 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère disposer d'atouts importants :

- un actionnaire majoritaire familial dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société d'assurer une grande solidité financière et de mener à bien sa stratégie : croissance continue de ses ventes, maintien de ses résultats à un niveau satisfaisant, et positionnement réussi sur des technologies d'avenir ;
- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 50 ans d'expérience en biologie, et qui s'applique aussi à de nouveaux domaines tels que les applications industrielles ou les maladies cardiaques ;
- une implantation géographique large et équilibrée de son activité, qui s'appuie sur un réseau commercial mondial, grâce auquel elle peut maximiser la commercialisation de ses produits, et sur une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;
- la réalisation d'environ 80 % de ses ventes dans 3 domaines où, sur la base de sa connaissance du marché, il occupe la première place : la microbiologie clinique, les applications industrielles et le diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses :
  - en microbiologie clinique, une position de leader mondial, une gamme de produits extrêmement large permettant de répondre aux besoins des laboratoires de microbiologie de toute taille, une librairie de bactéries parmi la plus complète, et un savoir-faire unique dans la compréhension des bactéries et de leurs mécanismes de résistance,
  - une position estimée de pionnier et de leader dans le diagnostic industriel, où la Société dispose de l'offre de produits la plus large et de fortes positions commerciales,
  - un portefeuille renforcé en biologie moléculaire, qui permet de créer le marché du diagnostic syndromique grâce au système BIOFIRE® FILMARRAY®, couvrant les infections respiratoires des voies hautes, le sepsis, les infections gastro-intestinales, ainsi que les méningites et encéphalites ;
- une base installée constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux ; cette base installée nécessite une organisation des activités de services qui regroupe une équipe d'ingénieurs de maintenance et d'ingénieurs d'application, qui interviennent sur le terrain ou à distance ;
- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'organisation du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs : exprimés en pourcentage des ventes, ils sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants et, combinée à une veille technologique efficace, d'identifier et de sélectionner, parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses, notamment dans le diagnostic des maladies infectieuses ;

- une capacité réelle à mener à bien des partenariats stratégiques et des acquisitions ciblées et un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles.

### 1.3.2 Stratégie et axes prioritaires

Dans le contexte économique actuel incertain, la Société considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficiera de moteurs de croissance dynamiques. En effet, le diagnostic tend à devenir incontournable pour prendre des décisions médicales, comme pour assurer la sécurité des consommateurs finaux. En outre, il permet aux systèmes de santé de réaliser des économies. Enfin, les pays émergents sont une opportunité importante de développement.

En particulier, en microbiologie clinique, bioMérieux considère que les barrières à l'entrée sont importantes et que les opportunités de développement sont attractives. Elle estime que le taux de croissance annuel moyen de ce marché pourrait légèrement accélérer, tiré en particulier par l'émergence de nouvelles technologies permettant des résultats plus rapides, et par les besoins d'automatisation des laboratoires qui souhaitent optimiser leurs flux de travail, standardiser leurs processus et réduire le temps de rendu des résultats.

Grâce à ses atouts concurrentiels, bioMérieux s'engage à être pionnier au service de la santé publique particulièrement dans la lutte contre les maladies infectieuses et se fixe comme ambition :

- de consolider son leadership en microbiologie clinique et industrielle. Ainsi, elle continue d'innover dans ces deux domaines. Afin de répondre aux attentes de ses clients, bioMérieux lance de nouvelles solutions automatisées, tout en continuant à renforcer ses gammes existantes ;
- de conforter sa position de pionnier et de référence dans le domaine du diagnostic syndromique des maladies infectieuses grâce à la gamme de biologie moléculaire BIOFIRE® FILMARRAY®. Sa stratégie s'appuie notamment sur le déploiement géographique de cette gamme et l'enrichissement du menu de tests de la plateforme ;
- de renforcer sa position de spécialiste dans les immunoessais. Elle entend capitaliser sur sa franchise VIDAS® grâce à la commercialisation de nouveaux paramètres, à son expertise dans les paramètres à forte valeur médicale, et au succès de VIDAS® dans les pays émergents.

bioMérieux poursuit également sa forte ambition internationale qui lui permet de valoriser l'innovation dans le monde entier. Résolument internationale, la Société entend continuer son expansion dans les pays émergents et l'adaptation de sa politique commerciale au nouveau contexte économique des pays développés, notamment en Amérique du Nord, le premier marché mondial, et en Europe de l'Ouest.

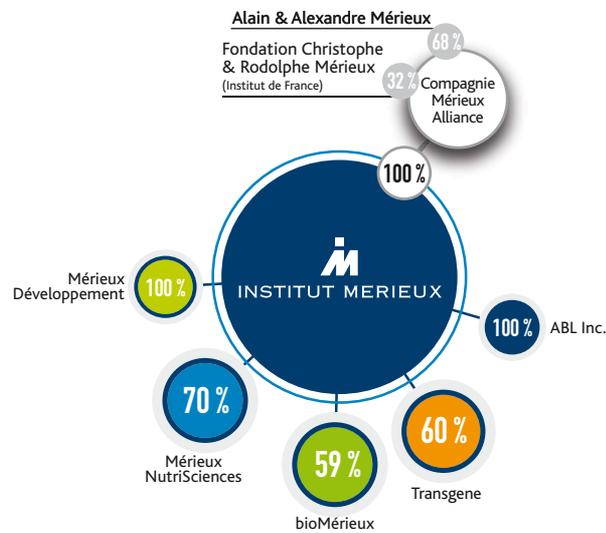
Depuis 2015, bioMérieux s'est fixé comme axes prioritaires de développer plus encore son orientation clients, de développer son excellence opérationnelle et d'assurer une croissance durable et profitable de son activité.

## 1.4 Organigramme

### 1.4.1 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux

L'Institut Mérieux (nouveau nom de Nouvelle bioMérieux Alliance depuis 2009) détient notamment :

- 100 % du capital de SGH, société holding de Mérieux NutriSciences, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires ;
- 100 % du capital de TSGH, holding de contrôle de Transgene SA, société cotée sur Euronext, spécialisée dans l'immunothérapie, et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales ;
- 100 % du capital de Mérieux Développement, qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés.



Les pourcentages de détention sont arrondis à l'unité supérieure.

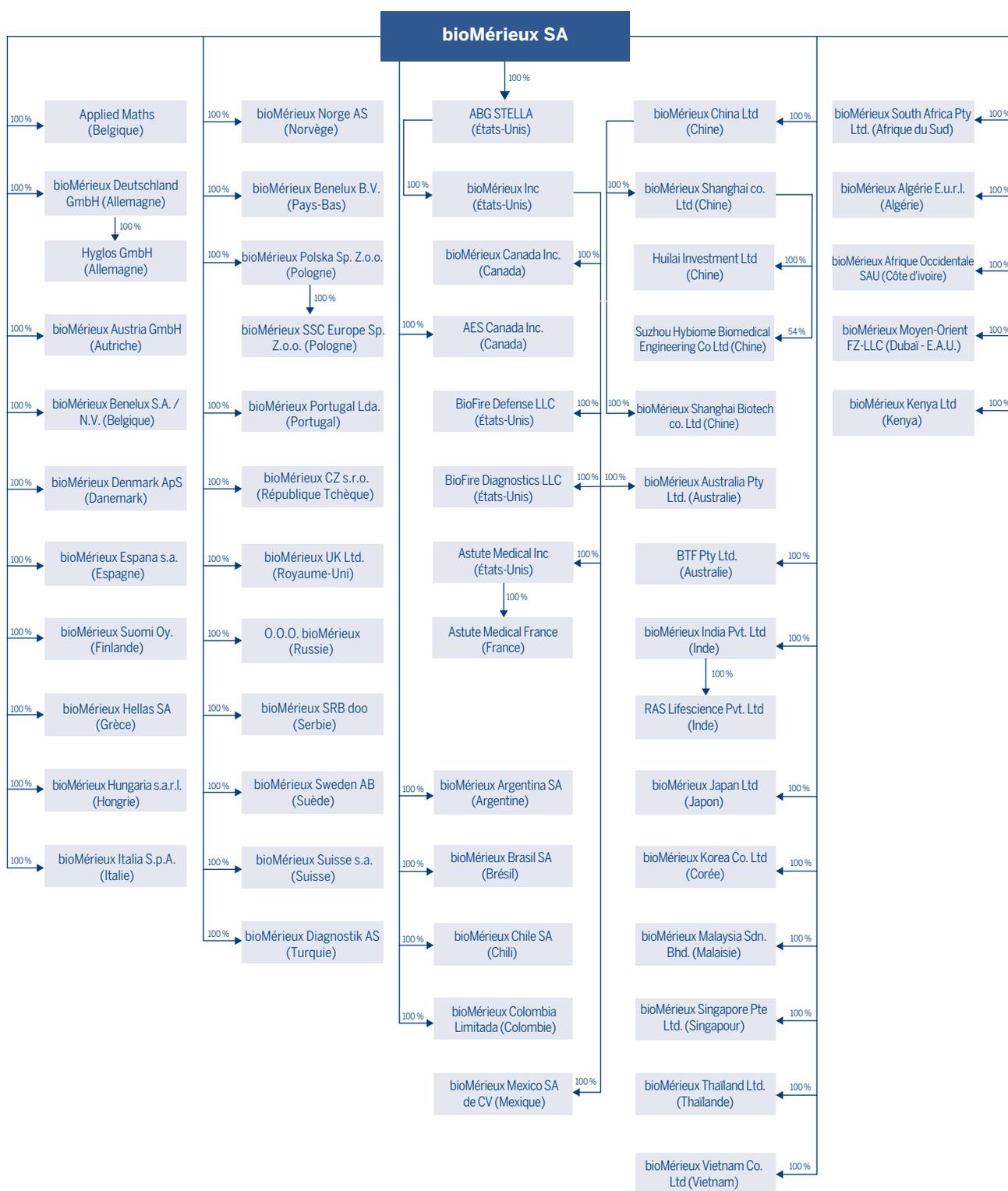


## 1.4.2 Filiales, succursales et participations

## 1.4.2.1 Organigramme juridique du groupe bioMérieux au 31 décembre 2018

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par l'Émetteur (en pourcentage du capital). La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 1.2.2.4) ; certaines d'entre elles ont également une activité de R&D (cf. § 1.6) et/ou de production (cf. § 1.7).

Par ailleurs, la note 3.3.3 du § 6.2.2 dresse la liste des filiales.



La société AES Chemunex GmbH a été liquidée le 20 décembre 2018.

### 1.4.2.2 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

#### Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2018

Le 4 avril 2018, bioMérieux a acquis 100 % des parts de la société Astute Médical Inc. basée à San Diego (USA). Astute est une société spécialisée dans l'identification et la validation de biomarqueurs (cf. note 1.1.1 du § 6.1.2).

Le 3 novembre 2018, bioMérieux a pris une participation de 54,4 % dans le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd lui conférant le contrôle exclusif. Cette société basée à Suzhou (Chine) est spécialisée dans les tests d'immunoessais automatisés (cf. note 1.1.2 du § 6.1.2).

Par ailleurs, bioMérieux, au cours de l'exercice, a acquis 3,45 % du capital de la société Innova Prep (Drexel, États-Unis) et pris un engagement ferme de souscription au fonds professionnel de capital investissement Sino-French (Innovation) Fund II représentant 3,30 % du capital de ce fonds (cf. note 7.2 du § 6.1.2).

#### Nouvelles filiales

Au cours de l'année 2018, bioMérieux a créé une filiale au Kenya dénommée bioMérieux Kenya Ltd.

#### Succursales et bureaux de représentation

bioMérieux ne détient aucune succursale directement. Elle n'a pas ouvert, en 2018, de nouveau bureau de représentation. bioMérieux détient des bureaux de représentation en Égypte, Arabie Saoudite et aux Philippines.

#### Participations

La note 3.3.3 du § 6.2.2 et la note 33 du § 6.1.2 dressent la liste des participations.

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par la Société (Labtech, Dynavax Technologies, Quanterix) est présenté dans la note 7.2 du § 6.1.2 et n'est pas significatif.

## 1.5 Systèmes qualité et réglementations applicables

### 1.5.1 Systèmes Management Qualité

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires. Elle a mis en place une Direction qualité globale qui assure la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité indépendant des opérations. Cette Direction s'est dotée d'un département Système qualité mondiale et conformité. Par ailleurs, un département Assurance qualité est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production, de distribution et de commercialisation.

Les filiales de distribution sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication du Groupe qui produisent des systèmes de diagnostic *in vitro*, sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP (*Medical Device Single Audit Program* regroupant les référentiels des pays suivants : États-Unis, Canada, Japon, Brésil et Australie), considérées comme les référentiels qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

### 1.5.2 Aspects réglementaires

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (industries pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire et vétérinaire).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'Homme, sont soumis à des réglementations

nationales ou internationales (par exemple, Union européenne, États-Unis, Japon, Canada et Chine) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

Les sites de production sont régulièrement inspectés/audités par les autorités compétentes.

#### 1.5.2.1 Diagnostic clinique *in vitro*

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou internationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays avec leur réglementation propre, ou qui s'appuient sur les réglementations d'autres pays, et les pays sans réglementation spécifique. De plus en plus de pays disposent de leurs propres procédures de mise sur le marché des produits de diagnostic *in vitro*. Certains pays acceptent un alignement progressif pour les produits déjà disponibles sur le marché. D'autres pays imposent un alignement total et immédiat avec leurs nouvelles procédures de mise sur le marché.

Les principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* dans les principaux pays sont décrites ci-après. Ces réglementations classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante. Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classe de risque du produit.



## Réglementations applicables dans les principaux pays

### Union européenne

Au sein de l'Union européenne, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 et du nouveau règlement européen IVDR (2017/746/EU) pour une période de transition de 5 ans, à l'issue de laquelle le règlement 2017/746/EU sera le seul référentiel applicable à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*.

La directive 98/79/CE, transposée en droit français, harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure d'évaluation appropriée. À ce jour, environ 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système de management de la qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception), jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Le règlement européen IVDR (2017/746/EU) concernant l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic *in vitro* a été publié au Journal Officiel de la Commission européenne le 5 mai 2017. Cette réglementation, applicable sans transposition nationale, vise à renforcer l'encadrement de la mise sur le marché des tests de diagnostic *in vitro* : elle réduira l'autodéclaration des produits et permettra plus de contrôles des autorités de santé avant et après la mise sur le marché des produits. À l'issue d'une période de transition de 5 ans pendant laquelle le règlement va coexister avec la directive européenne 98/79/CE, tous les produits bioMérieux devront alors répondre à ces nouvelles exigences pour être commercialisés dans les pays reconnaissant le marquage CE. bioMérieux mène depuis 2014 les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses produits avec ce nouveau règlement.

Les principales nouveautés apportées par ce règlement sont les suivantes :

- la classification des produits est désormais basée sur le risque lié au patient et/ou à la santé publique ;
- les fabricants doivent démontrer les performances analytiques et cliniques de leurs produits ainsi que leur validité scientifique ;
- les contrôles des organismes notifiés sont renforcés avant et après commercialisation ;
- les entreprises de santé doivent nommer une « personne qualifiée » en charge de la vigilance, de la déclaration de conformité au règlement, de la libération des lots et de la déclaration sur les évaluations de performances des produits à plus fort risque.

Dans le cadre de la procédure de mise sur le marché, le département des Affaires réglementaires constitue un dossier technique avant le lancement de tout nouveau produit. Cette documentation qui rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation est ensuite soumise à l'approbation d'un responsable affaires réglementaires. Le Comité de commercialisation vérifie que le dossier technique approuvé est disponible.

### États-Unis

Aux États-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement 510(k), qui consiste à démontrer une équivalence à un produit déjà commercialisé sur le marché américain. Les produits à haut risque, soit un nombre limité de produits, font l'objet d'une procédure PMA (*Pre-Market Approval*) et nécessitent la démonstration de leur utilité diagnostique. Aujourd'hui, seul 1 produit du portefeuille de bioMérieux est enregistré selon une procédure PMA.

En parallèle des enregistrements 510(k), un processus dit *de novo* a été ajouté par la FDA. Ce processus est conçu pour les nouveaux dispositifs médicaux, pour lesquels les fabricants ne peuvent établir d'équivalence substantielle.

### Japon

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des États-Unis.

### Chine

En Chine, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la NMPA (*National Medical Products Administration*) qui comprend les phases suivantes :

- réalisation de tests de contrôle qualité sur 3 lots de réactifs par le *National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products*, ou par un autre laboratoire qualifié par la NMPA. Pour les instruments, des tests complémentaires doivent être réalisés, pour démontrer par exemple leur conformité aux normes de compatibilité électromagnétiques ;
- réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ;
- revue administrative du dossier ;
- revue technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, la performance du produit, les tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois.

### Vigilance et audits

Les lois et règlements applicables qui peuvent différer d'un pays à un autre, imposent un système de vigilance (*post-market surveillance* – PMS) qui oblige le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes. Ce système PMS prévoit également une procédure de mesures correctives qui permet à la Société d'intervenir volontairement, en corrigeant ou en appelant les produits concernés.

Les sites de la Société sont soumis à des audits et à des inspections de la part des autorités réglementaires (FDA, ANSM...), d'organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou d'organismes certificateurs. Ces audits sont utilisés pour vérifier la conformité aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP, ou aux réglementations nationales applicables auxquelles se réfèrent les autorités réglementaires. Certains clients, notamment dans le domaine industriel, peuvent également conduire des audits, d'une part pour s'assurer que les produits et procédures du Groupe sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et, d'autre part pour bénéficier d'une qualité garantie de service.

La Société conduit également des audits qualité internes sur ses sites et en central pour identifier les marges de progrès de son organisation.

La capacité à gérer des activités de production, de contrôle qualité et de libération de produits est garantie par les méthodes de validation et de contrôle réalisées tout au long du processus de production et d'approvisionnement.

Des inspections des différentes autorités réglementaires ont lieu régulièrement sur les sites de fabrication du Groupe, notamment pour 2018 :

- St. Louis et Durham (États-Unis) : en juillet et août 2018 par le LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*), ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016. Les sites de Durham et St. Louis ont été certifiés MDSAP, ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016 ;
- Lombard (États Unis) : en août 2018 par LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, selon le référentiel ISO 9001 version 2015. Le site de Lombard a été certifié ISO 9001 version 2015 ;
- Rio (Brésil) : en juillet 2018 par LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, selon le référentiel ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016. Le site de Rio a été certifié ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016 ;
- Marcy l'Étoile (France) : en février 2018, la FDA a mené une inspection sur le système de gestion de la qualité du site notamment appliqué aux réactifs de la gamme VIDAS® ;
- Tres Cantos (Espagne) : en mars et en avril 2018, l'autorité compétente espagnole a mené deux inspections sur le système de gestion de la qualité du site ;
- Marcy, Craponne, La Balme, Grenoble, et Verniolle (France) : en avril 2018 par le LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*), ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016. Les sites Marcy, Craponne, La Balme, Grenoble, et Verniolle ont été certifiés MDSAP, ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016 ;
- Combourg (France) : en avril 2018 par LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, selon le référentiel ISO 9001 version 2015. Le site de Combourg a été certifié ISO 9001 version 2015 ;
- Combourg (France) : en décembre 2017 par le COFRAC (Comité français d'accréditation) selon le référentiel ISO 17025. Les laboratoires d'étalonnage en température et le laboratoire de contrôle du site de Combourg ont été accrédités ISO 17025 en janvier 2018 ;

- Craponne (France) : en décembre 2018 par le COFRAC (Comité français d'accréditation) selon le référentiel ISO 17025. Le laboratoire du site de Craponne a été accrédité ISO 17025 ;
- Tres Cantos (Espagne) et Firenze (Italie) : respectivement en mars/avril 2018 et en mai 2018 par LNE-Gmed, organisme notifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon les référentiels ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016. Les sites de Tres Cantos et Firenze ont été certifiés ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016 ;
- Salt Lake City (États-Unis) : en avril 2018, audit de certification du site de BioFire Diagnostics par BSI, organisme désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA, selon le référentiel ISO 9001/2015 ;
- Salt Lake City (États-Unis) : en juillet et août 2018, audit de surveillance par BSI selon les référentiels MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*), ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016. BioFire Diagnostics a été recertifié MDSAP, ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016 ;
- Salt Lake City (États-Unis) : en octobre 2018, audit non programmé par BSI selon les référentiels *Healthcare* IVDD (2013/473/EU Annexe III et IVDD 98/97/EC Annexe IV 3.2) ;
- Shanghai (Chine) : en février 2018, renouvellement de la licence de fabrication du site de Pudong ;
- Shanghai (Chine) : en juillet 2018, audit par LNE-Gmed, organisme notifié, du site de Pudong selon les référentiels ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016. Le site de Pudong a été certifié ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016.

### 1.5.2.2 Contrôle microbiologique dans l'Industrie

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects de sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui leur sont applicables (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO...). Les règles de contrôle qui s'imposent à l'activité des clients de bioMérieux les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits de son système qualité afin d'en vérifier la conformité aux exigences BPF/GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication/*Good Manufacturing Practice*) applicables à l'industrie pharmaceutique. Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire ces dernières années (*Listeria*, *Escherichia coli*, salmonelles...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux États-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

### 1.5.3 Gestion et suivi des réclamations clients

La Société dispose d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients. Ce processus est utilisé pour résoudre les réclamations clients, tout en fournissant à la Société les informations nécessaires pour améliorer en permanence ses produits.



### 1.5.3.1 Processus de traitement des réclamations

Il existe 3 niveaux de traitement des réclamations :

- premier niveau : la majorité des réclamations clients sont traitées localement, par les filiales et les distributeurs ; étant proches des clients, ils peuvent répondre rapidement à leurs demandes ;
- deuxième niveau : les réclamations peuvent être transférées au département Service clients mondial (GCS ou *Global Customer Service*) où elles sont prises en charge par une équipe spécialisée qui investigate la réclamation pour donner une réponse aux clients ;
- troisième niveau : ce niveau requiert une série d'investigations impliquant les sites de production ou les équipes de R&D. Une analyse des causes de ces réclamations qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est ainsi conduite. Cela permet à la Société de résoudre la réclamation client et de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

### 1.5.3.2 Gestion de la qualité dans les régions

Chaque entité de bioMérieux dispose d'un département Qualité chargé de reporter à la Direction qualité globale. Leur taille et leur structure organisationnelle varient en fonction de la complexité des normes qualité et de la spécificité des réglementations locales.

### 1.5.3.3 Système qualité mondiale et conformité

Le département Système qualité mondiale et conformité contribue à définir la stratégie visant à améliorer de façon proactive les processus relatifs au système de gestion de la qualité en place sur les différents sites de bioMérieux et pour l'ensemble des fonctions supports. Il est également responsable du processus *post-market surveillance*. Il a en charge notamment les missions suivantes :

- améliorer la performance des systèmes, des outils et des méthodes dédiés à la qualité ;
- mettre en place des indicateurs afin d'améliorer les processus et procédures du système qualité, et d'en mesurer la pertinence et l'efficacité ;
- s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits de bioMérieux ;
- mettre en œuvre toute action concernant une correction ou un retrait de produit, incluant les instructions à suivre par les équipes sur le terrain ;
- gérer les rapports sur incidents en France et aux États-Unis et superviser les rapports émis par les autres filiales de bioMérieux.

Ce département déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble des collaborateurs de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

De plus, en accord avec le système de management de la qualité, la Société procède à des audits qualité internes sur ses sites, filiales et fonctions supports globales. Ces missions sont réalisées par des auditeurs qualité internes selon un programme d'audit élaboré chaque année.

Un manuel global du système de management de la qualité décrit les procédures de gestion de la qualité qui gouvernent les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du système de management de la qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

## 1.6 Recherche & développement, brevets et licences

### 1.6.1 Recherche & Développement

#### 1.6.1.1 Politique d'investissement

Les frais de R&D du Groupe, qui ont représenté 327 millions d'euros en 2018 (contre 304 millions d'euros en 2017 et 272 millions d'euros en 2016), soit 13,5 % de son chiffre d'affaires, portent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de R&D sont orientés autour de 2 axes principaux : d'une part l'amélioration de l'efficacité du laboratoire, et d'autre part l'amélioration de la valeur médicale des tests de diagnostic.

Les travaux de recherche et développement portent essentiellement sur le développement de plateformes et sur l'expansion des menus dans le domaine des maladies infectieuses et de certaines pathologies cardio-vasculaires.

#### 1.6.1.2 Organisation Corporate

La R&D est organisée de la manière suivante :

- les activités d'innovation sont priorisées en fonction des axes stratégiques, et ont pour objectif d'assurer une continuité avec les étapes de développement, ainsi que de focaliser chaque site de R&D sur son domaine d'expertise ;
- les activités de recherche en matière de biomarqueurs sont menées par le département MD3 (*Medical Diagnostic Discovery Department*). La mission de ce département consiste à identifier et valider des biomarqueurs permettant le développement de tests de diagnostic à forte valeur médicale ;
- les activités de développement des réactifs, des instruments et logiciels associés, et de support aux gammes commercialisées, sont gérées par chacune des unités Clinique et Industrie. En outre, des activités liées à la collecte, au traitement et à l'interprétation des données (*Data Analytics*) sont menées au sein de chaque Unité.

La validation, la priorisation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés par les unités Clinique et Industrie. Les principaux projets sont périodiquement revus par le Comité de Direction.

Garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, le département Portefeuille et planification stratégique concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les différents départements.

Les activités de R&D s'appuient sur près de 1 700 collaborateurs et comptent 19 centres de R&D.

La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de R&D par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit, à fin décembre 2018, la spécialisation des activités de R&D par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
St. Louis (Missouri, États-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK®, BACT/ALERT®, VITEK® MS, BACT/ALERT® VIRTUO™)	Bio-informatique Microbiologie
Durham (Caroline du Nord, États-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BACT/ALERT®		
Salt Lake City (Utah, États-Unis) – site de BioFire Diagnostics	Biologie moléculaire (BIOFIRE® FILMARRAY®)	Biologie moléculaire (BIOFIRE® FILMARRAY®)	
Salt Lake City (Utah, États-Unis) – site de BioFire Defense	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine	Biologie moléculaire pour le département de la Défense américaine et les applications industrielles et cliniques	
Marcy l'Étoile (France)	Immunoessais (VIDAS®) Immunoessais en tests rapides Biomarqueurs	Nouvelles technologies	
Craponne, La Balme (France)	Microbiologie (milieu de culture, ETEST®, TEMPO®)	Nouvelles technologies, automatisation du laboratoire	Bio-informatique Microbiologie
Grenoble, Verniolle (France)	Biologie moléculaire (EASYMAG®/EMAG® BIOFIRE® FILMARRAY®, ARGENE®, CEERAMTOOLS®, GENE-UP®) Virologie moléculaire pour les applications agroalimentaires	Biologie moléculaire	Bio-informatique
Combourg, Ker Lann (France)	Microbiologie (milieu de culture) ; réactifs de cytométrie	Applications industrielles : automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons Numération Cytométrie de flux	
Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (EASYMAG®/EMAG®)	
Rio de Janeiro (Brésil)	Centre d'excellence sur les maladies tropicales		
Shanghai (Chine)	Tests rapides d'immunoessais Tests pour la détection de cancers		
Hyderabad (Inde)	Tests de biologie moléculaire		
Bernried (Allemagne) – site d'Hyglos	Détection des endotoxines dans les produits pharmaceutiques		
Sint-Martens-Latem (Belgique) – site d'Applied Maths			Bio-informatique
San Diego (Californie, États-Unis) – site d'Astute Medical <sup>(1)</sup>	Identification et validation de biomarqueurs pour des tests immunoessais		
Suzhou (Chine) – site d'Hybiome <sup>(2)</sup>	Tests d'immunoessais	Plateformes AE 120, AE 180, AE 240	

La Société porte une attention particulière à l'innovation et, chaque année, un prix (*Patent Awards*) est remis pour récompenser des inventeurs de la Société ayant déposé des brevets prometteurs.

(1) La société Astute Medical Inc. a été acquise par bioMérieux le 4 avril 2018.

(2) Prise de participation majoritaire dans la société Hybiome par bioMérieux le 9 novembre 2018.

### 1.6.1.3 R&D Clinique

#### Stratégie

bioMérieux a toujours mis l'innovation au cœur de son action. Ses programmes de R&D visent un double objectif :

- renforcer la valeur médicale du diagnostic grâce à un temps de rendu des résultats toujours plus court, la détection de nouveaux pathogènes, la mise au point de nouveaux biomarqueurs et une information adaptée aux besoins des médecins ;
- renforcer l'efficacité et la productivité des laboratoires et des structures de soins, contribuant ainsi globalement à l'optimisation des coûts de la santé.

Le développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests est la priorité des équipes de recherche et développement dans le domaine clinique.

#### Projets

Les principaux projets de recherche et développement dans le domaine clinique portent sur :

- l'amélioration des fonctionnalités de ses instruments existants ;
- l'enrichissement des menus de tests disponibles sur ses instruments ;
- le développement des nouvelles générations d'instruments ;
- la mise à jour et le développement de logiciels embarqués ou indépendants.

#### Accords

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, Institut Pasteur, NIH (*National Institute of Health*, États-Unis), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les principaux accords de collaboration en cours dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- l'accord signé avec Lumed, start-up innovante dans le domaine de l'informatique et de la santé, afin d'aider les hôpitaux à maîtriser leur utilisation d'antibiotiques et ainsi lutter contre les résistances bactériennes. Cette collaboration illustre l'approche sélective de bioMérieux en matière de partenariat pour développer son activité *Data Analytics* ;
- l'accord signé avec Qvella pour explorer le potentiel de sa technologie de traitement direct des échantillons ;
- l'accord signé avec Illumina pour co-développer une solution de séquençage nouvelle génération (NGS) pour le suivi épidémiologique des infections bactériennes ;

- l'accord mondial signé avec Banyan Biomarkers pour le développement et la commercialisation de marqueurs des lésions cérébrales traumatiques sur la plateforme VIDAS® ;
- la prolongation de la collaboration avec le CNES sur Aquapad, dispositif innovant permettant de réaliser des diagnostics microbiologiques sur l'eau potable d'une équipe spatiale ;
- le contrat attribué à BioFire Defense par le département de la Défense américain (DoD) pour le développement technologique de la nouvelle génération de systèmes de diagnostic (NGDS).

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- deux laboratoires avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie et des maladies infectieuses. Cette collaboration a été renouvelée en mai 2016 pour une durée de 5 ans et élargie à l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
- ainsi qu'un laboratoire en Chine spécialisé dans la recherche de biomarqueurs dans le domaine de la cancérologie.

Par ailleurs, au travers de son appartenance au groupe Institut Mérieux, la Société contribue à un partenariat de recherche à long terme initié avec l'Institut Pasteur en 2009 dans le domaine des maladies infectieuses.

bioMérieux est un partenaire de BIOASTER dans le domaine du diagnostic et des plateformes technologiques. Cet Institut de recherche technologique (IRT), labellisé par l'État en juin 2011 et dont le lancement opérationnel a démarré en 2013, est centré sur les maladies infectieuses. À ce titre :

- bioMérieux participe au programme de recherche REALISM (*REAnimation Low Immune Status Markers*) en partenariat avec l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (ESPCI), GSK, les Hospices Civils de Lyon (HCL) et Sanofi. Mené au sein de BIOASTER et du laboratoire commun de recherche HCL-bioMérieux, ce projet a pour objectif d'identifier et de valider de nouveaux biomarqueurs permettant d'améliorer la prise en charge des patients présentant un risque élevé de sepsis ;
- le projet CODIRA (Caractérisation Optique pour le Diagnostic Rapide des Infections Bactériennes) rassemblant BIOASTER, bioMérieux, le CEA-Leti, Horiba Scientific et les Hôpitaux Universitaires de Genève se poursuit. Dans la continuité des avancées scientifiques menées depuis 2013, le projet CODIRA2 vise la mise au point effective de prototypes permettant l'identification bactérienne et la détermination de phénotypes de résistance aux antibiotiques dans des conditions de tests cliniques.

Enfin, bioMérieux participe au défi AMR (*Antimicrobial Resistance*), une nouvelle initiative du CDC américain (*Centers for Disease Control and Prevention*) visant à rassembler les dirigeants des gouvernements, des secteurs de la santé et de l'industrie dans un effort concentré pendant 1 an, dans le but d'accélérer la lutte contre la menace que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé publique. En 2018, environ 75 % du budget de R&D dédié aux applications cliniques de bioMérieux est consacré à la mise au point de nouvelles solutions participant à la lutte contre l'AMR.

## 1.6.1.4 R&D Industrie

### Stratégie

L'unité Industrie dispose de ses propres équipes de R&D.

Cette Unité développe et produit la gamme la plus large de solutions pour le contrôle microbiologique industriel. Elle fournit des réponses, de la préparation de l'échantillon à l'identification et au typage des micro-organismes.

Elle sert 5 industries :

- l'agroalimentaire ;
- les laboratoires de diagnostic vétérinaire ;
- la biopharmacie ;
- la cosmétique ;
- les banques de sang.

### Projets

Les principaux projets de recherche et développement dans le domaine industriel portent sur :

- l'amélioration des fonctionnalités de ses instruments existants ;
- l'enrichissement des menus de tests disponibles sur ses instruments ;
- le développement des nouvelles générations d'instruments ;
- la mise à jour et le développement de logiciels embarqués ou indépendants.

## 1.6.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

### 1.6.2.1 Propriété intellectuelle

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

#### Brevets propriétaires

Les systèmes de diagnostic, qui allient instrumentation, informatique et biologie, offrent un très large champ d'application à la propriété industrielle ; ainsi, les acteurs du secteur cherchent à obtenir des positions fortes en matière de brevets.

Cependant, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments fermés et le nombre des paramètres du menu développés pendant la période de la protection permettent en général aux sociétés de ce secteur d'être moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques lorsqu'elles doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques.

A *contrario*, les tests à forte valeur médicale peuvent être plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

La Société continue de mettre en œuvre sa politique de propriété intellectuelle. Elle protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (environ 30 nouvelles demandes de brevets par an) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets. Ainsi, au 31 décembre 2018, le Groupe est

titulaire de 543 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux États-Unis et en Chine. Au 31 décembre 2018, le Groupe comptait 380 brevets délivrés aux États-Unis et 286 brevets délivrés en Europe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux États-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (*Patent Cooperation Treaty* – PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 152 états contractants (au 31 décembre 2018). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ 30 mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les États-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), la Chine et le Japon.

#### Licences concédées par des tiers

Dans le cadre de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies (cf. § 1.6.2.2 et § 2.5.5).

#### Licences concédées par la Société

La Société a accordé les licences suivantes à des tiers :

- brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques (Facteur V) déterminantes pour identifier le risque de thrombose. Les brevets expireront en 2020 aux États-Unis et ont expiré en 2015 hors États-Unis ;
- brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV<sup>(1)</sup> dont les brevets de base ont expiré entre 2013 et 2016. Sur 5 familles, 3 sont en vigueur et 2 ont expiré dans le monde entier, à l'exception des États-Unis ;
- brevets couvrant notamment le système de test NephroCheck® (soit le nécessaire pour tests, les solutions témoins, le nécessaire d'étalonnage et l'appareil de mesure Astute140) permettant le diagnostic et le pronostic de l'insuffisance rénale aiguë.

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme d'une licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet.

En 2018, la Société a mis en place une politique visant à valoriser les matières premières biologiques dont elle est propriétaire. Ainsi, la Société a accordé des licences sur l'utilisation de lignées cellulaires (hybridomes) permettant de produire des anticorps susceptibles d'être mis en œuvre dans des solutions de diagnostic *in vitro* ou susceptibles d'être proposés à la vente comme matière première biologique.

#### Marques

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux » qui est protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative. Il convient de noter que l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. La Société a ainsi obtenu de l'Institut Mérieux la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

(1) Epstein-Barr Virus, responsable notamment de la mononucléose infectieuse.

La Société est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

Les nouveaux dépôts de marques sont effectués, à titre de dépôt de base, en France ou aux États-Unis, puis la protection est étendue :

- par un dépôt de marque auprès de l'Office de l'Union européenne pour la Protection Intellectuelle, à l'ensemble des pays de l'Union européenne ;
- par un dépôt international auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ; et
- par des dépôts nationaux.

Le portefeuille comporte 250 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

### Noms de domaine

La Société est propriétaire de plus de 400 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 120 extensions différentes.

### 1.6.2.2 Degré de dépendance

#### Dépendance à l'égard de brevets et licences

Les licences dont la Société bénéficie et dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sont listées ci-après :

- licence PCT, concédée par Thermo Fisher et accompagnée de la fourniture de matières premières, pour développer et vendre des tests VIDAS® de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères (accord renouvelé en octobre 2012 pour la durée de tous les brevets de B•R•A•H•M•S relatifs à la PCT) ;
- licence NT-proBNP, concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre notamment des tests VIDAS® de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu (brevets sur les matières premières expirant en 2024) ;
- licence concédée par Spectral pour développer et commercialiser notamment le test VIDAS® Troponine I Ultra (brevets expirant en 2018) ;
- licence des balises moléculaires accordée par PHRI Properties, Inc. pour développer et vendre notamment les produits de la gamme ADIAFOOD® (brevets expirant au plus tard en 2024) ;
- licences concernant la technologie PCR concédée par *University Utah Research Foundation* pour développer et vendre les produits de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® (brevets expirant au plus tard en 2025) ;
- licences concernant des technologies mises en œuvre dans des tests vendus exclusivement au gouvernement des États-Unis (BioFire Defense).

Par ailleurs, la Société perçoit des produits de son portefeuille de brevets (cf. § 1.6.2.1).

## 1.7 Immobilisations corporelles

### 1.7.1 Propriété foncière

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux États-Unis, et par la création de filiales propres.

La Société détient généralement en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de R&D (dont notamment Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Grenoble, Combourg, St. Louis, Durham, Salt Lake City, Madrid, Florence, Jacarapegua/Rio, et Pudong/Shanghai).

### 1.7.2 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2018 de 18 unités de production organisées par ligne de produits.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 2.3.3.1) en raison, d'une part, de la technicité des produits, qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de R&D, et, d'autre part, des gains de productivité résultant des économies d'échelle qui peuvent être réalisées en concentrant la production. Les boîtes de Petri constituent la seule exception à ce principe, en raison de leur courte

péremption et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays : elles sont donc fabriquées à proximité des clients, sur les sites de Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, États-Unis), Madrid (Espagne), Shanghai/Pudong (Chine), et Combourg (France), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

En outre, la Société s'efforce de mettre en place un contrôle rigoureux de la qualité de la production (cf. § 1.5.1).

Les principaux sites de production sont décrits ci-dessous.

#### 1.7.2.1 Europe, Moyen-Orient, Afrique

##### France

###### • Site de Marcy l'Étoile dont Campus de l'Étoile

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Étoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété et par crédit-bail immobilier pour le Campus de l'Étoile, totalisent une superficie de 187 000 m<sup>2</sup> (abritant 53 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS®, immunossais, biochimie clinique) et des équipes de R&D. Ce site regroupe la Direction Générale, des fonctions globales et fonctions support, un centre de formation, des services de production et R&D.

• **Site de Craponne**

Localisé près de Lyon, le site de Craponne (propriété de la Société) s'étend sur une superficie totale de 80 000 m<sup>2</sup> (abritant 26 500 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments) et regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture, dont les gammes CHROMID® et 3P™ (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés), l'administration des ventes, la Direction commerciale France, certaines fonctions support et globales et une équipe de R&D.

Un projet d'agrandissement et de réorganisation de ce site est en cours.

• **Site de La Balme**

Ce site se situe entre Grenoble et Lyon. Il s'étend sur une superficie de 119 000 m<sup>2</sup> sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 19 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments. Le site regroupe la R&D en microbiologie, l'instrumentation et les logiciels, et la fabrication de gammes de réactifs API®, ATB™, TEMPO®, ETEST®.

• **Site de Grenoble**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe certaines activités de recherche et de fabrication du Groupe en biologie moléculaire, à l'exception de l'instrumentation. Les bâtiments, édifiés sur un terrain de plus de 31 500 m<sup>2</sup> situé dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA, représentent 9 300 m<sup>2</sup> de surfaces développées.

• **Site de Combourg**

Localisé en Bretagne, le site de Combourg s'étend sur une superficie totale de 43 000 m<sup>2</sup> (abritant 12 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments). Dédié aux applications agroalimentaires, il regroupe aujourd'hui les unités de production de réactifs (milieux de culture et réactifs de cytométrie), les laboratoires de contrôle, la fabrication des équipements (gammes d'automatisation des laboratoires et cytométrie), le laboratoire de R&D pour les milieux de culture, la *supply chain* et des fonctions support (IS, *hot line* Réactifs).

• **Site de Verniolle**

Ce site, localisé en Ariège (région Midi-Pyrénées), s'étend sur une superficie totale de 9 500 m<sup>2</sup>, et abrite des locaux de 1 800 m<sup>2</sup> dont environ 1 000 m<sup>2</sup> dédiés à la production des réactifs de diagnostic moléculaire virologique de la gamme ARGENE®, et regroupe les activités de R&D et de production y afférant.

Europe de l'Ouest

• **Site de Florence (Italie)**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe toutes les activités de bioMérieux en Italie, dont la commercialisation des produits bioMérieux sur le territoire italien et la fabrication et/ou le développement d'instruments VIDAS® (immunoessais), NUCLISENS® EMAG® (biologie moléculaire), TEMPO® et GENE-UP® pour toutes les filiales bioMérieux. Cette activité fait du site de Florence le deuxième pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site s'étend sur 10 000 m<sup>2</sup>, incluant 7 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments sur plusieurs niveaux.

• **Site de Madrid (Espagne)**

Ce site détenu en pleine propriété, est destiné à la fabrication de produits pour la microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®).

1.7.2.2 Amérique

Amérique du Nord

• **Site de Durham**

Le site de Durham (Caroline du Nord), représente 579 000 m<sup>2</sup> de terrains en pleine propriété dont 21 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue aussi à proximité des locaux d'une surface totale de près de 10 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui siège social de bioMérieux Inc., le site regroupe des activités de R&D, de production de réactifs de microbiologie (BACT/ALERT®), de services à la clientèle et de fonctions support.

• **Site de St. Louis**

Le site de St. Louis, détenu en pleine propriété, représente une superficie de 141 000 m<sup>2</sup>, incluant 66 000 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments depuis l'acquisition en 2018 d'un bâtiment situé en périphérie du site. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la R&D et de la fabrication d'instruments de microbiologie (gammes VITEK® et BACT/ALERT®) et de réactifs (cartes VITEK®).

• **Site de Lombard**

Près de Chicago (Illinois), ce site regroupe les activités de production et de vente de milieux de culture (gammes 3P™) pour l'industrie aux États-Unis ; le Groupe y loue 5 850 m<sup>2</sup>.

• **Sites de Salt Lake City**

- La société BioFire Diagnostics dispose de plusieurs bâtiments situés sur le campus de l'Université de Utah (*Utah Research Park*), principalement en pleine propriété. D'une superficie totale de 38 000 m<sup>2</sup>, ces sites sont dédiés à la R&D et à la production du système BIOFIRE® FILMARRAY® (instruments et réactifs), et aux fonctions administratives et commerciales de BioFire Diagnostics. En outre, BioFire a fait l'acquisition de nouveaux terrains au cours de l'année 2018 pour d'éventuelles extensions.
- De façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux États-Unis, la société BioFire Defense a été créée. L'ensemble du personnel, des programmes et des équipements de l'activité *Defense* a été transféré physiquement sur un site sécurisé et séparé situé à Salt Lake City.

Amérique latine

• **Site de Jacarepagua (Rio) au Brésil**

Ce site représente une superficie de 42 000 m<sup>2</sup> (incluant 5 400 m<sup>2</sup> de surfaces développées de bâtiments). Il est détenu en pleine propriété et abrite des activités de production de réactifs de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®) et les applications industrielles, de ventes, de distribution ainsi que de R&D. Il regroupe également d'autres fonctions de la Société (commerciales, administratives...).



### 1.7.2.3 Asie Pacifique

#### Chine

- **Site de bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd**

Le site de Pudong (Shanghai) est dédié à la fabrication de tests rapides et de milieux de culture (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®). Il s'étend sur 20 000 m<sup>2</sup>, comprend 14 300 m<sup>2</sup> de bâtiments regroupant notamment la production, les fonctions commerciales et R&D, et un centre de formation. bioMérieux Shanghai Co. Ltd est également implantée sur ce site.

- **Site de Hybiome (Suzhou)**

Résultant de la prise de participation de bioMérieux dans la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd., ce site, d'une surface d'environ 9 000 m<sup>2</sup>, est spécialisé dans la R&D et la production d'instruments et de tests immunoessais.

#### Australie

- Le site de **Brisbane** représente une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> de locaux en location pour la production et la vente de milieux de culture (boîtes de Petri de la gamme CHROMID®). Ce site a été cédé en décembre 2018.
- Le site de **BTF à Sydney** qui représente une superficie de 1 400 m<sup>2</sup> de locaux en location, accueille des activités de production et de vente des réactifs de contrôle microbiologique (BIOBALL®, EASYSTAIN®, ColorSeed, EASYSEED®).

#### Inde

- **Site de Hyderabad**

Résultant de la prise de participation de bioMérieux dans la société RAS Lifesciences Pvt. Ltd, ce site, d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, est spécialisé dans la production de tests de biologie moléculaire.

### 1.7.3 Logistique

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la fonction logistique/*supply chain* joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La fonction logistique/*supply chain* regroupe les fonctions suivantes :

- prise de commande client au sein du service administration des ventes ;
- gestion des prévisions et planification de la demande ;
- approvisionnement et stockage des matières et composants nécessaires à la production ;
- stockage, transport et distribution des produits finis.

Afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks, la distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales (en Europe et aux États-Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs ;
- plateformes locales qui peuvent être externalisées et qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients d'une ou de filiales.

Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important. Il assure la distribution des instruments et des réactifs fabriqués en Europe et aux États-Unis vers les distributeurs et certaines filiales. Il est détenu en pleine propriété et est situé sur un terrain de 71 000 m<sup>2</sup> sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 9 500 m<sup>2</sup>.

Aux États-Unis, la gestion des plateformes logistiques de Durham (Caroline du nord, États-Unis) et Louisville (Missouri, États-Unis) est sous-traitée à un acteur majeur du secteur.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages).

Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe ; elle est supportée par un centre d'expertise qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service clients et le niveau des stocks.

Après une phase de transformation profonde de l'organisation de sa logistique, et une amélioration notable de ses performances, bioMérieux s'oriente à présent vers la création d'encore plus de valeur ajoutée pour ses clients *via* des services personnalisés.





# 2

## FACTEURS DE RISQUES

<b>2.1 RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>RFA</b>	<b>53</b>	<b>2.5 RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES</b>	<b>RFA</b>	<b>61</b>
2.1.1 Émergence de technologies concurrentes		53	2.5.1 Environnement réglementaire applicable aux produits		61
2.1.2 Concurrence		54	2.5.2 Bonnes pratiques d'affaires		62
2.1.3 Prix et remboursements		54	2.5.3 Gestion de la protection des données personnelles		62
2.1.4 Concentration de la base de clientèle et pression accrue sur les prix		55	2.5.4 Fraude		62
2.1.5 Environnement économique		55	2.5.5 Propriété intellectuelle		63
<b>2.2 RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>RFA</b>	<b>56</b>	2.5.6 Risques environnementaux		63
2.2.1 Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits		56	<b>2.6 PROCÉDURES CONTENTIEUSES ET RESPONSABILITÉ</b>	<b>RFA</b>	<b>64</b>
2.2.2 Stratégie de <i>Business Development</i>		57	2.6.1 Procédures contentieuses		64
<b>2.3 RISQUES INTERNES LIÉS À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>RFA</b>	<b>58</b>	2.6.2 Responsabilité du fait des produits		64
2.3.1 Défaillance des systèmes d'information		58	<b>2.7 RISQUES DE MARCHÉ ET RISQUES FINANCIERS</b>	<b>RFA</b>	<b>64</b>
2.3.2 Gestion des ressources humaines		58	<b>2.8 ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>RFA</b>	<b>65</b>
2.3.3 Politique d'implantation industrielle		59	2.8.1 Politique d'assurances		65
<b>2.4 RISQUES EXTERNES LIÉS À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE BIOMÉRIEUX</b>	<b>RFA</b>	<b>60</b>	2.8.2 Principaux contrats		65
2.4.1 Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs		60	<b>2.9 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE</b>	<b>RFA</b>	<b>65</b>
2.4.2 Activités internationales		60			
2.4.3 Dépendance vis-à-vis de partenaires		60			

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques dont certains sont susceptibles d'échapper à son contrôle. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'atteinte de ses objectifs stratégiques ou de ses cibles de croissance et de rentabilité. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives,

sa situation financière, ses résultats et sur sa capacité à réaliser ses objectifs, ou encore son image et sa réputation. Ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance, qu'elle tient actuellement pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également à l'avenir avoir une incidence négative sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

## Méthodologie

Afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques auxquels elle pourrait être confrontée, la Société a mis en place une cartographie des risques. Cette cartographie permet dans un premier temps d'identifier les risques potentiels principaux de la Société et d'évaluer leur probabilité d'occurrence ainsi que leur impact financier, juridique, humain, d'image.

Dans un deuxième temps, elle permet d'identifier et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre afin de maîtriser ces risques. Cette méthodologie est progressivement déployée au sein de ses entités opérationnelles et des fonctions support de manière à gérer les risques à un niveau plus détaillé.

La cartographie des risques est revue annuellement. Au cours de l'année, des sessions de travail et ateliers sont organisés, visant notamment à revoir l'ensemble des risques bruts, à suivre le déploiement et l'avancée des plans d'action et évaluer l'efficacité des actions de maîtrise, ainsi qu'à identifier et évaluer de nouveaux risques. Ce travail permet de donner une image de l'environnement des risques affectant la Société et de définir, si nécessaire, les plans d'action et le programme d'audit interne pour l'année à venir.

Cette méthodologie est appliquée pour décrire et évaluer les principaux risques liés à l'activité de la Société, et le cas échéant, ceux créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, tels qu'ils sont requis dans la déclaration de performance extra financière (cf. chapitre 3) pour chacune des catégories d'information (social, environnement, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et lutte contre l'évasion fiscale).

À la connaissance de la Société, au moment de la rédaction du présent document de référence et à partir des résultats de l'évaluation de risques rendus au cours de l'exercice, la Société considère les risques ci-dessous comme les plus significatifs, et les communique par catégorie selon l'importance des impacts potentiels.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX RISQUES

Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux	Émergence de technologies concurrentes Concurrence Prix et remboursements Concentration de la base de clientèle et pression accrue sur les prix Environnement économique
Risques liés à la stratégie de bioMérieux	Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits Stratégie de <i>Business Development</i>
Risques internes liés à l'organisation et au fonctionnement de bioMérieux	Défaillance du système d'information <b>DPEF</b> Gestion des ressources humaines <b>DPEF</b> Politique d'implantation industrielle
Risques externes liés à l'organisation et au fonctionnement de bioMérieux	<b>DPEF</b> Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs <b>DPEF</b> Activités internationales Dépendance vis-à-vis de partenaires
Risques réglementaires et juridiques	<b>DPEF</b> Environnement réglementaire applicable aux produits <b>DPEF</b> Bonnes pratiques d'affaires <b>DPEF</b> Gestion de la protection des données personnelles Fraude Propriété intellectuelle <b>DPEF</b> Risques environnementaux
Procédures contentieuses et responsabilité	Procédures contentieuses Responsabilité du fait des produits
Risques de marché et risques financiers	Change Taux Contrepartie Participations cotées Engagements de retraite Crédit Endettement financier Liquidité Volatilité et liquidité du cours de l'action

## 2.1 Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux

Il existe un certain nombre de risques significatifs relatifs au secteur d'activité de bioMérieux. La Société est en effet exposée à l'émergence potentielle de technologies disruptives plus performantes, d'une concurrence accrue, mais aussi aux décisions relatives au remboursement de test de diagnostic *in vitro* et/ou aux réformes de systèmes de santé, ainsi que d'une concentration croissante de sa base de clientèle, tout cela dans un contexte d'environnement économique volatile.

Ces risques, détaillés ci-après, pourraient affecter l'atteinte des objectifs de la Société et avoir un impact négatif sur ses résultats.

### 2.1.1 Émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies utilisées par la Société, certaines sont actuellement complémentaires et pourraient devenir concurrentes ou être menacées par des technologies plus performantes. D'autres technologies comme les techniques spectroscopiques ou les techniques d'imagerie microscopique, voire la combinaison des deux, pourraient se révéler performantes. Le séquençage de l'ADN et de l'ARN bactérien et viral donne accès à des informations détaillées sur l'identification, la résistance et la virulence



des souches, constituant ainsi une technologie potentiellement disruptive. Par ailleurs, certains progrès techniques pourraient permettre de réaliser l'identification des micro-organismes et leur test de résistance aux antibiotiques avec peu ou pas de culture préalable de l'échantillon permettant des résultats très rapides, ces nouvelles solutions de diagnostic pourraient concurrencer l'offre actuelle de la Société. Enfin, la taille, la complexité, l'hétérogénéité des données générées par les instruments actuels et futurs de la Société ou dans le domaine du diagnostic en général est en constante augmentation. Des techniques efficaces d'extraction et d'analyse de ces données pour apporter une réponse médicale à plus forte valeur ajoutée pourraient constituer une menace pour les solutions matérielles et logicielles de la Société. L'émergence des technologies du numérique pourrait se traduire par le développement de nouvelles approches diagnostiques employées en complément mais aussi en remplacement des solutions traditionnelles. De manière générale, de nouvelles technologies spectroscopiques, biochimiques ou de biologie moléculaire dont la Société n'a pas connaissance aujourd'hui pourraient apparaître.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus coûteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient continuer de se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

**Gestion du risque :** La Société dispose de différents canaux dédiés à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle dispose d'une Direction innovation : son rôle est de détecter et d'évaluer les technologies les plus pertinentes aux plans technique, stratégique, médical et commercial. En outre, avec l'émergence de technologies associées à l'intelligence artificielle et aux *Big Data*, la Société s'est structurée pour étudier et offrir aux clients et patients des solutions innovantes fondées sur la collecte, le traitement et l'interprétation des données. Elle complète le cas échéant son portefeuille d'activités par des acquisitions ciblées (par exemple : acquisition en 2015 de la société Applied Maths).

## 2.1.2 Concurrence

**La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.**

Selon ses propres estimations, la Société occupe le 6<sup>e</sup> rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en termes de chiffre d'affaires. Ce marché est en évolution et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme les laboratoires décentralisés.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la R&D ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison

d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 1.2.1.5). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (la Chine et l'Inde en particulier) se développent et pourraient proposer des produits beaucoup moins chers que ceux de la Société.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § 2.1.1).

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, l'activité de la Société dépend de certains produits dont la dynamique de croissance pourrait être affectée par le développement d'offres concurrentes. En particulier, le panel respiratoire BIOFIRE® FILMARRAY® (cf. § 1.2.3.3) est le premier paramètre de bioMérieux et enregistre une croissance rapide. Comme attendu, des entreprises concurrentes ont récemment obtenu leur autorisation de mise sur le marché américain de tests permettant une approche syndromique. En parallèle, la Société travaille à accroître le nombre de tests syndromiques spécifiques à différentes pathologies, et à améliorer encore le temps d'analyse de ce système à forte valeur médicale.

**Gestion du risque :** La Société s'est dotée de différents canaux dédiés à la veille technologique et concurrentielle, et d'une Direction de l'innovation. En parallèle, son unité Clinique, avec l'appui du *Chief Medical Officer* développe des essais cliniques afin d'étendre l'utilisation éventuelle de ses tests à d'autres champs d'application, et des études médico-économiques afin de démontrer la valeur médicale de ses produits. Enfin, elle dispose d'un département *Business Development* en contact avec les acteurs du secteur susceptibles de permettre l'accès à des technologies innovantes, permettant ainsi à la Société d'enrichir son offre de produits, par le biais notamment d'accords de licence.

## 2.1.3 Prix et remboursements

**Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.**

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités

publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant. A titre d'exemple, Palmetto, un des gestionnaires du programme d'assurance fédéral américain *Medicare (Medicare Administrative Contractor)*, a décidé, en 2018, de réduire les remboursements des tests respiratoires et gastro-intestinaux BIOFIRE® FILMARRAY® pour les patients de plus de 65 ans non hospitalisés.

Aux États-Unis, la réforme du système de santé (*Patient Protection and Affordable Care Act*) a induit des impacts significatifs sur le marché de la santé américain : cette réforme permet d'apporter une couverture sociale à une plus grande part de la population ; en contrepartie, les remboursements de santé ont tendance à diminuer. Ces facteurs conduisent le système de santé à rechercher plus d'efficacité et une optimisation des coûts. L'impact sur la Société est mitigé, constituant à la fois des opportunités de ventes de systèmes plus automatisés et un risque de pression sur les prix. Les produits cliniques de la Société vendus aux États-Unis sont soumis à la taxe sur les matériels médicaux. Cette taxe a été suspendue pour 2018 et 2019.

En 2017, la loi américaine dite PAMA (*Protecting Access to Medicare Act*) a été promulguée prévoyant une baisse des remboursements de 10 % à 15 % par an jusqu'en 2023 pour les patients ambulatoires sur la plupart des diagnostics. L'impact direct sur bioMérieux devrait être limité car la plupart des produits de la Société ne sont pas utilisés en ambulatoire. Néanmoins, la Société s'attend à un impact indirect dû à la pression sur les marges de ses clients.

**Gestion du risque :** La Société s'efforce de promouvoir la valeur médico-économique de ses solutions *via* le département Affaires réglementaires, en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits, ainsi que le département des Affaires médicales, en charge de l'évaluation de la valeur médicale de ses produits par la mise en place d'études médico-économiques et l'obtention des remboursements associés.

## 2.1.4 Concentration de la base de clientèle et pression accrue sur les prix

Le mouvement de concentration, notamment en Europe et aux États-Unis, se poursuit parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. En parallèle, ce mouvement s'accompagne aux États-Unis d'un mouvement de décentralisation des tests plus proches des patients (*point of care*), dans des cabinets médicaux ou des pharmacies. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre à la polarisation du marché.

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de peser davantage sur les prix des produits. En particulier, aux

États-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le niveau des remboursements des produits et services médicaux fournis par les clients du Groupe (cf. § 2.1.3).

Cette pression accrue sur les prix pourrait ne pas permettre à la Société d'atteindre les objectifs financiers qu'elle s'est fixés pour ses solutions innovantes à forte valeur médicale.

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

**Gestion du risque :** La Société a mis en place, notamment en Amérique du Nord et au sein de l'unité Industrie, une organisation spécifique lui permettant de gérer de manière efficace ses clients clés et stratégiques. Une stratégie similaire est en cours de déploiement sur la région EMOA.

La Société porte une attention particulière à l'ajustement de ses tarifs en fonction de sa situation sur les marchés où elle opère. Par ailleurs, elle est diversifiée par produits, par technologies et types de clients et bénéficie d'une large présence géographique. En outre, son effort de recherche et de développement devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. L'offre de services de bioMérieux pourrait être un moyen de faire face à la pression accrue sur les prix.

## 2.1.5 Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipée du marché du diagnostic *in vitro*.

Par exemple, la volatilité de l'environnement géopolitique et économique mondial, et des devises de nombreux pays reste importante. Des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation d'effets négatifs de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui affecteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays une part limitée de ses dépenses dans la devise de facturation de ses produits et services.

**Gestion du risque :** La Société bénéficie d'une empreinte géographique diversifiée. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels en conformité avec les recommandations du Groupe et d'adapter sa gestion à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère.



## 2.2 Risques liés à la stratégie de bioMérieux

**Des risques liés à la stratégie de bioMérieux ont été identifiés et évalués comme significatifs à la suite de l'exercice d'évaluation des risques réalisé. Ces risques, qui pourraient affecter la situation financière de la Société, sont relatifs à l'insuccès potentiel des projets de R&D, pour des raisons techniques, réglementaires ou commerciales, ainsi qu'aux initiatives de développement externe de la Société, notamment via des partenariats et des acquisitions, qui n'atteindraient pas les objectifs fixés.**

### 2.2.1 Insuccès des projets de R&D et des nouveaux produits

**La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en R&D en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.**

La Société investit des montants significatifs dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Au démarrage d'un projet de R&D, il n'est pas certain que le produit en développement soit commercialisé ou qu'il soit lancé à la date initialement prévue.

À titre d'exemple :

- les équipes de R&D pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de la Société, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. § 2.4.3), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;
- la Société pourrait ne pas obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits.

Il est également possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront et qu'ainsi, elle ne puisse pas lancer de nouveaux produits ou construire un portefeuille solide de produits lui permettant de répondre aux besoins des clients.

Par ailleurs, la Société pourrait ne pas réussir à démontrer la valeur médicale et économique de nouvelles solutions de diagnostic qui devient un élément clé pour le succès commercial de ces solutions.

À titre d'exemple, les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD proposés par des entreprises concurrentes pourraient rendre obsolètes certaines plateformes de la Société en cours de développement ou déjà commercialisées et ainsi menacer ses parts de marché.

En outre, des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient affecter les coûts des projets ou la croissance et la rentabilité de la Société.

À titre d'exemple :

- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en R&D qu'en production, marketing, force de vente, supports commerciaux, placement et entretien des instruments, éducation médicale et formation des clients ;
- les produits pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et sur la rentabilité de la Société ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients.

Il existe donc un risque significatif que la Société abandonne des projets de R&D pour lesquels des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation, ce qui pourrait affecter la situation financière future de la Société.

**Gestion du risque :** La Société porte une attention particulière à la sélection, à l'avancement, et au suivi de ses projets de R&D. Les activités de R&D sont organisées autour d'équipes dédiées aux projets cliniques, industrie et de biologie moléculaire. La Société s'efforce de définir ses nouveaux produits en intégrant les attentes du marché, par la mise en œuvre de ses connaissances et de ses plates-formes technologiques, de manière à délivrer des systèmes permettant la création de valeur médicale et technico-économique pour ses clients.

En 2017, le Conseil d'administration a créé le Comité stratégique qui a pour mission de conduire des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, afin d'orienter la stratégie du Groupe, notamment en adaptant ses solutions ou son *business model*. En outre, la fonction Portefeuille et Planification Stratégique, garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les Unités. Enfin, la Société dispose d'une Direction innovation, pilotée par le *Chief Innovation Officer* et bénéficiant de l'appui du *Chief Medical Officer* afin de développer le portefeuille technologique et biologique en prenant pleinement en compte la valeur ajoutée médicale apportée.

## 2.2.2 Stratégie de *Business Development*

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées, des prises de participation ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions géographiques.

**La Société pourrait ne pas être en mesure de :**

- **trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin ;**
- **poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités ;**
- **atteindre les objectifs fixés lors de l'acquisition, du fait notamment de divergences entre l'évaluation initiale et la réalisation du *business plan*.**

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au § 1.6.2.2.

Par ailleurs, alors que la Société s'efforce d'effectuer les diligences nécessaires à la bonne évaluation des sociétés cibles et à leur conformité aux réglementations, et à suivre la correcte exécution du *business plan*, l'environnement est susceptible d'évoluer, ce qui aurait pour conséquence d'affecter l'activité de la Société, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

**Gestion du risque :** La Société s'est dotée de différents canaux dédiés à la veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction *Business Development* avec des équipes internationales. Par rapport à ses plus grands concurrents, elle bénéficie de sa taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de *business development*.

**La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.**

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait perdre des compétences clés qui diminueraient la valeur des technologies acquises, ou ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

**Gestion du risque :** Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises et s'efforce d'anticiper, lors des audits préalables, les actions à mener notamment en matière de propriété intellectuelle, de technologies et de synergies. La possibilité de déployer progressivement dans les sociétés nouvellement acquises le *Global ERP* couvrant la majeure partie des processus transactionnels et déployé dans la plupart des filiales du Groupe, constitue également un outil d'alignement et d'intégration.

**La Société peut être amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de technologie médicale. Ces participations peuvent représenter un risque financier.**

Ces sociétés qui développent souvent des produits en phase amont, comme celles listées à la note 3.3.3 du § 6.2.2, présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficultés de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

**Gestion du risque :** Avant d'investir, la Société effectue une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

## 2.3 Risques internes liés à l'organisation et au fonctionnement de bioMérieux

**L'organisation et le fonctionnement de bioMérieux font apparaître des risques internes et propres à la Société, relatifs notamment à son système d'information, ses ressources humaines ou encore sa politique d'implantation industrielle.**

### 2.3.1 Défaillance des systèmes d'information

**La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de ses systèmes d'information, et/ou encourt le risque d'attaques de cybercriminels.**

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du *Global ERP*, et du système de messagerie électronique, pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

En outre, avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection de ses données (cf. § 2.5.3), concernant en particulier ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients. En cas de réussite d'une attaque cybercriminelle sur ses systèmes d'information ou sur les instruments de ses clients qui y sont connectés, la Société pourrait être victime de vols de données confidentielles ou d'interruption totale ou partielle de son exploitation. Le développement de ses nouveaux produits pourrait être également affecté, tout ceci altérant la réputation, la situation financière, et les droits et avantages concurrentiels de la Société.

**Gestion du risque :** La Société est dotée d'une Direction des systèmes d'information qui a notamment pour mission d'assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, de mettre en place un programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie, et réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures.

Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites de *disaster recovery* dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis. Par ailleurs, la Société a mis en place un processus pour gérer et autoriser toute modification de ses systèmes informatiques. Enfin, elle s'attache à contrôler strictement les droits d'accès aux différentes applications constituant son système d'information.

La Société porte une attention particulière à la sécurité de ses systèmes d'information notamment grâce à une fonction de *Global Information Systems Security Officer* dédiée. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir une stratégie et une gestion de la sécurité sur la base des normes internationales de sécurité des systèmes d'information ISO 27001 et ISO 27002, et

notamment d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance, d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information et de processus adaptés, des contrôles et audits, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cybercriminalité.

**Le développement des médias sociaux et des outils de communication digitale est porteur de risques nouveaux.**

L'utilisation des médias sociaux et des outils de communication digitale, notamment pour communiquer sur les produits ou certains événements du Groupe, nécessite une attention particulière. Des commentaires négatifs pourraient nuire à l'image de la Société. En outre, les salariés et partenaires de bioMérieux pourraient, *via* leurs comptes personnels, utiliser les médias sociaux et les outils de communication digitale de manière inappropriée, notamment en stockant sur des applications publiques non sécurisées des informations confidentielles susceptibles d'être subtilisées ou utilisées par des tiers à mauvais escient, voire en diffusant des informations sensibles et/ou confidentielles, ce qui pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société.

De tels usages des médias sociaux et technologies mobiles pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière, le résultat opérationnel et la réputation de la Société.

**Gestion du risque :** La Société a défini une liste de personnes habilitées à gérer ses comptes officiels sur les médias sociaux et les outils de communication digitale. Seules ces personnes peuvent la représenter sur les médias sociaux et les espaces de communication digitale. En outre, la Société met en place un suivi des commentaires. Enfin, la Société s'attache à former et sensibiliser à ces risques les personnes ayant accès à et/ou détenant des informations sensibles, et diffuse de bonnes pratiques conduisant à limiter ce risque, concernant notamment l'utilisation des systèmes d'information.

### 2.3.2 Gestion des ressources humaines DPEF

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques, ou encore des salariés à fort potentiel.

Si l'attractivité de la Société pour attirer et retenir les personnes disposant des compétences et talents nécessaires, notamment dans les principaux marchés de la Société, et dans les sociétés nouvellement acquises, devait diminuer ou bien ne pas être suffisante, l'atteinte des objectifs de la Société pourrait en être affectée et cela pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats. En outre, la perte de ces collaborateurs, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait entraîner la perte d'un savoir-faire, d'une expertise produit ou marché et la possibilité pour les concurrents de la Société d'obtenir des informations sensibles, et ainsi nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs.

Si la Société ne parvenait pas à faire évoluer son capital humain, notamment en qualifiant et quantifiant les compétences nécessaires à s'adapter aux mutations de son environnement, elle pourrait ne plus

être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de réaliser son plan stratégique.

**Gestion du risque :** La Société attache une importance particulière au recrutement, au développement, à la rétention de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'anticipation des besoins en compétences pour soutenir ses objectifs stratégiques. Elle a notamment mis en place des programmes et politiques relatifs au recrutement, au développement, à la rétention de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'anticipation des besoins en compétences pour soutenir ses objectifs stratégiques. Ces politiques sont décrites au § 3.2.2.

### 2.3.3 Politique d'implantation industrielle

DPEF

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière, son chiffre d'affaires et ses perspectives de croissance.

#### 2.3.3.1 Processus « mono-sites »

La Société dispose de 18 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié, et de manière générale à proximité des équipes de R&D et de marketing et support client, en charge de ces produits. Dupliquer les lignes de production de ces gammes sur d'autres sites nécessiterait des efforts technologiques, réglementaires et financiers coûteux en temps et ressources.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono-produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société.

En outre, de tels événements pourraient affecter la rentabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par un recours important à des aides extérieures, telles que des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Par ailleurs, la Société dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière de la Société.

**Gestion du risque :** Les principaux sites sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Ce risque est par ailleurs pris en

compte par la politique d'assurance de la Société (cf. § 2.8). En outre, la Société a mis en place un suivi régulier du risque de catastrophes naturelles lui permettant notamment d'évaluer les impacts du changement climatique sur les zones dans lesquelles ses sites sont implantés. Par ailleurs, la Société étant peu consommatrice et peu dépendante en eau, elle n'anticipe pas à ce jour de risque majeur lié à la raréfaction de cette ressource.

#### 2.3.3.2 Importance des capitaux investis

L'organisation de la production telle que décrite ci-dessus, ainsi que l'importance et la croissance des volumes de réactifs et consommables produits requièrent des capitaux importants pour financer les investissements industriels.

En outre, le retour sur investissements des capitaux investis pourrait s'avérer plus lent qu'escompté.

Si le Groupe n'était pas en mesure de financer ses nouveaux besoins industriels pour maintenir et renouveler son outil de production ou augmenter ses capacités de production, il pourrait être contraint de limiter le développement de certaines gammes ou d'allouer différemment ses ressources disponibles et potentiellement d'abandonner certains projets en cours.

**Gestion du risque :** La Société veille à ce que sa génération de trésorerie opérationnelle lui permette d'autofinancer ses investissements industriels. Elle s'efforce de maintenir avec ses banques des lignes de crédit à moyen terme qui lui permettent d'assurer une réserve de liquidité. Elle s'est en outre dotée d'un *Capex Committee* chargé d'autoriser les investissements en fonction de critères financiers et opérationnels définis.

#### 2.3.3.3 Transfert d'activités de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts nécessitent d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD et pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initialement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution.

**Gestion du risque :** Les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet pluridisciplinaires, visant à traiter l'ensemble des problématiques associées.

#### 2.3.3.4 Risques liés aux accidents industriels

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales, et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

**Gestion du risque :** Un département Santé, sécurité et environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. § 3.2.2.4).



## 2.4 Risques externes liés à l'organisation et au fonctionnement de bioMérieux

L'organisation et le fonctionnement de bioMérieux expose la Société à des risques externes, notamment du fait de ses relations avec ses partenaires, comme par exemple ses fournisseurs, distributeurs ou clients, mais aussi au regard du caractère international de ses activités.

### 2.4.1 Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs DPEF

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs (cf. § 1.2.2.5). Sa rentabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défaillants.

A *contrario*, certains fournisseurs sont étroitement dépendants des relations commerciales qu'ils entretiennent avec la Société, ce qui pourrait rendre coûteuse l'arrêt desdites relations.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait affecter sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à constituer des stocks supplémentaires de ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs ou s'ils venaient à disparaître, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties, ce qui pourrait notamment entraîner des coûts de développement importants et peser sur ses marges.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des ruptures de livraison, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, des défauts de qualité de la part de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits du Groupe, malgré toute l'attention portée par le Groupe à ces sujets.

**Gestion du risque :** La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs clés. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, et en les diversifiant dans la mesure du possible, et en s'efforçant de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable. Des analyses du risque fournisseur liées aux facteurs géopolitiques, sociétaux et environnementaux viennent compléter ces actions de sécurisation. En outre, la Société accentue continuellement ses efforts en matière d'achats responsables et renouvelle chaque année son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies (cf. § 3.5.2).

### 2.4.2 Activités internationales DPEF

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier nécessitant de mettre en œuvre un suivi complet de ses obligations, enjeux et risques fiscaux auxquels elle est confrontée. En outre, les risques propres aux activités internationales et aux changements politiques et économiques encourus par la Société sont nombreux, notamment :

- les risques d'impayés sur des créances, publiques comme privées, et aux limitations concernant le règlement transfrontalier de factures, ou le rapatriement des bénéfices ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la défaillance des moyens de transport ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes ;
- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels sont basés certains clients du Groupe (notamment liés au Brexit, au renforcement des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ou aux politiques d'embargos et de sanctions).

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa rentabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.), et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

**Gestion du risque :** La Société bénéficie d'une empreinte géographique diversifiée. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels et d'adapter sa gestion à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère. En outre, son département Affaires réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 1.5). En parallèle, son département *Export Compliance* veille au respect des obligations et réglementations liées aux contrôles des exportations. Par ailleurs, la Société dispose d'un département Fiscalité qui s'assure du respect des règlements et obligations fiscales dans tous les pays où la Société est implantée (cf. § 3.6). Enfin, la Société a mis en place un Comité de veille réglementaire afin d'identifier les évolutions réglementaires significatives pouvant impacter l'activité de bioMérieux.

### 2.4.3 Dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par des désaccords avec ses partenaires sur la conduite des opérations.

La Société collabore avec des partenaires pour le développement de certains produits, pour la fabrication de certains produits, et pour la

commercialisation de ses produits sur certains territoires. Ces partenariats pourraient, en cas de divergences stratégiques entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe, ou encore de mener à l'arrêt du partenariat et, ainsi d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de

ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel.

**Gestion du risque :** La Société est organisée de manière à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des Comités de pilotage conjoints intégrant les équipes pluridisciplinaires des deux partenaires.

## 2.5 Risques réglementaires et juridiques

**La Société est exposée à des risques liés à toute déviation éventuelle par rapport aux réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes. À titre d'exemple, la Société est exposée aux risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation. Ces risques réglementaires et juridiques peuvent être inhérents à l'activité de la Société (cf. § 2.5.1) ou applicables à d'autres types d'organisations (cf. § 2.5.2 à 2.5.6).**

La Société est dotée d'une Direction des affaires juridiques et de la propriété intellectuelle qui contribue à la bonne gestion du gouvernement d'entreprise en assurant la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, états...) et en veillant à préserver les intérêts de bioMérieux dans le cadre de ses opérations et de la législation applicable. Cette Direction assure également, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique et technique développée par bioMérieux.

En outre, la Société a mis en place un Comité de veille réglementaire afin d'identifier les évolutions réglementaires significatives pouvant impacter l'activité de bioMérieux.

### 2.5.1 Environnement réglementaire applicable aux produits DPEF

**Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.**

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. Ces produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de développement, de production et de commercialisation.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. L'obtention

d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. En outre, un nombre croissant de pays se dotent d'autorités réglementaires qui mettent progressivement en place leurs propres exigences d'enregistrement de produits, résultant en un accroissement des dossiers d'enregistrement à traiter, que ce soit pour les nouvelles références ou les références existantes.

Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine. L'organisation « mono-site » (cf. § 2.3.3.1) de la Société renforce son exposition au risque de non-conformité qu'un organisme tiers pourrait soulever au cours d'un audit.

Par ailleurs, des réglementations visant à limiter la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses sont progressivement appliquées au champ du diagnostic *in vitro* et ont conduit la Société à intégrer ces exigences dans l'ensemble de ses activités. Ces réglementations pourraient obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

Les coûts nécessaires à la mise en conformité des produits sont comptabilisés en charges chaque année et aucune provision spécifique aux réglementations RoHS et REACH n'est enregistrée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2018.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

Enfin, la modification de la réglementation européenne pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (cf. § 1.5.2), pourrait entraîner des délais et coûts supplémentaires dans le lancement de nouveaux produits, pour la Société et l'ensemble des acteurs sur le marché européen. De même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

**Gestion du risque :** La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions et au suivi réglementaire fait par le département Système de management de la qualité dans tous les



pays où le Groupe opère (cf. § 1.5). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. La Société constitue des équipes projet spécifiques pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par ces nouvelles réglementations. Ces équipes évaluent les enjeux, définissent le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assurent de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

En outre, son département des Affaires réglementaires lui permet d'identifier les nouvelles réglementations, et de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de retrait des matériaux et métaux lourds (directive DEEE) et confie à des prestataires externes les retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union européenne et la dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Ainsi, elle ne constitue plus de provision à ce titre.

## 2.5.2 Bonnes pratiques d'affaires

DPEF

Les risques de corruption liés à l'activité de bioMérieux sont potentiellement nombreux.

Tout d'abord, la Société vend en direct ou au travers de ses distributeurs dans la plupart des pays du monde, ce qui l'oblige à être très vigilante sur ce point, lorsque l'on fait par exemple référence aux indices de perception de la corruption mis à jour chaque année par *Transparency International*.

Par ailleurs, le fait que ces produits soient *in fine* vendus à des organismes publics et privés de santé, l'oblige à être très attentive également dans l'application stricte des règles locales (lois anti-corruption) et internationales ou extraterritoriales (*US FCPA rules, UK Bribery Act, loi Sapin II, ...*) sanctionnant les actes de corruption. En outre, bioMérieux entretient des relations étroites avec des professionnels de santé pour la bonne conduite de ses activités (expertises médicales et scientifiques, études de marché, études cliniques, études médico-économiques). A ce titre, la Société respecte scrupuleusement les réglementations anti-cadeaux et de transparence applicables non seulement dans la plupart des pays, mais aussi au titre des codes de l'industrie du diagnostic *in vitro* locaux et régionaux auxquels bioMérieux adhère par ailleurs. Cependant, malgré tous les efforts qu'elle met en oeuvre pour respecter ces réglementations, la Société pourrait manquer à ses obligations.

**Gestion du risque :** bioMérieux opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux développe un programme de lutte contre la corruption, conformément aux principes du Pacte Mondial et des réglementations en vigueur. Ce programme inclut notamment un volet spécifique aux bonnes règles d'interactions avec les professionnels de santé. Il est décrit au § 3.4.2.

Dans la mesure où une partie importante de ses ventes s'effectue au travers de ses distributeurs globaux ou locaux, bioMérieux impose contractuellement à ses partenaires les mêmes niveaux d'exigence quant à l'application des règles anti-corruption, et a engagé un programme de formation en ligne de leurs équipes sur ces sujets à risque.

## 2.5.3 Gestion de la protection des données personnelles

DPEF

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer de respecter la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ces données. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à protéger les données patients, ce qui pourrait entraîner des sanctions administratives, civiles et pénales. Enfin, une nouvelle réglementation (le Règlement (UE) 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données) est entrée en vigueur en mai 2018, visant à renforcer le cadre relatif à la protection des données personnelles (principalement patients et employés).

**Gestion du risque :** La Société dispose d'un Délégué de la protection des données personnelles rattaché au département Audit interne, risques et conformité, qui s'attache à superviser toutes les activités en cours, liées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au maintien en vigueur des politiques de la Société en matière de protection de la vie privée conformément aux lois et réglementations applicables à l'échelle internationale. La Société a initié un programme de mise en conformité avec le nouveau règlement général sur la protection des données. Ainsi, elle a mis en place un réseau de représentants de la protection des données personnelles dans l'ensemble de ses sites et ses filiales ainsi que pour les fonctions globales. Le rôle de ce réseau est notamment d'être l'interface entre le responsable de la protection des données personnelles et les entités.

## 2.5.4 Fraude

Le développement des nouvelles technologies, des moyens de communication et du risque de non-respect des procédures de la Société par ses collaborateurs sont autant de facteurs qui multiplient les risques de voir des situations de fraude se développer au sein des entités de la Société.

**Gestion du risque :** Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers. Sans préjuger de sa capacité à prévenir de futures tentatives de fraude, la Société a été confrontée à des situations de fraude au Président ou d'usurpation d'identité de ses fournisseurs sans impact majeur opérationnel ou financier. La Société a mis en place un processus de centralisation de l'information concernant les tentatives de fraude, et de gestion des actions correctives et préventives, notamment *via* la gestion du risque de cybercriminalité (cf. § 2.3.1) et la sensibilisation des collaborateurs aux méthodes couramment utilisées par les fraudeurs.

## 2.5.5 Propriété intellectuelle

**Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa rentabilité.**

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient, ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

**Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.**

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

**Gestion du risque :** Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société poursuit une politique active de dépôt de

brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 1.6.2.1). Le cas échéant, elle mène envers ces derniers les actions amiables ou judiciaires nécessaires pour faire respecter la protection de ses droits. De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible, de ne pas enfreindre les droits de tiers avant de lancer une nouvelle marque.

## 2.5.6 Risques environnementaux

**DPEF**

Les responsabilités liées à l'environnement ou à l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement entraînant des frais de mise en conformité, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement nocifs au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

**Gestion du risque :** Un département Santé, sécurité et environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. § 3.2.2.4). Il vise à s'assurer que les réglementations en vigueur soient connues et mises en œuvre.



## 2.6 Procédures contentieuses et responsabilité

### 2.6.1 Procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges et les provisions s'y rapportant le cas échéant, auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les notes 15.4 et 15.5 du § 6.1.2.

bioMérieux, comme d'autres industriels, a été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris par plus de quatre-vingt dix patients en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme.

bioMérieux s'oppose aux demandes de l'assignation qu'elle considère infondée en l'état des éléments disponibles et estime que les conséquences financières de cette procédure civile ne peuvent être anticipées de manière fiable à ce stade.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### 2.6.2 Responsabilité du fait des produits

**D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.**

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un

patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le strict respect des référentiels qualité décrits au § 1.5, et si la pratique consiste à réaliser une série d'exams complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de la variabilité liée à leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

**Gestion du risque :** La Direction des affaires juridiques et de la propriété intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. § 2.5). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit des assurances responsabilité civile, dommages et pertes d'exploitation (cf. § 2.8).

## 2.7 Risques de marché et risques financiers

Les risques de marché et financiers principaux consistent en un risque de change (cf. note 28.1 du § 6.1.2), un risque de taux (cf. note 28.4 du § 6.1.2) et un risque de contrepartie (cf. note 28.5 du § 6.1.2).

D'autres risques, considérés comme moins significatifs par la Société font tout de même l'objet d'un suivi et sont décrits dans les annexes, notamment les risques relatifs aux participations cotées

(cf. note 7.2 du § 6.1.2), aux engagements de retraite (cf. note 15.3 du § 6.1.2), au crédit (cf. note 28.2 du § 6.1.2), à l'endettement financier (cf. note 28.1 du § 6.1.2), à la liquidité (cf. note 28.3 du § 6.1.2 et § 2.3.3.2), ainsi qu'à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action (cf. note 14.3 du § 6.1.2).

## 2.8 Assurances et gestion des risques

### 2.8.1 Politique d'assurances

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique. Généralement, toute nouvelle société acquise par le groupe bioMérieux est intégrée aux programmes d'assurance.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de couverture globale du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des franchises et des primes, ainsi qu'aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

### 2.8.2 Principaux contrats

#### 2.8.2.1 Responsabilité civile

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale garantissant notamment la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation, la responsabilité civile professionnelle et les atteintes à l'environnement du fait des produits. Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes : la responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe et la responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (loi Jardé).

La Société a également mis en place un programme d'assurances couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

#### 2.8.2.2 Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les garanties souscrites comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques notamment), ainsi que des pertes d'exploitation consécutives.

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale au titre de l'assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation garantissant, notamment, les événements accidentels tels que les incendies, bris de machines, vols, événements naturels, susceptibles d'affecter les sites de la Société, et les pertes d'exploitation consécutives. Cette couverture dite police *Master* couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union européenne, notamment aux États-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire, ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

#### 2.8.2.3 Transport

Les risques « ordinaires » liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global. Ce contrat comporte des exclusions qui sont d'usage en la matière et notamment les clauses d'exclusion des risques nucléaires, chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

#### 2.8.2.4 Cyber

bioMérieux bénéficie d'une police d'assurance qui couvre en dommages et en responsabilité civile les risques découlant d'une atteinte informatique ou d'une atteinte à la confidentialité de ses données personnelles.

## 2.9 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 15.4 et 15.5 du § 6.1.2).

En particulier, la Société, comme d'autres laboratoires, a été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris, par plus de 90 patients en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme.





# 3

## UNE ENTREPRISE CITOYENNE AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

<b>3.1 UN MODÈLE D'AFFAIRES FONDÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE VISION SOCIÉTALE AU BÉNÉFICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES GÉNÉRATIONS FUTURES</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>69</b>	<b>3.5 DROITS DE L'HOMME</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>97</b>
3.1.1 Une structure actionnariale indépendante au service de la santé publique		69	3.5.1 Principaux risques		97
3.1.2 Partage de valeurs au profit des Fondations		70	3.5.2 Une politique basée sur les principes du Pacte Mondial		98
3.1.3 Le diagnostic, créateur de valeur pour les systèmes de santé		71	3.5.3 Diligences mises en œuvre et indicateurs		98
3.1.4 Autres initiatives et actions de mécénat et de solidarité		73	<b>3.6 ÉVASION FISCALE</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>99</b>
<b>3.2 CONSÉQUENCES SOCIALES</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>76</b>	3.6.1 Risques		99
3.2.1 Risques		76	3.6.2 Politique et diligences mises en œuvre		99
3.2.2 Politique, diligences mises en œuvre et indicateurs		76	3.6.3 Initiatives développées et résultats des politiques		99
<b>3.3 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>87</b>	<b>3.7 MÉTHODOLOGIE – PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>99</b>
3.3.1 Risques		87	3.7.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés		99
3.3.2 Politique et diligences mises en œuvre		87	3.7.2 Collecte et consolidation des données		99
3.3.3 Initiatives développées et résultats des politiques		88	3.7.3 Définition et mode de calcul des indicateurs		100
<b>3.4 ÉTHIQUE DES AFFAIRES</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>96</b>	<b>3.8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION</b>	<b><u>RFA</u></b>	<b>102</b>
3.4.1 Principaux risques		96			
3.4.2 Politique et diligences mises en œuvre		96			
3.4.3 Indicateurs		97			

bioMérieux est avant tout une entreprise citoyenne par son engagement historique et pionnier dans la lutte contre les maladies infectieuses. Être au service de la santé publique mondiale représente une responsabilité importante, que bioMérieux assume, dans ses différents domaines d'expertise, principalement celui des maladies infectieuses. L'histoire de la Société s'illustre par un engagement de

longue date dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale, et environnementale, dont témoigne par exemple, son adhésion au Pacte Mondial dès 2003. En effet les valeurs humanistes portées par la famille Mérieux forment le socle d'une culture d'entreprise responsable qui se décline dans la stratégie de bioMérieux au niveau international.

La Société et son actionnaire, l'Institut Mérieux, ont également fait du mécénat et de l'engagement sociétal un devoir.

*« Notre engagement dans le mécénat est lié à la nature même de la mission de notre Institut en faveur de la santé publique. La lutte contre les maladies infectieuses ne peut être menée que mondialement, car les bactéries et les virus ne connaissent pas les frontières ».*

Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux

L'engagement social, sociétal et environnemental de bioMérieux est reconnu, depuis plusieurs années, par des agences de notation extra-financière qui évaluent sa performance RSE et l'ont intégrée dans leurs indices ISR (investissement socialement responsable), tels que OEKOM Research, FTSE Russell (FTSE4Good Index), Vigeo Eiris, CDP (Carbon Disclosure Project), Forum Ethibel (*Ethibel Sustainability Index* (ESI) Excellence Europe), EcoVadis et Corporate Knights Global 100 index.



Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, le chapitre ci-dessous reprend les mentions requises dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

## 3.1 Un modèle d'affaires fondé sur le développement économique et une vision sociétale au bénéfice de la santé publique et des générations futures

Les différentes composantes du modèle d'affaires sont détaillées au sein des chapitres du présent document de référence selon la table de concordance ci-dessous, et le schéma de création de valeur de bioMérieux est présenté de façon synthétique en pages 8 et 9.

Organisation et structure	Organigrammes	§ 1.4
	Gouvernance	§ 4.2
Marchés sur lesquels elle opère	Industrie du diagnostic <i>in vitro</i>	§ 1.2.1
	Domaines de compétences	§ 1.2.2.1
Activités principales	Recherche & Développement	§ 1.6.1
	Production	§ 1.7.2
	Réseau commercial	§ 1.2.2.4
Positionnement dans la filière	Concurrence	§ 1.2.2.2
	Clients	§ 1.2.2.3
	Fournisseurs	§ 1.2.2.5
	Réglementations	§ 1.5
Produits et services		§ 1.2.3
Chiffres clés et indicateurs de performance		§ 5.1
Objectifs et stratégies	Tendances du marché et perspectives de croissance	§ 1.2.1.4
	Stratégie de bioMérieux	§ 1.3
	Tendances et objectifs de bioMérieux	§ 5.6

bioMérieux s'inscrit dans une approche humaniste et responsable de l'entreprise, faisant de l'engagement sociétal une composante fondamentale et essentielle à son modèle d'affaires.

### 3.1.1 Une structure actionnariale indépendante au service de la santé publique

Une histoire entrepreneuriale de plus d'un siècle (cf. § 1.1.1)

« L'aventure entrepreneuriale de bioMérieux trouve ses racines dans un engagement familial fort au service de la santé publique. Fidèles à notre esprit pionnier, notre ambition est de rester un acteur majeur du diagnostic des maladies infectieuses. C'est grâce à notre approche scientifique sans frontière entre les disciplines et sans frontière géographique, portée par l'implication de nos équipes partout dans le monde, que nous gardons ce cap dans une vision à long terme. »

Alexandre Mérieux, Président Directeur Général

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie trouvent leurs racines dans l'histoire unique de la famille Mérieux. bioMérieux est détenue à 59 % par l'Institut Mérieux. L'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde.

Créée en 2001 par Chantal et Alain Mérieux, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux est une fondation familiale indépendante, placée sous l'égide de l'Institut de France. Elle est, depuis 2005, l'actionnaire de référence de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers. Elle perçoit indirectement de l'Institut Mérieux une partie des dividendes versés par bioMérieux, et finance ainsi ses actions sur le terrain.

En tant qu'actionnaire de référence de l'Institut Mérieux, la Fondation Mérieux contribue à entretenir un esprit humaniste et responsable dans le Groupe. La présence de cet actionnaire de référence favorise la pérennité de la Société, contribue à l'amélioration de la santé publique notamment auprès des populations les plus démunies et concrétise le partage de valeur en cohérence avec la mission portée par la famille Mérieux et exprimée au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe.



### 3.1.2 Partage de valeurs au profit des Fondations

bioMérieux contribue à l'engagement sociétal du Groupe en partageant la valeur créée, notamment au profit de 2 fondations : la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux et la Fondation Mérieux (« les Fondations »). Ces fondations familiales indépendantes luttent contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic. Au-delà du renforcement des capacités locales de biologie, elles agissent pour protéger les plus vulnérables, particulièrement les mères et leurs enfants.

bioMérieux distribue des dividendes à l'Institut Mérieux. Une partie de ces dividendes est indirectement versée à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux, seul actionnaire ultime à en bénéficier. Cela permet de financer les activités de cette fondation.

En outre, bioMérieux soutient l'action des Fondations par du mécénat. Les Fondations ont ainsi reçu 2,350 millions d'euros en 2018.



#### La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs.

Afin de contribuer à une recherche de haut niveau dans les pays émergents, elle a mis en place le Prix Dr. Christophe Mérieux, d'un montant de 500 000 euros. Décerné chaque année, ce prix a pour

objectif de soutenir des chercheurs travaillant sur le terrain sur des pathologies spécifiques des pays en développement.

Pour consacrer l'essentiel de ses ressources au financement de ses projets, la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux s'appuie sur les équipes de la Fondation Mérieux en leur confiant la mise en œuvre opérationnelle de ses actions de terrain, en particulier pour la construction et le fonctionnement des Laboratoires Rodolphe Mérieux.



#### La Fondation Mérieux

Depuis sa création en 1967 par le Docteur Charles Mérieux, la Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique depuis 1976, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement.

Elle s'est fixée pour objectif de renforcer les capacités de diagnostic biologique souvent insuffisantes dans un grand nombre de pays victimes d'épidémies répétées. Son action privilégie le diagnostic, car il est un élément essentiel de la prise en charge des patients, et également un outil indispensable dans la surveillance et le contrôle des maladies.

La Fondation Mérieux articule son action autour de 4 priorités :

- renforcer les capacités de recherche appliquée de terrain grâce à la formation des chercheurs, la création d'outils de diagnostic et le développement de programmes collaboratifs de recherche pour les maladies qui affectent ces pays ;
- accroître l'accès au diagnostic pour les personnes vulnérables en renforçant les capacités de biologie clinique dans les systèmes

nationaux de santé par la création de laboratoires d'excellence (les laboratoires Rodolphe Mérieux), la mise en place ou la réhabilitation de laboratoires d'analyses médicales hospitaliers et la formation de leurs personnels ;

- favoriser les échanges et le partage des connaissances entre les acteurs de santé. Le Centre des Pensières (Annecy, France), lieu de rencontres et d'échanges Nord/Sud, joue un rôle clé dans la diffusion mondiale des savoirs et de l'innovation scientifique. Depuis plus de 30 ans, il accueille des acteurs de santé de toutes disciplines et de tous pays : chercheurs, cliniciens, biologistes, pharmaciens, vétérinaires, représentants des autorités de santé et réglementaires) ;
- agir pour la mère et l'enfant dans une approche de santé globale.

À titre d'exemple, en 2018, les Fondations ont permis l'ouverture du 9e laboratoire Rodolphe Mérieux en Tunisie et la reconstruction de l'école de Qaraqosh au Kurdistan irakien.

### 3.1.3 Le diagnostic, créateur de valeur pour les systèmes de santé

La mission de bioMérieux est de contribuer à la protection de la santé des patients et des consommateurs face aux maladies infectieuses et ainsi de répondre à plusieurs enjeux de santé publique majeurs.



Objectif 3.3 : d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

#### 3.1.3.1 Combattre la résistance aux antibiotiques

En cohérence avec l'approche globale *One Health* («Une seule santé»), prônée par les organisations internationales, pour des actions combinées entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement, bioMérieux contribue activement à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, reconnue comme une menace majeure pour la santé publique par les principales organisations de santé et comme priorité mondiale par les Nations Unies. 2016 a marqué un tournant décisif avec l'adoption d'une approche «Une seule santé - *One Health*» par l'Assemblée générale des Nations Unies. La Commission européenne, fortement impliquée sur le sujet depuis plusieurs années, a publié en juin 2017, un plan d'action fondé sur ce principe pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Enfin, en juillet 2017, ce sujet a été intégré à la Déclaration des membres du G20, qui ont démontré l'importance de l'approche «Une seule santé - *One Health*» et de l'accès à un diagnostic de qualité pour combattre la résistance aux antibiotiques.

Il s'agit également d'un défi économique et sociétal important pour les générations à venir. En effet, les projections sont préoccupantes : un coût économique de plus de 100 000 milliards de dollars, et plus de 10 millions de décès annuels qui pourraient être liés à la résistance aux antibiotiques en 2050, soit 1 toutes les 3 secondes.

Depuis 2016, bioMérieux anime un site Internet dédié à la résistance microbienne, dont le principal objectif est d'éduquer et de sensibiliser un large public à cet enjeu de santé publique majeur, et de démontrer le rôle clé du diagnostic pour lutter contre cette menace.

[www.antimicrobial-resistance.biomerieux.com](http://www.antimicrobial-resistance.biomerieux.com)

Ce défi de santé publique est au cœur des préoccupations de bioMérieux. En effet, environ 80% de son chiffre d'affaires dans les applications clinique est constitué de produits ou de services qui visent, directement ou indirectement, à mieux utiliser les antibiotiques. L'offre de bioMérieux est la plus complète du marché, et rassemble notamment BIOFIRE® FILMARRAY®, VITEK® 2, VITEK® MS, API®, et CHROMID® pour l'identification microbienne; VITEK® 2, ETEST®, RAPIDEC® CARBA NP pour les antibiogrammes; VIDAS® PCT et le logiciel APSS (*Antimicrobial Prescription Surveillance System*) en partenariat avec Lumed, pour la bonne gestion des antibiotiques.

bioMérieux prend part à un grand nombre de sommets internationaux ou nationaux dans ce domaine. À titre d'exemple, en septembre 2016,

bioMérieux, représentée par Mark Miller, directeur exécutif, Affaires médicales (*Chief Medical Officer*) de bioMérieux, a souligné l'importance des tests diagnostiques dans la lutte contre l'antibiorésistance lors d'une session satellite dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2017, bioMérieux a obtenu l'accréditation de la FDA pour l'utilisation du test VIDAS® de dosage de la procalcitonine afin de contribuer à la bonne utilisation des antibiotiques. En 2017, bioMérieux a été signataire de la déclaration sur le combat contre la résistance aux antimicrobiens lors du dernier forum économique mondial de Davos (Suisse). La Société s'est également associée au lancement de l'*AMR Industry Alliance*, un consortium visant à conduire et mesurer les progrès du secteur industriel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Mark Miller siège au Conseil d'administration de l'*AMR Industry Alliance* au titre de représentant de l'industrie du diagnostic. En outre, la Direction de la Société a signé en novembre 2017 la déclaration de la BIVDA<sup>(1)</sup> pour lutter contre la résistance aux antibiotiques. En 2018, bioMérieux a organisé une journée d'échange en présence de Lord Jim O'Neill, éminent économiste, politicien et philanthrope qui a présidé la Revue sur la résistance aux antimicrobiens (*The Review on Antimicrobial Resistance*). Enfin, Christine Ginocchio, directrice des Affaires médicales de bioMérieux, a été nommée pour 4 ans comme membre du Conseil consultatif du Président américain pour la lutte contre les bactéries résistantes aux antibiotiques (*President's Advisory Council on Combating Antibiotic-Resistant Bacteria*).

Par ailleurs, la Société a organisé régulièrement depuis 2007, le forum *World HAI/Resistance Forum*, réunissant des spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance aux antibiotiques et des infections liées aux soins. Ce forum a permis d'initier la première enquête de prévalence mondiale relative aux taux d'utilisation des antibiotiques et de résistance bactérienne en milieu hospitalier (*Global Point Prevalence Survey*). D'une envergure sans précédent, cette étude a été coordonnée par le professeur Hermann Goossens et le Dr Ann Versporten de l'université d'Anvers en Belgique, et soutenue par bioMérieux. Elle a permis de recueillir des données provenant de plus de 100 000 patients hospitalisés au sein de 335 centres hospitaliers répartis dans 53 pays. Les résultats obtenus mettent en évidence la nécessité d'optimiser les habitudes de prescription. Cette enquête s'est rapidement imposée comme un élément majeur de mesure et de suivi des actions correctrices mises en place et a donné lieu, dans certains pays, à des programmes d'amélioration nationaux. Elle met également en évidence l'importance du diagnostic *in vitro* ainsi que la nécessité d'utiliser plus de tests de diagnostic et d'améliorer les pratiques de prescription d'antibiotiques dans tous les pays. Plus récemment, la *Global Point Prevalence Survey* a été relayée par l'OMS ainsi que par le



(1) *British In Vitro Diagnostics Association*.

CDDEP<sup>(1)</sup>, l'IDSA<sup>(2)</sup> et le GARP<sup>(3)</sup>. bioMérieux a depuis renouvelé son soutien pour reconduire de nouvelles enquêtes qui, avec plus de 73 pays représentés, portent plus particulièrement sur l'éducation et sur les pays à revenu faible et moyen, notamment à travers une formation en ligne développée par la BSAC<sup>(4)</sup>. Ce module de formation, associé à d'autres outils, permettra aux hôpitaux de définir des plans d'actions sur mesure, basés sur les résultats de l'enquête dans leur établissement et sur les priorités locales.

Les résultats de la deuxième étude Global PPS ont été présentés pour la première fois lors de l'édition 2018 du congrès de l'ECCMID. Pour aller encore plus loin dans son engagement et son soutien aux pays à revenus limités, bioMérieux a créé une bourse pour récompenser 3 scientifiques originaires de ces pays ; ils passeront 2 semaines à l'Université d'Anvers afin d'enrichir leurs connaissances auprès de l'équipe du Pr Goossens sur la façon de tirer le meilleur parti du Global PPS et de mettre en œuvre localement des plans d'action appropriés pour optimiser l'utilisation des antibiotiques et améliorer les soins aux patients.

En outre, dans la continuité d'une collaboration avec le laboratoire pharmaceutique Pfizer, bioMérieux soutient l'étude de surveillance multicentrique iCREST (*infection-Carbapenem Resistance Evaluation Surveillance Trial*). L'objectif de ce projet est de déterminer la prévalence des infections causées par des bactéries résistantes à la classe d'antibiotique des carbapénèmes, et également d'évaluer l'efficacité d'une nouvelle combinaison d'antibiotiques associant la ceftazidime et l'avibactam, pour traiter ces infections graves et résistantes aux antibiotiques. Cette étude utilise des produits développés par bioMérieux : le milieu de culture chromogénique CHROMID® CARBA SMART et deux tests d'antibiogramme ETEST® ceftazidime/avibactam (RUO) et ETEST® meropenem.

La Société soutient de nombreuses initiatives de lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la « Journée européenne d'information sur les antibiotiques » organisée à l'initiative du centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), et à la « Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques » menée par l'OMS. Dans ce cadre, bioMérieux met en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'attention des laboratoires, des cliniciens, des vétérinaires et du grand public pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques. Ainsi, lors de la semaine mondiale des antibiotiques de 2017, bioMérieux a présenté sur son site du Campus de l'Étoile (Marcy l'Étoile – France) une exposition sur l'antibiorésistance sous forme de posters réalisés en collaboration avec le Musée de Sciences Biologiques Docteur Mérieux. Cette exposition a permis de sensibiliser les collaborateurs de la Société au bon usage des antibiotiques.

Enfin, au Burkina Faso, bioMérieux a apporté son soutien au diplôme inter-universitaire d'antibiologie, co-organisé par des experts africains et français, à travers le financement de bourses d'études pour 6 étudiants de l'université de Bobo-Dioulasso. L'objectif de ce programme est de former des praticiens en activité dans les hôpitaux publics, à la bonne prescription des antibiotiques.

### 3.1.3.2 Lutte contre le sepsis : le diagnostic précoce en première ligne

Environ 27 millions de personnes dans le monde sont touchées chaque année par le sepsis. Établir un diagnostic le plus rapidement possible est crucial pour les patients. Le taux de survie est de 60 % lorsqu'ils reçoivent le bon traitement 2 heures après la prise en charge. Il chute à 30 % s'il est dispensé 4 heures plus tard. bioMérieux dispose de l'offre la plus complète sur le marché pour le diagnostic du sepsis, comprenant des tests d'immunoessais, de bactériologie et de biologie moléculaire, s'appuyant à la fois sur la réponse de l'hôte avec le test VIDAS® de dosage de la procalcitonine (PCT) et sur la détection, l'identification et la caractérisation du pathogène avec notamment les gammes BACT/ALERT®, VITEK® et FILMARRAY®.

### 3.1.3.3 La gestion du risque épidémique lié aux pathogènes émergents : apporter une réponse adaptée dans les pays concernés

bioMérieux est présente de longue date dans les pays émergents et est très attentive à l'émergence des nouveaux pathogènes.

#### Des solutions validées en contexte épidémique

Depuis 2014, bioMérieux a mis en place un groupe d'experts internes dédié aux menaces que représentent les infections dues aux pathogènes émergents (Zika, Ebola, MERS-CoV, fièvre de Lassa, virus de Marburg, Chikungunya...) et qui travaillent sur la possibilité de développer des tests diagnostiques pertinents. L'objectif est d'une part la surveillance de l'émergence de nouvelles épidémies et, d'autre part, le développement et la validation de tests diagnostiques pour ces pathogènes émergents.

Ainsi, face à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014, BioFire Defense, filiale de bioMérieux, a obtenu une autorisation de la FDA (*Food and Drug Administration*) américaine pour une utilisation en urgence de son test clinique de détection du virus Ebola : BIOFIRE® FILMARRAY® BioThreat-E test.

La Société a lancé en 2015 le test ARGENE® MERS-HCoV r-gene®, un nouveau kit RUO (réservé au seul usage en recherche) destiné aux laboratoires travaillant à l'élaboration d'un outil de diagnostic du Coronavirus émergent MERS CoV, responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient. Cette solution moléculaire permet la détection et le dépistage de ce pathogène qui affiche un taux de mortalité d'environ 35 % chez l'homme.

En avril 2017, la Société a obtenu le marquage CE du panel Respiratoire 2 plus (RP2plus) BIOFIRE® FILMARRAY®. Il permet de tester simultanément 22 pathogènes (18 virus et 4 bactéries) responsables d'infections respiratoires, dont MERS-CoV. Cette version améliorée et étendue du panel Respiratoire BIOFIRE® FILMARRAY® offre notamment un temps de rendu de résultat optimisé (45 minutes contre environ 1 heure précédemment) et une plus grande sensibilité.

(1) *The Center for Disease Dynamics, Economics & Policy.*

(2) *Infectious Diseases Society of America.*

(3) *Global Antibiotic Resistance Partnership.*

(4) *British Society for Antimicrobial Chemotherapy.*

### Centre d'excellence sur les maladies infectieuses tropicales et programmes de recherche

La Société a créé en 2016 un Centre d'Excellence au Brésil où les équipes locales mènent des projets de recherche sur le diagnostic des maladies infectieuses tropicales.

En avril 2017, bioMérieux et son partenaire, l'Institut de médecine tropicale de l'université de São Paulo, ont reçu le soutien financier de la Fondation pour la Recherche de l'État de São Paulo (FAPESP) pour un programme de recherche portant sur les marqueurs de sévérité des virus tels que ceux de la Dengue, de la maladie à virus Zika et du Chikungunya.

### 3.1.4 Autres initiatives et actions de mécénat et de solidarité

En application de la loi n° 2003-09 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Actions de mécénat	3 654	3 047	2 578
Dont Fondation Mérieux	350	33	191
Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux	2 000	2 000	1 325
Parrainages, autres dons, trésors nationaux et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants	854	372	260
<b>TOTAL</b>	<b>4 507</b>	<b>3 419</b>	<b>2 838</b>
En % du chiffre d'affaires	3,8	3,0	2,7

#### 3.1.4.1 Engagements avec les communautés locales

Le Groupe est acteur de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. À titre d'exemple :

- La Société met en œuvre une politique en faveur de l'emploi des jeunes en difficulté et de l'égalité des chances, au travers de **partenariats avec les associations** Sport dans la Ville et l'Institut Télémaque.



Depuis 2007, bioMérieux est l'un des principaux partenaires de l'association Sport dans la Ville en France, qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus de quartiers sensibles grâce au sport. En 2018, bioMérieux a souhaité orienter son action vers le projet de construction d'un espace numérique sur le campus lyonnais de l'Association. Cet espace dédié de 130 m<sup>2</sup> constitue un lieu de travail innovant pour les jeunes du programme « Job dans la Ville » et permet de les sensibiliser au digital. Il a été inauguré le 30 janvier 2019 en présence d'Alexandre Mérieux.



En 2014, bioMérieux a initié un partenariat avec l'Institut Télémaque qui s'est donné pour mission de relancer l'ascenseur social en soutenant, depuis la classe de 5<sup>e</sup> jusqu'au baccalauréat, des jeunes méritants, de milieux modestes, désireux de réussir leurs études. La Société a financé, pour l'année scolaire 2017-2018, l'accompagnement de jeunes sélectionnés par l'Institut Télémaque, par des collaborateurs de bioMérieux.

#### L'ENTREPRISE DES POSSIBLES :

Début 2019, Alain Mérieux a officiellement lancé l'ENTREPRISE DES POSSIBLES, une initiative sociétale très innovante qui entend mobiliser les entreprises de la métropole lyonnaise et leurs salariés, pour venir en aide aux sans-abri et aux personnes les plus fragiles. bioMérieux, aux côtés d'autres entreprises, a d'ores et déjà répondu à cette mobilisation en tant qu'entreprise fondatrice de ce collectif. Les modalités pratiques de cet engagement sont en cours d'élaboration.



**COURSE BIKE&RUN :**

Depuis deux ans, bioMérieux soutient et participe à la course Bike&Run organisée chaque année sur le campus d'une grande école lyonnaise. Cette course mixte associe des étudiants issus de grandes écoles et universités, aux côtés d'entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Basée sur la composition de binômes étudiant-entreprise, elle a pour objectif de permettre aux industriels de partager leurs valeurs avec de futurs diplômés autour d'une épreuve sportive et de rencontrer de jeunes talents autrement.

- Par ailleurs, bioMérieux est partenaire de **grandes écoles et universités en France et à l'international**, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire. Cette démarche s'inscrit dans la politique ressources humaines de la Société destinée à attirer des talents et des profils scientifiques correspondant à l'évolution de ses métiers.



bioMérieux est engagée depuis 2015 dans un partenariat avec EMLYON Business School. À ce titre, elle est l'une des premières sociétés à intégrer le Global Business Network, regroupant les grandes entreprises internationales partenaires de l'école. Elle devient ainsi le partenaire expert en sciences de la vie, dans le cadre du programme IDEA (Innovation, Design, Entrepreneurship & Arts), nouvelle approche pédagogique mise en œuvre par EMLYON et visant à former les futurs entrepreneurs de l'innovation. En matière de recherche, bioMérieux soutient le développement des travaux menés au sein de l'Institut français de gouvernement des entreprises (IFGE), centre de recherche et laboratoire social de l'EMLYON dédié aux questions de gouvernance des entreprises. Le partenariat comprend également un volet formation destiné à accompagner les collaborateurs du Groupe dans l'évolution des compétences, notamment liées à la transformation digitale des entreprises.



bioMérieux est également membre fondateur de la Fondation Université Grenoble Alpes depuis 2014. Cette fondation s'est donné pour mission de soutenir des projets de recherche d'excellence et de promouvoir l'égalité des chances. En 2018, la Société a confirmé sa volonté de reconduire son mandat auprès de la Fondation UGA pour une période de cinq ans.

Depuis 2015, bioMérieux participe également au programme BioHealth Computing de l'Université Grenoble Alpes (UGA) et a ainsi financé en quatre ans 27 bourses Master Excellence bioHC renommées Master Excellence Health4Life afin de permettre aux meilleurs étudiants de cette filière de poursuivre leurs études dans un environnement international. Ce Master de la faculté de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes associe des approches multidisciplinaires et présente l'originalité de développer des interfaces entre le domaine de la santé et celui de l'ingénierie informatique et mathématique.



bioMérieux est partenaire de la Fondation INSA Lyon depuis 2010. Ce partenariat a notamment permis en 2016 à une équipe d'étudiants de l'INSA Lyon de participer à la compétition internationale iGEM qui s'est tenue à Boston en octobre 2016. À cette occasion, ils ont présenté un projet de diagnostic rapide des infections sexuellement transmissibles, pour lequel ils ont remporté le prix du meilleur projet diagnostic. La Société accueille chaque année des stagiaires de l'INSA, anime des conférences métiers au sein de l'école et participe à son Forum Entreprises.



Des partenariats de longue date existent également avec l'ESTBB, une école du pôle scientifique de l'Université Catholique de Lyon. Près de 130 collaborateurs de bioMérieux en sont d'anciens diplômés et la Société accueille chaque année des jeunes en stage et en alternance. Le DRH France de bioMérieux siège depuis 2008 au Conseil de perfectionnement de l'école, un lieu d'échanges avec les responsables pédagogiques afin de recueillir l'avis de professionnels. En octobre 2017, bioMérieux a renouvelé son engagement auprès de l'école en signant une convention formalisant son partenariat pour 3 ans.



Dans le cadre du programme UNITECH, un partenariat a été tissé avec un réseau de 9 universités européennes (INSA Lyon (France), Chalmers (Suède), Trinity College (Dublin), Université d'Aachen, ETH Zürich, Polytechnico de Milan, TU Delft, Loughborough University, UPC Barcelona). Ce programme permet à la Société de participer à la sélection des meilleurs étudiants ingénieurs et à leur formation, fortement orientée sur les nouvelles technologies, et de proposer aux étudiants des projets d'étude ou des stages, et de recruter des candidats tout au long de leur cursus.

### 3.1.4.2 Engagements auprès d'organisations internationales

bioMérieux collabore avec de nombreuses organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Médecins sans Frontières, etc.) dans le cadre de programmes de santé publique destinés au financement de la santé mondiale et au développement de tests de diagnostic *in vitro*.

Le Président Directeur Général de bioMérieux participe à la *Gates-CEO Global Health Roundtable*. Cette collaboration entre les Directeurs Généraux des industries de la santé et Bill Gates a pour vocation d'adresser, grâce à l'innovation, les enjeux majeurs de santé publique auxquels les populations les plus défavorisées doivent faire face. Ce partenariat porte notamment sur des initiatives pour lutter contre les maladies tropicales négligées dans les pays à ressources limitées.

Par ailleurs, bioMérieux a initié en 2013 un partenariat avec Santé En Entreprise (SEE), association d'entreprises qui a pour but de

promouvoir et mettre en œuvre des programmes de terrain pour lutter notamment contre le SIDA, le paludisme et les maladies chroniques. SEE intervient en France, en Afrique et dans la Caraïbe et développe des actions destinées aux employés, à leurs familles et au grand public.

### 3.1.4.3 Mécénat culturel

bioMérieux est mécène du Musée de Grenoble et du Musée des Beaux-Arts de Lyon, permettant ainsi l'acquisition d'œuvres d'intérêt patrimonial majeur.

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels, notamment le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire – France), un partenariat de plus de 30 ans, le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône – France), et le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.



## 3.2 Conséquences sociales

### 3.2.1 Risques

Comme décrit dans le chapitre « Facteurs de risques », au § 2.3.2 « Gestion des ressources humaines », le succès de bioMérieux dépend notamment de ses ressources humaines et de sa capacité à adapter ses ressources et leurs compétences dans un environnement complexe et changeant.

En effet, la Société pourrait principalement être confrontée à l'incapacité d'attirer ou de retenir des collaborateurs clés, ou d'anticiper les besoins en compétences de ses équipes.

Il existe néanmoins d'autres risques évalués comme non significatifs pour la Société afférents aux risques professionnels et accidents du travail.

### 3.2.2 Politique, diligences mises en œuvre et indicateurs

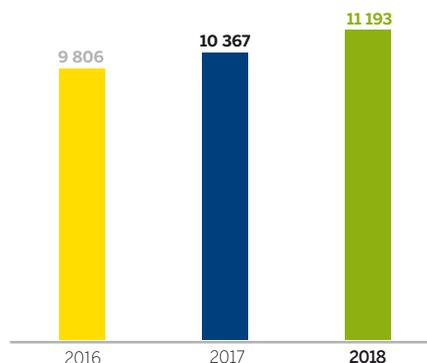
Les collaborateurs constituent la richesse de bioMérieux. Environ 70 % d'entre eux sont localisés en France et aux États-Unis. Ainsi, les actions de bioMérieux se concentrent sur ces 2 pays. Elles servent de référence pour la politique sociale que bioMérieux s'efforce d'appliquer à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde en tenant compte des législations et cultures locales. Par exemple, les procédures de recrutement, la politique salariale, la politique formation et les entretiens annuels s'appliquent d'une manière identique à l'ensemble des salariés, dans le monde.

L'importance des collaborateurs se traduit par une politique sociale en perpétuel mouvement afin de les accompagner dans les 3 phases importantes de leur vie professionnelle :

- la formation initiale : environ 5 % des effectifs de bioMérieux en France sont des jeunes en formation en alternance, leur permettant de valoriser une première expérience professionnelle. bioMérieux entretient également des partenariats avec de grandes écoles et universités de la région Rhône Alpes et finance des bourses ;
- la vie professionnelle : un dialogue social engagé depuis des années a permis de construire une politique partagée par les partenaires sociaux illustrée par la mise en place d'avantages sociaux de qualité à destination des collaborateurs (mutuelle santé, prévoyance, intéressement, aménagement du temps de travail, égalité professionnelle, intégration de personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi). À cela s'ajoute une politique volontariste en matière de formation professionnelle, de gestion des compétences et de promotion des talents ;
- la retraite : des dispositifs d'épargne salariale avec abondement de la Société (PERCO) ou l'utilisation d'un compte épargne temps (CET), également abondé, permettent aux collaborateurs d'anticiper et préparer leur retraite.

#### 3.2.2.1 Evolution globale des effectifs

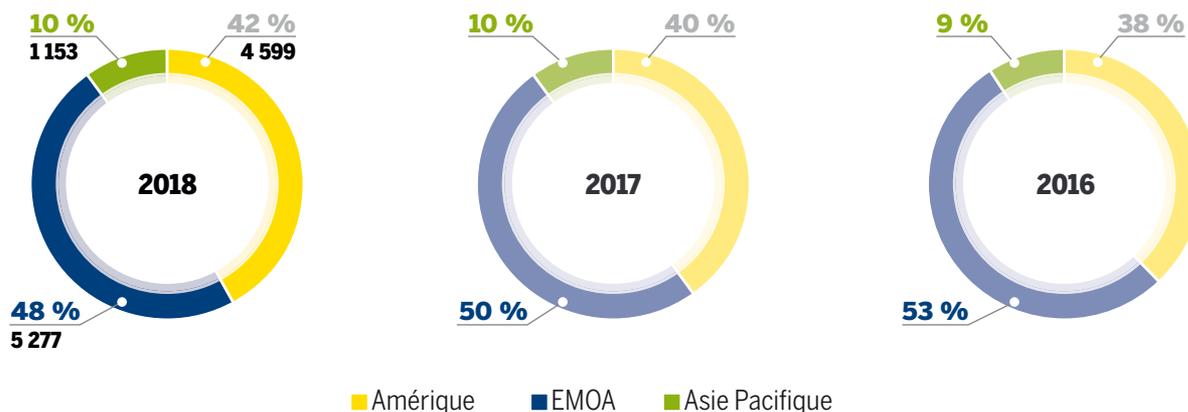
Evolution des effectifs  
(salariés et intérimaires en équivalent temps plein)



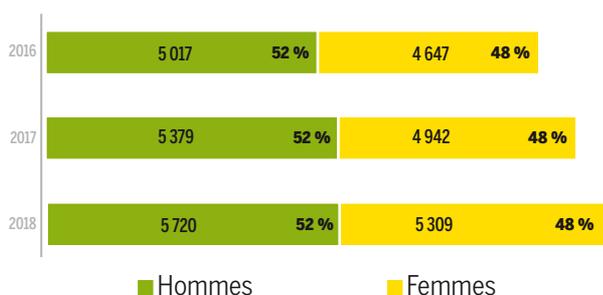
Exprimé en effectifs inscrits, au 31 décembre 2018, l'effectif s'élève à 11 029 salariés (hors intérimaires, stagiaires et VIEs).

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

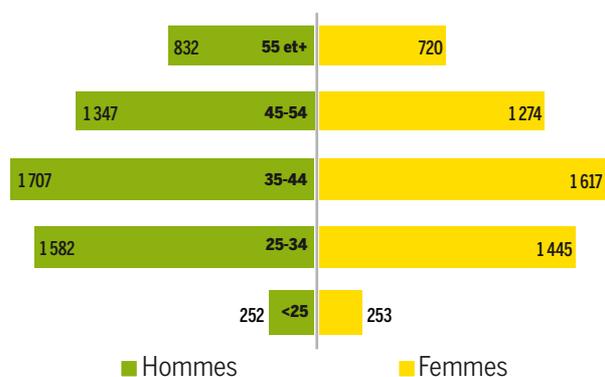
## RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (2018)



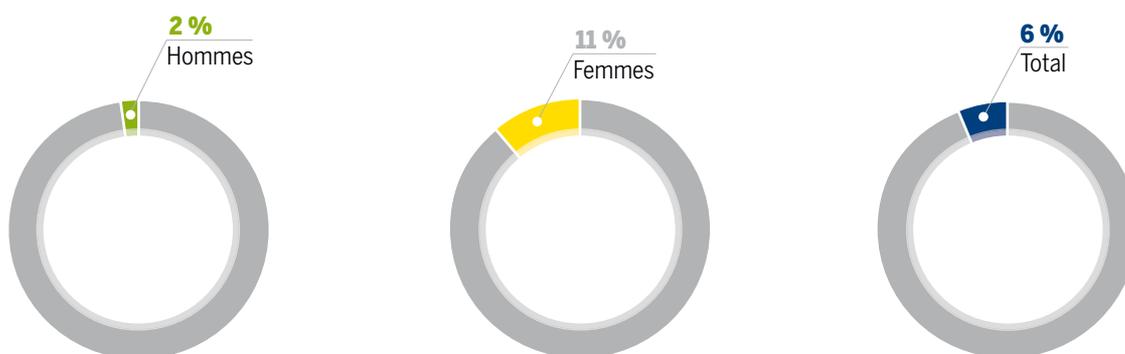
## RÉPARTITION PAR SEXE



## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL (TEMPS PARTIEL) 2018



La lecture des indicateurs ci-dessous permet d'apprécier dans quelle mesure les politiques de la Société en matière de ressources humaines influent sur sa capacité à attirer et retenir ses collaborateurs.

## ENTRÉES / SORTIES - TAUX DE ROULEMENT

Entrées = 2 119		Sorties = 1 406	
CDI	1 606	Volontaires	875
CDD	513	Involontaires	531

En 2018, le taux de roulement volontaire des collaborateurs en CDI s'élève à 7,5 % et à 4,2 % pour les collaborateurs ayant moins de 3 années d'ancienneté (contre respectivement 7,7 % et 3,9 % en 2017).



## ABSENTÉISME

Absentéisme : Valorisation / jours théoriques	2018 <sup>(c)</sup>			2017		
	Nb de jours d'absence	Nb de jours théoriques	%	Nb de jours d'absence	Nb de jours théoriques	%
AMERIQUE	12 564	992 319	1,3%			
ASPAC <sup>(a)</sup>	3 145	237 753	1,3%	6 137	192 067	3,2%
China	1 756	96 213	1,8%			
EMOA <sup>(b)</sup>	43 776	1 028 441	4,3%	7 217	211 636	3,4%
France	35 324	776 977	4,5%	32 517	752 644	4,3%

(a) Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Singapour

(b) Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Turquie

(c) à compter de 2018, les effectifs d'Astute sont inclus, suite à l'acquisition de cette société la même année

### 3.2.2.2 Politiques en matière de ressources humaines pour l'engagement des collaborateurs

bioMérieux veille à fidéliser ses collaborateurs et à attirer de nouveaux talents. Elle doit ainsi leur proposer les conditions professionnelles les plus favorables et attractives. Dans un monde en constante évolution, et pour maintenir un modèle d'entreprise indépendante et axé sur les personnes, bioMérieux met tout en œuvre pour créer un environnement de travail stable et satisfaisant pour tous ses employés. En particulier, bioMérieux a pour ambition de mettre en œuvre une politique mondiale dans le respect des cultures et des législations locales, grâce à un dialogue social de qualité au service d'une performance économique ambitieuse, des rémunérations attractives, et des opportunités de mobilité interne, tout en veillant à la promotion de la diversité. Enfin bioMérieux s'attache à tisser des liens étroits avec des grandes écoles et universités à travers le monde afin d'identifier et attirer des jeunes talents (cf. § 3.1.4.1).

#### Dialogue social

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés. Il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel, en France mais également dans ses filiales.

À titre d'exemple, en France, en 2015, un accord relatif au statut des représentants du personnel et au dialogue social a été signé à l'unanimité. Cet accord rappelle les grands principes du dialogue social et de la négociation collective au sein de l'entreprise, clarifie les modalités d'exercice des différents mandats dans l'entreprise, et reconnaît l'acquisition de compétences et d'expertises à travers la tenue de fonctions syndicales.

En 2018, bioMérieux SA a réuni 11 fois son Comité central d'entreprise, pour des réunions d'information ou d'information-consultation. En fonction des sujets traités, les membres du Comité de Direction participent à ces réunions qui ont notamment permis d'aborder la situation de la Société, son environnement, ses résultats financiers, la stratégie mondiale de la Société à 5 ans, sa politique de R&D, sa stratégie industrielle, la vision, l'organisation et les projets de la Direction innovation, les évolutions de l'organisation, le bilan social et le rapport égalité femmes-hommes, dans le contexte de l'application des accords d'entreprise.

Par ailleurs, le Comité d'entreprise européen, créé en 2008, s'est réuni 2 fois au cours de l'année et a eu l'occasion de discuter des mêmes sujets.

Trois accords d'entreprise et un accord d'établissement ont été conclus cette année :

- un accord d'entreprise sur l'organisation du service client qui organise une continuité d'activité 7 jours par semaine, en faisant du samedi un jour travaillé. L'accord détermine également les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle organisation et les compensations pour les collaborateurs ;
- un accord d'entreprise signé à l'unanimité, relatif à la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, les conditions de travail et l'égalité professionnelle ;
- un accord d'entreprise sur la prorogation des mandats des représentants du personnel signé à l'unanimité. Ces mandats devaient venir à échéance courant 2018 et ont donc tous été prorogés jusqu'au 31 octobre 2019, afin de pouvoir mettre en place le nouveau Comité social et économique ;
- un accord pour l'établissement de La Balme/Saint Vulbas mettant en place un horaire de travail entre 16 heures et 24 heures pour permettre de livrer les clients dans les délais impartis, signé à l'unanimité.

Enfin, un accord sur la Qualité de Vie au Travail a été signé en début d'année 2019.

Pour mémoire, en 2017, 5 accords d'entreprise et avenants ont été signés en France, 1 accord d'établissement en France et 1 accord d'entreprise européen. Ces 7 accords ont été signés à l'unanimité des syndicats représentatifs (CFDT et CGT pour la France).

En outre, l'organisation du travail s'est structurée avec la mise en place de nombreux accords depuis l'accord relatif à la mise en œuvre des 35 heures. Ainsi, bioMérieux, s'est toujours attachée à favoriser la qualité de vie au travail de ses collaborateurs en assurant une meilleure flexibilité et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. À titre d'exemple, ont été mis en œuvre ou améliorés les horaires variables, les horaires décalés, les horaires de nuit, les suppléances samedi-dimanche, avec des compensations tenant compte de la pénibilité de ces horaires, et les contreparties aux déplacements hors temps de travail.

L'accord « Santé au travail », relatif à l'amélioration de la santé et au bien-être des salariés au travail, porte une attention particulière aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, à la prévention des risques psycho-sociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. Cet accord instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, qui peut s'appliquer d'une manière

constante, ou à l'occasion d'événements particuliers nécessitant une diminution des trajets domicile-lieu de travail (grossesse, réadaptation après un accident de santé).

Cet accord crée un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) central, qui se réunit deux fois par an et rassemble autour d'un directeur d'établissement, le directeur des relations sociales, les médecins du travail, le responsable hygiène, santé, environnement (HSE) Corporate, et les secrétaires des différents CHSCT. Il a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière de HSE, telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), et tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements. L'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

En 2016, les risques psycho-sociaux (RPS) ont été intégrés au DUERP. Ce projet, qui associe l'ensemble des salariés, formés par groupes de travail aux RPS et à l'identification des différents facteurs de contraintes et des différentes ressources mises à disposition pour

surmonter ces contraintes, a été testé en 2017 sur les sites de La Balme/IDC, Grenoble et Verniolle (France), puis déployé sur l'ensemble des autres sites en 2018. La formation aux RPS, associée à la formation à la conduite du changement, est dispensée en parallèle auprès des managers du Groupe et des représentants du personnel, notamment les membres du CHSCT.

### Rémunérations

À fin décembre 2018, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participation) s'est élevée à 933 millions d'euros contre 859 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. note 20 du § 6.2.1).

La politique de bioMérieux valorise la rémunération sous forme de salaire de base et de bonus, et met un accent tout particulier sur les éléments périphériques tels que la retraite, la prévoyance ou encore la santé.

<b>Structure de rémunération</b>	<p>Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.</p> <p>Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, les collaborateurs du Groupe bénéficient d'une rémunération variable. Par ailleurs, les collaborateurs en France, aux États-Unis ainsi que les Global leaders bénéficient d'une rémunération variable pondérée sur les indicateurs liés aux performances économiques de la Société communiqués au marché.</p> <p>À titre d'exemple, la rémunération des collaborateurs de bioMérieux SA se compose à la fois d'une rémunération de base (salaire de base, prime d'ancienneté, primes et majorations diverses) et d'une rémunération variable, comprenant les dispositifs légaux et la prime sur objectifs, sur décision unilatérale de l'employeur. Depuis 2016, la Société envoie à chaque collaborateur français un bilan social individuel, qui récapitule l'ensemble de ses rémunérations et avantages sociaux.</p>
<b>Actionnariat salarié</b>	<p>L'introduction en Bourse de la Société, le plan d'épargne d'entreprise et plusieurs plans d'actionnariat salariés pour les salariés du Groupe menés au cours des dernières années, permettent aujourd'hui à près d'un collaborateur sur deux d'être actionnaire de bioMérieux (cf. § 7.4.3).</p> <p>La Société a souhaité relancer cette dynamique. Après un premier plan en 2017, un nouveau plan d'actionnariat salarié a été mis en place en 2018 auprès de toutes les filiales hors France, États-Unis, Algérie et Russie. Tous les salariés disposant d'une année d'ancienneté ont pu participer à ce plan d'actionnariat salarié sous forme d'une décote et d'un abondement en fonction du nombre d'actions achetées. Le taux de participation au plan 2018 est de 18 % contre 17 % en 2017.</p>
<b>Participation, intéressement et épargne salariale</b>	<p>Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.</p> <p>L'accord d'intéressement dont bénéficient les salariés de bioMérieux SA depuis 2013, a été renouvelé pour les exercices 2016 à 2018. En début d'année 2019, cet accord a été renouvelé incluant une augmentation de l'intéressement principal. En outre, un supplément d'intéressement de 1 000 euros bruts sera alloué à chaque collaborateur de façon égalitaire au terme de l'exercice 2018.</p> <p>La volonté de la Société est d'associer étroitement les salariés aux fruits de sa croissance, au travers de ces différents systèmes et des dispositifs d'épargne salariale mis à leur disposition, notamment en France : plan d'épargne d'entreprise (PEE, mis en place en 1987), plan d'épargne retraite collectif (PERCO), et actionnariat. La Société encourage l'épargne de la rémunération variable collective sur ces 2 derniers dispositifs par un abondement. Le PERCO bénéficie d'un abondement de la Société qui peut aller jusqu'à 1,5 % de la rémunération annuelle brute des salariés. En 2016, bioMérieux a abondé l'intéressement de ses collaborateurs français en cas de placement sur le fonds commun de placement bioMérieux dans le cadre du PEE.</p> <p>Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2018 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève environ à 21 millions d'euros contre environ 16 millions d'euros en 2017.</p>
<b>Congés</b>	<p>La plupart des filiales dans le monde ont une politique d'attribution de jours de congés supérieurs au minimum légal et récompensent la fidélité de leurs collaborateurs avec des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté.</p>
<b>Retraites complémentaires</b>	<p>La Société porte une attention toute particulière à préparer la retraite de ses salariés : article 83 en France, plan 401K aux États-Unis, mécanismes similaires dans d'autres pays. Cette politique différenciante est intégrée dans la présentation de la rémunération globale de collaborateurs lors de leur recrutement et joue un rôle dans l'attraction des talents.</p>
<b>Attribution gratuite d'actions</b>	<p>Afin de retenir les personnes clés de la Société, comprenant les <i>Global Leaders</i> ainsi que les personnes identifiées lors du processus <i>Talent Pool</i>, bioMérieux a mis en oeuvre depuis plusieurs années une politique d'attribution gratuite d'actions.</p>
<b>Restauration d'entreprise</b>	<p>La Société propose des cafétérias d'entreprise sur la plupart de ses sites et apporte une contribution financière au prix du repas payé par le collaborateur dans certains pays. Ainsi, 75 % des salariés dans le monde ont la possibilité de bénéficier d'un repas équilibré sur leur lieu de travail, permettant ainsi d'éviter certaines situations de précarité alimentaire pour ses collaborateurs.</p>



## Promotions/Mobilité interne

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel et de mobilité interne. En outre, l'appartenance au groupe Institut Mérieux offre des possibilités de mobilité au sein de l'Institut et de ses filiales. Ainsi en 2018,

68 collaborateurs ont eu l'opportunité de travailler dans une autre entité du groupe Institut Mérieux.

La politique mise en œuvre par bioMérieux consiste à promouvoir les promotions internes en proposant l'accompagnement et les formations nécessaires à ces évolutions.

## NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT CHANGÉ DE NIVEAU HIÉRARCHIQUE

Zones géographiques	2018		2017		2016	
	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	303	7,8 %	246	6,4 %	298	8,1 %
EMOA	26	1,9 %	26	2,0 %	32	2,4 %
Amérique	307	6,7 %	209	5,1 %	215	5,8 %
Asie Pacifique	33	2,9 %	34	3,2 %	31	3,3 %
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>6,0 %</b>	<b>515</b>	<b>5,0 %</b>	<b>576</b>	<b>6,0 %</b>

La mobilité interne est considérée comme l'un des éléments clés de la réussite de la politique de l'emploi. Plusieurs instances au sein de bioMérieux (Comité RH, planning stratégique) abordent la question des compétences et des évolutions des métiers à horizon trois-cinq ans. Il existe des facteurs technologiques, avec l'impact toujours plus grand du digital, mais aussi économiques, en rapport avec l'évolution de la clientèle ou de la concurrence.

L'un des enjeux clés pour la mobilité professionnelle est la formation (cf. § 3.2.2.3).

## Politique d'attraction et de rétention destinée aux jeunes

bioMérieux poursuit son engagement vis-à-vis du recrutement et de la formation des moins de 28 ans en leur proposant de réaliser une mission à l'international grâce au programme de Volontariat International en Entreprise (VIE) de 6 à 24 mois.

Les candidats doivent avoir la nationalité d'un pays de l'espace économique européen. En 2018, 11 candidats sont partis découvrir les filiales de bioMérieux sur des fonctions ciblées telles que les systèmes d'information et le Marketing dans le cadre du déploiement de nouveaux outils auprès de BioFire, la Finance ou encore les Ressources Humaines. Les destinations de ces missions concernaient les États-Unis (Durham, St. Louis, Salt Lake City), l'Asie (Philippines, Singapour) et l'Europe (Belgique, Royaume-Uni). En 2018, à la fin de leur mission, 5 volontaires ont été titularisés dont 3 en France, 1 à Singapour et 1 en Australie.

En 2019, bioMérieux entend poursuivre la mise en œuvre de ce programme et ainsi donner l'opportunité à ces volontaires d'intégrer les effectifs du Groupe.

## Diversité : promouvoir l'égalité hommes/femmes et favoriser l'emploi et l'insertion des collaborateurs en situation de handicap

La diversité étant un facteur indéniable de la performance de l'entreprise, bioMérieux a mis en place une politique permettant de sensibiliser ses collaborateurs et managers, et de mettre en œuvre des actions spécifiques au niveau des processus RH afin de mesurer les évolutions dans ce domaine.

## Égalité entre les hommes et les femmes

La politique de bioMérieux s'appuie sur les accords « Égalité professionnelle femmes – hommes » qui sont renégociés tous les 3 ans. Ils ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération et les conditions de travail entre les femmes et les hommes. Concernant le Conseil d'administration et les instances dirigeantes, bioMérieux a défini une politique telle que décrite dans le § 4.2.5.3.

Un nouvel accord a été signé à l'unanimité en octobre 2017 et s'applique aux années 2018 à 2020. Il s'inscrit dans la continuité des actions précédentes et insiste sur la mise en place d'outils de suivi d'indicateurs de performance revus par une commission *ad hoc*. En outre, il met l'accent sur la formation de tous les acteurs internes, pour prévenir les propos et comportements sexistes, avec notamment un module de formation pour les managers consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, cet accord prévoit des dispositions particulières pour les salariés engagés dans un protocole d'assistance médicale à la procréation. La Société dispose d'une politique de non-discrimination au titre de laquelle seules les compétences prévalent lors de l'examen d'une candidature interne ou externe pour un poste managérial.

## Exemple du réseau WoRLD

En parallèle des actions menées au sein de la Direction des ressources humaines et avec le soutien du Secrétaire Général, le réseau WoRLD de bioMérieux œuvre depuis 2013 en faveur d'une plus grande mixité au sein des positions de management, en organisant des événements de sensibilisation et d'information sur l'importance d'une mixité au sein des équipes dirigeantes.

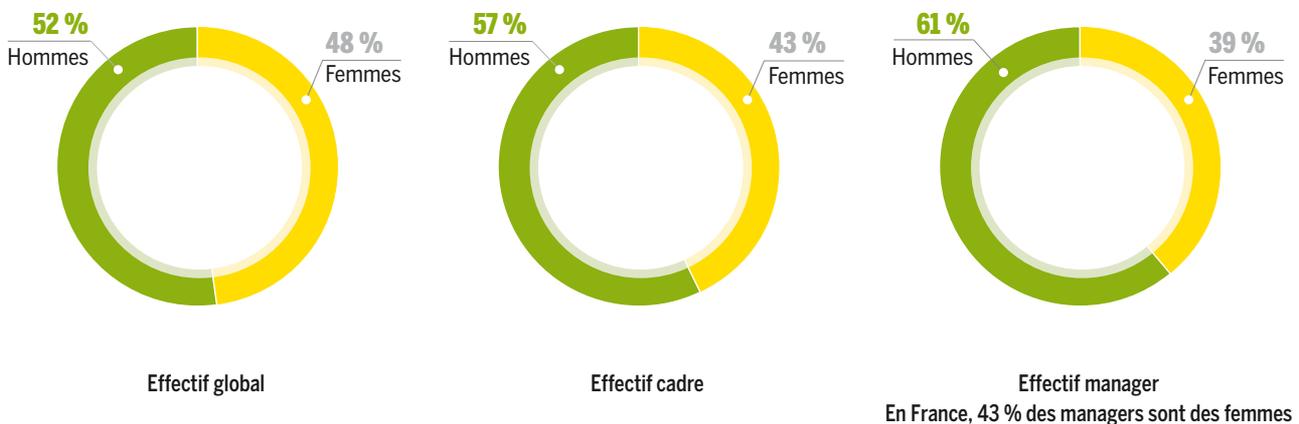
Le réseau WoRLD a ainsi créé deux partenariats majeurs. bioMérieux est partenaire de l'Alliance pour la Mixité en Entreprise, association qui regroupe les réseaux d'une quinzaine de sociétés présentes dans la région Rhône-Alpes, avec pour objectif de faire progresser la féminisation du management et l'égalité professionnelle femmes-hommes. Le réseau WoRLD a également mis en place un partenariat entre bioMérieux et JUMP, une entreprise sociale qui travaille avec les organisations et les personnes pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes au travail, créer une économie durable et une société plus égalitaire. Grâce à ce partenariat, le site de Mérieux Université a accueilli le forum JUMP pendant une journée et pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en 2018. Ce forum

réunit des intervenants internationaux et des experts visionnaires sur les dernières tendances de l'égalité des genres.

En outre, le réseau s'apprête à faire un retour d'expérience du programme de « marrainage/parrainage » qu'il a mis en place en 2017 en collaboration avec les RH. Ce programme, ouvert aux femmes et aux hommes, propose aux filleul(le)s volontaires de bénéficier des conseils de managers, eux-mêmes volontaires pour assumer leur rôle de marraine/parrain. Pour compléter ce programme, le réseau organise par ailleurs des événements de *networking*, qui permettent aux participant(e)s de rencontrer des collègues et managers de bioMérieux qu'ils ou elles n'ont pas forcément l'occasion de rencontrer dans leur environnement de travail quotidien, ce qui leur permet d'élargir leur réseau de connaissance au sein de la Société.

Enfin, le réseau WoRLD se prépare à lancer une initiative de formation *e-learning* à destination des équipes de management, avec l'objectif de sensibiliser à la problématique des stéréotypes et de leurs impacts en terme d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Une phase de test de cette formation devrait être lancée début 2019, avec pour objectif de la déployer plus largement par la suite en fonction des retours d'expérience.

## INDICATEURS CLÉS DE LA MIXITÉ CHEZ BIOMÉRIEUX



La politique mise en place par le Groupe, a permis en 2018 un plus grand nombre de promotions des femmes.

	2018			2017		
	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Nombre total de promotions	Nombre de promotions Femmes	% de promotion Femmes	Nombre total de promotions
France	166	54,8 %	303	137	55,7 %	246
EMOA	14	53,8 %	26	16	61,5 %	26
Amérique	146	47,6 %	307	80	38,3 %	209
Asie Pacifique	19	57,6 %	33	17	50,0 %	34
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>51,6 %</b>	<b>669</b>	<b>250</b>	<b>48,5 %</b>	<b>515</b>



### Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des collaborateurs en situation de handicap

Un accord d'entreprise est signé tous les 4 ans pour l'ensemble des sites français et a été renouvelé en 2017. Cet accord prévoit un engagement de recrutement, toute nature de contrat confondue, et un budget dédié aux collaborateurs en situation de handicap permettant notamment, de favoriser le maintien dans leur poste.

Ainsi, la Société finance à hauteur de 257 000 euros, grâce notamment à cette contribution volontaire, une politique d'embauche, d'insertion et de formation des personnes en situation de handicap, et souhaite favoriser la sensibilisation et la formation des acteurs impliqués dans l'accueil de ces personnes. Elle participe également au maintien dans l'emploi par l'aménagement du poste de travail (environ 65 % du budget).

Dans le cadre des initiatives développées par la Société depuis de nombreuses années en faveur des personnes en situation de handicap, des journées « Handibio » sont organisées en France. Elles ont pour but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au handicap. Ainsi, 3 journées ont été organisées en 2018 : « Tous différents, tous performants » en juin et en octobre à Grenoble, et « Fais de ta vie...un rêve » en juin à Ker Lann.

Dans le cadre de notre accord Handicap et de notre engagement sociétal, le Service Recrutement EMEA a renouvelé en 2018 le

programme #HandiBioRecrutement. Ce programme a pour objectif de favoriser l'embauche de travailleurs en situation de handicap au travers de deux actions : d'une part la sensibilisation #HandiBioRecrutement à destination des managers pour les préparer à mener des entretiens avec des travailleurs en situation de handicap ; d'autre part, la journée #HandiBioRecrutement du 22 mars au Campus de l'Étoile avec le soutien de partenaires locaux comme Cap' Emploi, les Groupements d'Employeurs Travailleurs Handicapés (GETH) et des écoles de la région. Cette journée de recrutement permet de constituer un vivier de candidatures et de proposer des emplois, des alternances et des stages. Des contacts étroits sont noués avec différentes écoles pour le recrutement de jeunes en situation de handicap.

La politique de bioMérieux en France dans ce domaine permet d'améliorer le taux d'emploi de salarié en situation de handicap tel qu'il est mentionné dans la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). En 2018, le taux d'emploi de salariés en situation de handicap est de 5,96 % de l'effectif contre 5,84 % en 2017.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, bioMérieux travaille également avec les entreprises du secteur adapté afin de permettre à des personnes en situation de handicap d'avoir un emploi dans un milieu protégé.

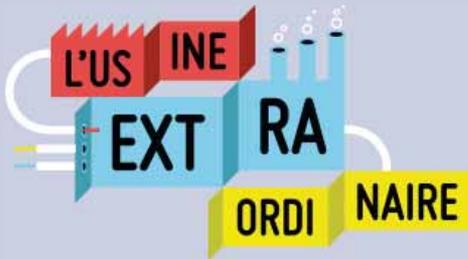
### RÉPARTITION DES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Zones géographiques	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2018	% collaborateurs en situation de handicap/effectif 2017
France	4,5 %	3,7 %
EMOA	1,1 %	1,2 %
Amérique	2,1 %	2,5 %
Asie Pacifique	0,2 %	0,2 %

## Autres initiatives pour renforcer l'attractivité de bioMérieux et l'engagement de ses collaborateurs

bioMérieux s'est engagée dans des initiatives et événements qui rassemblent ses collaborateurs et leur propose des offres et des prestations innovantes. Cette démarche contribue au bien-être des salariés en permettant de décloisonner les organisations et de promouvoir le partenariat entre les équipes. Le tableau ci-dessous retrace les événements les plus marquants de l'année 2018.

Journée Boite à Idées	<p>Une journée pour partager les idées de chacun.</p> <p>bioMérieux a organisé le 8 février 2018 une grande journée participative pour que chaque collaborateur dans le monde, puisse poster ses idées et <i>liker</i> celles des autres selon 5 grands thèmes : faire de bioMérieux l'entreprise la plus attractive, mieux travailler ensemble, être heureux au travail, simplifier notre travail au quotidien, apprendre et révéler son potentiel.</p> <p>Près de 19 000 idées collectées, plus de 113 000 <i>like</i> et 73 % de participation.</p> <p>L'idée la plus soutenue : mettre en place une plateforme collaborative globale pour échanger les maisons, apprendre une nouvelle langue ou permettre aux enfants des collaborateurs de faire de même. Cette initiative a été mise en place en juillet 2018 au travers de la plateforme Enjoy &amp; Share.</p>
	
Conciergerie	<p>Sur les sites de Craponne, Marcy l'Étoile et le Campus de l'Étoile, qui concentrent environ 25 % des effectifs français, bioMérieux a ouvert un guichet multiservices permettant à ses employés de gagner du temps pendant leurs journées de travail.</p> <p>Ce guichet est financé par la Société. L'accès au service est gratuit pour chaque collaborateur, qui règle ses propres commandes, sur la base d'une grille de tarifs préférentiels.</p> <p><u>Nombre d'inscrits</u> : 742 inscrits au 31 décembre 2018.</p> <p><u>Répartition des inscrits</u> : 70 % de femmes et 30 % d'hommes.</p> <p><u>Répartition des inscrits selon les sites</u> : Marcy : 342 personnes, soit 46 % ; Campus : 225 personnes, soit 30 % ; Craponne : 176 personnes, soit 24 %.</p>
Journée d'été	<p>Entre juin et juillet 2018, une journée de l'été s'est tenue sur chacun des sites français, permettant aux collaborateurs de partager un moment festif et convivial.</p>
Marché local bio	<p>bioMérieux propose à ses employés, sur certains sites, l'accès à un marché de producteurs locaux favorisant une agriculture biologique et respectueuse de l'environnement.</p>
Family Days	<p>Les sites de bioMérieux organisent régulièrement des événements visant à accueillir les familles des collaborateurs. En 2018, ces événements ont notamment eu lieu aux États-Unis, en Chine et en Belgique.</p>
Campagnes de vaccination gratuite contre la grippe	<p>Elles sont proposées notamment aux collaborateurs des sites France, États-Unis et Asie Pacifique.</p>
Actions des collaborateurs auprès des communautés locales	<p><u>Cuisine pour la Fondation Ronald McDonald</u> (Allemagne et États-Unis) : les équipes de bioMérieux apportent leur aide en cuisinant plusieurs fois par an pour les maisons Ronald McDonald de Tübingen et de St. Louis.</p> <p><u>Rénovation d'une école</u> (Turquie)</p> <p><u>Protection des animaux</u> (Pologne) : lors d'une activité de <i>Team Building</i>, les équipes ont construits des niches pour une association de recueil d'animaux abandonnés.</p> <p><u>Engagement pour la thérapie récréative pour les enfants malades</u> (Italie) : bioMérieux Italie a décidé de soutenir Dynamo Camp, en réponse à une idée proposée au cours de l'iDay. Dynamo Camp, premier camp de thérapie récréative gratuit en Italie, se consacre aux enfants malades, en thérapie ou en période post-hospitalisation.</p> <p><u>Journée du cupcake pour Alzheimer</u> (Royaume Uni) : les salariés de la filiale anglaise ont organisé une journée pour récolter des fonds au profit de l'association <i>Alzheimer's Society</i>.</p> <p><u>Opération Thermos</u> (Belgique) : préparation et distribution de repas pour plus de 100 personnes à la station botanique de Bruxelles.</p>



En outre, bioMérieux a participé à l'événement « L'usine extraordinaire » organisé au Grand Palais en novembre 2018 par la Fondation Usine Extraordinaire sous l'égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, dans le but de faire connaître

ses activités industrielles au grand public et notamment aux jeunes générations. Près de 100 représentants des sites français de bioMérieux ont participé à ce rendez-vous pour présenter leur engagement dans la lutte contre les maladies infectieuses dans le monde, leurs métiers et leurs savoir-faire.

L'ensemble de ces initiatives a notamment permis aux collaborateurs du site Marcy l'Étoile de remporter le prix de l'Initiative RH décerné par l'Usine Nouvelle dans le cadre de ses Trophées Usine 2018. bioMérieux démontre sa capacité à mobiliser ses équipes dans sa quête de productivité et reçoit le « Trophée Usine 2018 - Initiative RH » pour la meilleure stratégie industrielle impliquant et valorisant ses collaborateurs.



bioMérieux a également été récompensée lors du palmarès des entreprises les plus attractives de France organisé par Randstad. Elle a obtenu la 3<sup>e</sup> place en 2018 gagnant ainsi une place par rapport à l'année précédente. Ce prix récompense plus largement le travail mené pour encourager une politique de mobilité et de formation ambitieuse et développer des initiatives internes au bénéfice de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il témoigne aussi du succès des actions en cours pour renforcer la marque employeur de la Société.

## Conférence avec Thomas Pesquet

En 2018, bioMérieux a eu le plaisir de recevoir Thomas Pesquet, astronaute de la mission Proxima, pour une conférence sur les avancées de l'expérience Aquapad, issue de la collaboration entre le CNES et bioMérieux. Aquapad est une technologie de microbiologie sèche brevetée par bioMérieux. Elle a été utilisée par Thomas Pesquet lors de sa mission à bord de la Station Spatiale Internationale (ISS) afin de tester la qualité microbiologique de l'eau de boisson des astronautes.

Fort de résultats prometteurs, Aquapad est considéré comme le dispositif qui sera utilisé systématiquement à l'avenir à bord de l'ISS et des véhicules d'exploration.

### 3.2.2.3 Politique en matière de gestion des compétences

#### Gestion des carrières et de la performance

Depuis plusieurs années, le Comité de Direction et la fonction RH animent le processus *Talent Pool & Succession Plan* afin d'identifier, développer et fidéliser les talents. En 2018, plus de 98 % des talents sont restés dans l'entreprise pour un total de 198 personnes identifiées. L'identification de ces collaborateurs à fort potentiel permet de bâtir les plans de succession sur les postes stratégiques, définis lors du processus de *Strategic Workforce Planning*. En collaboration avec Mérieux Université, la Société a conçu des programmes et parcours spécifiques afin d'accompagner leur développement et leur prise de fonction.

À partir du plan stratégique à 5 ans, les Régions déclinent leur plan de GPEC prenant en compte les orientations du Groupe et leurs spécificités. Les principaux axes pour 2018 et les années à venir sont notamment :

- la maîtrise de nouvelles compétences métier (*Customer Relationship Management, supply chain, relations avec les cliniciens/médecins...*) répondant aux évolutions des marchés, des technologies et de la digitalisation ;
- le renforcement des pratiques managériales, avec la mise en place du *Leadership Competence Model*, et de l'approche interculturelle.

Les plans de formation faits dans les pays déclinent ces thématiques comme axes prioritaires de développement et accompagnent les grands projets de transformation de l'entreprise.

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il permet d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP – Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs du Groupe. Il s'agit d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée (maîtrise de la fonction et atteinte des objectifs) ainsi que d'un outil de développement (les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés) ; et les actions nécessaires à l'amélioration de la performance collective et individuelle sont mises en place.

#### Formation

bioMérieux s'appuie sur deux piliers pour répondre aux besoins de développement des collaborateurs, d'une part l'Université d'entreprise « Mérieux Université » qui a pour vocation de former les collaborateurs du Groupe ; et, d'autre part une organisation régionale pour être au plus proche des besoins locaux et régionaux.

L'offre de Mérieux Université est déployée dans 4 pôles régionaux (*hubs*) en France, aux États-Unis, en Chine et au Brésil et regroupe :

- des programmes dédiés aux managers afin de diffuser une culture managériale commune entre les entités du Groupe Institut Mérieux :
  - un programme *Manager and Leadership Essentials* est proposé pour tous les managers du Groupe. En 2018, ce programme a représenté 11 160 heures de formation, et 960 managers formés,
  - le programme d'intégration des nouveaux managers *New Leader Induction*, initié en 2015, permet aux participants de mieux appréhender les enjeux du Groupe, et de les fédérer autour d'une culture managériale commune. Le Programme a été suivi par 32 personnes en 2018,
  - le programme *Fit For the Future*, qui vise à développer des personnes repérées comme présentant un potentiel d'évolution à des postes de leaders dans l'organisation, a également eu lieu pour la quatrième édition en décembre 2018, et a été suivi par 19 personnes ;
- des parcours de formation spécifiques pour adapter les compétences de chaque famille de métier de la Société au gré des transformations majeures qui les impactent. Ces parcours sont conçus en collaboration avec les responsables des départements concernés. À ce titre en 2018, 10 parcours *Essentials* existent, notamment Finance, Marketing, Ventes, *Manufacturing, Supply Chain*, Gestion de Projets, parcours R&D. En 2018, ces formations représentent 38 598 heures ;
- d'autre part, Mérieux Université propose des accompagnements individuels (*Coaching*) et collectifs (*Teambuilding*).

La formation aux produits reste un axe indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients de bioMérieux. En 2018, ces formations représentent 67 634 heures.

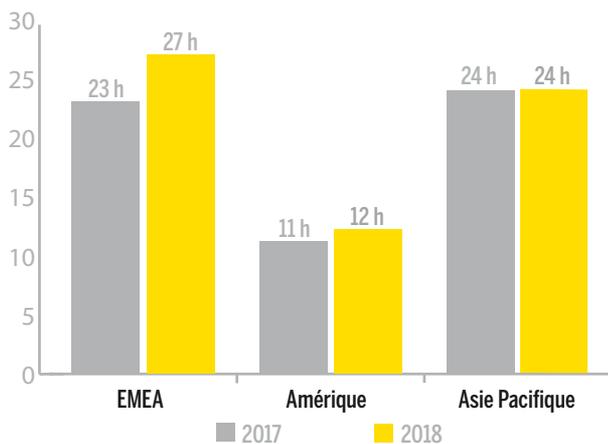
La nouvelle plateforme de formation déployée en avril 2017 et en évolution constante, permet à chaque collaborateur de consulter l'intégralité de l'offre de formation de bioMérieux de manière centralisée et ce, quelle que soit la modalité pédagogique (formation présentielle, *e-learning, blended learning, vidéo, etc.*). Cette dernière permet, au niveau mondial, d'accélérer la digitalisation des apprentissages et de répondre pour un large public et de manière plus réactive aux compétences émergentes telles que l'adaptation aux nouveaux outils informatiques, les nouvelles réglementations ou les nouvelles méthodes de travail notamment collaboratives. Les formations en *e-learning* représentent 70 % des actions de formation et 9 % du volume d'heures.

## HEURES DE FORMATION POUR LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE MÉRIEUX UNIVERSITÉ

Indicateurs	2018	2017	2016
Nombre d'heures de formation au titre de <i>Manager &amp; Leadership Essentials</i>	11 160	12 761	16 001
Nombre d'heures de formation au titre de la qualité	14 899	5 553	11 160
Nombre d'heures de formation au titre des ventes/marketing	9 613	15 666	9 152
Nombre d'heures de formation au titre d'Éthique et Conformité	10 413	7 215	14 174
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France	24	23	23
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux États-Unis	11	10	11
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	37	43	48
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	67 634	43 195	66 350

En 2018, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a été de plus de 20 heures et le total d'heures de formation de 224 600 heures.

### NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



### 3.2.2.4 Politique en matière de risques professionnels et accidents de travail

#### Politique Santé et Sécurité et organisation

La démarche Santé et Sécurité s'inscrit dans une politique globale Santé, Sécurité et Environnement (SSE), signée par la Direction Générale, qui couvre l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du produit : sites, filiales et activités gérées par les fonctions Corporate.

Le département SSE Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des risques pour les personnes, les opérations industrielles et l'environnement. Ce département est rattaché au directeur *manufacturing & supply chain*, membre du Comité de Direction de la Société. Les orientations et la politique sont discutées lors de Comités SSE trimestriels, auxquels participent le Secrétaire Général, le directeur *manufacturing & supply chain* et le Directeur Général.

Un réseau d'animateurs en SSE est en place au sein de chaque site et filiale :

- pour chaque site, un responsable SSE rapporte au directeur de site. Cette fonction peut être complétée par d'autres personnes

(ingénieurs HSE, techniciens HSE) en fonction de la taille et des risques du site ;

- pour chaque filiale, un représentant HSE est identifié et est en charge de soutenir la démarche.

Un système de management SSE est en place au sein de chaque site ; celui-ci repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*). À fin 2018, 9 sites sont certifiés OHSAS 18001 (Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas, Tres Cantos, Florence, Combourg, Grenoble et Verniolle).



Objectif 2020 : certification OHSAS 18001 de ses principaux sites industriels.

#### Évaluation, prévention et maîtrise des risques professionnels

La Société mesure ses taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles à travers l'ensemble de ses activités. Ces événements sont pris en compte afin de prioriser les axes d'amélioration au fil du temps et de diminuer l'accidentologie.



Objectif 2020 : réduction de 30 % du taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt, soit un taux inférieur ou égal à 1,3.

bioMérieux dispose d'une « boîte à outil » de gestion de la santé et la sécurité au travail qui intègre de nombreux processus et outils déployés à l'échelle mondiale, comme par exemple :

- outil de *reporting* des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (environ 5 000 cas rapportés chaque année par l'ensemble des collaborateurs) ;
- évaluation des risques à chaque poste de travail et mise à jour périodique ;
- inspections et audits des activités afin de vérifier l'adéquation des mesures de prévention ;
- campagnes de sensibilisation aux différents risques sous la dénomination « *Proud to be a daily hero* » (chutes dans les escaliers, chutes sur surfaces glissantes, chutes de plain-pied) ;
- bioMérieux déploie des programmes de formation spécifiques :
  - chaque nouvel arrivant suit une formation HSE adaptée au site et aux activités qu'il va conduire,



- tous les employés qui ont une activité très spécifique doivent suivre des formations d'habilitation (électricien, cariste, travail par point chaud, travail en hauteur),
- certains employés suivent une formation d'auditeur interne HSE et ISO 14001/OHSAS 18001,
- d'autres formations peuvent être dispensées au cas par cas (transport de marchandises dangereuses, risque biologique, risque chimique, bonnes pratiques aux gestes et postures, équipier de seconde intervention, Sauvetage Secourisme au Travail).

En 2018, bioMérieux a initié un programme de formation en ligne à la conduite automobile sur l'ensemble de ses sites et filiales. Ce programme concerne environ 2 000 collaborateurs répartis dans le monde. L'objectif de cette formation est de sensibiliser et d'améliorer la perception des employés aux risques liés à la conduite automobile. Tous les mois, les collaborateurs se connectent en ligne et suivent un module de quelques minutes, adapté aux conditions du pays dans lequel il se trouve, sur une thématique liée à la conduite automobile.

### Bien-être au travail et promotion de la santé

La Société intègre la prévention des risques psycho-sociaux pour ses collaborateurs dans son processus d'évaluation des risques professionnels, et bénéficie principalement en Europe, de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. Ainsi, en France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 3.2.2.2).

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société prend en compte la santé de ses collaborateurs :

- tous les collaborateurs du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux) ;

- les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport ;
- la Société propose à ses collaborateurs, sur la plupart des sites, une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière ;
- sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Ces initiatives sont déployées notamment à travers un centre médical dédié aux collaborateurs et leur famille à St. Louis. Ainsi, les collaborateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de bilans de santé, de dépistages précoces du cancer, ainsi que de conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données personnelles ;
- les sites de St. Louis et de Durham ont mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser les salariés et leurs proches aux mesures de santé publique prioritaires. Le centre bioMérieux *Live Well* offre aux 800 employés du site et à leur famille, des services de premiers soins. En outre, un programme digital d'aide à la perte de poids, *Real Appeal*, est proposé aux salariés ;
- aux États-Unis, les durées des congés paternité et maternité ont été respectivement étendues à 2 et 12 semaines.

La Société a organisé un cycle de conférences sur plusieurs sites en France, abordant le thème des risques psycho-sociaux (RPS). Ces conférences, animées par un médecin enseignant formateur spécialisé, s'inscrivent dans la réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs et la prévention. De plus, l'offre de formation interne a été étoffée avec un nouveau module d'une journée intitulé « Comment ne pas s'épuiser et être attentif à ses collaborateurs » destiné aux responsables de service. Par ailleurs, un programme d'évaluation des RPS est en cours de déploiement. Il est structuré en 5 étapes : création d'un Comité de pilotage sur les RPS, diffusion d'un questionnaire de diagnostic à l'ensemble des salariés, analyse, interprétation et restitution des résultats, participation de salariés à des groupes de travail ciblés sur les thématiques identifiées, et élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions.

### Indicateurs de performance sur la santé et la sécurité au travail

Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé en Comité de Direction mensuellement, et affiché dans la Société.

Indicateurs de sécurité <sup>(1)</sup>	2018	2017 <sup>(2)</sup>	2016 <sup>(2)</sup>
Nombre d'accidents mortels liés au travail	0	0	1
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	40	52	37
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	39	28	60
Nombre de jours perdus	815	1275	784
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	2,0	2,8	2,1
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux	4,0	4,3	5,5
Taux de gravité	0,04	0,07	0,04
Nombre de maladies professionnelles	11	7	2
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	22	24	15
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux	1,1	1,3	0,8

(1) Voir référentiel au § 3.7 pour le périmètre organisationnel couvert.

(2) Données modifiées suite à la décision des autorités locales de confirmer le statut d'accidents du travail des cas initialement déclarés.

Le nombre d'heures de formation dédiées aux formations HSE a été de 12 645 en 2018 contre 9 749 en 2017.

## 3.3 Conséquences environnementales

### 3.3.1 Risques

Comme décrit dans le chapitre « Facteurs de risques », au § 2.5.6 « Risques environnementaux » et au § 2.5.1 « Environnement réglementaire applicable aux produits », bioMérieux est exposée à des risques environnementaux liés à son activité. Ces risques sont principalement liés à l'évolution des lois et réglementations qui pourraient avoir des impacts sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

En outre, bioMérieux fait face à des risques liés au changement climatique qui ne sont pas considérés aujourd'hui comme significatifs au regard de la cartographie des risques, établie par la Société (comme décrit dans la méthodologie du chapitre « Facteurs de risques »). Ces risques regroupent essentiellement des risques physiques et des risques de transition. Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui sont les conséquences des mutations à l'œuvre du système climatique. Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone (notamment, ceux visant à limiter les émissions de GES) en particulier lorsque ces ajustements sont mal anticipés ou interviennent brutalement. bioMérieux a mis en place une politique visant notamment à limiter ses émissions de GES. Ainsi, les changements climatiques pourraient entraîner une discontinuité d'activité des sites de bioMérieux avec des conséquences négatives sur sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Néanmoins, la Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité pour chacun de ses sites, comme décrit dans le § 2.3.3 « Politique d'implantation industrielle ».

Par ailleurs, afin de répondre aux risques climatiques et d'assurer la protection de ses collaborateurs, des abris d'urgence existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

La Société ne constitue aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement (cf. § 2.5.1).

### 3.3.2 Politique et diligences mises en œuvre

Dans l'optique de maîtriser ce risque et de minimiser son empreinte écologique, bioMérieux évalue ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...). Ses initiatives s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.

La gestion de l'environnement s'effectue suivant le principe de l'amélioration continue et inclut la planification d'objectifs environnementaux, le déploiement d'un plan d'actions et d'une organisation responsabilisante, le système de surveillance et mesurage (indicateurs, inspections, audits), et la revue de l'atteinte des objectifs.

bioMérieux a mis en place un Système de Management de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement. Il couvre la conception, la fabrication et la maintenance d'instruments et de logiciels, et la conception et la fabrication de réactifs permettant de réaliser des diagnostics *in vitro*, au sein des sites bio-industriels, des centres de R&D et des filiales, répartis dans le monde entier. Ce système de management est déployé au sein de chaque site et repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (*Plan-Do-Check-Act*).



En application de cette politique, bioMérieux a défini ses ambitions au travers du programme « Vision 2020 Santé, Sécurité et Environnement ». En matière environnementale, les objectifs fixés sont les suivants :

- améliorer la performance <sup>(1)</sup> : réduction de 20 % de la consommation énergétique, réduction de 25 % des déchets produits, réduction de 20 % de la consommation en eau, par rapport à 2015. En 2018, la Société a décidé de mettre en place un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2). En outre, la Société vise la certification ISO 14001 de tous les sites industriels ;

- évaluer l'impact environnemental des produits et des matériaux qui leur sont associés à chaque étape de leur cycle de vie, pour tenir compte des meilleures pratiques en vigueur et pour soutenir un plan d'amélioration ambitieux ;
- généraliser l'engagement des filiales et des sites, ainsi que des collaborateurs du Groupe pour la réussite de ce programme ;
- introduire les standards SSE de bioMérieux dans la relation avec les fournisseurs et accompagner son déploiement chez les prestataires logistiques ;
- mettre en place des outils destinés aux collaborateurs afin de collecter des informations, suggérer des améliorations, et déployer efficacement la politique SSE (cf. § 3.2.2.4).

Dans le cadre du déploiement de cette politique, la Société dispense de nombreuses formations à la protection de l'environnement :

- à l'occasion de l'arrivée de chaque nouveau collaborateur ;
- dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement sur les sites selon ISO 14001 : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental ;
- dans le cadre de projets de réduction des déchets et de consommation d'énergie : formations *ad hoc* aux fonctions concernées (opérateurs de production, équipes *packaging*) afin de réduire les rejets de produits non justifiés (cf. § 3.3.3.3) ;
- en 2018, bioMérieux a démarré une campagne de sensibilisation de ses collaborateurs aux bonnes pratiques environnementales.

Le département Hygiène, sécurité environnement (HSE) élabore, soutient et contrôle l'application de la politique environnementale (cf. § 3.3). Elle est validée et suivie par le Comité Santé-Sécurité-Environnement (SSE). Sa mise en œuvre est de la responsabilité de chaque entité qui a la charge d'assurer la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et

(1) Année de référence : 2015.

procédures pour assurer leur conformité. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, Biocides, GHS, CLP, ROHS). Le département HSE participe également au dispositif de maîtrise des risques au niveau de la production et de la *supply chain*. Les procédures et les processus sont développés et implémentés pour identifier les risques majeurs au niveau de la production et pour les maîtriser à travers les plans de continuité d'activité.

Dans le cas des nouveaux projets d'investissement (agrandissement, nouvelle implantation, augmentation de capacité de production, etc.), une analyse préalable d'impact sur l'environnement est conduite. Pour les constructions, des lignes directrices détaillées sont définies dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ».

### 3.3.3 Initiatives développées et résultats des politiques

#### 3.3.3.1 Certifications

À fin 2018, 9 sites sont certifiés ISO 14001:2015 (Marcy l'Étoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas, Tres Cantos, Florence, Combourg, Grenoble et Verniolle). Deux filiales commerciales complètent cette liste de certifications ISO 14001 (bioMérieux Espagne, et bioMérieux Italie).

#### 3.3.3.2 Émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2013, la Société réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe. Elle prévoit dans ses contrats de transports internationaux et de logistique des exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations effectuées par ses cocontractants, ainsi que des recommandations destinées à diminuer leur impact environnemental. Depuis 2017, elle participe au CDP (*Carbon Disclosure Project*) et utilise les résultats pour structurer sa démarche en matière de changement climatique.



Objectif 2020 : réduction de 20 % de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1) et liés à l'achat d'énergies (Scope 2) par rapport à 2015.

Dans le cadre de la politique et de la vision HSE, bioMérieux a mis en place des initiatives afin de réduire son empreinte carbone.

**Déplacements domicile travail** : bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible,

par le versement de subventions aux collaborateurs. Les sites de Marcy l'Étoile et de Craponne (France) ont rejoint depuis plusieurs années la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

La Société a défini une politique de télétravail, en vigueur depuis plusieurs années, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

**Déplacements professionnels** : la Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle conduit le déploiement d'installations de « télé-présence » inter-sites, permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. Depuis fin 2016, les principaux sites sont équipés.

**Flotte automobile** : une gamme de véhicules hybrides est proposée aux collaborateurs disposant de véhicules de fonction. En outre, depuis 2018, la Société favorise cette gamme par l'octroi d'un budget additionnel.

**Maintenance et mise à jour des instruments à distance** : le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2018. Cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients.

**Compensation carbone** : depuis octobre 2018, bioMérieux en partenariat avec son fournisseur de gaz naturel en France, compense l'intégralité des émissions liées à la consommation de cette énergie. Ainsi bioMérieux participe au financement de projets de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> dans des pays en voie de développement.

**Initiation du transport multi-modal** : la Société s'est engagée à augmenter sa part de transport maritime à hauteur de 20 % d'ici 2020. bioMérieux entreprend également avec ses transporteurs, l'étude de transport multi-modal comme le train. En septembre 2018, une trentaine d'équipements ont été acheminés par train depuis notre centre de distribution en France jusqu'en Mongolie. Ce transport nous a permis de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> émises par dix par rapport au transport aérien.

Les postes d'émissions considérés comprennent les scopes 1, 2 et 3 du *GreenHouse Gas Protocol* tels que décrits au § 3.7. Le bilan réalisé chaque année porte sur les données consolidées de l'année antérieure (ex : 2017 porte sur les données 2016).

Les postes d'émissions significatifs de GES, sur le périmètre étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur de la Société, sont principalement constitués de :

Scope	Postes significatifs	Émissions 2018 en tCO <sub>2</sub> e (± incertitude)	Émissions 2017 en tCO <sub>2</sub> e (± incertitude)	Émissions 2016 en tCO <sub>2</sub> e (± incertitude)
Scope 1	Émissions directes (Scope 1)	32 127 (±5 %)	30 069 (±5 %)	29 326 (±5 %)
Scope 2	Achat d'énergies (Scope 2)	45 880 (±7 %)	45 564 (±7 %)	47 126 (±7 %)
Scope 3	Déplacement Domicile-Travail	17 490 (±8 %)	17 435 (±8 %)	16 624 (±8 %)
	Déplacements professionnels	26 603 (±15 %)	19 707 (±15 %)	10 470 (±15 %)
	Transport aval et distribution de marchandises	98 203 (±30 %)	110 778 (±30 %)	82 260 (±30 %)
	Déchets générés par les opérations	3 618 (±35 %)	3 889 (±35 %)	2 498 (±35 %)
	Utilisation des produits	31 034 (±55 %)	26 289 (±55 %)	27 557 (±55 %)
	Fin de vie des produits	63 (±31 %)	57 (±31 %)	55 (±31 %)
	Achat de biens et produits	Non mesuré *	Non mesuré *	Non mesuré *
	Immobilisations	Non mesuré *	Non mesuré *	Non mesuré *

\* En cours d'évaluation.

### 3.3.3.3 Gestion des déchets

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets, pratique le tri des déchets à la source et développe des filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.



Dans le cadre de l'amélioration continue, bioMérieux a mis en place des initiatives afin d'améliorer sa gestion des déchets.

**Réduction des déchets :** la Société s'attache à optimiser la quantité des matières constituant les emballages. À titre d'exemple, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

**Revalorisation des déchets :** la Société tend à augmenter la part des déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Étoile, Grenoble, Combourg, La Balme et Saint-Vulbas en France, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ». Par ailleurs, les déchets organiques des restaurants d'entreprise de Marcy l'Étoile, Durham, Craponne et La Balme sont triés et orientés vers une filière de compostage.

**Tri des déchets :** des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la « Semaine Nationale du Développement Durable » en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.

**Gaspillage alimentaire :** la Société dispose de restaurants d'entreprise, notamment sur ses sites de La Balme, Craponne et Marcy l'Étoile (France) et fait appel à un sous-traitant pour leur gestion. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, bioMérieux et son sous-traitant réalisent périodiquement une analyse des rejets dans le but d'évaluer leurs origines et de les réduire.

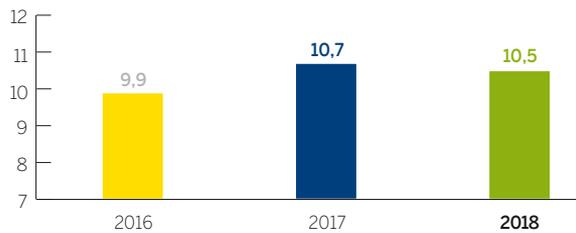


## INDICATEURS BRUTS

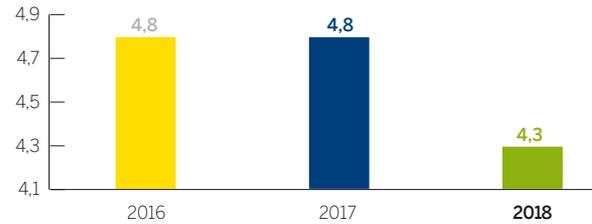
## INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

## QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS GÉNÉRÉS

Déchets.  
Estimations en milliers de tonnes.

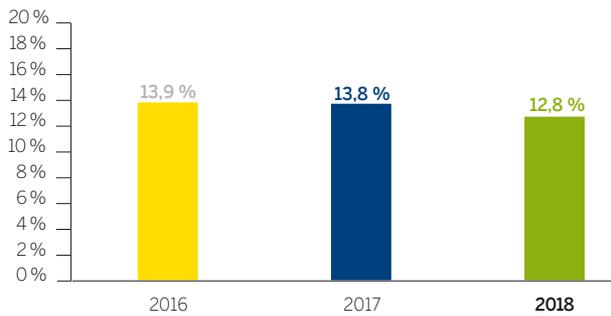


Production de déchets rapportée au chiffre d'affaires.  
Tonne par million d'euros.



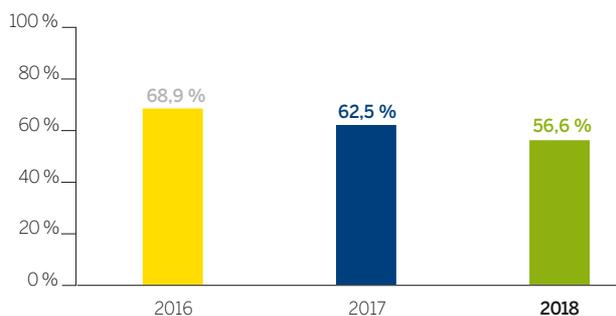
## DONT DÉCHETS DANGEREUX

Pourcentage de déchets dangereux.



## POURCENTAGE DE DÉCHETS RECYCLÉS OU INCINÉRÉS AVEC RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE OU COMPOSTÉS

Pourcentage des déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie.



### 3.3.3.4 Gestion de l'eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé.



Objectif 2020 : réduction de 20 % de l'intensité de la consommation d'eau par rapport à 2015.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de *process*. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative.

La Société n'a pas de contrainte locale particulière permanente concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.

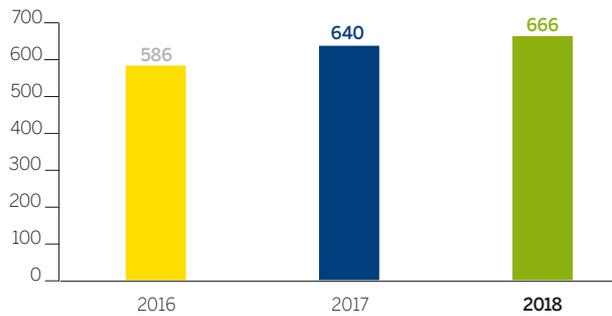


## INDICATEURS BRUTS

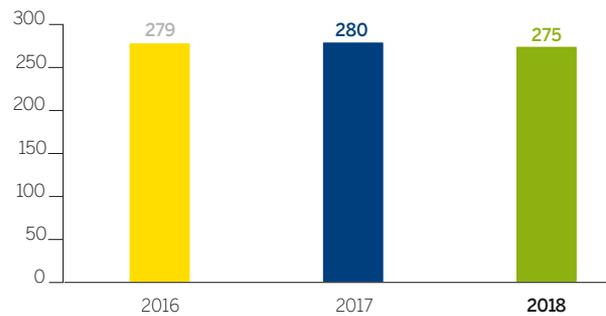
## INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

## CONSOMMATION D'EAU PUBLIQUE

Consommation d'eau du réseau public.  
Estimations en milliers de m<sup>3</sup>.

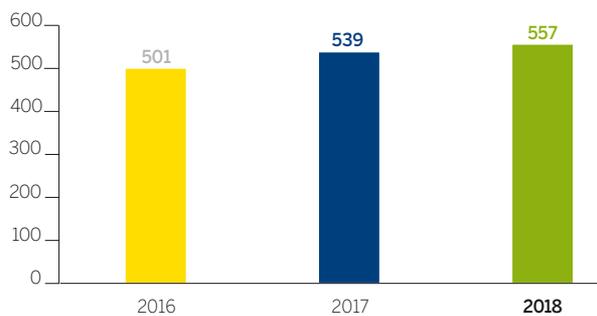


Consommation d'eau du réseau public rapportée au chiffre d'affaires.  
m<sup>3</sup> par million d'euros.

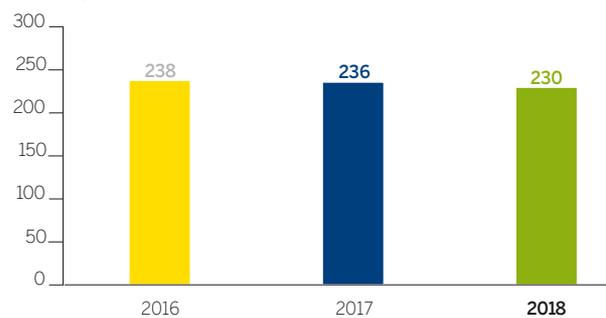


## QUANTITÉ D'EAUX USÉES REJETÉES

Quantité d'eaux usées rejetées.  
Estimations en milliers de m<sup>3</sup>.

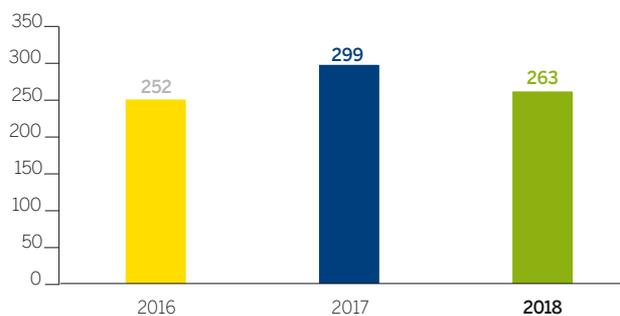


Quantité d'eaux usées rejetées rapportée au chiffre d'affaires.  
m<sup>3</sup> par million d'euros.

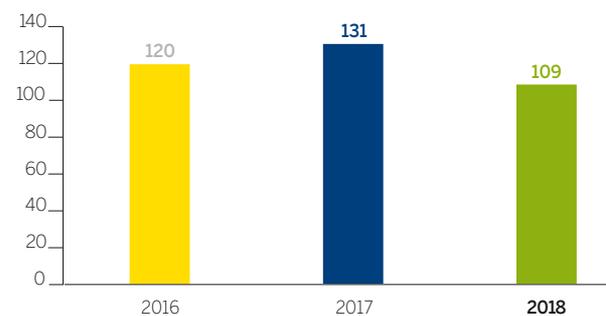


## UTILISATION D'EAU SOUTERRAINE

Utilisation d'eau de nappe phréatique.  
Estimations en milliers de m<sup>3</sup>.



Utilisation d'eau de nappe phréatique rapportée au chiffre d'affaires.  
m<sup>3</sup> par million d'euros.



### 3.3.3.5 Gestion de l'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique un programme d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables d'efficacité énergétique (ex : éclairage, chauffage, ventilation, confort d'été). Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.



Objectif 2020 :  
réduction de 20 % de l'intensité énergétique par rapport à 2015.

**Énergies renouvelables** : même si aucune cible n'est définie, la Société favorise son approvisionnement en énergie de sources renouvelables, dans les régions du monde qui offrent des alternatives acceptables :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des sites français de bioMérieux, sont approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée ;
- les filiales suisse, autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique, et la filiale colombienne à 90 %.

**Certifications aux standards d'éco-construction** : les nouveaux bâtiments d'activités tertiaires de taille significative font l'objet de certification environnementale de type HQE (La Balme), LEED (St. Louis) ou BREEAM (Marcy l'Étoile).

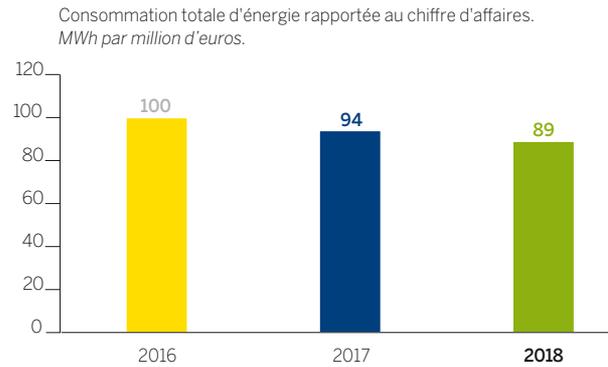
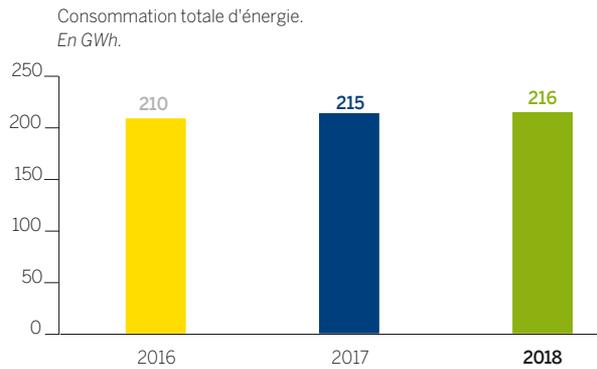
**Audits énergétiques** : les audits réalisés sur les sites de Durham et de St. Louis en 2018 ont complété les 7 audits réalisés depuis 2015. Ces audits sont utilisés comme point de départ dans une démarche de système de management de l'énergie.



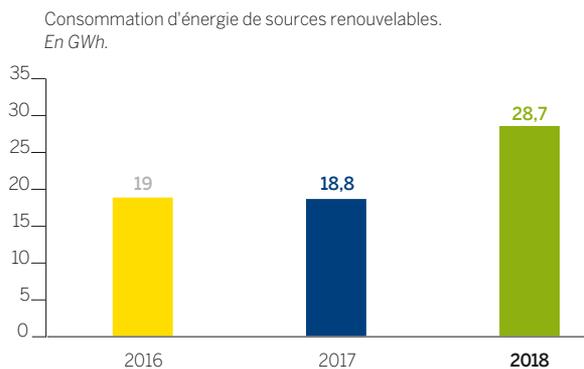
## INDICATEURS BRUTS

## INDICATEURS COMPARÉS AUX VENTES EN EUROS

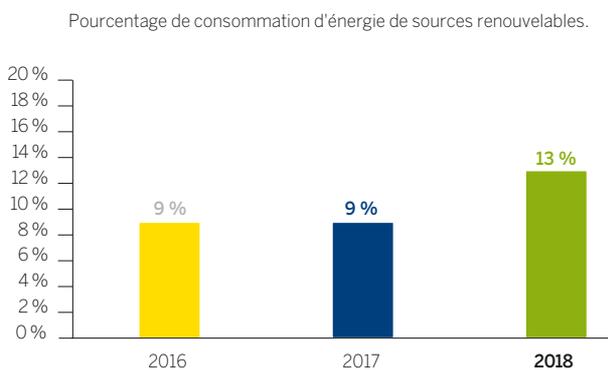
## CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE



## CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SOURCES RENOUVELABLES



## POURCENTAGE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE SOURCES RENOUVELABLES



### 3.3.3.6 Éco-conception des produits

L'éco-conception consiste à intégrer des critères environnementaux dès la conception d'un produit (ou d'un service). L'objectif est d'en réduire les impacts et d'en augmenter la performance tout au long de son cycle de vie. Cette démarche tient compte de l'équilibre entre les exigences environnementales, techniques, économiques et sociales.

Le cycle de vie du produit décrit toutes les étapes nécessaires à sa production (extraction des matières premières, transport, transformation, production des matériaux et composants, fabrication du produit...), sa distribution, son utilisation et sa fin de vie. L'évaluation de performance doit quant à elle s'appuyer sur une approche multi-critères et couvrir les catégories de dommages les plus représentatives du produit ou du service étudié (santé humaine, changement climatique, ressources et écosystèmes). L'objectif de bioMérieux est de définir l'intégration de critères pertinents sur chacune des étapes du cycle de vie de ses produits pour soutenir son plan d'amélioration ambitieux.

À cet effet, un pré-diagnostic éco-conception sera engagé en 2019 pour le développement des nouveaux produits. Ce pré-diagnostic, de nature qualitative, permettra d'identifier les principaux leviers d'amélioration du produit dès sa conception, en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur. L'identification de points faibles, de points forts et les principales recommandations pourront alors être reproduits sur d'autres produits.

Un diagnostic quantitatif plus approfondi est actuellement à l'étude. Il permettrait d'identifier les postes d'impacts les plus importants et d'établir une feuille de route Éco-Conception pour augmenter la performance environnementale des produits de bioMérieux.

bioMérieux a lancé un état des lieux auprès des métiers couvrant le cycle de vie de ses produits. L'objectif est de recenser les bonnes pratiques d'ores et déjà en place pour pouvoir les transversaliser lorsque cela est opportun.

Enfin, bioMérieux poursuit son plan d'actions auprès de ses fournisseurs de matières premières afin d'assurer la conformité avec les réglementations REACH (*Registration, Evaluation, Authorization, restriction of Chemicals*) et BPR (*Biocidal Product Regulation*), et d'anticiper de nouvelles obligations réglementaires éventuelles.

### 3.3.3.7 Autres initiatives

#### Prévention de la pollution

##### Rejets dans l'eau

- Sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Les sites de Craonne et Marcy l'Étoile (France) ont investi dans des installations de prétraitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.
- Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.

- Le site de Marcy l'Étoile a fait l'objet d'une surveillance RSDE (programme français de réduction des substances dangereuses dans l'eau) du paramètre mercure. Un arrêté préfectoral complémentaire en 2015 a validé l'efficacité des mesures prises par bioMérieux pour supprimer la présence du mercure dans ses effluents, et a ainsi mis fin à cette surveillance.

##### Rejets au sol

- Les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.

##### Rejets dans l'air <sup>(1)</sup>

- La Société ne dispose pas d'installation générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO<sub>2</sub> et NO<sub>x</sub> liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

##### Gestion du papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée.

- Une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société.
- L'utilisation de papier recyclé est encouragée.
- Plus largement, la Société s'attache à modifier ses processus pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de gestion électronique des documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.
- L'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits a été réduite. Ainsi, la suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs se poursuit et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

##### Biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

Au premier semestre 2016, bioMérieux a acquis la société Hyglos, détentrice d'une technique innovante de dosage des endotoxines. Auparavant, pour de tels dosages, il fallait utiliser du sang de limules, crabes en voie de disparition. Par cette acquisition, bioMérieux peut désormais proposer une alternative, préservant ainsi une espèce protégée.

(1) Hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 3.3.3.2.

## 3.4 Éthique des affaires

### 3.4.1 Principaux risques

Comme décrit dans le chapitre « Facteurs de risques », au § 2.5.2 « Bonnes pratiques d'affaires », bioMérieux est exposée à des risques de corruption liés à son activité. Ces risques sont principalement liés aux lois et règlements applicables, aux interactions avec des agents publics et des professionnels de santé, et aux intermédiaires utilisés, qui pourraient avoir des impacts sur l'image et la situation financière de la Société.

bioMérieux est également exposée à des risques liés à la protection des données personnelles, comme décrit dans le § 2.5.3 « Gestion de la protection des données personnelles ».

### 3.4.2 Politique et diligences mises en œuvre

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique s'inscrit dans une démarche de protection des intérêts des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur. Ainsi, bioMérieux développe un programme de lutte contre la corruption, conformément aux réglementations en vigueur et principes du Pacte Mondial. En particulier, bioMérieux et ses collaborateurs s'engagent à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin d'emploi et de profession.

Ce programme est sous la responsabilité du Secrétaire Général à travers le département Éthique et conformité. Le responsable global de la Conformité s'appuie sur des responsables régionaux et locaux pour les 3 principales filiales, ainsi que sur une équipe en charge du contrôle des exportations.

Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, des équipes relais ont été établies sur chacun des sites et ont pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application des fondements éthiques et conformité du Programme. Ces équipes s'assurent également que les directives internes Groupe, ainsi que les lois et procédures locales, sont appliquées. Chaque site a sa propre équipe de conformité locale qui comprend *a minima* le dirigeant de la filiale ou le directeur de site, le responsable ressources humaines, le directeur financier et un coordinateur de formation. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Éthique et Conformité.

La Direction Générale, le Comité de Direction ainsi que le Comité d'audit de la Société sont régulièrement informés du déroulement du Programme.

Le département Éthique et conformité est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société.

#### 3.4.2.1 Programme Éthique et Conformité

À travers le programme Éthique et Conformité (le « Programme »), bioMérieux rappelle que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société. bioMérieux attend de ses salariés et de ses partenaires le respect et le partage de ses valeurs.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables. Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. Le Programme rappelle également les règles applicables en matière de *lobbying*. La Société se conforme, par ailleurs, à ses obligations en déclarant ses activités françaises de représentation d'intérêt à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce programme, qui s'inscrit dans une démarche de prévention des risques. Il repose sur le Code de bonne conduite dont les principes sont progressivement développés dans le Programme, selon des priorités définies annuellement.

En 2018, les principales priorités du Programme restent :

- le renforcement de la prévention de la corruption, en conformité avec les nouvelles exigences de la loi Sapin II ;
- la sécurisation du réseau de distribution et des autres intermédiaires ;
- les relations avec les professionnels de la santé ;
- les règles d'exportation ;
- la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

#### 3.4.2.2 Code de bonne conduite

Une nouvelle version du Code de bonne conduite, complétée et adaptée aux nouveaux risques qui découlent principalement des nouvelles réglementations (notamment la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, les relations avec les professionnels de santé, la protection des données à caractère personnel) a été mise à jour et communiquée fin 2016 à l'ensemble des salariés. Elle est disponible en 9 langues (français, anglais, chinois, espagnol, allemand, portugais, italien, russe et turque) et a fait l'objet en 2017 d'une campagne globale de formation et de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Sa communication a été renforcée notamment par :

- une formation sur le contenu du Code de bonne conduite pour tous les collaborateurs ;
- la mise en ligne du code sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- des rappels de l'existence et du contenu du Code de bonne conduite dans les formations éthique et conformité en présentiel et en ligne.

En outre, le Code de bonne conduite est porté à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires.

### 3.4.2.3 Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Le programme de prévention de la corruption de bioMérieux s'appuie, d'une part sur le Code de bonne conduite qui constitue les fondations du programme Éthique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de prévention de la corruption. Ce manuel, accessible sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires.

En outre, la Société a développé un document décrivant les Pratiques d'affaires applicables aux tiers et un Formulaire d'approbation des tiers afin de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires.

Le programme de prévention de la corruption vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Enfin, la Société a mis en conformité son programme anti-corruption au regard de la loi Sapin II, en mettant en place des procédures adaptées.

### 3.4.2.4 Alerte professionnelle

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont été mises en place à travers une ligne téléphonique et une adresse électronique dédiées.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de bonne conduite ou aux lois ou réglementations en général, doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des ressources humaines, la Direction juridique ou le département Éthique et conformité.

Une ligne éthique, gérée indépendamment par un prestataire extérieur, a été déployée dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présente. Elle met à disposition des collaborateurs une ligne téléphonique locale avec un interlocuteur parlant la langue native ainsi qu'un site Web sur lequel un rapport peut être effectué en ligne. À cet effet, chacun des

employés du Groupe a reçu en 2018 une carte indiquant les coordonnées locales ou par internet pour adresser leur alerte.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

Enfin, la Société a engagé les modifications nécessaires de ses procédures et de ses outils afin d'intégrer notamment le statut de lanceur d'alerte professionnelle défini par la loi Sapin II.

## 3.4.3 Indicateurs

Le programme Éthique et Conformité inclut des formations en ligne dont le calendrier, le contenu et les destinataires sont définis chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre, dans leurs relations d'affaires et de travail.

En 2018, plus de 15 000 formations en ligne ont été assignées aux salariés dans l'ensemble des filiales, incluant des cours sur les conflits d'intérêt, anti-corruption, sur les contrôles à l'exportation ainsi que sur le RGPD. D'autre part, des cours sur les codes d'éthique d'AdvaMed (*Advanced Medical Technology Association*, association américaine des fournisseurs de matériels médicaux) et de MedTech Europe (association européenne des fournisseurs de matériels médicaux) et Mecomed (pour le Moyen Orient et l'Afrique) ont aussi été distribués aux employés concernés. Enfin, depuis 2016, tous les nouveaux entrants reçoivent systématiquement 3 cours obligatoires (le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts).

En 2016, bioMérieux avait mis en oeuvre une campagne globale de formation et de sensibilisation au Code de bonne conduite pour l'ensemble de ses collaborateurs. En 2017 et 2018, la Société a assigné cette formation à tous les nouveaux entrants. En particulier, cette formation a été assignée à près de 2 400 collaborateurs. En 2019, une nouvelle campagne globale de formation sera menée auprès de l'ensemble des effectifs.

Enfin, le programme de mise en conformité au RGPD a permis, en 2018, l'inventaire de plus de 200 processus traitant des données à caractère personnel au sein de la Société. L'évaluation de ces processus a donné lieu à 24 analyses d'impact sur la vie privée ainsi que la tenue d'un registre de traitement incluant plus de 277 applications dans le scope du RGPD.

## 3.5 Droits de l'homme

### 3.5.1 Principaux risques

À la connaissance de la Société, au moment de la rédaction du document de référence et à partir des résultats de l'évaluation de risques rendus au cours de l'exercice (comme décrit dans la méthodologie du chapitre « Facteurs de risques »), aucun risque significatif relatif aux droits de l'homme n'a été identifié. En effet, plus de 95 % de la production de bioMérieux est réalisée en Europe et aux États-Unis et requiert des collaborateurs qualifiés et formés.

Pour autant, et bien qu'environ 90 % de ses achats sont réalisés en Europe et aux États-Unis, bioMérieux reste vigilante à ces risques qui pourraient exister chez ses fournisseurs, prestataires ou sous-traitants. La Société a mis en oeuvre des diligences relatives au respect des droits fondamentaux de l'homme. Ces diligences sont exposées ci-après.



## 3.5.2 Une politique basée sur les principes du Pacte Mondial

Depuis 2003, bioMérieux renouvelle chaque année son soutien au Pacte Mondial (*Global Compact*). Cette initiative internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, invite les entreprises signataires à s'engager à respecter une charte de 10 principes liés aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Chaque année, bioMérieux communique officiellement sur ses progrès accomplis à travers les différentes actions menées en lien avec les principes du Pacte. Pour plus de détails : <http://www.biomerieux.com/fr/le-pacte-mondial>

bioMérieux s'engage concrètement avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir les principes du Pacte Mondial, notamment concernant les droits de l'homme. Ainsi, bioMérieux et ses collaborateurs s'engagent à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## 3.5.3 Diligences mises en œuvre et indicateurs

### 3.5.3.1 Code de bonne conduite et formation

Le Code de bonne conduite de bioMérieux reprend et explicite les principes relatifs aux droits de l'homme (cf. § 3.4.2.2).

Ce code est diffusé à l'ensemble des collaborateurs et fait l'objet de sessions de formation. Il est également porté à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires.

### 3.5.3.2 Achats responsables et solidaires

bioMérieux s'est engagée depuis plusieurs années sur un recentrage autour de son cœur de métier, en profonde évolution avec les avancées de la biologie et des technologies du secteur du diagnostic *in vitro*. La Société fait donc appel à beaucoup de partenaires extérieurs : achats de matières, de services et de prestations (cf. § 2.4.1).

Pour assurer une continuité de RSE, bioMérieux s'est engagée dans une logique de gestion durable de la relation avec ses partenaires. bioMérieux associe ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les implique dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement (cf. § 3.3.2), le progrès social et les droits fondamentaux de l'homme.

Les engagements et les exigences de bioMérieux vis-à-vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte, revue en 2018, met en avant les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société. Elle est signée par le Président Directeur Général et le directeur des achats.

bioMérieux conduit chaque année des formations dédiées aux équipes achats pour déployer cette politique.

Depuis 2015, bioMérieux accentue ses efforts en matière d'achats responsables et inclut dans les nouveaux contrats, des clauses liées aux obligations éthique & conformité ainsi que celles spécifiques aux professionnels de santé.

En matière d'achats responsables, bioMérieux a renforcé l'évaluation de ses fournisseurs en ajoutant des critères RSE en lien avec leurs activités dans le processus de sélection, et en suivant annuellement la performance RSE des fournisseurs stratégiques.

Par ailleurs, bioMérieux a lancé en 2018 un processus d'évaluation RSE de ses fournisseurs en s'appuyant sur les services d'une agence de notation (Ecovadis).

Depuis 2016, bioMérieux SA a renforcé, *via* un prestataire de services, ses procédures de contrôle de ses fournisseurs français, en particulier relatives aux obligations de donneur d'ordre en matière de travail dissimulé.

En outre, bioMérieux utilise pour certains de ses produits, des matières premières d'origine animale (par exemple sang de mouton et sang de cheval). Dans ce cadre, la Société demande à ses fournisseurs d'assurer le bien-être animal en mettant en place les structures, procédures et autorisations nécessaires. À titre d'exemple :

- Structure du Bien-Être Animal (SBEA) qui a pour mission de s'assurer que les animaux sont traités dans le respect de la réglementation en vigueur, que les protocoles validés sont bien suivis, que lors de la mise en place de ces protocoles, ceux-ci sont bien adaptés d'un point de vue douleur animale, et enfin que les conditions de traitement de l'animal sont adaptées (alimentation, soin, lumières, analgésie) ;
- Comité d'éthique ;
- Autorisation d'expérimentation animale délivrée par le ministère dans le respect de la réglementation Européenne 2010/63.

Dans le cadre de ses activités vétérinaires, bioMérieux est amenée à tester l'efficacité de ses tests sur des populations animales. Néanmoins, ces études sont faites *ex vivo* et n'affectent pas l'intégrité physique des animaux testés.

Enfin, bioMérieux s'efforce, dans la mesure du possible, de ne pas utiliser de matières premières ou de composants contenant des minerais dont elle a connaissance qu'ils alimentent des conflits (*conflict minerals*).

### 3.5.3.3 Application de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (article L. 225-102-4 du Code de commerce)

bioMérieux emploie au moins 10 000 collaborateurs en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes, depuis le 31 décembre 2017. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle doit établir et mettre en œuvre un plan de vigilance, en application de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

La Société a initié des mesures visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Elle a notamment étendu, courant 2018, le périmètre de la ligne d'alerte professionnelle afin d'intégrer les atteintes graves visées par le plan de vigilance. La Société communiquera en 2020 le plan de vigilance qu'elle a mis en œuvre, ainsi que le résultat de ses actions.

## 3.6 Évasion fiscale

### 3.6.1 Risques

bioMérieux opère dans plus de 160 pays à travers le monde et possède ses propres réseaux de distribution dans plus de 40 pays. Ces pays relèvent de régimes fiscaux différents. Le risque fiscal réside dans des changements de lois et règlements, d'interprétation desdites lois et règlements et de l'évolution de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales (comme décrit dans le chapitre « Facteurs de risques », au § 2.4.2 « Activités internationales » et au § 2.5 « Risques réglementaires et juridiques »).

### 3.6.2 Politique et diligences mises en œuvre

bioMérieux mène une politique fiscale responsable. La contribution fiscale de bioMérieux inclut une grande variété d'impôts directs et indirects, des taxes sur les sociétés, des contributions sociales, ainsi que des droits de douane, acquittés dans de nombreux pays. L'approche fiscale de bioMérieux vise à s'assurer de la conformité à la législation et aux réglementations locales, ainsi qu'aux normes internationales applicables.

Conformément au Code de bonne conduite de bioMérieux, la politique fiscale du Groupe est définie selon les principes suivants :

- Une fiscalité en cohérence avec l'activité : la fiscalité de bioMérieux est une résultante de son activité et de ses choix opérationnels. bioMérieux ne dispose pas de structure dans des paradis fiscaux, et n'alloue pas de fonction/risque à des structures sans substance économique ;
- Conformité : bioMérieux s'assure que tous les impôts, taxes et prélèvements sont déclarés et acquittés en conformité aux lois et réglementations locales, et en adéquation avec les standards internationaux reconnus tels que les lignes directrices de l'OCDE. En outre, les filiales du groupe bioMérieux sont tenues d'appliquer le Code de bonne conduite qui promeut notamment l'intégrité financière de ses équipes ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Un équilibre international : bioMérieux dispose d'une politique de prix de transfert, mise à jour régulièrement, applicable à toutes ses opérations intragroupe transfrontalières. Ces transactions au sein du groupe bioMérieux sont soumises à cette politique ou font l'objet le cas échéant d'une revue au cas par cas ;

- Coopération avec les autorités fiscales : bioMérieux favorise une communication ouverte et proactive avec les administrations fiscales de tous pays.

Le département Fiscalité reporte à la Direction administrative et financière du Groupe. Il s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Ce département coordonne, sensibilise et soutient les Directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer qu'elles atteignent le niveau de conformité requis par la politique et les standards du Groupe.

bioMérieux contribue à l'élaboration annuelle du *Country by Country Reporting* (CbCR) qui est déclaré auprès de l'administration fiscale française par la société consolidante ultime, Compagnie Mérieux Alliance, société mère de l'Institut Mérieux.

### 3.6.3 Initiatives développées et résultats des politiques

Le département Fiscalité développe, coordonne et met en œuvre la politique fiscale de la Société, au travers notamment des actions suivantes :

- campagnes de sensibilisation à la conformité fiscale, auprès des fonctions concernées (directeurs de filiales, directeurs financiers, contrôleurs de gestion...);
- participation aux différents projets de la Société, notamment les projets de *Business Development*, d'intégration des sociétés acquises et de réorganisations.

## 3.7 Méthodologie – périmètre des indicateurs

### 3.7.1 Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du groupe bioMérieux, à l'exception des sociétés Applied Maths, Hyglos, Astute et Hybiome, respectivement acquises en 2015, 2016 et 2018, sauf mention contraire. La société BioFire figure dans les indicateurs chiffrés à compter de 2014, année de son acquisition.

### 3.7.2 Collecte et consolidation des données

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement, et les données environnementales trimestriellement auprès des représentants SSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe Corporate SSE.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.



Ce reporting couvre toutes les entités dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés équivalents temps plein. La part de l'effectif non couvert est de 315 équivalents temps plein.

Les données ressources humaines sont collectées en fin d'année par l'intermédiaire des systèmes d'information utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, à l'exception des données d'absentéisme, consolidées sur la base d'informations gérées localement.

### 3.7.3 Définition et mode de calcul des indicateurs

#### Informations sociales

- Effectifs inscrits, embauches et départs : effectifs salariés, permanents et temporaires (hors stagiaires, VIE et intérimaires).
- Formation : ensemble des heures de formation enregistrées et réalisées dans les outils de gestion de la formation utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, qu'il s'agisse d'*e-learning* ou de formations présentielles.
- Promotions : pour un collaborateur toujours présent à l'effectif au 31 décembre de l'année N, identification des évolutions de carrière avec changement de niveau avec un motif associé par rapport au 31 décembre de l'année N-1.
- Absentéisme : nombre de jours d'absence (hors congés maternité, paternité et congés liés à l'ancienneté) rapporté au nombre de jours travaillés théoriques (hors week-end, jours fériés, congés payés, RTT) et multiplié par les ETP annuels moyens. Seules les entités de plus de 50 ETP sont prises en compte.

#### Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Les accidents sont catégorisés de la façon suivante : accident avec arrêt, accident sans arrêt et accident non enregistrable par l'entreprise. Cette dernière catégorie a été créée en 2017 afin d'assurer une meilleure harmonisation de comptage d'un pays à l'autre et regroupe les accidents pour lesquels bioMérieux considère n'avoir pas de leviers de prévention (ex : blessures pendant des activités d'équipe en dehors du lieu de travail ou pendant des activités personnelles menées sur le lieu de travail, malaise non lié à l'activité professionnelle, intoxication alimentaire...).
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail ayant eu lieu pendant l'année et ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus. Les jours de prolongation d'arrêt de travail sont comptabilisés sur le mois et l'année de survenance de l'accident.

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

#### Environnement

Les données des années précédentes peuvent être modifiées à la suite de régularisations.

##### Indicateurs concernant l'eau :

- consommation totale d'eau (milliers de m<sup>3</sup>) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m<sup>3</sup> par million d'euros) ;
- rejet des effluents industriels (milliers de m<sup>3</sup>).

##### Indicateurs concernant l'énergie :

- consommation totale d'énergie (GWh) ;
- consommation d'énergie de source renouvelable (GWh) ;
- l'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh/million d'euros).

##### Indicateurs concernant les déchets :

- quantité totale de déchets produits (tonnes) ; les déchets occasionnels type déchets inertes, déchets de construction/démolition et les déchets de sols contaminés, sont exclus du périmètre ;
- déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

##### Indicateurs concernant les émissions de gaz à effet de serre :

- le bilan réalisé chaque année porte sur les données consolidées de l'année n-1 ;
- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est réalisée à l'aide des méthodologies *GreenHouse Gas Protocol* et *Bilan Carbone*®.

Les indicateurs suivants sont évalués :

Scope	Poste d'émissions	Données d'entrées	Facteurs d'émissions
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Consommations d'énergies fossiles collectées <i>via le reporting</i> environnemental	GHG Protocol
	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Données CO <sub>2</sub> collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Émissions directes fugitives	Émissions de gaz réfrigérants après fuite accidentelle. Ces données sont collectées <i>via le reporting</i> environnemental	IPCC 2016, <i>others</i>
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommations d'électricité collectées <i>via le reporting</i> environnemental	ADEME
	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommations d'eau surchauffée collectées <i>via le reporting</i> environnemental	ADEME
Scope 3	Déplacement domicile-travail	Calcul des distances moyennes par site	ADEME
	Déplacements professionnels	Données CO <sub>2</sub> collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Locations de voiture	Données CO <sub>2</sub> collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret mondial	Données CO <sub>2</sub> collectées auprès de nos fournisseurs	N/A
	Fret local	Données CO <sub>2</sub> ou le produit masse x distance collectés auprès de nos fournisseurs selon le type de transport (air, route, mer)	Air : GHG Protocol Route : ADEME Mer : GHG Protocol
	Utilisation des produits Fin de vie des produits	Consommation énergétique moyenne des équipements	ADEME

Les incertitudes sont calculées de la manière suivante :

- incertitude sur la donnée d'entrée : appréciation basée sur l'expérience et la pratique ;
- incertitude sur le facteur d'émission : reprise de la valeur fournie par le protocole utilisé sur le facteur.



## 3.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible(s) sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : bioMérieux S.A. (site de La-Balme-les-Grottes), bioMérieux Inc. (sites de Saint-Louis et de Chicago Lombard) qui couvrent entre 13 % et 20 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (20 % des consommations d'énergie, 13 % des effectifs) ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- L'identification des principaux risques extra-financiers est fondée sur la cartographie des risques d'entreprise validée par le Comité d'Audit mais n'a pas fait l'objet d'une analyse RSE spécifique basée notamment sur les référentiels sectoriels généralement acceptés par les parties prenantes.

Paris-La Défense, le 27 février 2019  
L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG & Associés

Eric Duvaud  
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey  
Associé



## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

**Informations sociales***Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)*

Evolution des effectifs, répartition des effectifs par zone géographique  
 Taux de roulement volontaire global et pour les salariés ayant moins de 3 ans d'ancienneté  
 Taux d'absentéisme  
 Promotions / mobilité interne  
 Répartition HF global et parmi les managers  
 Taux d'emploi de salariés en situation de handicap  
 Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt  
 Taux de gravité des accidents du travail  
 Nombre de maladies professionnelles

*Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Nouveaux accords sociaux  
 Participation au plan d'actionnariat salarié  
 Accords de participation, d'intéressement et d'épargne salariale  
 Talent Pool et Succession Plan  
 Politique formation et Mérieux Université  
 Politique, organisation et système de management SSE (Santé Sécurité Environnement) : « Vision 2020 SSE »

**Informations environnementales***Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)*

Nombre de sites certifiés ISO 14001  
 Emissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2  
 Quantité totale de déchets générés et de déchets dangereux  
 Consommation d'eau publique et souterraine  
 Rejets dans l'eau  
 Consommation d'énergie et % d'énergie consommée issue de sources renouvelables

*Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Processus et procédures internes spécifiques aux substances dangereuses  
 Politique d'investissement : « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures »  
 Programme d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation

**Informations sociétales***Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)*

Nombre d'heures de formation au code de bonne conduite en 2018 et % des salariés formés

*Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Programme de lutte et prévention contre la corruption (code de bonne conduite, formations et dispositif d'alerte)  
 Soutien au pacte mondial  
 Processus d'évaluation RSE des fournisseurs (ecoVadis, conformité REACH (Registration, Evaluation, Authorization, restriction of Chemicals) et BPR (Biocidal Product Regulation))  
 Soutiens aux Fondations

Nombre de structure dans les paradis fiscaux





# 4

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>4.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b><u>RFA</u> 108</b>	<b>4.3 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS</b>	<b><u>RFA</u> 125</b>
<b>4.2 DIRECTION GÉNÉRALE, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL</b>	<b><u>RFA</u> 109</b>	4.3.1 Tableau récapitulatif des jetons de présence	125
4.2.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration	109	4.3.2 Politique de rémunération	126
4.2.2 Unicité des fonctions et composition du Conseil d'administration	111	4.3.3 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux	133
4.2.3 Descriptif des mandats des administrateurs	113	4.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	133
4.2.4 Administrateurs indépendants, conflits d'intérêt et autres déclarations	118	4.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	133
4.2.5 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses comités	119	<b>4.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>	<b><u>RFA</u> 134</b>
4.2.6 Mission et composition du Comité de Direction	124	4.4.1 Acteurs	134
		4.4.2 Processus	135
		4.4.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	135

## 4.1 Gouvernement d'entreprise : principes et cadre de mise en œuvre

La Société se conforme, en matière de gouvernement d'entreprise, aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur, révisé en juin 2018. Ce code est consultable en ligne sur le site Internet du MEDEF :

<https://www.medef.com/uploads/media/node/0001/14/38d096a7febd344f8bb9a71e53c557239bf80750.pdf>

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Les recommandations du HCGE, reçues par courrier en 2015 puis en 2018, et auxquelles la Société a répondu, sont reprises dans le tableau ci-dessous lorsque la Société a décidé de ne pas les suivre ou s'y est conformée au cours de l'exercice.

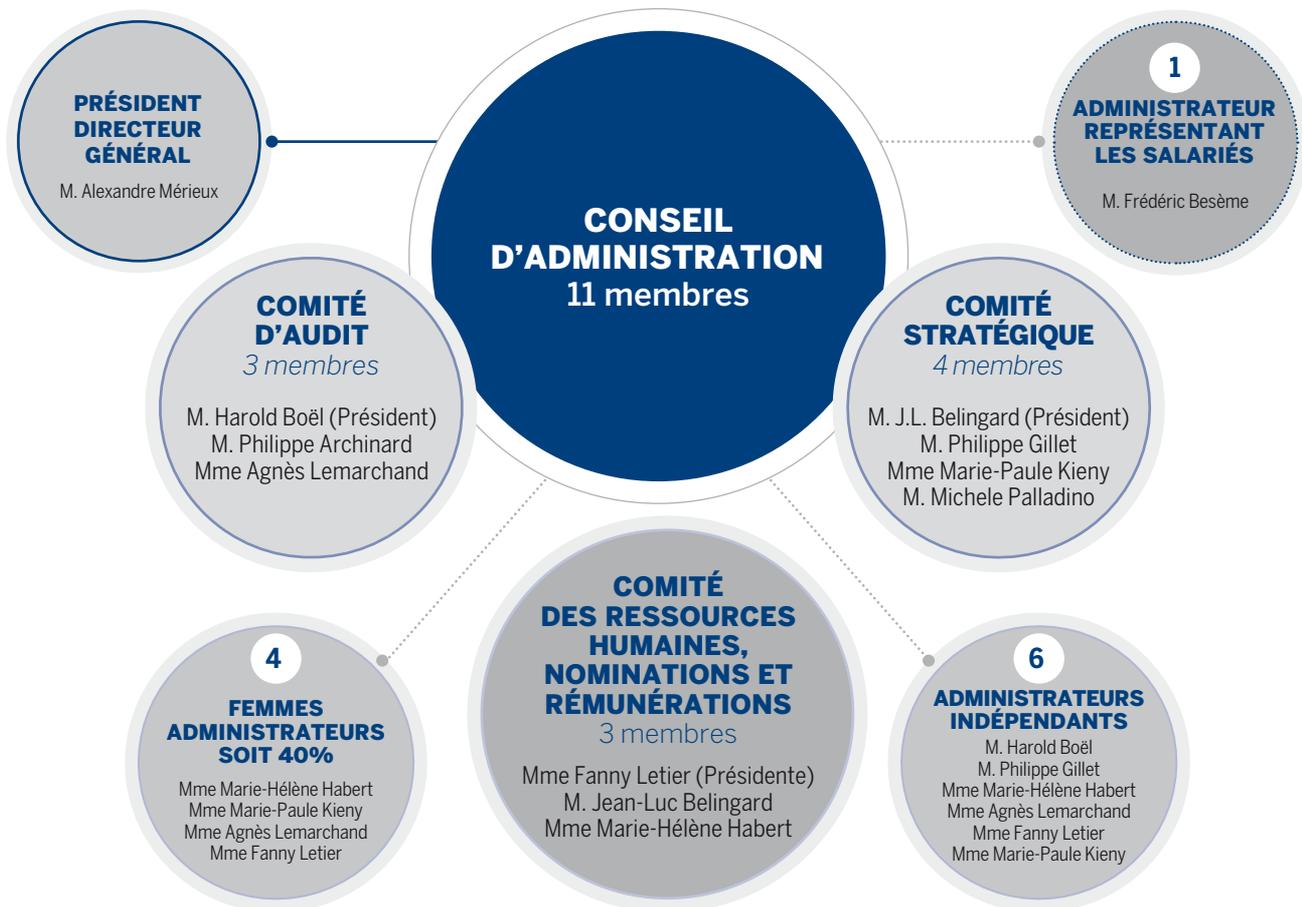
<b>Détention d'actions par les administrateurs</b> <i>Nombre d'actions significatif</i>	Chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société en conformité avec le règlement intérieur.
<b>Administrateurs indépendants</b>	M. Harold Boël est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société consolidée par l'Institut Mérieux. Pour autant, le Conseil d'administration, après en avoir débattu et avoir entendu la position du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, considère que l'indépendance de M. Harold Boël n'est pas remise en cause. En effet, bioMérieux et Mérieux NutriSciences entretiennent des relations commerciales qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'administration. M. Harold Boël n'exerce aucune influence à cet égard. Il n'existe ainsi aucun conflit d'intérêt. Par ailleurs, M. Harold Boël s'abstiendra des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration, au sujet de toutes circonstances relatives à Mérieux NutriSciences Corporation.
<b>Rémunérations variables annuelles des dirigeants mandataires sociaux exécutifs</b>	bioMérieux veillera à indiquer, avec plus de précision, quels indicateurs le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, utilisera pour déterminer puis évaluer la performance des dirigeants et ce, tout en tenant compte de la confidentialité de certaines données et ce, pour tenir compte du caractère insuffisant des informations relatives à la détermination de la rémunération variable par le Conseil d'administration tant pour les critères quantitatifs que qualitatifs.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2018, la Société s'est conformée aux dispositions du code AFEP-MEDEF, décrites ci-après, qu'elle avait initialement écartées.

<b>Durée des fonctions des administrateurs</b> <i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i>	La Société procède désormais à un renouvellement échelonné des mandats de ses administrateurs. En effet, par l'Assemblée générale de 2018, les statuts de la Société ont été modifiés, ce qui permet de désigner et/ou de renouveler un ou plusieurs administrateur(s) pour une durée de un, deux ou trois ans.
<b>Évaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration</b> <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i>	Compte tenu de la présence de M. Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Président Directeur Général, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale. En particulier, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations débat des performances de M. Alexandre Mérieux, hors sa présence, avant de partager son analyse avec le Conseil d'administration dans lequel M. Alexandre Mérieux siège. Cependant, au cours de l'année 2019, la Société évaluera les performances de M. Alexandre Mérieux, pour l'année 2018, hors sa présence.
<b>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes</b>	La Société a organisé, en 2018, une réunion de ses administrateurs non exécutifs. Ces sessions se poursuivront au moins une fois par an.

## 4.2 Direction Générale, Conseil d'administration et Comités du Conseil

### 4.2.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration



	Informations personnelles				Expérience		Position au sein du Conseil			
	Age	Sexe	Natio- nalité	Nbre d'actions	Nbre de mandats dans des sociétés cotées	Indépen- dance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités de Conseil
<b>M. Alexandre Mérieux</b> <i>Président Directeur Général</i>	45 ans	H	Française	60	2		16/04/2004	2022	15 ans	
<b>M. Philippe Archinard</b> <i>Administrateur non indépendant</i>	59 ans	H	Française	30	3		10/06/2010	2019	9 ans	Membre du Comité d'audit
<b>M. Jean Luc Belingard</b> <i>Administrateur non indépendant</i>	70 ans	H	Française	150	5		15/09/2006	2022	13 ans	Président Comité stratégique Membre du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations
<b>M. Harold Boël</b> <i>Administrateur indépendant</i>	54 ans	H	Belge	150	2	✓	30/05/2012	2020	7 ans	Président du Comité d'audit
<b>M. Philippe Gillet</b> <i>Administrateur indépendant</i>	61 ans	H	Française	132	1	✓	28/05/2014	2019	5 ans	Membre du Comité stratégique
<b>Mme Marie-Hélène Habert</b> <i>Administrateur indépendant</i>	53 ans	F	Française	57	4	✓	30/05/2012	2020	7 ans	Membre du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations
<b>Mme Marie-Paule Kieny</b> <i>Administrateur indépendant</i>	63 ans	F	Française	180	1	✓	28/08/2017	2021	2 ans	Membre du Comité stratégique
<b>Mme Fanny Letier</b> <i>Administrateur indépendant</i>	39 ans	F	Française	30	2	✓	30/05/2017	2021	2 ans	Présidente du Comité ressources humaines, nominations et rémunérations
<b>Mme Agnès Lemarchand</b> <i>Administrateur indépendant</i>	64 ans	F	Française	150	3	✓	28/05/2014	2019	5 ans	Membre du Comité d'audit
<b>M. Michele Palladino</b> <i>Administrateur non indépendant</i>	78 ans	H	Italienne	6 000	1		06/07/2004	2019	15 ans	Membre du Comité stratégique
<b>M. Frédéric Besème</b> <i>Administrateur représentant les salariés</i>	62 ans	H	Française	2 780	1		17/05/2018	2022	1 an	

## 4.2.2 Unicité des fonctions et composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Au 31 décembre 2018, il comptait 11 membres dont 6 sont indépendants et un est administrateur salarié.

### Unicité des fonctions - le Président Directeur Général

La Société a choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration. Elle considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté dans une société contrôlée et en particulier à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

Depuis le 15 décembre 2017, M. Alexandre Mérieux est Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégialement. Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limite particulière aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur telles que définies au § 4.2.5.2.

La Société veille à respecter les prérogatives de chaque organe social (Assemblée générale, Conseil d'administration et Direction Générale). En outre, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société et la présence de 6 administrateurs indépendants au sein du Conseil, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

### Les administrateurs

L'Assemblée générale du 17 mai 2018 a renouvelé les mandats de :

- MM. Alexandre Mérieux et Jean-Luc Bélingard, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022, et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Mme Agnès Lemarchand et MM. Philippe Archinard, Philippe Gillet et Michele Palladino pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les mandats de Mme Marie-Hélène Habert et M. Harold Boël ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 26 mai 2016 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2020 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mmes Marie-Paule Kieny et Fanny Letier ont été nommées administrateurs lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une période de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 23 mai 2019 de ne pas renouveler les mandats de MM. Philippe Gillet et Michele Palladino. Il proposera, en outre, le renouvellement des mandats de Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Archinard, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 2023, et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### Mme Agnès Lemarchand

Madame Agnès Lemarchand, de nationalité française est née à Lille, le 29 décembre 1954. Elle est diplômée de l'ENSCP, du Massachusetts Institute of Technology et de l'INSEAD. Elle a exercé toute sa carrière dans l'industrie : elle a, entre autres, occupé les fonctions de Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (JV du groupe Rhône-Poulenc et de l'Institut Mérieux), Président Directeur Général de Prolical (filiale du groupe Ciments Français, spécialisée dans les minéraux industriels) et Président Directeur Général de la division Chaux du groupe Lafarge.

Elle a été membre du comité opérationnel de Lafarge. En 2005, elle a monté un projet entrepreneurial dans la chaux en UK et a fondé Steetley Dolomite Ltd (UK) dont elle a été Executive Chairman. Elle a été membre des conseils de surveillance d'Aréva, CGG Veritas et Vivescia Industries (SCA)(dans lequel elle représentait Bpifrance) mais également du Conseil Economique, Social et Environnemental (section des activités économiques) et du Comité de Pilotage des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, comité placé sous l'autorité du Premier Ministre. Elle est actuellement membre des Conseils d'administration de Saint-Gobain et de Solvay. Elle est administrateur de bioMérieux depuis 2014.

Le Conseil d'administration du 26 février 2019, après en avoir débattu, a conclu que Madame Agnès Lemarchand est un administrateur indépendant.

#### Monsieur Philippe Archinard

Monsieur Philippe Archinard, de nationalité française, est né le 21 novembre 1959. Il a été Directeur Général de la société Innogenetics jusqu'en 2004. Il a commencé sa carrière professionnelle chez bioMérieux en 1985, dans différentes fonctions en France et aux États-Unis, dont la direction de la filiale américaine, bioMérieux Inc. Monsieur Archinard a été nommé Président-Directeur Général de Transgene en 2010 ; il était Directeur général depuis 2004. Depuis 2014, Philippe Archinard est Président de la Fondation de Coopération Scientifique Bioaster, un Institut de Recherche Technologique dédié à l'infectiologie et à la microbiologie. De formation ingénieur en chimie, il est titulaire d'un doctorat en biochimie de l'Université de Lyon, complété par le programme de management PMD de la « Harvard Business School ». Il a été président du pôle de compétitivité lyonnais, Lyon Biopôle durant 11 années. Il est administrateur d'Erytech Pharma SA et de l'Ecole Supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE) en tant que représentant de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) de Lyon. Il est administrateur de bioMérieux depuis 2010.

Monsieur Philippe Archinard n'est pas un administrateur indépendant.



## L'administrateur représentant les salariés

M. Frédéric Besème a été nommé en qualité d'administrateur représentant les salariés au cours de l'année 2018 pour une période de quatre ans. L'Assemblée générale du 17 mai 2018 a modifié les statuts afin de prévoir les modalités de sa désignation par le Comité central d'entreprise.

## Le Président Fondateur

M. Alain Mérieux a été nommé Président Fondateur, par le Conseil d'administration, avec effet le 28 août 2017, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2020.

L'Assemblée générale du 30 mai 2017 avait approuvé la modification des statuts permettant au Conseil d'administration de « nommer, à titre honorifique, un Président Fondateur, personne physique, choisi parmi les anciens Présidents de la Société ». Le Président Fondateur est indéfiniment éligible. Il est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Il doit pour autant adhérer au règlement intérieur du Conseil d'administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

## Les représentants du Comité d'entreprise

Au nombre de 4, ils participent aux séances du Conseil d'administration.

## Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et ses comités au cours de l'exercice

Situation arrêtée le 26 février 2019.

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	NA	Frédéric Besème (17 mai 2018)	M. Alexandre Mérieux (17 mai 2018) M. Jean-Luc Belingard (17 mai 2018) M. Philippe Archinard (17 mai 2018) M. Philippe Gillet (17 mai 2018) Mme Agnès Lemarchand (17 mai 2018) M. Michele Palladino (17 mai 2018)
Comité d'audit	NA	NA	Mme Agnès Lemarchand (17 mai 2018) M. Philippe Archinard (17 mai 2018)
Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations	NA	NA	M. Jean-Luc Belingard (17 mai 2018)
Comité stratégique	NA	NA	M. Jean-Luc Belingard (17 mai 2018) M. Philippe Gillet (17 mai 2018) M. Michele Palladino (17 mai 2018)

### 4.2.3 Descriptif des mandats des administrateurs

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.

#### M. Alexandre Mérieux

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

<p><b>Administrateur non indépendant</b> 45 ans Né le 15/01/1974 Fils de M. Alain Mérieux (Président Fondateur) Nationalité française</p> <p>Première nomination : 16/04/2004 Échéance du mandat : 2022</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>60</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur Général Délégué et Vice-Président de l'Institut Mérieux</li> <li>– Président de Mérieux Développement SAS, Mérieux NutriSciences Corp. (<i>Chairman</i>) (États-Unis)</li> <li>– Directeur Général de Compagnie Mérieux Alliance</li> <li>– Administrateur de IM US Holding (États-Unis)</li> <li>– Gérant de SCI ACCRA</li> <li>– Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux</li> </ul> <p><i>À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de Plastic Omnium (France - société cotée)</li> <li>– Représentant permanent de Mérieux Participations 2, administrateur de Financière Senior Mendel SAS (France)</li> </ul> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :</i></p> <p>Représentant permanent de Mérieux NutriSciences Corp (ex-Silliker Group Corp), bioMérieux India Private Ltd. (Inde), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni), bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne), BTF (Australie), Skiva SAS, bioMérieux Canada, AES Laboratoire Groupe SA (fin : 2012), AES Chemunex SA (fin : 2013), bioMérieux Inc. (États-Unis) (fin : 2014), bioMérieux China Ltd. (Chine), bioMérieux Shanghai Ltd (Chine), Sysmex bioMérieux Ltd (Japon), SGH, Foncière de Montcelard SAS (fin : 2015)</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :</i></p> <p>Néant</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– HEC Montréal</li> <li>– Directeur marketing au sein de Silliker Group Corporation (États-Unis, Europe puis France), Directeur de Business Unit, Président d'Adriant SAS (1999 - 2004)</li> <li>– Directeur de l'unité Applications industrielles de bioMérieux (2005 - 2011)</li> <li>– Directeur de l'unité Microbiologie et Opérations industrielles (2011 - 2014)</li> </ul>
---	---	---

(1) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

#### M. Philippe Archinard

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

<p><b>Administrateur non indépendant</b> 59 ans Né le 21/11/1959 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 10/06/2010 Échéance du mandat : 2019</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>30</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Président Directeur Général de Transgene SA (France - société cotée)</li> <li>– Directeur Général de TSGH (France)</li> <li>– Représentant permanent de TSGH, administrateur de ABL Inc. (USA)</li> </ul> <p><i>À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur d'Erytech Pharma SA (France - société cotée)</li> <li>– Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL</li> <li>– Président de BIOASTER (Fondation de coopération scientifique)</li> </ul> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b></p> <p>Néant</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Diplômé de la Harvard Business School</li> <li>– Directeur Général de Innogenetics (Belgique) (2000 - 2004)</li> <li>– Président du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux</li> </ul>
--	---	--

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



**M. Jean-Luc Belingard**

FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

<p><b>Administrateur non indépendant</b> 70 ans Né le 28/10/1948 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 15/09/2006 Échéance du mandat : 2022</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>150</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> <i>Au sein du Groupe</i><sup>(a)</sup> : — Administrateur de l'Institut Mérieux (France), Transgene SA (France - société cotée), <i>À l'extérieur du Groupe</i><sup>(a)</sup> : — Administrateur de Stallergenes Greer (UK - société cotée), Pierre Fabre SA (France), LabCorp of America (États-Unis - société cotée), Lupin (Inde - société cotée)</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> <i>Au sein du Groupe</i><sup>(a)</sup> : Administrateur de ABL Inc. (fin : 2018), AES Laboratoire Groupe SA (fin : 2012), AES Chemunex SA (fin : 2013) <i>À l'extérieur du Groupe</i><sup>(a)</sup> : Néant</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion</i> : — HEC Paris — MBA Cornell University (États-Unis) — Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du groupe Roche (1990 - 1999) — Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux - Pierre Fabre (1999 - 2001) — Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 - 2010) — Président Directeur Général de bioMérieux (2011 - 2017)</p>
---	--	--

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Harold Boël**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

<p><b>Administrateur indépendant</b><sup>(a)</sup> 54 ans Né le 27/08/1964 Nationalité belge</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Échéance du mandat : 2020</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>150</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> <i>Au sein du Groupe</i><sup>(a)</sup> : — Administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation (USA) <i>À l'extérieur du Groupe</i><sup>(a)</sup> : — Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), société de Participations Industrielles (Belgique), Domanoy (Belgique), SODAVI (Belgique)</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> <i>Au sein du Groupe</i><sup>(a)</sup> : Néant <i>À l'extérieur du Groupe</i><sup>(a)</sup> : Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo France - société cotée (fin septembre 2017) Administrateur de Caledonia Investment plc (UK - société cotée (fin mai 2017)), Suez Environnement (France - société cotée (fin 2016)), Henex (fin : 2014), Electrabel (fin : 2014), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012)</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion</i> : — Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'École polytechnique fédérale de Lausanne — Fonctions de direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus — CEO de la Sofina (Belgique - société cotée)</p>
---	---	--

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.4).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Philippe Gillet**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

<p><b>Administrateur indépendant <sup>(a)</sup></b>                  61 ans                  Né le 26/01/1958                  Nationalité française</p> <p>Première nomination :                  28/05/2014                  Échéance du mandat : 2019</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>132</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b></p> <p><i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :</i>                  Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :</i>                  – Administrateur de Berger, Van Berchem &amp; Cie SA (Suisse)</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b></p> <p>Néant</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b></p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Chief Innovation Officer de la société SICPA</li> <li>– Vice-Président en charge des affaires académiques (Provost) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse) (2010 - 2016)</li> <li>– <i>PhD</i> en Géophysique et Géochimie et Doctorat d'État en Géosciences (ENS Paris)</li> <li>– Directeur de l'ENS Lyon (2003 - 2007)</li> <li>– Directeur de cabinet du ministre français de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (2007 - 2010)</li> </ul> <p><i>Autres fonctions et mandats exercés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Président du Conseil scientifique de la région Île-de-France</li> <li>– Président du Conseil scientifique de l'INRA</li> <li>– Président de la Fondation <i>International Risk Governance Council</i> (Suisse)</li> <li>– Membre du Comité exécutif de la Fondation BNP Paribas</li> </ul>
---	--	---

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.4).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Marie-Hélène Habert**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

<p><b>Administrateur indépendant <sup>(a)</sup></b>                  53 ans                  Née le 04/04/1965                  Nationalité française</p> <p>Première nomination :                  30/05/2012                  Échéance du mandat : 2020</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>57</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b></p> <p><i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :</i>                  Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :</i>                  – Présidente du Conseil de surveillance du groupe Industriel Marcel Dassault <sup>(c)</sup></p> <p>– Directeur de la communication et du mécénat au sein du groupe Industriel Marcel Dassault</p> <p>– Administrateur de Dassault Aviation SA <sup>(c)</sup> (France - société cotée), Dassault Systèmes SA <sup>(c)</sup> (France - société cotée) et Artcurial SA <sup>(c)</sup></p> <p>– Vice-Présidente de la Fondation Serge Dassault</p> <p>– Vice-Présidente, au Conseil de surveillance de Immobilière Dassault SA <sup>(c)</sup> (France - société cotée)</p> <p>– Gérant de H Investissements SARL et de HDH Société Civile</p> <p>– Administrateur de SIPAREX</p> <p>– Gérante de la SCI Duquesne</p> <p>– Membre du Comité stratégique du HDF (SAS)</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b></p> <p><i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :</i>                  Néant</p> <p><i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :</i>                  – Administrateur de Dassault Développement SA <sup>(c)</sup> (fin : 2014)</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b></p> <p><i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I/La Sorbonne, et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris</li> </ul>
---	---	--

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.4).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



**Mme Marie-Paule Kiény**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

<b>Administrateur indépendant <sup>(a)</sup></b> 63 ans Née le 24/04/1955 Nationalité française  Première nomination : 28/08/2017 Échéance du mandat : 2021  Nombre d'actions de la Société : <b>180</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup></i> : Néant <i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup></i> : Néant  <b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup></i> : Néant <i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup></i> : Néant	<b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> – Sous-directrice générale de l'OMS (2010 - 2017) – Formation <i>High Performance Boards</i> à l'IMD, Lausanne, Suisse (2016) <i>Autres fonctions et mandats exercés :</i> – Présidente du Conseil de la Fondation <i>Drugs for Neglected Diseases Initiative</i> , Genève, Suisse (depuis juillet 2017) – Présidente du Conseil de la Fondation <i>Medicines Patent Pool</i> , Genève, Suisse (depuis septembre 2017) – Membre du Conseil du projet <i>Human Vaccine Project</i> , New York, EU (depuis octobre 2017) – Membre du Conseil de la Fondation <i>Global Antibiotics Research &amp; Development Partnership (GARDP)</i> , Genève, Suisse (depuis septembre 2018)
--	--	--

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.4).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Agnès Lemarchand**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

<b>Administrateur indépendant <sup>(a)</sup></b> 64 ans Née le 29/12/1954 Nationalité française  Première nomination : 28/05/2014 Échéance du mandat : 2019  Nombre d'actions de la Société : <b>150</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup></i> : Néant <i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup></i> : – Administrateur de Saint-Gobain (société cotée) et Solvay SA (Belgique - société cotée) – Président d'Orchad SAS  <b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> <i>Au sein du Groupe <sup>(b)</sup></i> : Néant <i>À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup></i> : – Membre du Conseil de surveillance de CGG (société cotée - fin : octobre 2017) – Membre du Conseil de surveillance d'Areva (société cotée - fin : janvier 2015) – Membre du Conseil de surveillance de Vivescia Industries (SCA), représentant Bpifrance Participations (fin : 31/12/2015) – Président exécutif de Steetley Dolomite Limited (fin : 2014) – Membre du Conseil économique, social et environnemental, section des activités économiques (fin : 2014), – Membre du Conseil de surveillance de Mersen (société cotée - fin : 2013).	<b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> – Diplômée de l'ENSCP et du MIT (USA), MBA de l'INSEAD – Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF) (1986 - 1991) – Directeur Général de Prolical (groupe Ciments Français) (1991 - 1996) – Directeur de la stratégie de la branche matériaux de spécialités du groupe Lafarge (1997 - 1999) – Président Directeur Général de Lafarge Chaux (1999 - 2004) – Différentes expériences entrepreneuriales en <i>Management Buy out</i> notamment
--	--	--

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.4).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Fanny Letier**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : PRÉSIDENTE DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

<p><b>Administrateur indépendant <sup>(a)</sup></b> 39 ans Née le 15/03/1979 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/05/2017 Échéance du mandat : 2021</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>30</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> : Néant À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> : — Administrateur de Nexans (société cotée)</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> : Néant À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> : Néant</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — Diplômée de Sciences Politiques Paris, de l'ENA et de l'Institut français des administrateurs (IFA) — Administrateur civil à la Direction Générale du Trésor (Ministère des Finances) (2004 - 2012) — Secrétaire Générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) (2009 - 2012), — Directrice adjointe de cabinet du ministre du Redressement Productif (2012 - 2013) — Directrice puis directrice d'investissement Exécutive des fonds PME de Bpifrance (2013 - 2018) <i>Autres fonctions et mandats exercés :</i> — Co-fondatrice de GENE0 capital entrepreneur en 2019 — Administrateur de la Fabrique de l'Industrie — Administrateur de Pacte PME</p>
--	--	---

(a) Administrateur indépendant selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 4.2.4)..

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Michele Palladino**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE

<p><b>Administrateur non indépendant</b> 78 ans Né le 13/06/1940 Nationalité italienne</p> <p>Première nomination : 06/07/2004 Échéance du mandat : 2019</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>6 000</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> Néant</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> Président et associé commanditaire de Michele Palladino &amp; C SAS (fin : 2010)</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> <i>Expérience et expertise en matière de gestion :</i> — Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993</p>
---	--	--

**M. Frederic Besème**

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ : MANAGER DE LA RSE

<p><b>Administrateur représentant les salariés</b> 62 ans Né le 23/09/1956 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 17/05/2018 Échéance du mandat : 2022</p> <p>Nombre d'actions de la Société : <b>2 780</b></p>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2018</b> Néant</p> <p><b>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</b> Néant</p>	<p><b>Autres références professionnelles et activités</b> Docteur en biologie, Université de Montpellier INSERM (1984 - 1987) Depuis 1987 : — Chercheur R&amp;D chez bioMérieux (1987 - 2002) — Représentant du personnel, délégué Syndical, partenaire social chez bioMérieux (1997 - 2016) — Manager de la RSE depuis 2016</p>
---	---	--

**Adresse professionnelle des administrateurs**

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy l'Étoile (Rhône).

**Cumul des mandats**

Les règles légales applicables en matière de cumul sont celles en vigueur au sein de la Société.

**Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe**

Conformément au règlement (CE) n° 809-2004 du 29 avril 2004, il est rappelé que M. Alexandre Mérieux est un des principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, holding d'Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, dont il détient la majorité du capital et des droits de vote (cf. § 7.4.1 et 7.4.2).



## 4.2.4 Administrateurs indépendants, conflits d'intérêt et autres déclarations

### Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Critères	Alexandre Mérieux	Philippe Archinard	Jean-Luc Belingard	Harold Boël	Philippe Gillet	M-Hélène Habert	M-Paule Kieny	Agnès Lemarchand	Fanny Letier	Michele Palladino	Frédéric Besème
Critère 1				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Critère 2				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Critère 7	NA	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Tableau établi sur la base des informations transmises par chaque intéressé.

#### Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

° salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;

° salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;

° salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

#### Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

#### Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

° significatif de la Société ou de son groupe ;

° ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

#### Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

#### Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.

#### Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

#### Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

#### Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 26 février 2019, a pu prendre connaissance de l'analyse du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations sur l'indépendance des administrateurs, selon les critères du Code AFEP-MEDEF. Après en avoir débattu, le Conseil d'administration a confirmé la qualification d'indépendance des 6 administrateurs suivants sur les 11 qui le composaient : M. Harold Boël, M. Philippe Gillet, Mme Marie-Hélène Habert, Mme Marie-Paule Kieny, Mme Agnès Lemarchand et Mme Fanny Letier.

En particulier, le Conseil d'administration a considéré comme indépendant M. Harold Boël, alors qu'il est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société américaine détenue par l'Institut Mérieux (cf. § 4.1).

## Évaluation des conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration du 26 février 2019 a évalué les éventuels conflits d'intérêt pouvant naître du mandat d'administrateur de M. Harold Boël au sein de Mérieux NutriSciences Corporation et a considéré qu'ils n'étaient pas avérés. En effet, les deux sociétés sont indépendantes et agissent chacune dans des domaines différents. Les relations commerciales existantes ne sont pas de nature à remettre en cause leur indépendance. Ainsi, M. Harold Boël s'abstiendra des débats et des votes qui se tiendront au sein du Conseil d'administration au sujet de toutes circonstances relatives à Mérieux NutriSciences Corporation.

Outre M. Harold Boël, les administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

## Autres déclarations

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 7.7.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'initiés et périodes non autorisées.

## 4.2.5 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses comités

### 4.2.5.1 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2018

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations		Comité stratégique	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
M. Jean-Luc Belingard	100 %	5/5	-	-	100 %	3/3	100 %	1/1
M. Alexandre Mérieux	100 %	5/5	-	-	-	-	-	-
M. Philippe Archinard	100 %	5/5	100 %	7/7	-	-	-	-
M. Harold Boël	80 %	4/5	100 %	7/7	-	-	-	-
M. Philippe Gillet	80 %	4/5	-	-	-	-	100 %	1/1
M. Frederic Besème <sup>(a)</sup>	100 %	2/2	-	-	-	-	-	-
Mme Marie-Hélène Habert	100 %	5/5	-	-	100 %	3/3	-	-
Mme Agnès Lemarchand	80 %	4/5	86 %	6/7	-	-	-	-
M. Michele Palladino	100 %	5/5	-	-	-	-	100 %	1/1
Mme Fanny Letier	100 %	5/5	-	-	100 %	3/3	-	-
Mme Marie-Paule Kieny	80 %	4/5	-	-	-	-	100 %	1/1

(a) Administrateur depuis le 17 mai 2018.

### 4.2.5.2 Fonctionnement du Conseil d'administration et son règlement intérieur

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration est responsable des relations avec les actionnaires. A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire Général de la Société et le Département Relations investisseurs. Le Président rend compte de ses activités au Conseil d'administration, le cas échéant.

Les Comités du Conseil d'administration sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de compte rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu



par ces études, investigations ou rapports. Il n'est pas non plus tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

À la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué trois comités : le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations et le Comité stratégique, tels que décrits au § 4.2.5.6.

### Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, adopté en 2004 par le Conseil d'administration, et destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, est mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Il est régulièrement mis à jour. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de bonne conduite boursier adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;

- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Il prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

### 4.2.5.3 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes

Sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-37-4 6° du Code de commerce, a défini une politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes.

Ainsi, le Conseil d'administration s'est fixé comme politique de promouvoir la diversité culturelle et transfrontalière de ses membres, de rechercher un équilibre dans la répartition des compétences, tant au regard de l'âge et de l'expérience de ses membres, que de leur domaine d'expertise (compétence en gestion, compétence médicale ou scientifique, connaissance des sociétés cotées) et de viser la parité femme-homme. Cette politique a pour objectif de permettre une représentation équilibrée et harmonieuse du Conseil, rendant possible des débats riches, variés et de qualité, au service de l'intérêt et de la stratégie de la Société.

Le Conseil s'attachera à mettre en œuvre cette politique à chaque renouvellement de mandat ou à chaque nouvelle nomination.

Il est toutefois rappelé que la Société se conforme à ses obligations légales. En particulier, en conformité avec l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration est composé de 10 membres (ainsi qu'un administrateur représentant les salariés), dont 4 sont des femmes : Mesdames Marie-Hélène Habert, Marie-Paule Kieny, Agnès Lemarchand, Fanny Letier. Par ailleurs, conformément également à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la Société a modifié ses statuts en 2018, pour permettre la désignation d'un administrateur représentant les salariés par le Comité Central d'Entreprise. M. Frédéric Besème a été nommé en cette qualité au cours de l'année 2018.

Au cours de cette même année, outre la nomination d'un administrateur représentant les salariés, aucun autre changement n'est intervenu au sein de la gouvernance de bioMérieux. Toutefois, l'auto-évaluation dont le Conseil d'administration a débattu, témoigne

d'un fonctionnement harmonieux du Conseil et de la contribution effective de chaque administrateur (cf. § 4.2.5.5).

En outre, la Société s'attache à renforcer la représentation des femmes au sein de son Comité de direction. Elle recherche ainsi à développer les compétences des femmes et à les promouvoir, sans discrimination, pour leur permettre d'accéder aux postes à plus forte responsabilité. Le Comité de direction sera renouvelé en priorité par la nomination de femmes jusqu'à l'atteinte de la parité sauf si les compétences recherchées ne le permettent pas.

Enfin, la Société supporte une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses postes à plus forte responsabilité. En particulier, les femmes représentent environ 32 % des employés de bioMérieux dans les postes à plus forte responsabilité (niveaux 1 à 6), représentant près de 10% des effectifs, contre environ 31 % en 2017.

#### 4.2.5.4 Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 5 reprises et, à cette occasion, a notamment :

- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et approuvé le communiqué de presse y afférent ; préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux et le descriptif de programme de rachat d'actions ; arrêté les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ; approuvé le communiqué de presse y afférent ;
- approuvé le budget ;
- étudié et approuvé, le cas échéant, les opportunités de *Business Development* ;
- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- entendu les compte rendus et recommandations, le cas échéant, de ses comités, notamment sur les risques de la Société ;
- étudié la politique de développement durable et RSE de la Société et entendu l'organisme tiers indépendant sur le rapport RSE ;
- arrêté les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018 et la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- entendu certains membres du Comité de Direction lui présenter leurs activités (notamment Direction Industrie) ;
- étudié les projets d'implantation internationale et approuvé le refinancement de certaines filiales et les raisons de ces opérations ;
- étudié la mise en place des nouvelles réglementations applicables, notamment le règlement sur la protection des données personnelles et la loi Sapin II ; il s'est assuré à cet égard de l'existence d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption ; un rappel des obligations découlant du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (également appelé "MAR") a également été réalisé ;
- modifié la délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2018 puis renouvelé cette même délégation pour 2019, en matière de cautions, avals et garanties ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;

- autorisé préalablement 3 conventions réglementées et procédé à l'examen annuel de celles dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

#### 4.2.5.5 Auto-évaluation du Conseil d'administration et évaluation de la contribution effective de chaque administrateur

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité, la préparation et l'efficacité des débats, au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 26 février 2019, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position.

Le Conseil d'administration a débattu des réponses reçues et a confirmé que ses missions et attributions sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant, tant en termes de qualité que d'efficacité de ses réunions. Des axes d'amélioration sont proposés par la Société et le Conseil d'administration acte, l'année suivante, de leur mise en œuvre ou de la poursuite nécessaire des efforts, le cas échéant.

- Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais. L'outil de digitalisation du Conseil d'administration, déployé en 2017, a permis de renforcer la fluidité et la rapidité des échanges avec le Conseil.
- L'information fournie pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Le Comité d'audit apprécie la présentation de l'approche des risques par la Société et propose que ce sujet soit également partagé avec le Conseil de façon régulière. Les administrateurs apprécient le suivi des sujets présentés en Conseil et ce, depuis 2018.
- Les administrateurs considèrent leur formation comme adéquate et soulignent également la nécessité d'efforts continus par la Direction, tout au long de leur mandat.
- Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence régulière des membres du Comité de Direction. Ils considèrent avoir un accès suffisant à d'autres informations que celles fournies par la Direction Générale, et notamment au niveau du Comité d'audit.
- Ils estiment important que les administrateurs indépendants se rencontrent en dehors des Conseils et ce, malgré la transparence et l'ouverture dont la Direction fait preuve et la qualité des dialogues au cours des réunions. Ainsi, en 2018, une réunion entre administrateurs indépendants s'est tenue. Ces réunions se poursuivront à une fréquence à définir et à tout le moins, une fois par an. Ils estiment également que les administrateurs indépendants remplissent les critères qualifiant leur indépendance (cf. § 4.2.4).



- Les membres des comités considèrent que les comités dont ils font partie fonctionnent bien, avec une fréquence et une durée des réunions pleinement satisfaisantes. Ils expriment également une grande satisfaction en ce qui concerne la qualité des travaux générés par les comités. Ils apprécient la répartition des travaux entre les comités et le Conseil et la grande qualité des débats au sein des comités ainsi que la bonne communication des informations. Toutefois, des améliorations concernant la préparation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations serait appréciées. Par ailleurs, la présentation de la stratégie, au cours du Comité stratégique auquel tous les administrateurs étaient conviés, a été appréciée.

Enfin, le Conseil d'administration a débattu de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil. Après avoir mis en avant les compétences individuelles et variées de chacun (compétences scientifiques, médicales, technologiques, financières ou de gestion au sein de sociétés cotées ou non) et la complémentarité de ses membres, le Conseil d'administration a conclu à la participation de chacun, dans son domaine d'expertise, participant à des débats de qualité. Ainsi, la forte contribution individuelle associée à une grande assiduité de chacun des administrateurs, constituent des critères caractérisant le bon fonctionnement du Conseil et une composition opportune.

#### 4.2.5.6 Fonctionnement et travaux des Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

#### Le Comité d'audit

##### Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué en 2002, est composé, au 31 décembre 2018, de M. Harold Boël, son Président, Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Archinard. M. Harold Boël et Mme Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Mme Agnès Lemarchand et MM. Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L. 823-19 du Code de commerce et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

#### Fonctionnement - Missions

Le comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction financière, de l'audit interne, risques et conformité, des Relations investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle, la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en 2016, pour tenir compte de la réforme de l'audit au sein de l'Union européenne applicable à compter du 17 juin 2016, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé (i) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, (iii) de faire une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, (iv) de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, (v) de suivre le respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance, (vi) d'approuver la fourniture de services autres que la certification des comptes et de (vii) procéder à la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

#### Travaux

Le Comité d'audit se réunit entre 1 et 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu systématique de ses réunions. Il s'est tenu à 7 reprises en 2018.

Le Comité d'audit a notamment procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture et engagements hors bilan ainsi que le périmètre des sociétés consolidées, présentés par le Directeur financier de la Société. Il a ensuite procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du 4<sup>e</sup> trimestre 2017, les comptes annuels 2017, les comptes semestriels 2018, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> trimestre 2018. Le Comité a également examiné le projet de document de référence incluant le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport RSE de la Société, incluant la

méthodologie appliquée par la Société, ainsi que les travaux de l'organisme tiers en matière de RSE. Le Comité d'audit a examiné la politique de change de la Société et sa mise en œuvre et la stratégie de gestion des excédents de trésorerie. Il a également pris connaissance du cadre de l'élaboration budgétaire. Il a examiné le bilan des missions d'audit interne, ainsi que les rapports émis par le département Audit interne, risques et conformité. Il a également examiné le plan d'action de l'année en cours. Il a été informé du plan d'action 2018 mis en œuvre par le département Éthique et conformité (incluant le déploiement de la loi Sapin II et du Règlement sur la protection des données personnelles). Plus généralement, il a revu régulièrement l'organisation du département Audit interne, risques et conformité et la mise en œuvre de ses activités. Il a également étudié le processus de gestion de crise. Il a revu la cartographie des risques mise à jour, incluant les risques financiers et extra-financiers, ainsi que la méthodologie appliquée. Il a ainsi étudié le dispositif déployé en matière de sécurité informatique. Il a étudié le refinancement de certaines filiales et les raisons de ces opérations. Il a également approuvé la modification du calendrier financier pour l'année 2019. Il a également étudié les activités *process office* de la Direction financière. Après avoir écouté un des co-Commissaires aux comptes dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2018, le Comité a recommandé au Conseil le renouvellement du mandat de ce dernier. Enfin, le Comité d'audit a pré-approuvé les services réalisés par les Commissaires aux comptes autres que la certification des comptes et a approuvé, au cas par cas, des missions spécifiques.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance et ont informé régulièrement le Comité d'audit des évolutions réglementaires et comptables.

Les Commissaires aux comptes ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

## Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

### Composition

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration en 2004 et modifié par le Conseil d'administration, en 2010, qui a décidé de modifier les attributions dudit comité afin de les étendre à des fonctions en matière de ressources humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations était constitué, au 31 décembre 2018, de Mme Fanny Letier, qui en assure la présidence, Mme Marie-Hélène Habert et de M. Jean-Luc Belingard. Mmes Marie-Hélène Habert et Fanny Letier sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du comité sur les questions de sélection et de nomination d'administrateurs ainsi que sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

## Fonctionnement - Missions

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options ou attributions gratuites d'actions accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

## Travaux

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations s'est réuni trois fois en 2018. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : l'examen du renouvellement des mandats de 6 administrateurs ainsi que la mise en œuvre de l'échelonnement des mandats, les modalités de désignation de l'administrateur représentant les salariés, les plans de succession, l'examen des critères d'attribution de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux, la politique de rémunération 2018 des dirigeants mandataires sociaux et la politique de rémunération des membres du Comité de direction (incluant la partie fixe et la partie variable) appliquée à l'année 2018.

En outre, d'autres sujets ont été débattu et approuvé par le Comité, tels que : les négociations salariales annuelles, la politique de rémunération dans le Groupe (validation de la matrice de rémunération variable applicable aux salariés au titre de



l'exercice 2018 et application d'un coefficient multiplicateur de 130% applicable en 2017), le montant de l'investissement 2017 ainsi que le supplément d'investissement qui sera réparti également, la mise en place de plans de rétention, de plans d'actionnariat salariés et d'attributions gratuites d'actions, la politique de rétention dite *long term incentive*, la politique mise en œuvre pour les *talent pool* identifiés et le plan de succession, l'analyse de l'indépendance des administrateurs.

En 2018, il n'y a eu aucune modification de l'enveloppe de jetons de présence et de sa répartition entre les Comités.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

## Le Comité stratégique

### Composition

Le Comité stratégique a été créé le 15 décembre 2017. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration, ce comité est composé d'au moins 3 membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du comité.

Au 31 décembre 2018, les membres de ce comité sont Mme Marie-Paule Kieny, MM. Michele Palladino, Philippe Gillet et Jean-Luc Belingard, son Président.

### Fonctionnement - Missions

Le comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Le Comité stratégique a pour mission de débattre des principaux sujets stratégiques avec la Direction Générale, en particulier des évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, et d'orienter les choix stratégiques de la Société, tant en terme de technologies que de son modèle d'affaires.

### Travaux

Le Comité s'est réuni une fois en 2018, pour une session qui réunissait tous les administrateurs, afin de discuter du plan stratégique de la Société.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité stratégique fait un compte-rendu au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présentera les observations qu'il jugera utiles.

## 4.2.6 Mission et composition du Comité de Direction

Le Comité de Direction est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société validée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

Il est présidé par M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général, et est composé de :

- Michel Baguenault – directeur exécutif, Secrétaire Général ;
- Guillaume Bouhours – directeur exécutif, Finance, Achats, Systèmes d'Information ;
- Pierre Boulud – directeur exécutif, Région Asie Pacifique, Portefeuille et planification stratégique ;
- Nicolas Cartier – directeur exécutif, unité Microbiologie Industrielle ;
- Pierre Charbonnier – directeur exécutif, Qualité Globale, *Manufacturing & Supply Chain* ;
- François Lacoste – directeur exécutif unité Clinique ;
- Valérie Leyldé - directeur exécutif, Ressources Humaines et Communication ;
- Mark Miller – directeur exécutif, Affaires Médicales ;
- Yasha Mitrotti – directeur exécutif Région Europe, Moyen-Orient, Afrique & Performance Commerciale Monde ;
- Randy Rasmussen – directeur exécutif, Biologie Moléculaire ;
- Kirk Ririe – directeur exécutif, Innovation ; et
- Stefan Willemsen – directeur exécutif, Région Amérique.

## 4.3 Rémunérations et avantages des administrateurs

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément au Code AFEP-MEDEF et à son guide d'utilisation et respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02 (mise à jour au 30 novembre 2018), sur le « gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés référant au Code AFEP-MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF » et la position recommandation n° 2009-16 de l'AMF (mise à jour au 13 avril 2015) « Guide d'élaboration des documents de référence ».

### 4.3.1 Tableau récapitulatif des jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 400 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 mai 2017 (pour l'exercice à clore au 31 décembre 2017).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les règles de répartition des jetons de présence, fixées par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, sont les suivantes :

En euros	Montant fixe annuel *	Montant variable (par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	5 000	5 000
Comité d'audit	2 000	4 000
Comité ressources humaines, nominations et rémunérations	2 000	3 000
Comité stratégique	2 000	3 000

\* Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES JETONS DE PRÉSENCE (TABLEAU 3)

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2018 (en euros)	Jetons de présence versés en 2017 (en euros)
Alexandre Mérieux	25 000	25 000
Philippe Archinard	55 000	51 000
Jean-Luc Belingard	41 000	25 000
Harold Boël	55 000	51 000
Philippe Gillet	30 000	27 000
Marie Hélène Habert	36 000	28 000
Marie-Paule Kieny	30 000	11 667
Agnès Lemarchand	46 000	55 000
Fanny Letier	36 000	12 917
Alain Mérieux <sup>(a)</sup>	Non applicable	17 667
Michele Palladino	30 000	33 000
Frédéric Besème <sup>(b)</sup>	13 123	Non applicable
<b>Total</b>	<b>397 123</b>	<b>337 250</b>

(a) M. Alain Mérieux est Président Fondateur depuis le 28 août 2017 et ne bénéficie plus de jetons de présence depuis cette date.

(b) M. Frédéric Besème est administrateur depuis le 17 mai 2018 en tant qu'administrateur représentant des salariés.

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats éventuels au sein des filiales de la Société.



## 4.3.2 Politique de rémunération

Ce chapitre précise (i) les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2019, à savoir le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant ainsi que (ii) les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants. Ce chapitre est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce et est intégré au rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce. Ces principes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2019, sur proposition du Comité des ressources humaines, nominations, et rémunérations. Il fera l'objet d'un vote lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2019.

### 4.3.2.1 Principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019

#### Principes généraux

Le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration analysent la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble de ses composants :

- part fixe ;
- part variable annuelle ;
- part variable différée ;
- part variable pluriannuelle ;
- le cas échéant, rémunération exceptionnelle ;
- options de souscription d'actions et actions de performance entièrement conditionnelles ;
- jetons de présence ;
- avantages en nature ;
- indemnités de départ ; et
- retraite complémentaire.

Le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration prennent en compte :

- l'intérêt et la stratégie de la Société ;
- les performances et l'évolution de la Société et du dirigeant, sur une base annuelle et pluri-annuelle ;
- la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération versée directement par l'Institut Mérieux, le cas échéant ;
- des analyses de pratiques de marché qui permettent de comparer le niveau et la structure de la rémunération du dirigeant avec ceux d'autres sociétés de taille comparable du SBF 120 (niveau et progression de la rémunération, positionnement et poids respectif de chacune des composantes de la rémunération) et des sociétés internationales opérant dans des métiers similaires ; et

- le cas échéant, des situations particulières qui peuvent donner lieu en cas de circonstances exceptionnelles à des rémunérations exceptionnelles.

L'ensemble est revu tous les ans.

Par ailleurs, le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration ont décidé :

- qu'aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée en cas de départ ; et
- qu'aucune rémunération supplémentaire ne serait versée par une filiale du Groupe en dehors des jetons de présence.

#### La rémunération fixe

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité de la Société, l'ancienneté dans le Groupe, et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La rémunération fixe ne peut être revue qu'à des échéances longues – en principe 2 à 3 ans – hors révision globale des salaires appliquée à l'ensemble du personnel de la Société et sauf événement exceptionnel.

Par ailleurs, en sus de leurs fonctions au sein de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent exercer des fonctions au sein de l'Institut Mérieux, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés, au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat. Cette rémunération n'est pas refacturée à la société bioMérieux. La rémunération versée par l'Institut Mérieux est donc exclue du vote de l'Assemblée générale.

#### La rémunération variable annuelle

##### Principe applicable dans la Société

La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise aux mêmes plafonds et mécanismes que l'ensemble des salariés de la Société.

Cette part variable est exprimée en pourcentage du salaire de base au 31 décembre de l'année. Ce pourcentage dépend du niveau de classification. Il s'agit d'une cible théorique de part variable lorsque le collaborateur atteint 100 % de ses objectifs. Dans tous les cas, ces objectifs sont plafonnés à 120 % de réalisation.

S'applique ensuite le coefficient multiplicateur de la Société (applicable à l'ensemble des collaborateurs français et américains hors forces de vente, et des *Global Leaders*) selon une matrice définie chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle courante contributive (matrice MBO). Cette matrice présente 10 niveaux de croissance de chiffre d'affaires et 9 niveaux de marge opérationnelle courante contributive. Le croisement de chacune de ces variables définit le pourcentage du coefficient multiplicateur. Cette matrice, arrêtée par le Comité ressources humaines, nominations et rémunérations et le Conseil d'administration, définit un coefficient multiplicateur minimum de 70 % et maximum de 150 % en 2019.

Ainsi, le montant maximum de la part variable ne pourra dépasser 168 % du salaire de référence au 31 décembre 2018.

La rémunération variable se calcule de la manière suivante :

*Salaire de base au 31 décembre x cible de bonus x % d'objectifs atteints  
x coefficient multiplicateur de la Société*

## Application spécifique aux dirigeants mandataires sociaux

Concernant les dirigeants mandataires sociaux, les objectifs sont fixés pour l'exercice. Ces objectifs prennent en compte des critères de performance retenus en fonction de la stratégie de la Société.

Ils sont constitués d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui sont revus chaque année et définis en fonction des priorités stratégiques définies pour le Groupe. En 2019, les objectifs seront les suivants :

- les objectifs quantitatifs financiers du Groupe, basés sur la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante contributive budgétées représentant 60 % de la cible de variable. Le Conseil d'administration appréciera les critères d'atteinte de cet objectif en appliquant la matrice MBO ; et
- les objectifs qualitatifs représentant 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés à la stratégie pour 60 %, tenant compte de l'exécution de la feuille de route de la Société (acquisitions et projets de transformation, notamment *Global Commercial Performance* et *Global Customer Service*), à l'amélioration des résultats en matière de RSE (environnement et diversité) pour 15 %, et à l'avancement des projets de R&D pour 25 %. Le détail de ces critères est considéré comme confidentiel par la Société.

Le taux de réalisation des objectifs et le montant de la part variable sont déterminés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, lors de la réunion au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Le Conseil d'administration débat de la performance du Président Directeur Général hors sa présence.

## Rémunération variable différée

Le Conseil d'administration peut décider d'une rémunération variable d'après des critères qualitatifs, des critères quantitatifs et sous condition de présence. En 2019, aucune rémunération variable différée ne sera proposée au Président Directeur Général.

## Rémunérations variables pluriannuelles

Des rémunérations variables pluriannuelles peuvent être mises en place pour les dirigeants mandataires sociaux. En 2019, aucune rémunération variable pluriannuelle ne sera proposée au Président Directeur Général.

## Rémunérations exceptionnelles

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier de rémunérations exceptionnelles dans des cas de performance spécifique ou de mise en œuvre particulièrement réussie de certains projets par lesdits dirigeants. En 2019, aucune rémunération exceptionnelle ne sera proposée au Président Directeur Général.

## Options de souscription d'actions et actions de performance

### Principes généraux

Le niveau de l'attribution déterminé tient compte de l'ensemble des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des pratiques de marché suivies par des sociétés cotées comparables.

D'une façon générale, les proportions respectives d'options de souscription et d'actions de performance allouées varient selon le niveau de responsabilité et la performance des bénéficiaires, la

proportion d'options de souscription croissant avec le niveau des responsabilités et la performance.

La valeur IFRS2 de toute attribution est limitée à une année de rémunération fixe et variable cible, cette dernière correspondant à la rémunération obtenue lorsque les réalisations sont strictement en ligne avec les objectifs fixés. Le montant total des attributions annuelles aux mandataires sociaux ne doit pas excéder 2,5 % de l'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée générale pour les attributions de stock-options et d'actions gratuites au sein du Groupe, ni 5 % de l'attribution totale annuelle (calculée, le cas échéant, en équivalent stock-options en cas d'attribution combinée de stock-options et d'actions de performance).

## Respect d'équilibre et de mesure

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux et la levée des options de souscription d'actions et l'acquisition des actions sont liées à des conditions de performance (internes et/ou externes) sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. La condition de présence des dirigeants mandataires sociaux dans les effectifs de la Société, lors de la levée de l'option ou l'acquisition définitive des actions de performance, est nécessaire et formalisée dans le règlement du plan.

Le total des plans d'options d'actions et d'actions de performance représente une faible part du capital.

## Obligation de conservation des actions attribuées par la Société

Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration fixe lors de leur attribution le nombre d'actions que le mandataire social ne peut pas céder :

- s'agissant des actions de performance, un nombre d'actions correspondant à 40 % des actions de performance, qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition ;
- s'agissant des stock-options, un nombre d'actions issues de chaque levée d'options correspondant à 40 % du gain net théorique (après impôt et prélèvement sociaux) calculé à la date de la levée d'options.

Ces obligations de conservation cesseront 3 ans après l'attribution ou au terme des fonctions des mandataires sociaux.

Compte tenu du niveau significatif d'obligations de conservation fixé, il n'y a pas lieu d'imposer une obligation d'acheter une quantité définie d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions de performance tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

L'ensemble des actions détenues par les dirigeants mandataires sociaux, qu'elles soient ou non soumises à l'obligation de conservation ci-dessus, doivent être détenues au nominatif.

Par ailleurs, les règles de conduite internes au Groupe, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, interdisent toute cession d'actions durant une période de 30 jours calendaires précédant la date de la publication des comptes annuels et semestriels de la Société (cette période étant réduite à 21 jours calendaires s'agissant des résultats trimestriels). Cette obligation d'abstention de réaliser une ou plusieurs opérations sur les titres de la Société prend fin 1 jour franc après que l'information privilégiée ait été rendue publique de manière incontestable (communiqué de presse officiel, par exemple). Pendant les périodes autorisées, la consultation préalable de la Direction juridique en cas de doute sur la capacité à réaliser une opération est



rappelée. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le dirigeant mandataire social ne peut également pas exercer pendant ces périodes d'interdiction les options qui lui ont été attribuées, y compris s'il s'agit de levée simple d'options non suivie d'une cession des actions.

Les plans d'attributions gratuites d'actions des dirigeants, comme tous ceux mis en œuvre au sein de la Société, prévoient expressément qu'il est interdit aux dirigeants mandataires sociaux de conclure des transactions financières qui auraient pour effet de couvrir le risque inhérent à ces attributions. L'interdiction s'applique pour toute la durée de la période d'acquisition des droits et, le cas échéant, pour toute période de conservation.

En 2019, aucune option de souscription d'action ni action de performance ne sera attribuée au Président Directeur Général.

### Autres éléments de rémunération et avantages de toute nature

#### Jetons de présence

Les jetons de présence versés aux dirigeants mandataires sociaux s'inscrivent dans l'enveloppe approuvée par l'Assemblée générale et sont les mêmes que ceux versés aux autres administrateurs. Leur répartition est définie par le Conseil d'administration et est composée d'une part fixe et d'une part variable, propres à chaque Conseil et

comités. Ils sont versés en fonction de la présence des dirigeants aux Conseils (ils ne sont pas membres des comités).

#### Retraites complémentaires

Les retraites complémentaires des dirigeants sont les mêmes que celles dont bénéficient les cadres de la Société, à savoir une retraite dite « article 83 », à cotisations définies.

#### Avantages en nature

Les dirigeants mandataires sociaux disposent d'un véhicule de statut. Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de statut fourni par l'Institut Mérieux, non refacturé à bioMérieux. Cet élément est donc exclu du vote de l'Assemblée générale de 2019.

#### Indemnités de départ

Le Conseil d'administration peut décider d'une indemnité de départ dans les conditions de marché et selon les règles du Code AFEP-MEDEF.

Le Président Directeur Général ne bénéficie pas d'une indemnité de départ.

### 4.3.2.2 Éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018

#### M. Alexandre Mérieux en sa qualité de Président Directeur Général

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	504 202 €	La rémunération fixe totale au titre de l'exercice 2018 a été versée par la société Institut Mérieux pour 83 369 € (non refacturée à bioMérieux) et 420 833 € par la société bioMérieux. Cette rémunération a fait l'objet d'une réévaluation au 1 <sup>er</sup> juin 2018.
Rémunération variable annuelle	756 000 €	<p>La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration, hors la présence du Président Directeur Général, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, sur la base de la performance réalisée par le Président Directeur Général.</p> <p>– Les objectifs quantitatifs préétablis reposent sur la performance financière de la Société annoncée au marché en début d'année (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant contributif). Le Conseil d'administration, au regard de la performance de la Société comparée à ce qui avait été communiqué au marché, a considéré que cet objectif était atteint à 120 %.</p> <p>– Les objectifs qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. Ils représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. En particulier, 3 critères avaient été retenus par le Conseil d'administration en 2018 : la réalisation d'acquisitions pour 50 %, l'amélioration du processus de gestion des risques pour 30 % et la RSE pour 20 %. Le Conseil d'administration, qui s'est tenu en février 2019, a considéré que chacun de ces 3 critères étaient remplis à 120 %, en raison notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisitions : 2 ont été réalisées en 2018, dont 1 avec un niveau de complexité élevé ;</li> <li>• gestion des risques : régionalisation des risques (mise en place de correspondants locaux et synchronisation avec la cartographie des risques Groupe), processus de gestion de crise finalisé, gestion globale des risques améliorée avec mise en place d'indicateurs et identification des risques émergents.</li> <li>• RSE : amélioration des indicateurs environnementaux, amélioration de la notation Ecovadis.</li> </ul> <p>Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société bioMérieux. Le montant de la rémunération variable attribuée lors de l'exercice 2018 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Président Directeur Général été arrêté à 756 000 € (soit 168 % de sa rémunération fixe au 31 décembre 2018 au titre de son mandat au sein de bioMérieux), calculé sur la base de 120 % des objectifs réalisés et application du coefficient multiplicateur 2018 de la Société de 140 %.</p>
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2018. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	25 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	7 692 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'un véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	17 271 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C, au titre de bioMérieux (16 360 €) et au titre de l'Institut Mérieux (912 €).



## 4.3.2.3 Informations requises sur les mandataires sociaux dans le cadre du document de référence

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES  
(TABLEAU 1)

## à M. Alexandre Mérieux – Président Directeur Général

En euros	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 292 894	1 087 629
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>Total</b>	<b>1 292 894</b>	<b>1 087 629</b>

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES  
(TABLEAU 2)

## à M. Alexandre Mérieux – Président Directeur Général

En euros	Montants au titre de l'exercice 2018		Montants au titre de l'exercice 2017	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (bioMérieux)	420 833	380 000 <sup>(a)</sup>	380 000	380 000
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	83 369	83 369	82 137	82 137
<b>RÉMUNÉRATION FIXE TOTALE</b>	<b>504 202</b>	<b>463 369</b>	<b>462 137</b>	<b>462 137</b>
Rémunération variable (bioMérieux) <sup>(a)</sup>	756 000	592 800	592 800	592 800
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
<b>RÉMUNÉRATION VARIABLE TOTALE</b>	<b>756 000</b>	<b>592 800</b>	<b>592 800</b>	<b>592 800</b>
Cible de variable sur le total en % (uniquement sur la part bioMérieux) <sup>(a)</sup>	100 %	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable réelle en % <sup>(a)</sup>	168 %	156 %	156 %	156 %
Rémunération variable maximale <sup>(a)</sup>	168 %	168 %	162 %	156 %
Jetons de présence	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	7 692	7 692	7 692	7 692
<b>TOTAL</b>	<b>1 292 894</b>	<b>1 088 861</b>	<b>1 087 629</b>	<b>1 087 629</b>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant

(a) La rémunération variable est calculée sur le salaire de base de référence au 31 décembre, soit 450 000 €. Tous les pourcentages sont calculés en fonction de cette base lorsqu'il s'agit des montants dus au titre de l'exercice. La rémunération variable maximale 2018 prend en compte le coefficient multiplicateur 2018 de 140 % applicable à l'ensemble des collaborateurs.

(b) Véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.

(c) La rémunération annuelle brute approuvée par l'Assemblée générale du 26 mai 2018 et effective au 1<sup>er</sup> juin 2018 de 450 000 € n'a pas été mise en œuvre sur 2018. Elle a fait l'objet d'une correction rétroactive sur l'exercice 2019.

## SYNTHÈSE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES CI-DESSUS (TABLEAU 11)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail <sup>(a)</sup>		Régime de retraite supplémentaire <sup>(b)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>M. Alexandre Mérieux</b> Président Directeur Général Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2022		✓	✓			✓		✓

(a) M. Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, cette partie n'est pas refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de dirigeant mandataire social.

(b) M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération par l'Institut Mérieux, dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. M. Alexandre Mérieux bénéficie également d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération versée par bioMérieux.

## TABLEAUX SUR LES JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXECUTIFS (TABLEAU 3)

### à M. Philippe Archinard - administrateur

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, une partie de la rémunération de M. Philippe Archinard est directement versée par la société Transgene, ce qui explique la diminution de la part portée par l'Institut Mérieux. La part versée par l'Institut Mérieux, en qualité de directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux, est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés.

La fixation de la rémunération brute variable de M. Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2018	Montants versés au titre de l'exercice 2017
Jetons de présence <sup>(a)</sup>	55 000	51 000
Autres rémunérations <sup>(b)</sup>	281 860	271 934
<b>Total</b>	<b>336 860</b>	<b>322 934</b>

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucun jeton de présence n'est versé à M. Philippe Archinard, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées par l'Institut Mérieux :

- en 2018, 135 074 euros au titre de sa rémunération fixe, 135 000 euros au titre de sa rémunération variable, 8 856 euros au titre d'avantages en nature, et 2 929 euros au titre de l'article 83 ;
- en 2017, 133 078 euros au titre de sa rémunération fixe, 130 000 euros au titre de sa rémunération variable, et 8 856 euros au titre d'avantages en nature.

### à M. Jean-Luc Bélingard - administrateur

M. Jean-Luc Bélingard est administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux. La part versée par l'Institut Mérieux est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés, en raison de sa contribution au renforcement du rôle du diagnostic médical en France et à l'étranger.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2018	Montants versés au titre de l'exercice 2017
Jetons de présence (a)	41 000	25 000
Autres rémunérations (b)	132 848	1 252 424
<b>TOTAL</b>	<b>173 848</b>	<b>1 277 424</b>

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucun jeton de présence n'est versé à M. Jean-Luc Bélingard, au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées :

- en 2018, par l'Institut Mérieux, 120 000 euros au titre de sa rémunération fixe, 10 433 euros d'avantages en nature, 2 415 euros au titre de l'article 83 ;
- en 2017 (i) par bioMérieux, en sa qualité de Président Directeur Général jusqu'au 15 décembre 2017, 500 498 euros au titre de sa rémunération fixe, et 1 252 424 euros au titre de sa rémunération variable, et (ii) par l'Institut Mérieux, 375 323 euros au titre de sa rémunération fixe, et 16 468 euros d'avantages en nature.

Par ailleurs, il est rappelé que M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'actions de performance de la Société décrite ci-dessous.

Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
26 mai 2016	60 000 (b)	2 394 000 €	26 mai 2019	À la fin du mandat de M. Jean-Luc Belingard

(a) À la date d'attribution des actions (26 mai 2016) selon la méthode comptable IFRS 2.

(b) Quantité mise à jour par rapport au document de référence 2016, à la suite de la division du nominal intervenue le 20 septembre 2017.

(c) Conditions de présence et conditions de performance. Les conditions de performance intègrent (i) 50 % de critères qualitatifs prenant en compte notamment l'intégration de BioFire et (ii) 50 % de critères quantitatifs relatifs à l'amélioration du résultat opérationnel courant contributif (ROCC) du Groupe en 2016 et, à compter de 2017, du cash-flow libre (FCF). Si le ROCC 2016, à périmètre constant, est supérieur ou égal au ROCC 2015, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2017, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2016, un tiers des critères quantitatifs sera validé ; si le FCF 2018, à périmètre constant, est supérieur à celui de 2017, un tiers des critères quantitatifs sera validé. Certains critères qualitatifs de performance sont gardés confidentiels pour des raisons stratégiques.

Le Conseil d'administration du 26 février 2019 a validé les conditions de présence et de performance indiquées ci-dessus. Les actions seront acquises et ainsi livrées à M. Jean-Luc Belingard le 26 mai 2019.

#### à M. Frédéric Besème - administrateur représentant les salariés

M. Frédéric Besème est Manager de la RSE au sein de bioMérieux.

En euros	Montants versés au titre de l'exercice 2018	Montants versés au titre de l'exercice 2017
Jetons de présence <sup>(a)</sup>	13 123	Non applicable
Autres rémunérations <sup>(b)</sup>	87 477	85 697
<b>TOTAL</b>	<b>100 600</b>	<b>85 697</b>

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux.

(b) Rémunérations versées par bioMérieux au titre de son contrat de travail :

- en 2018, 76 545 euros au titre de sa rémunération fixe, 9 878 euros de sa rémunération variable et 1 054 euros de l'article 83 ;
- en 2017, 75 731 euros au titre de sa rémunération fixe, 8 781 euros de sa rémunération variable et 1 185 euros de l'article 83.

#### Autres administrateurs

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2018 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de

l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des jetons de présence visés ci-dessus.

## AUTRES TABLEAUX FIGURANT DANS LA RECOMMANDATION AMF N° 2009-16 NON REPRIS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Le tableau 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe), le tableau 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social), le tableau 6 (Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou toute société du Groupe) et le tableau 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social) sont sans objet, car aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par l'un des dirigeants

mandataires sociaux, et aucune action de performance n'a été attribuée ou n'est devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance n'ayant été réalisée par la Société respectivement au profit de ses mandataires sociaux et de ses dirigeants mandataires sociaux.

Le tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) figure au § 7.4.3.3.

### 4.3.3 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2018, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

### 4.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

### 4.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Néant.



## 4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel *Internal Control – Integrated Framework*, émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)* ;
- le cadre de référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

En particulier, le contrôle interne comptable et financier concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits réalisés par le département Audit interne, risques et conformité, rattaché à l'Institut Mérieux, tels que décrits ci-après.

Sous l'autorité du directeur exécutif Finance, Achats, Systèmes d'Information, membre du Comité de Direction, la Direction financière encadre des fonctions centralisées et les Directions administratives et financières de chacune des autres entités du Groupe.

### 4.4.1 Acteurs

#### Comptabilité/Finance

bioMérieux a élaboré un manuel des principes comptables et de consolidation à l'usage des sociétés du Groupe qui répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données.

#### Contrôle de gestion

Le budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.

#### Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale.

#### Trésorerie / Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. À ce titre, elle a notamment mis en place un système de cash pooling, dont bioMérieux SA est la société pivot, et met en œuvre une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'audit.

Par ailleurs, bioMérieux SA est en charge de gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au § 2.7. Les moyens mis en œuvre consistent, dans un contexte de facturation des ventes dans la monnaie locale des clients, en la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable, et en une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations. Cette politique de change vise à protéger les niveaux de taux de change retenus au budget.

#### Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (Conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;

- de l'existence d'un support financier et administratif, notamment à travers les centres de services partagés (cf. § 4.4.2) ;
- d'une analyse mensuelle de leur *reporting*. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel contributif et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

## Département Relations investisseurs

Les textes de toutes les éditions financières de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction Finance, Achats, Systèmes d'Information. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

### 4.4.2 Processus

Les activités de contrôle sont réalisées par les directions financières et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Audit interne, risques et conformité de l'Institut Mérieux supervise la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivis réguliers, qui sont réalisés par les équipes internes de bioMérieux (cf. chapitre 2).

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants.

## Manuel de contrôle interne

La Direction financière dispose d'un manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce manuel est accompagnée de formations auprès des équipes financières locales. Il a été mis à jour afin de renforcer les contrôles en matière de lutte contre la corruption.

Ce manuel porte notamment sur les règles de séparation des tâches, les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements, les modalités de contrôle de la paie et les principes de contrôle interne, de *reporting* financier et d'arrêtés des comptes.

## Contrôle interne dans les régions et filiales

Les directeurs de chaque région et des filiales, ainsi que les directeurs financiers, ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation des informations relatives à ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

## Mise en place des centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés ont été mis en place en Pologne et en Argentine en 2012. À fin 2018, ces deux centres supportent 23 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

## Mise en place d'un progiciel de gestion intégré

La Société a déployé un progiciel de gestion intégré dans 36 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

## Mise en place d'un parcours de formation financière

La Direction financière assure la formation de tout nouveau directeur ou responsable financier de filiale aux procédures et aux outils (plusieurs sessions se tiennent chaque année), ainsi que l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

### 4.4.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

## Départements d'Audit interne et des risques

Au sein du département Audit interne, risques et conformité, les équipes dédiées à l'audit interne s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales. Elles mènent des audits en s'appuyant sur une trentaine de collaborateurs de différentes fonctions et compétences.

Les conclusions sont partagées avec les équipes dédiées aux risques, contribuant ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels *via* un dispositif d'analyse du risque et de missions de conseil.

Une charte définit la fonction de l'audit interne, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée qui répond aux standards de la profession.

À partir d'une analyse des risques centraux, les équipes d'audit interne et de risques établissent un plan d'audit annuel, actualisé régulièrement, ainsi qu'une synthèse des travaux réalisés et des conclusions qui sont présentés régulièrement au Comité d'audit et au Comité de Direction.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les activités d'Audit interne ont été transférées à l'Institut Mérieux qui a souhaité renforcer sa direction Audit Groupe, comprenant l'audit interne, les risques et la conformité, afin de poursuivre un objectif de cohérence des processus, de gestion des risques et de sécurisation de l'Institut Mérieux et de toutes ses sociétés contrôlées et ce, pour répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables. Cette modification a fait l'objet d'un avenant au contrat de prestation de services rendu par l'Institut Mérieux dans le cadre d'une convention réglementée (cf. § 7.7)

### Audits externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres,

et du réseau de Grant Thornton, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux du département Audit interne, risques et conformité.





# 5

## COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

<b>5.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b><u>RFA</u> 140</b>	<b>5.4 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE</b>	<b>145</b>
<b>5.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS</b>	<b><u>RFA</u> 141</b>	<b>5.5 INVESTISSEMENTS</b>	<b><u>RFA</u> 145</b>
5.2.1 Chiffre d'affaires	141	5.5.1 Principaux investissements réalisés	145
5.2.2 Situation financière	142	5.5.2 Principaux investissements en cours	145
<b>5.3 TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>144</b>	5.5.3 Principaux investissements à venir	145
5.3.1 Capitaux	144	<b>5.6 INFORMATION SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS</b>	<b><u>RFA</u> 145</b>
5.3.2 Source et montant des flux de trésorerie	144	5.6.1 Événements intervenus depuis la clôture	145
5.3.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	144	5.6.2 Perspectives pour l'exercice 2019	146
5.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	144		
5.3.5 Sources de financement attendues	144		

## 5.1 Informations financières sélectionnées

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2018	2017	Variation à données publiées
Chiffre d'affaires	2 421	2 288	+5,8 %
Marge brute	1 302	1 212	+7,5 %
Résultat opérationnel courant contributif <sup>(a)</sup>	361	335	+7,8 %
Résultat opérationnel <sup>(b)</sup>	344	315	+9,1 %
Résultat de l'ensemble consolidé	256	238	+7,6 %
Résultat net par action (en euros)	2,18	2,02	

(a) Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition.

(b) Le résultat opérationnel est la somme du résultat opérationnel courant contributif, des frais liés à l'acquisition et à l'amortissement du prix d'acquisition de la société BioFire, ainsi que des « éléments significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

### BILAN CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
<b>Actif</b>		
Actifs non courants	2 094	1 709
Actifs courants	1 296	1 279
Actifs destinés à être cédés	0	2
<b>Total actif</b>	<b>3 390</b>	<b>2 990</b>
<b>Passif</b>		
Capitaux propres	2 003	1 737
Passifs non courants	630	601
Passifs courants	756	652
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	0	0
<b>Total passif</b>	<b>3 390</b>	<b>2 990</b>

### TABLEAU DES FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET D'ENDETTEMENT

En millions d'euros	2018	2017
<b>EBITDA <sup>(a)</sup> (avant produits et charges non récurrents)</b>	<b>519</b>	<b>475</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>387</b>	<b>357</b>
Flux liés aux activités d'investissement	-227	-183
Autres flux	6	-9
<b>Cash-flow libre <sup>(b)</sup></b>	<b>166</b>	<b>165</b>
Flux liés aux acquisitions de sociétés	-197	-16
Dividendes	-40	-39
Rachat et revente d'actions propres	-23	-1
<b>Variation de l'endettement net (trésorerie nette)</b>	<b>-94</b>	<b>109</b>
Endettement net (trésorerie nette) à l'ouverture	156	275
Variation de l'endettement net (trésorerie nette) et impacts de change	-111	119
<b>Endettement net (trésorerie nette) à la clôture</b>	<b>267</b>	<b>156</b>

(a) Somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation.

(b) Cash-flow avant acquisition de titres de participation et dividendes.

## 5.2 Examen de la situation financière et des résultats

### 5.2.1 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires de bioMérieux a atteint 2 421 millions d'euros contre 2 288 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une hausse à taux de change et périmètre constants de 9,9 % dépassant légèrement l'objectif fixé autour de 9,5 %. Comme

attendu, les effets de change ont eu un impact négatif de 95 millions d'euros sur l'année 2018. La croissance publiée en euros a ainsi atteint 5,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires – 31 décembre 2017	2 288	
Effets de change <sup>(a)</sup>	-95	-4,1 %
Variation de périmètre <sup>(b)</sup>	+1	0,0 %
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+227	+9,9 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>2 421</b>	<b>+5,8 %</b>

(a) Les effets de change sont déterminés en convertissant les données de la période en cours au taux de change moyen de l'année précédente de la période de comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.

(b) Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

. pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;

. pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;

. pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes de la période le montant des ventes réalisées par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;

. pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes de la période les ventes réalisées durant la période précédente par les entités cédées.

L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et par zone géographique, est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par région (en millions d'euros)	12 mois 2018	12 mois 2017	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
Amérique	1 070,2	1 007,5	+6,2 %	+12,5 %
Amérique du Nord	929,6	851,2	+9,2 %	+14,0 %
Amérique latine	140,6	156,3	-10,0 %	+4,1 %
Europe *	921,6	883,5	+4,3 %	+5,9 %
Asie Pacifique	429,5	397,2	+8,1 %	+12,4 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 421,3</b>	<b>2 288,2</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>+9,9 %</b>

\* Y compris le Moyen-Orient et l'Afrique.

- Le chiffre d'affaires de la région Amérique (44 % du CA total du Groupe) a atteint 1 070 millions d'euros, en hausse de 12,5 % d'une année sur l'autre.
  - En Amérique du Nord (38 % du CA total du Groupe), la croissance a principalement été portée par le développement de la gamme de biologie moléculaire BIOFIRE® FILMARRAY® avec une saison grippale particulièrement intense en début d'année. Dans le domaine des immunoessais, la pression sur les prix des dosages de la procalcitonine a continué de peser sur la croissance du chiffre d'affaires malgré la progression des volumes.
  - En Amérique latine, la croissance des ventes a été dynamique dans l'ensemble des pays à l'exception du Brésil où l'activité a été ralentie du fait d'un contexte économique défavorable et du changement du logiciel de gestion local.
- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (38 % du CA total du Groupe), le chiffre d'affaires a atteint 922 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à l'année précédente.
  - En Europe (31 % du CA total du Groupe), la croissance a été portée par l'ensemble des pays, grâce à la bonne dynamique des gammes de biologie moléculaire et de microbiologie industrielle.
  - Dans la zone Russie – Moyen-Orient – Afrique, bioMérieux a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de près de 20%. Cette dynamique a été soutenue à la fois par une progression de l'activité de l'ensemble des gammes, ainsi que par des hausses de prix.
- En Asie Pacifique (18 % du CA total du Groupe), les ventes ont atteint 429 millions d'euros en hausse de plus de 12 % d'une année sur l'autre, grâce aux bonnes performances de la Chine, de l'Inde et des pays d'Asie du Sud-Est. Cette dynamique positive a notamment été portée par le développement de la microbiologie clinique et des immunoessais.



L'évolution d'une année sur l'autre et **par application** de l'activité est résumée ci-après :

Chiffre d'affaires par application (en millions d'euros)	12 mois 2018	12 mois 2017	Variation à données publiées	Variation à devises et périmètre constants
<b>Applications cliniques</b>	<b>1 987,8</b>	<b>1 875,6</b>	<b>+6,0 %</b>	<b>+10,1 %</b>
Microbiologie	964,9	946,4	+2,0 %	+6,0 %
Immunoessais	441,8	457,3	-3,4 %	+0,1 %
Biologie Moléculaire	549,0	440,4	+24,7 %	+29,8 %
Autres gammes <sup>(a)</sup>	32,1	31,6	+1,6 %	+4,1 %
<b>Applications Industrielles <sup>(b)</sup></b>	<b>433,5</b>	<b>412,5</b>	<b>+5,1 %</b>	<b>+9,1 %</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 421,3</b>	<b>2 288,2</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>+9,9 %</b>

(a) incluant Applied Maths, BioFire Defense et les collaborations de R&D relatives aux applications cliniques

(b) incluant les collaborations de R&D relatives aux applications industrielles

- Dans le domaine clinique, qui a représenté environ 82 % des ventes totales cumulées du Groupe, le chiffre d'affaires s'est établi à 1 988 millions d'euros, en hausse de 10 % d'une année sur l'autre.
- Dans le domaine de la microbiologie, la croissance a été principalement alimentée par la progression robuste de la gamme d'hémoculture BACT/ALERT®, par la hausse des ventes de la gamme VITEK®, et par le développement rapide des systèmes d'automatisation du laboratoire.
- L'activité en immunoessais a été contrastée en 2018. La croissance des volumes en Chine, au Moyen-Orient et en Afrique a été plus que neutralisée par la pression sur les prix des tests de dosage de la procalcitonine aux États-Unis, et par la décroissance des ventes de tests de sérologie manuels. Au terme de l'année, les ventes de réactifs VIDAS® affichent une croissance de 2 % environ.
- En biologie moléculaire, la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® a enregistré une progression de sa base installée de 2 100 unités au cours de l'année pour atteindre un total 8 200 unités. Le déploiement international s'est accéléré au cours de l'année avec des ventes hors États-Unis qui représentent environ 17 % des ventes totales de la gamme. Au terme de l'année 2018, le chiffre d'affaires de la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® atteint 483 millions d'euros, en hausse de 37 % d'une année sur l'autre.
- Le chiffre d'affaires des applications industrielles, qui représente environ 18 % des ventes du Groupe, s'est établi à 433 millions d'euros, en hausse de 9,1 % d'une année sur l'autre, portée par la dynamique des gammes destinées aux clients pharmaceutiques, ainsi que par la progression rapide des solutions de biologie moléculaire dédiées à l'agroalimentaire.

## 5.2.2 Situation financière

### 5.2.2.1 Compte de résultat

#### Marge brute

À fin décembre 2018, la marge brute atteint 1 302 millions d'euros, soit 53,8 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport aux 53,0 % constatés à fin décembre 2017, malgré des effets de change défavorables qui ont pesé pour environ 90 points de base. La hausse du taux de marge brute à taux de change constant provient principalement de l'amélioration du mix produit associée à une croissance solide des volumes. Elle a également bénéficié de l'allongement des durées d'amortissement de la base installée d'instruments placés chez les clients du Groupe afin de mieux refléter leur durée d'exploitation.

#### Résultat opérationnel courant contributif

Au terme de l'exercice 2018, le résultat opérationnel courant contributif s'est établi à 361 millions d'euros contre 335 millions d'euros au 31 décembre 2017. La marge opérationnelle courante contributive a atteint 14,9 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport aux 14,6 % enregistrés sur l'exercice précédent. La rentabilité du Groupe s'est ainsi améliorée malgré l'enregistrement sur l'exercice de forts effets négatifs de change à hauteur de 40 millions d'euros environ d'une année sur l'autre et de charges de

17 millions d'euros associées à la consolidation des sociétés acquises en 2018. Ces effets négatifs ont plus que compensé une variation positive de 36 millions d'euros d'une année sur l'autre liée à certains plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action de bioMérieux (*phantom share plans*) dont la valorisation a suivi la baisse de l'action au deuxième semestre.

Les charges commerciales et les frais généraux se sont élevés à 646 millions d'euros, soit 26,7 % du chiffre d'affaires, en hausse de 9,4 %, à taux de change constants (+7 % à taux courant). Cette progression est principalement liée au renforcement des équipes commerciales dédiées à la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® et des équipes en Asie, notamment au Japon suite à la reprise de la distribution en direct.

Au terme de l'exercice 2018, les frais de R&D se sont établis à 327 millions d'euros, soit 13,5 % du chiffre d'affaires, à comparer à 304 millions d'euros, soit 13,3 % du chiffre d'affaires en 2017. Cette progression de 7 % à taux de change constants traduit, comme prévu, une intensification des activités de R&D liées notamment à la gamme BIOFIRE® FILMARRAY® et à certaines gammes de microbiologie ainsi que l'intégration des activités d'Astute Medical.

Les autres produits de l'activité, comprenant notamment les crédits d'impôts en faveur de la recherche, les subventions reçues et le produit net des redevances perçues, ont atteint 31 millions d'euros en 2018, stables d'une année sur l'autre.

## Résultat opérationnel

La charge d'amortissement des actifs revalorisés à la date d'acquisition de BioFire a atteint 18 millions d'euros en 2018, stable d'une année sur l'autre. Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe en 2018 a atteint 343 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport aux 315 millions d'euros enregistrés en 2017.

## Résultat de l'ensemble consolidé

La charge financière nette a représenté 23 millions d'euros en 2018, en légère augmentation par rapport à 2017 où elle s'est élevée à 22 millions d'euros. Le coût de l'endettement financier net a représenté 18,5 millions d'euros en 2018, contre 16,2 millions d'euros en 2017, et les autres produits et charges financiers se sont élevés à 4,5 millions d'euros, à comparer à 6,2 millions d'euros en 2017 grâce à une baisse des coûts des couvertures sur les changes. Au 31 décembre 2018, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe a atteint 20,3 %, à comparer à 18,6 % au terme de l'exercice 2017 qui avait bénéficié d'éléments non récurrents au titre de la réforme fiscale américaine. En 2018, le TEI reflète l'impact positif récurrent de cette même réforme et a été favorisé par le versement d'une contribution exceptionnelle au plan de retraite américain et à la résolution favorable d'un litige fiscal en Suède. Au total, le résultat de l'ensemble consolidé s'est établi en 2018 à 257 millions d'euros, en progression de 8,3 % par rapport aux 238 millions d'euros enregistrés en 2017.

### 5.2.2.2 Flux de trésorerie

#### Génération de trésorerie libre (*free cash-flow*)

L'EBITDA a atteint 519 millions d'euros à fin décembre 2018, soit 21,4 % du chiffre d'affaires, en hausse de 9 % comparé aux 475 millions d'euros de l'année 2017. Cette hausse reflète la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Les décaissements d'impôt ont représenté 65 millions d'euros, en baisse par rapport aux 91 millions d'euros versés l'année précédente, du fait de la mise en place de la réforme fiscale américaine qui a abaissé le taux d'imposition fédéral de 35 % à 21 %. Au cours de l'exercice 2018, le besoin en fonds de roulement n'a augmenté que de 3 millions d'euros, malgré la croissance soutenue de l'activité du Groupe sur la période. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé au même rythme que l'activité, avec une augmentation de 27 millions d'euros en 2018 et des délais de rotation quasi stables ;
- les crédits clients ont augmenté de 30 millions d'euros, reflétant principalement la croissance de l'activité et le maintien des délais de recouvrement ;
- les variations liées aux dettes fournisseurs ont augmenté de 14 millions d'euros, en ligne avec l'activité ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement s'améliorent de 41 millions d'euros, principalement du fait de l'augmentation des dettes fiscales et sociales, qui incluent désormais la provision au titre des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action (*phantom share plans*) en dette sociale alors qu'elles étaient précédemment enregistrées en dette financière.

En outre, bioMérieux avait enregistré, au premier semestre 2018, un versement exceptionnel au fonds de retraite américain pour

56 millions d'euros, classé en autres variations liées à l'activité. Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 9 % du chiffre d'affaires, soit 227 millions d'euros en 2018 contre 183 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

## Variation de l'endettement

Les acquisitions d'immobilisations financières, nettes des cessions, se sont élevées à 197 millions d'euros en 2018, principalement liées à l'acquisition d'Astute Medical Inc. et à la prise de participation majoritaire au capital d'Hybiome en Chine. En outre, la Société a versé un dividende de 40 millions d'euros, quasi stable d'une année sur l'autre, et a dépensé 23 millions d'euros dans le cadre de son programme de rachat d'actions pour couvrir les plans d'attribution gratuite d'actions destinés à ses collaborateurs, contre 1 million d'euros l'année précédente. Ainsi, l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2018 s'établit à 267 millions d'euros, contre 156 millions d'euros au 31 décembre 2017.

### 5.2.2.3 Ressources humaines

Au 31 décembre 2018, l'effectif global du Groupe s'élève à 11 200 collaborateurs (employés et intérimaires en équivalent temps plein) contre 10 400 à fin décembre 2017.

### 5.2.2.4 Événements marquants

#### *Business Development*

En avril 2018, bioMérieux a annoncé l'acquisition pour 90 millions de dollars d'Astute Medical Inc., une société basée à San Diego (États-Unis) qui a notamment développé le test NEPHROCHECK®, accrédité par les autorités américaines et marqué CE pour l'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë, reposant sur le dosage de deux biomarqueurs, IGFBP-7 (*Insulin-like Growth Factor-Binding Protein-7*) et TIMP-2 (*Tissue Inhibitor Metalloproteinases-2*). Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, les biomarqueurs constitutifs du test NEPHROCHECK® ont été inclus dans les recommandations de la société médicale professionnelle de chirurgie cardiaque ERAS® *Cardiac Surgery* et de l'organisation internationale *Acute Dialysis Quality Initiative* (ADQI) regroupant plus de 150 spécialistes du diagnostic et de la prise en charge de l'IRA et d'autres pathologies associées nécessitant une dialyse.

En novembre 2018, bioMérieux a acquis la majorité du capital de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd ("Hybiome") pour renforcer durablement sa présence en Chine et dans le domaine des immunoessais. Cette annonce fait suite à la prise de participation minoritaire au capital de la société effectuée en juillet 2018. Hybiome est une société basée à Suzhou (Chine) et spécialisée dans les tests d'immunoessais automatisés. Fondée en 2009, elle développe, produit et commercialise une offre complète de solutions diagnostiques (réactifs, instruments, logiciels) accréditées par la *China Food and Drug Administration* (CFDA). Hybiome compte aujourd'hui environ 300 collaborateurs dont près de 80 dédiés aux activités de R&D.

## Offre commerciale

Au cours de l'année 2018, bioMérieux a enrichi son offre commerciale dans plusieurs domaines :

- En microbiologie, marquage CE et accréditation FDA de l'extension de la base de données VITEK® MS. Cette solution innovante améliore encore la performance du système de spectrométrie de masse VITEK® MS en ajoutant à sa base de données 272 nouvelles espèces, dont 217 nouvelles bactéries et 55 nouveaux champignons. La base de données VITEK® MS compte désormais près de 16 000 souches. En outre, bioMérieux a complété sa gamme d'antibiogrammes manuels ETEST® : elle a lancé sur le marché européen ETEST® Piperacillin/Tazobactam fin 2018, et ETEST® Telavancin sur le marché américain début 2019.
- En immunoessais, lancement du test VIDAS® PTH (1-84), permettant le dosage quantitatif de l'hormone parathyroïdienne, notamment utilisé dans le suivi des insuffisances rénales chroniques. Ce nouveau test vient compléter l'offre de bioMérieux dédiée au métabolisme osseux et minéral qui comprend déjà VIDAS® Vitamine D et VIDAS® Ferritine.

- En biologie moléculaire, accréditation 510(k) de la FDA américaine et marquage CE du nouveau panel Pneumonie BIOFIRE® FILMARRAY®. Ce panel permet l'identification de 33 cibles dans plusieurs types de prélèvements – liquides de lavages bronchoalvéolaires, expectorations dont aspirations endotrachéales. La liste de cibles inclut 18 bactéries, 8 virus et 7 gènes de résistance aux antibiotiques. Pour les cibles bactériennes, 15 tests donneront une information sur la quantité de micro-organismes présents dans le prélèvement.
- Dans le domaine du contrôle microbiologique industriel, lancement du test ENDOZYME® II GO, un test de détection des endotoxines innovant dans le domaine du contrôle microbiologique pharmaceutique. Basé sur des protéines recombinantes du Facteur C de limule (rFC), ce nouveau test permet de tester les endotoxines dans l'eau de qualité pharmaceutique, les médicaments injectables et d'autres produits pharmaceutiques. Il est issu de l'expertise conjointe de bioMérieux en microbiologie et de Hyglos GmbH, société acquise par bioMérieux en 2016, spécialisée dans le domaine de la détection d'endotoxines.

## 5.3 Trésorerie et capitaux

### 5.3.1 Capitaux

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés au § 6.1.1 et note 14.1 du § 6.1.2.

### 5.3.2 Source et montant des flux de trésorerie

L'endettement net au 31 décembre 2018 ressort à 267 millions d'euros, contre 156 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les commentaires concernant le cash-flow figurent au § 5.2.2.2.

Le tableau de flux de trésorerie consolidé figure au § 6.1.1.

### 5.3.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 500 millions d'euros

arrivant à échéance le 26 janvier 2024. Enfin, en 2015, elle a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros, d'une durée de 12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Étoile. Afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme de 500 millions d'euros.

Les détails et caractéristiques de ces financements figurent en note 16 du § 6.1.2.

### 5.3.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Cf. note 16.4 du § 6.1.2.

### 5.3.5 Sources de financement attendues

D'une façon générale, les investissements industriels courants sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1).

## 5.4 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2018, à l'exception des informations mentionnées au § 5.6 du présent document de référence.

## 5.5 Investissements

### 5.5.1 Principaux investissements réalisés

L'année 2018 a été marquée par la finalisation de plusieurs projets majeurs :

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de production ;
- Marcy l'Étoile (France) : emménagement dans le nouveau bâtiment dédié aux activités de R&D en immunoessais ;
- Shanghai (Chine) : emménagement dans le nouveau Campus.

Dans ce contexte, les investissements se sont élevés à 222 millions d'euros. Ils représentent ainsi environ 9 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 183 millions d'euros au 31 décembre 2017 (incluant les variations de dettes sur acquisition d'immobilisations).

### 5.5.2 Principaux investissements en cours

En 2019, la Société prévoit un effort d'investissement global qui devrait être compris autour de 10 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Parmi les principaux projets, on peut citer la poursuite du déploiement du projet *Global ERP*, en y incluant les dernières acquisitions, ainsi que le déploiement du projet *Global CRM*.

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : poursuite des projets d'automatisation de la production des réactifs BIOFIRE® FILMARRAY® afin d'en augmenter les capacités.
- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : lancement d'un projet de construction d'un nouveau site afin d'augmenter la capacité de production des réactifs BIOFIRE® FILMARRAY®. Il sera situé dans un parc industriel différent de l'implantation actuelle des activités de production et R&D.
- St. Louis (Missouri, États-Unis) : poursuite du plan d'automatisation et augmentation de capacité des lignes de production de cartes VITEK® 2.
- Craponne (France) : poursuite de la restructuration du site afin d'améliorer et d'augmenter sa capacité d'accueil.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1).

### 5.5.3 Principaux investissements à venir

Outre les projets en cours, bioMérieux poursuivra l'adaptation et l'amélioration de son outil de production industrielle.

## 5.6 Information sur les tendances et les objectifs

### 5.6.1 Événements intervenus depuis la clôture

#### Acquisition de Invisible Sentinel Inc.

Le 7 février 2019, bioMérieux a annoncé l'acquisition d'Invisible Sentinel Inc. Cette société, basée à Philadelphie (États-Unis), développe, fabrique et commercialise des solutions de diagnostic moléculaire innovantes et simples d'utilisation pour la détection des agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons. bioMérieux a acquis la totalité des actions d'Invisible Sentinel Inc. pour environ 75 millions de dollars au comptant, sous réserve de potentiels ajustements d'usage. La société emploie 40 personnes (ETP) et a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 9 millions de dollars en 2018, avec une très forte croissance à deux chiffres par rapport à l'année précédente.

#### Nomination de Valérie Leyldé au poste de Directeur des ressources humaines et de la communication

bioMérieux annonce la nomination de Valérie Leyldé en tant que Directeur des ressources humaines et de la communication et membre du Comité de Direction. Elle succèdera ainsi dans ces fonctions à Michel Baguenault, qui reste Secrétaire Général du Groupe en charge notamment de l'audit interne, des affaires publiques, de la responsabilité sociale de l'entreprise. Diplômée d'HEC Paris et de Science Po Paris, elle était précédemment Directeur des ressources humaines, communication et relation clients au sein de Mérieux NutriSciences, après avoir occupé différents rôles au sein de la Direction des ressources humaines de bioMérieux. Cette nomination a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## 5.6.2 Perspectives pour l'exercice 2019

En 2019, bioMérieux s'attachera à entretenir la solide dynamique commerciale enregistrée durant les derniers exercices et se fixe pour objectif d'atteindre une croissance organique de ses ventes comprise entre 7,0 et 8,5 %, à taux de changes et périmètre constants. La croissance reportée en euros devrait être proche de la croissance organique. Ces objectifs tiennent compte d'une épidémie de grippe d'intensité normale en 2019 alors qu'elle avait été particulièrement forte au cours de l'exercice 2018. En conséquence, bioMérieux anticipe une croissance de l'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 plus faible que pour les autres trimestres. En outre, bioMérieux se fixe pour objectif de continuer à améliorer sa profitabilité tout en investissant pour renforcer ses positions. La Société vise l'atteinte d'un résultat

opérationnel courant contributif compris entre 385 et 400 millions d'euros, à taux de changes courants. Cette fourchette inclut des effets de changes attendus négatifs à hauteur de 5 millions d'euros environ ainsi que l'impact dilutif de l'intégration des sociétés récemment acquises Astute Medical, Hybiome et Invisible Sentinel pour 10 millions d'euros. À noter que les plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action (*phantom share plans*) perdureront en 2019. Ces objectifs ont été établis en excluant les effets négatifs qui pourraient être liés à des événements incertains et indépendants du contrôle de la Société, notamment l'application d'un Brexit dur, des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine renforcées, ou encore des dévaluations des monnaies émergentes plus marquées qu'attendu.





# 6

## ÉTATS FINANCIERS

<b>6.1 COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b><u>RFA</u> 150</b>	<b>6.2 COMPTES SOCIAUX</b>	<b><u>RFA</u> 215</b>
6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018	150	6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018	215
6.1.2 Notes annexes	156	6.2.2 Notes annexes	217
6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	212	6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières	243
		6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	248

## 6.1 Comptes consolidés

### 6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018

#### Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>2 421,3</b>	<b>2 288,2</b>
Coût des ventes		-1 119,1	-1 076,4
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>1 302,2</b>	<b>1 211,8</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>19</b>	<b>31,2</b>	<b>31,2</b>
Charges commerciales		-480,3	-447,5
Frais généraux		-165,2	-156,4
Recherche et développement		-326,9	-304,4
<b>TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS</b>		<b>-972,4</b>	<b>-908,3</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF</b>		<b>361,0</b>	<b>334,7</b>
Frais et amortissements du prix d'acquisition de Biofire*	23	-17,5	-18,2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>343,5</b>	<b>316,5</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	0,2	-1,6
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>343,6</b>	<b>314,9</b>
Coût de l'endettement financier net	22.2	-18,5	-16,2
Autres produits et charges financiers	22.3	-4,5	-6,2
Impôts sur les résultats	25	-65,2	-54,5
Entreprises associées		0,2	-0,4
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>255,6</b>	<b>237,6</b>
Part des minoritaires		-1,1	-0,6
<b>PART DU GROUPE</b>		<b>256,6</b>	<b>238,1</b>
Résultat net de base par action		2,18 €	2,02 €
Résultat net dilué par action		2,17 €	2,01 €

\* Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et compte tenu de la taille significative de BioFire, les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

## Résultat global

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017 retraité <sup>(e)</sup>
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>		<b>255,6</b>	<b>237,6</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>		<b>24,1</b>	<b>-80,0</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	(a)	-3,1	2,4
Effet d'impôt		0,7	-0,9
Variation de la réserve de conversion	(b)	26,5	-81,5
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>		<b>9,4</b>	<b>-0,5</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(c)	2,4	6,9
Effet d'impôt		-0,4	0,4
Réévaluation des avantages au personnel	(d)	10,1	2,6
Effet d'impôt		-2,7	-10,4
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>33,5</b>	<b>-80,6</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>289,1</b>	<b>157,0</b>
Part des minoritaires		-1,3	-0,6
<b>PART DU GROUPE</b>		<b>290,4</b>	<b>157,5</b>

(a) Variation de la part efficace des instruments financiers de couverture

(b) La variation des écarts de conversion en 2018 est essentiellement liée à la dépréciation de l'Euro face aux autres devises et notamment le dollar.

(c) Les variations de la juste valeur des actifs financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (cf. note 7)

(d) cf. note 15.3

(e) Le Groupe applique la norme IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (cf. note 2). L'application n'a pas eu d'impact sur le résultat net consolidé, mais sur les autres éléments du résultat global. L'état du résultat global ci-dessus présente les incidences de l'application rétrospective de la norme sur le classement des variations de juste valeur des titres de participation non consolidés en éléments non recyclables.

La première application d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat.

## Bilan consolidé

## Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	4	507,3	430,7
Écarts d'acquisition	5	616,5	442,7
Immobilisations corporelles	6	807,5	711,4
Actifs financiers non courants	7	71,8	57,9
Participations dans les entreprises associées		0,3	0,1
Autres actifs non courants		16,2	14,1
Impôt différé actif	25.3	74,3	51,6
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 093,9</b>	<b>1 708,5</b>
Stocks et en-cours	8	414,9	380,3
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	9	490,0	460,1
Autres créances d'exploitation	11	61,7	75,1
Créance d'impôt exigible	11	39,2	36,1
Créances hors exploitation	11	9,6	15,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	280,1	312,1
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 295,6</b>	<b>1 279,4</b>
<b>ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>13</b>	<b>0,1</b>	<b>2,1</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 389,6</b>	<b>2 990,0</b>

## Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
• Capital	14	12,0	12,0
• Primes et Réserves	14	1 660,6	1 487,5
• Résultat de l'exercice		256,6	238,1
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>1 929,3</b>	<b>1 737,6</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>74,0</b>	<b>-0,9</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>2 003,3</b>	<b>1 736,7</b>
• Emprunts & dettes financières long terme	16	446,8	391,1
• Impôt différé passif	25.3	136,0	103,8
• Provisions	15	47,1	106,7
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>629,9</b>	<b>601,5</b>
• Emprunts & dettes financières court terme	16	100,2	76,9
• Provisions	15	45,0	34,1
• Fournisseurs et comptes rattachés	17	176,9	161,3
• Autres dettes d'exploitation	17	345,1	300,7
• Dette d'impôt exigible	17	33,5	24,2
• Dettes hors exploitation	17	55,8	54,6
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>756,4</b>	<b>651,8</b>
<b>PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>13</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 389,6</b>	<b>2 990,0</b>

La première application des normes IFRS 9 et 15 n'a pas eu d'impact sur le bilan consolidé.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>255,5</b>	<b>237,5</b>
• Participations dans les entreprises associées		-0,2	0,4
• Coût de l'endettement financier net		18,5	16,2
• Autres produits et charges financiers		4,5	6,2
• Charge d'impôt		65,2	54,5
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation – provisions non courantes		157,9	140,5
• Produits et charges non courants et frais et amortissements du prix d'acquisition de Biofire		17,4	19,9
<b>EBITDA (avant produits et charges non récurrents)</b>	<b>16</b>	<b>518,8</b>	<b>475,2</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants (hors DAP exceptionnels, plus et moins values sur cessions d'immobilisations)		0,1	-1,1
Autres produits et charges financiers (hors provisions et cessions d'immobilisations financières)		-4,6	-6,1
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges		-47,8	5,5
Variation de la juste valeur des instruments financiers		0,3	2,3
Rémunérations en actions		6,7	7,5
<b>Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		<b>-45,3</b>	<b>8,1</b>
Variation des stocks		-27,3	-4,3
Variation des créances clients		-30,3	-25,6
Variation des dettes fournisseurs		13,7	-4,1
Variation des autres BFRE		41,1	-3,8
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation <sup>(a)</sup></b>		<b>-2,8</b>	<b>-37,8</b>
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		2,7	1,5
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers		-1,5	2,0
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>-1,6</b>	<b>-34,3</b>
<b>Versement d'impôt</b>		<b>-66,5</b>	<b>-91,5</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>22</b>	<b>-18,5</b>	<b>-16,2</b>
<b>FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>		<b>386,9</b>	<b>341,3</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-226,8	-183,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5,4	7,9
Encaissements liés aux autres immobilisations financières		0,0	-0,4
<b>CASH-FLOW LIBRE <sup>(b)</sup></b>		<b>165,5</b>	<b>165,3</b>
Décaissements/encaissements liés aux prises de participation minoritaire		-5,4	-13,7
Incidence des variations de périmètre		-191,4	9,3
<b>FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-418,2</b>	<b>-180,4</b>
Rachats et ventes d'actions propres		-22,6	-0,9
Distributions de dividendes aux actionnaires		-40,2	-39,4
Distributions de dividendes aux minoritaires		0,0	-0,1
Variation des dettes financières confirmées		115,5	-0,6
Variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle		0,0	-11,5
<b>FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>52,7</b>	<b>-52,5</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>21,4</b>	<b>108,4</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>260,4</b>	<b>146,6</b>
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie		-11,8	5,4
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>270,0</b>	<b>260,4</b>

(a) y compris dotations (reprises) des provisions courantes.

(b) Le cash-flow libre disponible est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.



La première application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur le tableau des flux de trésorerie. En effet, les variations de juste valeur des titres non consolidés étaient déjà constatées en autres éléments du résultat global et aucun impact n'a été constaté en résultat en 2017.

La présentation du tableau de flux de trésorerie a évolué afin de mieux refléter la génération de trésorerie du Groupe. Le tableau comparatif est présenté en note 16.1.

### Flux liés à l'activité

L'EBITDA a atteint 519 millions d'euros à fin décembre 2018, soit 21,4 % du chiffre d'affaires, en hausse de 9 % comparé aux 475 millions d'euros de l'année 2017. Cette hausse reflète la progression du résultat opérationnel courant contributif et des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

Les décaissements d'impôt ont représenté 66 millions d'euros, en baisse par rapport aux 91 millions d'euros versés l'année précédente, du fait de la mise en place de la réforme fiscale américaine qui a abaissé le taux d'imposition fédéral de 35 % à 21 %.

Au cours de l'exercice 2018, le besoin en fonds de roulement d'exploitation n'a augmenté que de 3 millions d'euros, malgré la croissance soutenue de l'activité du Groupe sur la période. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé au même rythme que l'activité avec une augmentation de 27 millions d'euros en 2018 et avec des délais de rotation quasi stables ;
- les crédits clients ont augmenté de 30 millions d'euros, reflétant principalement la croissance de l'activité et le maintien des délais de recouvrement ;
- les variations liées aux dettes fournisseurs ont augmenté de 14 millions d'euros, en ligne avec l'activité ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement s'améliorent de 41 millions d'euros principalement du fait de l'augmentation des dettes fiscales et sociales, qui incluent désormais la provision au titre

des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action (*phantom shares*) en dette sociale alors qu'elles étaient précédemment enregistrées en dette financière.

En outre, bioMérieux avait enregistré, au premier semestre 2018, un versement exceptionnel au fonds de retraite américain pour 56 millions d'euros, classé en autres variations liées à l'activité.

Au terme de l'exercice 2018, la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 387 millions d'euros, en hausse de près de 13,3 % par rapport aux 341 millions d'euros enregistré à l'exercice précédent, incluant le coût de l'endettement financier reclassé en flux liés à l'activité.

### Flux liés aux opérations d'investissements

Comme attendu, les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 9,4 % du chiffre d'affaires, soit 227 millions d'euros en 2018 contre 183 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Dans ce contexte, le cash-flow libre excluant le versement exceptionnel au fonds de retraite américain a atteint 221 millions d'euros en 2018 contre 165 millions d'euros en 2017, soit une hausse de près de 40 %. Tenant compte de ce versement exceptionnel, le cash-flow libre publié s'est élevé à 165 millions d'euros.

### Flux liés aux opérations de financement

Les acquisitions d'immobilisations financières, nettes des cessions se sont élevées à 192 millions d'euros en 2018, principalement lié à l'acquisition de Astute Medical Inc. et à la prise de participation majoritaire au capital d'Hybiome en Chine.

En outre, la Société a versé un dividende de 40 millions d'euros, quasi stable d'une année sur l'autre, et a dépensé 23 millions d'euros dans le cadre de son programme de rachat d'actions pour couvrir les plans d'attribution gratuite d'actions, contre 1 million d'euros l'année précédente.

## Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du Groupe									Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées <sup>(a)</sup>	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur <sup>(b)</sup>	Gains et pertes actuariels <sup>(c)</sup>	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>12,0</b>	<b>1 423,6</b>	<b>49,0</b>	<b>7,4</b>	<b>-46,3</b>	<b>-14,2</b>	<b>8,5</b>	<b>1 428,0</b>	<b>179,1</b>	<b>1 619,1</b>	<b>2,2</b>
Résultat global de l'exercice			-81,5	8,7	-7,7			-80,6	238,1	157,5	-0,6
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		179,1						179,1	-179,1	0,0	
Distribution de dividendes <sup>(d)</sup>		-39,4						-39,4		-39,4	-0,1
Actions propres		-1,4				3,3		1,9		1,9	
Rémunération en actions <sup>(e)</sup>							7,5	7,5		7,5	
Variation des pourcentages d'intérêts <sup>(f)</sup>		-9,1						-9,1		-9,1	-2,4
Autres variations <sup>(g)</sup>		5,5					-5,5	0,0		0,0	
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>12,0</b>	<b>1 558,4</b>	<b>-32,5</b>	<b>16,1</b>	<b>-54,0</b>	<b>-10,9</b>	<b>10,5</b>	<b>1 487,5</b>	<b>238,1</b>	<b>1 737,6</b>	<b>-0,9</b>
Résultat global de l'exercice			26,7	-0,4	7,4			33,7	256,6	290,4	-1,3
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		238,1						238,1	-238,1	0,0	
Distribution de dividendes <sup>(d)</sup>		-40,2						-40,2		-40,2	
Actions propres		-2,7				-21,9		-24,6		-24,6	
Rémunération en actions <sup>(e)</sup>							6,7	6,7		6,7	
Variation des pourcentages d'intérêts <sup>(f)</sup>		-0,9						-0,9		-0,9	76,1
Autres variations <sup>(g)</sup>		-39,6					-0,2	-39,8		-39,8	
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>12,0</b>	<b>1 713,2 <sup>(h)</sup></b>	<b>-5,9 <sup>(i)</sup></b>	<b>15,7</b>	<b>-46,6</b>	<b>-32,8</b>	<b>17,0</b>	<b>1 660,6</b>	<b>256,6</b>	<b>1 929,3 <sup>(h)</sup></b>	<b>74,0 <sup>(j)</sup></b>

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros

(b) Dont variation de la juste valeur des titres Quanterix, Labtech et GNEH et des instruments financiers de couverture

(c) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel depuis la mise en place d'IAS 19R

(d) Dividendes par action : 0,34 euro en 2018 contre 1 euro en 2017 (avant division du nominal). Les titres ne donnant pas droit à dividende s'élèvent à 569 443 au 31 décembre 2018 contre 234 074 au 31 décembre 2017

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits

(f) La variation des pourcentages d'intérêts correspond en 2017 au rachat des parts de bioMérieux Japon à Sysmex, en 2018 à l'acquisition d'Hybiome et au rachat des parts minoritaires de RAS Lifesciences

(g) Correspond essentiellement à la constatation de la dette de put sur minoritaires Hybiome

(h) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA y compris résultat de l'exercice : 989,5 millions d'euros

(i) Cf. note 14.2 Réserves de conversion

(j) La variation de la part des minoritaires provient du rachat des parts RAS Lifesciences aux actionnaires minoritaires et de l'acquisition d'Hybiome dont 45,52 % reviennent aux minoritaires

La première application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur le tableau de variation des capitaux propres.

## 6.1.2 Notes annexes

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 160 pays au travers de 43 filiales et d'un large réseau de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2019.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2019.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

<b>Note 1</b>	Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs	157	<b>Note 18</b>	Paiements fondés sur des actions	192
<b>Note 2</b>	Principes comptables généraux	158	<b>Note 19</b>	Autres produits et charges de l'activité	193
<b>Note 3</b>	Résultat opérationnel courant et information sectorielle	161	<b>Note 20</b>	Frais de personnel	193
<b>Note 4</b>	Immobilisations incorporelles	165	<b>Note 21</b>	Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	194
<b>Note 5</b>	Écarts d'acquisition	167	<b>Note 22</b>	Charge financière nette	194
<b>Note 6</b>	Immobilisations corporelles et autres créances de location financement	170	<b>Note 23</b>	Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire	195
<b>Note 7</b>	Actifs financiers non courants	173	<b>Note 24</b>	Autres produits et charges opérationnels non courants	195
<b>Note 8</b>	Stocks et en-cours	176	<b>Note 25</b>	Impôt sur les résultats et impôts différés	196
<b>Note 9</b>	Créances clients et actifs liés aux contrats clients	176	<b>Note 26</b>	Honoraires des Commissaires aux comptes	198
<b>Note 10</b>	Passifs liés aux contrats clients	177	<b>Note 27</b>	Instruments financiers : actifs et passifs financiers	198
<b>Note 11</b>	Autres créances	178	<b>Note 28</b>	Gestion des risques	202
<b>Note 12</b>	Disponibilités et équivalents de trésorerie	178	<b>Note 29</b>	Engagements hors bilan	207
<b>Note 13</b>	Actifs et passifs destinés à être cédés	179	<b>Note 30</b>	Transactions avec les parties liées	208
<b>Note 14</b>	Capitaux propres et résultat par action	180	<b>Note 31</b>	Événements postérieurs à la clôture	208
<b>Note 15</b>	Provisions – Actifs et passifs éventuels	181	<b>Note 32</b>	Consolidation	208
<b>Note 16</b>	Endettement net – Trésorerie	187	<b>Note 33</b>	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2018	209
<b>Note 17</b>	Fournisseurs et autres dettes	191			

## Note 1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs

### 1.1 Évolutions du périmètre de consolidation

#### 1.1.1 Acquisition d'Astute Medical Inc.

Le 4 avril 2018, bioMérieux a acquis 100 % des parts de la société Astute Médical Inc. basée à San Diego (USA). Astute est une société spécialisée dans l'identification et la validation de biomarqueurs.

Cette acquisition fait suite à un premier accord signé en 2014 concernant le développement et la commercialisation du test Nephrocheck (identification de défaillances rénales aiguës) pour la plateforme VIDAS.

L'acquisition a été réalisée pour un montant de 75,2 millions d'euros en numéraire. La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa date de prise de contrôle, donnant essentiellement lieu à la reconnaissance de technologies nettes d'impôts différés passifs pour 25,9 millions d'euros, d'actifs d'impôts différés pour 16,2 millions d'euros et d'un goodwill provisoire de 28,4 millions d'euros. Ce goodwill reflète le capital humain acquis ainsi que les synergies spécifiques attendues par bioMérieux.

Depuis la date d'acquisition, Astute a généré une perte opérationnelle de 17,2 millions d'euros y compris amortissement des technologies reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition.

#### 1.1.2 Acquisition de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd

Le 3 novembre 2018, bioMérieux a pris une participation de 54,48 % dans le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd lui conférant le contrôle exclusif. Cette société basée à Suzhou (Chine) est spécialisée dans les tests d'immunoessais automatisés.

L'acquisition a été réalisée pour un montant de 115,6 millions d'euros dont 105,9 millions rentrant dans le cadre du regroupement d'entreprise et 9,7 millions d'euros relatifs à l'acquisition de la base installée auprès du principal distributeur.

En outre, le contrat prévoit des options d'achat (call) et de vente (put) croisées portant sur 37,32 % des intérêts de la Société. Ces options sont exerçables à horizon 5 ans sous réserve de certaines conditions. Dans ce contexte, le Groupe considère que l'exercice du put par les minoritaires est raisonnablement certain. En conséquence, une dette vis-à-vis des intérêts minoritaires a été constatée pour sa valeur actuelle soit 39,2 millions d'euros.

La consolidation de la société par intégration globale a donné lieu à la comptabilisation d'une technologie amortissable pour un montant provisoire de 41,9 millions d'euros après effet d'impôt ainsi qu'un goodwill provisoire, constaté selon la méthode du goodwill complet, de 139,3 millions d'euros dont 83,1 millions d'euros revenant au Groupe. Ce goodwill reflète la capacité du Groupe à faire croître la part de marché en Chine.

Les contributions au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant contributif du Groupe en 2018 ne sont pas significatives.

### 1.2 Événements significatifs de l'exercice

#### 1.2.1 Contribution exceptionnelle au plan de retraite américain

Au cours du premier semestre 2018, la société bioMérieux Inc. a effectué un versement exceptionnel de 67 millions de dollars US soit 56 millions d'euros au fonds de couverture des engagements de retraite américain. Le passif a été ainsi réduit de 56,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le traitement fiscal de ce versement a généré une économie d'impôt de 4,9 millions d'euros enregistrée sur l'exercice.

### 1.3 Suivi des événements significatifs de 2017

Les événements significatifs de l'exercice 2017 ont été les suivants :

- prise de participation complémentaire dans Sysmex bioMérieux pour 11,5 millions d'euros portant ainsi le pourcentage d'intérêt de bioMérieux dans sa filiale à 100 % ;
- prise de participation dans Banyan Biomarkers pour 7 millions de dollars ;
- participation à la levée de fonds de la société Qvella pour 6 millions d'euros ;
- incidence de la réforme fiscale américaine sur la valorisation des impôts différés générant un gain de 30 millions d'euros en résultat et une charge de 10,5 millions d'euros en autres éléments du résultat global ;
- division du nominal de l'action par trois.

Ces événements n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

### 1.4 Information *pro forma* sur les variations de périmètre

Aucune information *pro forma* n'est donnée sur le compte de résultat, les opérations de croissance externes intervenues en 2018 n'ayant pas un impact significatif.

L'impact des variations de périmètre est présenté sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie et des tableaux de mouvements de l'annexe.

## Note 2 Principes comptables généraux

### Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2018.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission européenne, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont présentées ci-après.

**Norme IFRS 15** : le Groupe a appliqué de manière rétrospective la norme IFRS 15, y compris les amendements « Clarifications d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse effectuée par le Groupe n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires consolidé, le résultat net ni les capitaux propres consolidés. L'analyse a conduit à porter une attention plus spécifique sur le traitement des contrats de mise à disposition d'équipements lorsqu'ils sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Le Groupe a ainsi étudié les incidences de la norme sur les critères utilisés pour distinguer les contrats de mise à disposition ayant des caractéristiques de cession de ceux portant les caractéristiques de location. L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier le montant du chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires ainsi que le rappel des règles appliquées en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires selon les types de contrats (cessions, mises à disposition, locations), sont indiqués en note 3.1.1 de l'annexe.

Les autres points spécifiques de la norme IFRS 15 n'ont pas eu d'impact significatif.

En conséquence, la mise en conformité du Groupe avec IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur les agrégats des comptes consolidés.

L'analyse de la norme IFRS 15 a également conduit à réexaminer la durée d'utilité attendue des équipements mis à disposition, qui en pratique, se révèle significativement plus longue que la durée du contrat ayant les caractéristiques de location. L'allongement de la

durée d'utilité a été constatée en 2018 de manière prospective (voir note 6.1 ci-après).

**Norme IFRS 9** : bioMérieux applique également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». La norme a été appliquée de manière rétrospective.

L'application de la norme a conduit à réaffecter les titres non consolidés de la catégorie « actifs disponibles à la vente », non reprise dans la norme IFRS 9, dans la catégorie des titres dont la juste valeur est constatée en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (voir note 7.2). Cette reclassification au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été effectuée sans impact sur le résultat net et les capitaux propres consolidés. Le tableau de passage entre les comptes ajustés présentés à titre de comparatif dans les états de synthèse et les comptes publiés est indiqué en note 7.2.

La norme IFRS 9 n'a pas eu d'autres impacts. En effet, l'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire des créances clients au titre des pertes attendues (voir note 7.2), les contrats de couverture sous forme d'options ne sont pas significatifs, et la Société n'a pas effectué de restructurations de dettes financières.

Les autres amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés ou ne sont pas applicables. Il s'agit principalement de :

- amendements IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- cycle d'améliorations annuelles 2014-2016 (amendements IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises »).

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2018. Il s'agit principalement de :

### Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location » (adoptée en novembre 2017 par la Commission européenne) ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (adoptée en octobre 2018 par la Commission européenne) ;
- amendements IFRS 9 « clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (adoptée en mars 2018 par la Commission européenne) ;
- cycle d'améliorations annuelles 2015-2017 (IFRS 3, IFRS 11, IAS 12) sous réserve de l'adoption par la Commission européenne, prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ;
- amendements IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » sous réserve de l'adoption par la Commission européenne, prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## Amendements applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve de leur adoption par la Commission européenne, prévue pour 2019 :

- amendements IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- amendements IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme significatif ».

Le Groupe a poursuivi son analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « Contrats de locations », adoptée par la Commission européenne le 9 novembre 2017, avec une première application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'application de cette norme devrait conduire à la comptabilisation d'actifs au titre des droits d'utilisation des actifs loués, estimés entre 88 et 92 millions d'euros au 31 décembre 2018 et entre 84 et 88 millions d'euros au 31 décembre 2017, ainsi qu'à la comptabilisation d'une dette au titre des loyers estimée entre 94 et 98 millions d'euros au titre de 2018 et entre 88 et 92 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les charges de loyer seront annulées, et remplacées par des dotations aux amortissements et des charges financières. Les impacts sur le résultat net consolidé ainsi que sur les capitaux propres du Groupe ne devraient pas être significatifs.

Pour mémoire, le montant des loyers constatés en charges et les engagements à payer sont donnés dans la note 29.3.1. Le Groupe a opté pour une transition selon la méthode rétrospective complète.

L'analyse de l'impact éventuel de l'application d'IFRIC 23 est en cours.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres normes, amendements et interprétations aient un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes annuels.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

## Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des frais et amortissements des écarts d'évaluation liés à l'acquisition de BioFire.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie.

## Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui font varier la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, notamment l'évaluation et

la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation et la dépréciation des actifs financiers non courants, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au regard de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 15.3), et de celle liée aux écarts de conversion.

## 2.1 Présentation du compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes. Les charges et produits non courants en sont exclus. Comme indiqué ci-dessus, les frais d'acquisition et l'amortissement des écarts d'évaluation constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire sont présentés sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant.

## 2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises ni d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 33.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

## 2.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception des filiales indiennes, pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

## 2.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

### 2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture ;
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice ;
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique ;
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

#### COURS MOYENS

1 euro =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
<b>2018</b>	<b>1,18</b>	<b>130</b>	<b>0,88</b>	<b>7,81</b>	<b>4,33</b>
2017	1,13	127	0,88	7,62	3,61
2016	1,11	120	0,82	7,35	3,86

#### COURS DE CLÔTURE

1 euro =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
<b>2018</b>	<b>1,15</b>	<b>126</b>	<b>0,89</b>	<b>7,88</b>	<b>4,44</b>
2017	1,20	135	0,89	7,80	3,97
2016	1,05	123	0,86	7,32	3,44

### 2.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

L'Argentine est considérée comme un pays hyper-inflationniste depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, au regard des critères définis par la norme IAS 29. Par conséquent, le Groupe a analysé le traitement requis par la norme à savoir :

- retraitement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans modification de l'exercice comparatif ;
- conversion du bilan et du compte de résultat 2018 au cours de clôture.

L'impact du retraitement des comptes de bioMérieux Argentine n'étant pas significatif au niveau consolidé, le Groupe n'a pas effectué de retraitement.

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion/parts du Groupe.

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2018, l'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 27.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

## Note 3 Résultat opérationnel courant et information sectorielle

### 3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». En effet, comme indiqué ci-dessus, la Société a appliqué de manière rétrospective cette norme, y compris ses amendements.

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;

- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

##### • Ventes de réactifs :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la Société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

##### • Ventes d'équipements :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la Société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

##### • Location d'équipements :

Les locations d'équipements sont constatées en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Pour information, les contrats ont une durée moyenne comprise entre 3 et 5 ans.

##### • Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 6.4).

##### • Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession, sans changement par rapport au traitement précédent.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier le montant du chiffre d'affaires.

##### • Contrats de prestations de services

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente, et de maintenance. Les prestations de formation et de services après-vente sont constatées en chiffres d'affaires lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance constatées de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance, sans changement par rapport au précédent traitement. Un produit constaté d'avance est constaté lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

##### • Garanties :

L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence d'obligations de performance distinctes au titre des garanties données. Par conséquent, les coûts liés aux garanties données sont constatés en provisions pour risques, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 (cf. note 15.2).

##### • Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

##### • Conditions de règlement :

Les opérations liées de ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre 2 et 3 mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des jugements significatifs.

Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats, ni de points spécifiques au titre de la distinction agent/principal.

Le Groupe intervient comme principal dans sa relation avec ses clients.



Le tableau ci-dessous présente la ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes catégories de revenus, conformément à la norme IFRS 15.

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017 <i>Ajusté</i>
Ventes d'équipements	217,4	213,6
Ventes de réactifs	1 989,1	1 877,2
Ventes de services	157,8	146,9
Locations d'équipements *	34,9	31,8
Autres revenus	22,2	18,7
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 421,3</b>	<b>2 288,2</b>

\* Les locations d'équipements comprennent les locations ainsi que la quote-part du chiffre d'affaires lié aux ventes de réactifs requalifiées en loyers pour les contrats de mise à disposition d'équipements (cf. supra).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

La ventilation sectorielle du chiffre d'affaires est donnée dans la note 3.5. La ventilation par technologie est indiquée en note 3.6. L'analyse effectuée selon IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du chiffre d'affaires.

### 3.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits sont essentiellement constitués des redevances et des subventions. Les règles de reconnaissance des autres produits sont présentées ci-après :

- autres produits liés aux contrats clients : ils sont constitués de redevances rétrocédées ; l'analyse des contrats de licences selon la norme IFRS 15 a conduit à considérer qu'ils donnaient un droit d'accès à la propriété intellectuelle. L'obligation de performance étant remplie progressivement, le chiffre d'affaires est constaté sur la durée du contrat ;
- autres produits non liés aux contrats clients : ils correspondent essentiellement aux subventions de recherche perçues et aux crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20 (cf. note 19).

## 3.2 Charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production ;
- les redevances payées liées à des produits commercialisés ;
- les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux ;
- la charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients ;

- les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

### Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Juridique, Finance) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services.

Les frais de recherche et développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la recherche et développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

### Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds sont constatés en résultat opérationnel courant.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (cotisation foncière des entreprises) sont présentées en charges opérationnelles car la valeur ajoutée dégagée par les activités

françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change liés aux transactions sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers). La présentation des écarts de change liés aux instruments dérivés est indiquée en note 28.

### 3.3 Résultat opérationnel courant contributif et résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme un de ses indicateurs principaux de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes tels que définis dans les notes 3.1 et 3.2. Les charges et produits d'exploitation non courants (tels que définis dans la note 24.1) en sont exclus, ainsi que les frais d'acquisition et l'amortissement des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire.

Les frais relatifs à l'acquisition de Biofire et les amortissements des écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Les amortissements des autres acquisitions antérieures n'ont pas été retraités car ils ont été considérés comme non significatifs.

En 2018, le résultat opérationnel courant est la somme du résultat opérationnel courant contributif et des frais liés à l'amortissement des écarts d'évaluation liés à la société BioFire (voir note 23).

### 3.4 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un seul secteur opérationnel a été retenu : le segment du diagnostic *in vitro* sans segmentation géographique.

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le chiffre d'affaires et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.5 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

### 3.5 Information par zone géographique

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité. Le Groupe réalise ses ventes au sein de la zone Moyen Orient – Afrique dans un ensemble hétérogène de pays, de façon majoritaire par le biais de distributeurs ou d'agents, et dans quelques pays *via* ses filiales locales de distribution. Les distributeurs et agents sont pour la plupart en relation directe avec la société française bioMérieux SA, d'où le regroupement avec la zone Europe.

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 DÉCEMBRE 2018  
En millions d'euros

	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 069,4</b>	<b>916,6</b>	<b>429,5</b>	<b>5,8</b>	<b>2 421,3</b>
Coût des ventes	-396,0	-420,1	-208,8	-94,2	-1 119,1
<b>Marge brute</b>	<b>673,4</b>	<b>496,5</b>	<b>220,7</b>	<b>-88,4</b>	<b>1 302,2</b>
<i>en % du CA</i>	63 %	54 %	51 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-239,4	-164,5	-83,9	-453,5	-941,3
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF</b>	<b>434,0</b>	<b>331,9</b>	<b>136,8</b>	<b>-541,9</b>	<b>360,9</b>
<i>en % du CA</i>	41 %	36 %	32 %		

31 DÉCEMBRE 2017  
En millions d'euros

	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 007,1</b>	<b>879,7</b>	<b>398,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2 288,2</b>
Coût des ventes	-411,8	-448,1	-182,3	-34,2	-1 076,4
<b>Marge brute</b>	<b>595,3</b>	<b>431,6</b>	<b>216,0</b>	<b>-31,1</b>	<b>1 211,8</b>
<i>en % du CA</i>	59 %	49 %	54 %		
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-224,9	-148,8	-78,0	-425,4	-877,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF</b>	<b>370,4</b>	<b>282,8</b>	<b>138,0</b>	<b>-456,5</b>	<b>334,7</b>
<i>en % du CA</i>	37 %	32 %	35 %		



31 DÉCEMBRE 2018 <i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations incorporelles	20,7	34,5	4,6	447,5	507,3
Écart d'acquisition				616,5	616,5
Immobilisations corporelles	338,1	231,1	38,3	199,9	807,5
<b>Besoin en fonds de roulement</b>					
Stocks et en-cours	175,1	176,2	63,7		414,9
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	183,0	248,7	58,2		490,0
Fournisseurs et comptes rattachés	-42,2	-39,1	-95,6		-176,9
<b>Actifs destinés à être cédés</b>			<b>0,1</b>		<b>0,1</b>

31 DÉCEMBRE 2017 <i>En millions d'euros</i>	Americas	EMEA	Aspac	Corporate	Groupe
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations incorporelles	13,3	36,0	5,1	376,4	430,7
Écart d'acquisition				442,7	442,7
Immobilisations corporelles	283,2	217,7	29,1	181,4	711,4
<b>Besoin en fonds de roulement</b>					
Stocks et en-cours	163,4	167,3	49,5		380,3
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	169,8	239,7	50,6		460,1
Fournisseurs et comptes rattachés	-63,1	-39,8	-58,3		-161,3
<b>Actifs destinés à être cédés</b>			<b>2,1</b>		<b>2,1</b>

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement au chiffre d'affaires réalisé dans chacune de ces zones géographiques, avec les coûts de ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés. Le chiffre d'affaires est un contributif net consolidé (il ne comprend pas le chiffre d'affaires intercompagnie avec les autres zones).

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les coûts des fonctions centrales du Groupe et les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons.

Les immobilisations incorporelles reportées dans la colonne Corporate correspondent principalement aux écarts d'acquisition et aux technologies acquises par le Groupe.

### 3.6 Information par technologie et application

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du chiffre d'affaires par technologie et application :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Applications cliniques</b>	<b>1 987,8</b>	<b>1 875,7</b>
Microbiologie	964,9	946,4
Immunoessais	441,8	457,3
Biologie moléculaire	549,0	440,4
Autres gammes	32,1	31,6
<b>Applications industrielles</b>	<b>433,5</b>	<b>412,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 421,3</b>	<b>2 288,2</b>

Les autres gammes incluent principalement l'activité de la filiale BioFire Defense dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 21,1 millions d'euros en 2018 et 19,7 millions d'euros en 2017.

## Note 4 Immobilisations incorporelles

### 4.1 Principes comptables

#### 4.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

#### 4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie et sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée :

- de 5 à 20 ans pour les brevets, licences, technologies ;
- de 10 ans pour les logiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP » ;
- de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques.

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.



## 4.2 Évolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>588,3</b>	<b>170,9</b>	<b>24,2</b>	<b>783,5</b>
Écarts de conversion	-49,9	-7,3	-2,0	-59,1
Acquisitions/Augmentations	1,4	3,8	18,4	23,6
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions/Diminutions	0,0	0,1	-0,2	0,0
Reclassements	-1,0	11,8	-7,4	3,4
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>538,8</b>	<b>179,4</b>	<b>33,1</b>	<b>751,3</b>
Écarts de conversion	18,5	1,7	1,0	21,2
Acquisitions/Augmentations	0,6	7,7	23,0	31,3
Variation de périmètre	90,3	0,0	0,0	90,3
Cessions/Diminutions	-6,4	-0,7	-0,8	-7,9
Reclassements	0,0	17,0	-15,1	1,9
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>641,9</b>	<b>205,2</b>	<b>41,2</b>	<b>888,2</b>

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>176,5</b>	<b>111,6</b>	<b>2,8</b>	<b>291,0</b>
Écarts de conversion	-14,4	-5,1	0,1	-19,4
Dotations	29,6	18,5	1,0	49,1
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Reclassements	0,0	0,0	0,1	0,1
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>191,7</b>	<b>125,0</b>	<b>3,9</b>	<b>320,7</b>
Écarts de conversion	5,4	1,4	0,1	6,9
Dotations	40,8	19,7	0,8	61,3
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises/Cessions	-6,3	-0,8	-0,8	-8,0
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>231,5</b>	<b>145,3</b>	<b>4,0</b>	<b>380,9</b>

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>411,8</b>	<b>59,4</b>	<b>21,5</b>	<b>492,6</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>347,1</b>	<b>54,4</b>	<b>29,2</b>	<b>430,7</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>410,2</b>	<b>59,9</b>	<b>37,2</b>	<b>507,3</b>

La ligne reclassements correspond essentiellement aux immobilisations en-cours mises en service sur l'exercice.

La valeur brute des immobilisations incorporelles a augmenté de 144,4 millions d'euros principalement du fait des entrées de périmètre d'Hybiome (55,3 millions d'euros) et Astute (37,1 millions d'euros).

La valeur brute des immobilisations incorporelles en cours représente 41,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 26,5 millions d'euros en 2017.

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie telle que définie dans la note 5.2 a conduit le Groupe à constater une dépréciation sur les actifs technologiques à hauteur de 9,9 millions d'euros afin de ramener la valeur nette de ces actifs à 0 compte tenu des perspectives de développement pour le Groupe.

## Note 5 Écarts d'acquisition

### 5.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

En cas d'option de vente (put) portant sur des intérêts minoritaires, une dette financière est constatée pour sa valeur actualisée en contrepartie des réserves. À chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en résultat financier, y compris l'incidence de la désactualisation. Les minoritaires actuellement soumis au put ne renonçant à aucun des droits et avantages associés à leurs actions jusqu'à l'exercice possible de l'option, la reconnaissance de la dette de put a été réalisée sans modification de la valeur des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Écarts d'acquisition », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. À la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 5.2). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

### 5.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les écarts d'acquisition, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les unités génératrices de trésorerie (ou UGT) correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 1,5 %, sauf pour l'activité moléculaire pour laquelle un taux de croissance de 2,0 % a été retenu.

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions, et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché à l'instar d'une prime de risque pays afin de tenir compte de l'exposition de chaque UGT aux risques macroéconomiques. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 7,5 % et 9,4 % en 2018, et entre 7,4 % et 9,8 % en 2017. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.



Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 5.3).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle

conduit à une valeur nette comptable de ces actifs inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des écarts d'acquisition liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

## 5.3 Évolution

En 2018, en réponse aux attentes de ses clients, le Groupe a fait évoluer son offre commerciale en intégrant les solutions d'analyse prédictives *Data Analytics* à l'offre de Bactériologie. En conséquence, l'UGT *Data Analytics* a été fusionnée avec l'UGT de Bactériologie.

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

UGT	En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Hybiome</b>	Hybiome *	<b>138,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Biologie moléculaire</b>		<b>156,8</b>	<b>150,6</b>
	BioFire	137,1	130,9
	Argène	19,3	19,3
	RAS Lifesciences	0,4	0,5
<b>Applications industrielles</b>		<b>143,5</b>	<b>143,9</b>
	AES	117,1	117,1
	PML (États-Unis)	11,8	11,8
	BTF (Australie)	5,5	5,8
	Hyglos	5,7	5,7
	Advencis	2,9	2,9
	CEERAM	0,5	0,5
<b>Bactériologie</b>		<b>142,9</b>	<b>143,5</b>
	AB bioMérieux (Suède)	60,2	62,7
	Organon Teknika	51,9	51,3
	Applied Maths	11,4	11,4
	Bacterial Barcodes (États-Unis)	8,5	8,1
	bioMérieux Inc. (Vitek)	5,8	4,9
	MDI (États-Unis)	1,9	1,9
	bioMérieux Espagne	1,8	1,8
	bioMérieux Biological products	1,4	1,4
	Micro Diagnostics (Australie)	0,0	0,0
<b>Immunoessais</b>	Astute Medical Inc. *	<b>30,5</b>	<b>0,0</b>
<b>Entités</b>		<b>4,6</b>	<b>4,8</b>
	bioMérieux Pologne	1,7	1,7
	bioMérieux Grèce	1,7	1,7
	bioMérieux Afrique du Sud	1,2	1,3
<b>VALEUR NETTE</b>		<b>616,5</b>	<b>442,7</b>

\* Goodwill provisoires au 31 décembre 2018.

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Valeur nette
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>470,6</b>
Écarts de conversion	-26,2
Reclassements <sup>(a)</sup>	-1,7
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>442,7</b>
Écarts de conversion	6,0
Variation de périmètre <sup>(b)</sup>	167,7
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>616,5</b>

(a) Une partie de l'écart d'acquisition « Bactériologie » issu de l'acquisition de Micro Diagnostics en Australie avait été reclassée en Actifs destinés à être cédés pour un montant de 1,7 million d'euros (cf. note 13.2).

(b) Liée à l'acquisition de 100 % d'Astute Medical Inc. (28,4 millions d'euros) et 54,48 % d'Hybiome (139,3 millions d'euros). Goodwill calculé selon la méthode du goodwill complet.

Il n'existait pas de goodwill provisoires en 2017. Les goodwill provisoires au 31 décembre 2018 correspondent aux goodwill d'Hybiome et d'Astute Medical Inc. (cf. note 1.1).

La réalisation des tests de dépréciation effectués conformément aux règles définies dans la note 5.1 n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur en 2018, tout comme en 2017.

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2018			2017		
	Valeur nette *	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette *	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Biologie moléculaire	156,8	9,4 %	2,0 %	150,6	9,8 %	2,0 %
Applications industrielles	143,5	7,5 %	1,5 %	143,9	7,4 %	1,5 %
Bactériologie	142,9	7,5 %	1,5 %	132,1	7,5 %	1,5 %
Immunoessais	30,5	7,8 %	1,5 %	0,0	8,0 %	1,5 %

\* Valeur nette des écarts d'acquisition affectés à l'UGT.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle ont été déterminées pour chaque UGT en fonction de nos meilleures estimations à la date de réalisation des tests. Elles tiennent compte du niveau de maturité de nos produits et des marchés visés, mais également des perspectives de développement et d'innovation de nos gammes.

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 100 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge

opérationnelle (baisse de 500 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour les unités génératrices de trésorerie de Biologie moléculaire, d'Immunoessais et d'Applications industrielles. Concernant l'unité génératrice de trésorerie de Bactériologie, une dépréciation serait constatée en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure de 318 points de base. Cette hypothèse n'est pas raisonnablement probable

## Note 6 Immobilisations corporelles et autres créances de location financement

### 6.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Coût d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été

identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- Matériel et outillages : 3 à 10 ans
- Instruments : 5 à 10 ans
- Gros œuvre : 30 à 40 ans
- Second œuvre et installations : 10 à 20 ans

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

En 2018, cette revue a conduit le Groupe à allonger les durées d'amortissement pratiquées sur les instruments passant de durées comprises entre 3 et 10 ans à des durées entre 5 et 10 ans. L'incidence de ce changement est un allègement de la charge d'amortissement des instruments d'environ 11 millions d'euros sur les comptes consolidés.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 24.1).

#### Contrats de location-financement

**En tant que preneur :** un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

**En tant que bailleur :** lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

## 6.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>39,9</b>	<b>456,6</b>	<b>380,5</b>	<b>360,1</b>	<b>158,2</b>	<b>196,4</b>	<b>1 591,7</b>
Écarts de conversion	-1,4	-23,8	-24,0	-15,4	-10,0	-13,5	-88,2
Variations de périmètre			0,0		0,0		0,0
Acquisitions / Augmentations	1,6	17,2	18,6	50,7	11,6	57,3	157,0
Cessions / Diminutions	-0,1	-8,1	-3,8	-30,9	-6,7	-0,3	-49,9
Reclassements	0,7	107,2	54,8	-9,6	4,8	-173,9	-16,0
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>40,6</b>	<b>549,2</b>	<b>426,1</b>	<b>354,8</b>	<b>157,9</b>	<b>65,9</b>	<b>1 594,5</b>
Écarts de conversion	0,4	8,8	9,5	-0,5	2,7	2,6	23,4
Variations de périmètre					2,5		2,5
Acquisitions / Augmentations		10,1	24,9	56,8	8,4	101,6	201,8
Cessions / Diminutions	-0,1	-5,9	-7,1	-31,5	-9,9		-54,4
Reclassements	0,4	19,7	13,7	0,1	5,3	-41,1	-1,8
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>41,3</b>	<b>582,0</b>	<b>467,1</b>	<b>379,6</b>	<b>166,9</b>	<b>129,0</b>	<b>1 765,9</b>

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1,8</b>	<b>233,3</b>	<b>248,1</b>	<b>263,4</b>	<b>110,6</b>		<b>857,1</b>
Écarts de conversion	-0,1	-10,0	-13,5	-10,1	-6,6		-40,3
Variations de périmètre			0,0		0,0		0,0
Dotations	0,2	29,5	34,4	32,1	13,5		109,7
Cessions / Diminutions		-4,8	-3,2	-26,9	-6,7		-41,5
Reclassements		0,0	-1,5	0,1	-0,4		-1,8
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>1,8</b>	<b>247,9</b>	<b>264,3</b>	<b>258,6</b>	<b>110,4</b>		<b>883,1</b>
Écarts de conversion	0,0	3,1	5,1	-0,7	1,8		9,3
Variations de périmètre					2,2		2,2
Dotations	0,2	29,9	38,2	24,1	17,6	2,5	112,6
Cessions / Diminutions	0,0	-5,1	-7,0	-26,8	-9,6		-48,4
Reclassements			0,3	-0,1	-0,4		-0,1
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>2,1</b>	<b>275,8</b>	<b>300,9</b>	<b>255,2</b>	<b>122,1</b>	<b>2,5</b>	<b>958,4</b>

VALEURS NETTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>38,1</b>	<b>223,3</b>	<b>132,4</b>	<b>96,6</b>	<b>47,7</b>	<b>196,4</b>	<b>734,6</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>38,7</b>	<b>301,2</b>	<b>161,8</b>	<b>96,2</b>	<b>47,5</b>	<b>65,9</b>	<b>711,4</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>39,2</b>	<b>306,2</b>	<b>166,2</b>	<b>124,5</b>	<b>44,8</b>	<b>126,5</b>	<b>807,5</b>

Les immobilisations en cours concernent principalement la construction d'un nouvel entrepôt à Salt Lake City, l'extension du site de Craponne en France ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment à Marcy l'Étoile pour les activités R&D dont la mise en service est prévue en 2019.

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à constater de dépréciations significatives sur les exercices présentés.



## 6.3 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 6.1 « Immobilisations corporelles ».

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 37,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 41,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. note 16.6).

### BIENS PRIS EN LOCATION-FINANCEMENT COMPTABILISÉS DANS LES IMMOBILISATIONS

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels & Outillages	Autres	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>					
Valeurs brutes	2,7	52,0	0,8	2,3	57,8
Amortissements	0,0	-5,1	-0,6	-2,2	-8,0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2,7</b>	<b>46,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>49,8</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>					
Valeurs brutes	2,7	53,5	0,7	2,3	59,3
Amortissements	0,0	-7,9	-0,6	-2,2	-10,7
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2,7</b>	<b>45,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>48,6</b>
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>					
Valeurs brutes	2,7	53,5	0,7	2,2	59,1
Amortissements	0,0	-10,8	-0,5	-2,2	-13,5
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>2,7</b>	<b>42,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>45,6</b>

L'évolution du poste provient essentiellement des amortissements du nouveau site du Campus de l'Étoile acquis en 2016 et du nouveau bâtiment en Italie acquis en 2017.

## 6.4 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées *via* des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de 5 ans.

Les créances de location-financement totalisent 24,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'un an	Entre un an et 5 ans	À plus de 5 ans	TOTAL
Valeur brute des créances de location financement	9,4	16,9	0,1	26,4
Intérêts à recevoir	-0,7	-0,8	0,0	-1,6
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	8,6	16,1	0,1	24,8
Provision pour dépréciation	-0,3			-0,3
<b>VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR</b>	<b>8,3</b>	<b>16,1</b>	<b>0,1</b>	<b>24,5</b>

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 9), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 16,2 millions d'euros.

Les règles de dépréciation appliquées sont présentées en note 9.

## Note 7 Actifs financiers non courants

### 7.1 Principes comptables

Les actifs financiers non courants incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées en note 27.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en 3 catégories :

- Actifs financiers évalués au coût amorti :  
Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements ;
- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :
  - les variations de juste valeur recyclables en résultat : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif rentrant dans cette catégorie,
  - les variations de juste valeur non recyclables en résultat : il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe. Ils correspondent aux titres de participation non consolidés ;
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit des titres détenus par le Groupe à des fins de transaction. Au 31 décembre 2018, cette catégorie n'est pas utilisée, le Groupe ayant décidé d'opter pour la constatation en autres éléments du résultat global non recyclables.

#### Actifs évalués au coût amorti

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors la mise en place du contrat lié.

#### Actifs financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des 3 niveaux de juste valeur définis en note 27.1.

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation sont présentés distinctement dans le tableau ci-après.

#### Impact de l'application d'IFRS 9

La mise en œuvre d'IFRS 9 a fait disparaître la notion de titres disponibles à la vente et d'actifs détenus jusqu'à l'échéance. Aucun titre n'était affecté dans cette dernière catégorie précédemment.

### 7.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Prêts et créances	13,0	7,0
Titres évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	58,9	50,9
<b>TOTAL</b>	<b>71,8</b>	<b>57,9</b>

Les prêts et créances comprennent notamment un dépôt sur compte séquestre consenti dans le cadre de l'acquisition d'Hybiome en 2018 pour 1,8 million d'euros ainsi qu'une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne pour 2,5 millions d'euros.



En millions d'euros	Valeur brute	Variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Dépréciation	Valeur nette
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>40,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>36,9</b>
Écarts de conversion	-0,6		0,0	-0,6
Acquisitions/Augmentations	15,1		-0,2	14,9
Cessions/Diminutions	-1,9	0,9	0,0	-1,0
Reclassements	0,7			0,7
Variation de la juste valeur		6,9		6,9
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>53,9</b>	<b>4,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>57,9</b>
Écarts de conversion	0,0		0,0	0,0
Acquisitions/Augmentations	12,7		0,0	12,7
Cessions/Diminutions	-1,2		0,0	-1,2
Reclassements et variation de la juste valeur				0,0
Variation de la juste valeur		2,4		2,4
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>65,4</b>	<b>6,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>71,8</b>

Il n'y a pas eu de plus-value de cession des actifs financiers constatés à la juste valeur par les autres éléments de résultat global non recyclables en résultat sur les exercices présentés.

Il n'y a pas eu de variation de juste valeur constatée par résultat en 2018.

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement l'engagement ferme de souscription au fonds professionnel de capital investissement Sino-French Innovation pour 5 millions d'euros ainsi que le dépôt consenti dans le cadre de l'acquisition d'Hybiome.

bioMérieux SA a apporté ses titres GENEURO à la société GNEH recevant en contrepartie des titres de la société GNEH d'une valeur

égale. Les titres GNEH sont valorisés au 31 décembre 2018 sur la base du cours de Bourse de Geneuro car il s'agit d'une holding transparente dont le but est de détenir les titres Geneuro.

La variation de la juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global concerne principalement les titres Quanterix, GNEH et Labtech.

En pratique, l'application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur le résultat consolidé et le résultat global, mais uniquement à un reclassement au sein des autres éléments du résultat global de la variation de juste valeur des titres non consolidés.

Le tableau ci-dessous présente les impacts d'IFRS 9 sur le tableau des autres éléments du résultat global sur les exercices comparatifs :

En millions d'euros	31/12/2017 retraité	31/12/2017 publié
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>237,6</b>	<b>237,6</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>-80,0</b>	<b>-72,9</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	2,4	9,3
Effet d'impôt	-0,9	-0,6
Variation de la réserve de conversion	-81,5	-81,5
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>-0,5</b>	<b>-7,7</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers	6,9	
Effet d'impôt	0,4	
Réévaluation des avantages au personnel	2,6	2,6
Effet d'impôt	-10,4	-10,4
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-80,6</b>	<b>-80,6</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>157,0</b>	<b>157,0</b>
Part des minoritaires	-0,6	-0,6
<b>PART DU GROUPE</b>	<b>157,5</b>	<b>157,5</b>

Dans les comptes publiés en 2017, la variation de la juste valeur des actifs financiers était regroupée dans la rubrique variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture (l'impôt afférent était traité de la même façon).

L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de titres dans la catégorie de variations de justes valeurs constatées en autres éléments du résultat global recyclables en résultat.

En conséquence, le Groupe a revu l'ensemble des titres non consolidés afin de définir pour chacun d'entre eux la méthode de comptabilisation applicable. Cette analyse est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Catégorie selon IAS 39		Catégorie selon IFRS 9	
	Définition	Définition	Définition	Définition
Quanterix	Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global
Labtech/LBT Innovations	Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global
Geneuro/GNEH	Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global
QVELLA	Titres disponibles à la vente évalués au coût par résultat	Titres disponibles à la vente évalués au coût par résultat	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global *	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global *
Banyan Biomarkers	Titres disponibles à la vente évalués au coût par résultat	Titres disponibles à la vente évalués au coût par résultat	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global *	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global *
Autres titres	Titres disponibles à la vente évalués au coût par résultat	Titres disponibles à la vente évalués au coût par résultat	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat *	Actif financier évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat *

\* Dans les cas exceptionnels prévus par la norme (absence d'information récente et/ou fiable, fourchette estimée de valeurs trop large), le Groupe a retenu le coût comme l'estimation la plus appropriée de la juste valeur.

Dans les cas prévus par la norme IFRS 9 (titres non détenus à des fins de transaction), l'option, pour la constatation des variations de juste valeur non recyclables en résultat a été prise au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de manière irrévocable.

L'application rétrospective d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur le résultat net consolidé et les capitaux propres consolidés car les

variations de juste valeur des titres non consolidés étaient déjà majoritairement enregistrés en autres éléments du résultat global et car il n'y a pas eu de cessions significatives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Comme indiqué dans le tableau de synthèse ci-dessous, la part de variation enregistrée par résultat était non significative.

En millions d'euros	01/01/2017			31/12/2017			31/12/2018		
	VNC	Dont variation de JV par résultat	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global	VNC	Dont variation de JV par résultat	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global	VNC	Dont variation de JV par résultat	Dont variation de JV par autres éléments du résultat global
Quanterix	17,9			27,6		9,7	32,9		5,3
Labtech/LBT Innovations	2,4		1,7	1,2		-1,2	0,5		-0,7
Geneuro/GNEH	7,2		7,1	5,4		-1,8	3,2		-2,2
QVELLA				6,0			6,0		
Banyan Biomarkers				6,4			6,4		
Sino French Innovations							5,0		
Autres titres	3,3	-0,9		4,3	-0,1		4,8		0,0
<b>TOTAL</b>	<b>30,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>8,8</b>	<b>50,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>6,8</b>	<b>58,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2,4</b>

## Note 8 Stocks et en-cours

### 8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont

valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

### 8.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	162,9	143,1
En-cours de production	45,8	45,6
Produits finis et marchandises	238,2	222,5
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>446,9</b>	<b>411,2</b>
Matières premières	-13,3	-11,8
En-cours de production	-1,6	-1,5
Produits finis et marchandises	-17,1	-17,6
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-32,0</b>	<b>-30,9</b>
Matières premières	149,6	131,3
En-cours de production	44,2	44,1
Produits finis et marchandises	221,1	204,9
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>414,9</b>	<b>380,3</b>

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 29,6 % de la valeur brute.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2018.

## Note 9 Créances clients et actifs liés aux contrats clients

### Créances clients et créances de location financement

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	505,9	473,7
Provisions pour dépréciation	-16,0	-13,6
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>490,0</b>	<b>460,1</b>

20,5 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les créances clients sont constatées au coût amorti, qui en pratique correspond au coût. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 60 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 8 % de l'encours client en 2018 contre 11,5 % en 2017.

Le poids des dotations nettes aux créances douteuses et des créances irrécouvrables représente 5,4 millions d'euros soit 0,22 % du chiffre d'affaires.

Les créances clients comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.4).

Créances et actifs liés aux contrats clients	31/12/2017	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Effet de change	31/12/2018
Créances de location-financement long terme	14,1		1,5		0,6	16,2
<b>Actifs non courants</b>	<b>14,1</b>		<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>16,2</b>
Créances de location financement	10,4		-2,4	0,0	0,4	8,3
Créances clients	449,7	0,3	35,2	-2,5	-1,0	481,7
Autres actifs liés aux contrats clients	0,0					0,0
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>460,1</b>	<b>0,3</b>	<b>32,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>490,0</b>

La partie des provisions sur les créances de location-financement est non significative (cf. note 6.4).

### Dépréciations des créances clients

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- clients douteux : provision au cas par cas ;
- clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges...) : provision individuelle et statistique ;
- clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client...) dans le cadre du

process de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

### Accords de compensation

Néant.

### Autres actifs liés aux contrats clients

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

## Note 10 Passifs liés aux contrats clients

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 17). Le chiffre d'affaires afférant est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

Passifs liés aux contrats clients	Notes	31/12/2017	Variation de périmètre	Variation valeurs brutes	Variation des provisions	Variation des écarts de conversion	31/12/2018
Provisions pour garantie long terme	14	1,3			-0,1	0,0	1,2
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>
Provisions pour garantie court terme	14	5,1			1,5	0,1	6,8
Avances reçues sur créances clients	17	6,5		-0,5		-0,3	5,7
Avoir à établir	17	1,4		-0,2		0,0	1,2
Produits facturés d'avance	17	53,3		0,2		1,2	54,7
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>66,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>68,4</b>

## Note 11 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes	4,8	6,7
Charges constatées d'avance	14,2	16,0
Autres créances d'exploitation	42,7	52,5
<b>VALEUR NETTE CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>61,7</b>	<b>75,1</b>
<b>CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE</b>	<b>39,2</b>	<b>36,1</b>
Créances hors exploitation	9,6	15,7
<b>VALEUR NETTE CRÉANCES HORS EXPLOITATION</b>	<b>9,6</b>	<b>15,7</b>

Les autres créances liées à des contrats clients ne sont pas significatives.

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (11,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 23,1 millions fin 2017) et les créances fiscales.

La part des créances d'exploitation à plus d'un an s'élève à 5,4 millions d'euros et comprend les crédits d'impôt recherche.

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés actifs (9,3 millions d'euros en 2018, contre 15,3 millions d'euros en 2017), cf. note 27.2.

## Note 12 Disponibilités et équivalents de trésorerie

### 12.1 Principes comptables

Ce poste comprend à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 27).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

Les valeurs mobilières de placement et les autres équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, selon la définition donnée note 7.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers courants.

### 12.2 Évolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	231,7	214,4
Placements de trésorerie auprès de l'Institut Mérieux	23,6	23,2
Placements de trésorerie	24,8	74,4
<b>DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>280,1</b>	<b>312,1</b>

Les placements de trésorerie sont investis en partie sous forme de SICAV pour un montant de 17,6 millions d'euros en 2018, contre 67,7 millions d'euros en 2017.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1<sup>er</sup> rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non-recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 28.5).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Libellé	SICAV BNP PARIBAS DEPOSIT	SICAV BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant	17,6 millions d'euros	55,6 millions d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé		SICAV AMUNDI
Montant		12,1 millions d'euros
Classification		Monétaire Court terme
Code Isin		FR0007435920

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Disponibilités et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

## Note 13 Actifs et passifs destinés à être cédés

### 13.1 Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 5.2).

### 13.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>0,1</b>	<b>2,1</b>
dont goodwill	0,0	1,7
<b>PASSIFS RELATIFS À DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

En décembre 2018, le Groupe a signé un accord en vue de céder une de ses activités de production et commercialisation en Australie. En conséquence, la valeur des actifs liés à cette activité a été dépréciée à hauteur de 1,9 million d'euros dont 1,7 million d'euros relatifs au goodwill.



## Note 14 Capitaux propres et résultat par action

### 14.1 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, dont 78 060 118 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001.

Hormis les actions gratuites (cf. note 18.2), il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2018.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

### 14.2 Réserves de conversion

En millions d'euros

	31/12/2018	31/12/2017
Dollars *	35,6	-2,3
Amérique latine	-14,1	-11,0
Europe – Moyen Orient – Afrique	-30,8	-23,5
Autres pays	3,3	4,2
<b>TOTAL</b>	<b>-6,1</b>	<b>-32,6</b>

\* Dollars américain et de Hong Kong.

Les réserves de conversion attribuables aux minoritaires sont de -0,2 million d'euros au 31 décembre 2018. En 2018, la variation des réserves de conversion est principalement liée à l'appréciation du dollar, compensée par la dépréciation de la livre turque et de la couronne suédoise.

### 14.3 Actions propres

La Société a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché réglementé de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 18.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de Bourse, ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions, sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Au 31 décembre 2018, la société mère détient 27 156 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, 740 394 actions propres ont été achetées et 718 155 ont été cédées.

Au cours de l'exercice, la Société a acheté 365 273 actions destinées à l'attribution gratuite d'actions et définitivement attribué 42 143 actions gratuites aux salariés (cf. note 18.2).

Au 31 décembre 2018, la Société détient au total 542 287 actions d'autocontrôle destinées aux attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée générale.

### 14.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires portent essentiellement sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering pour 74 millions d'euros soit 45,52 %. L'incidence de la part des minoritaires sur les agrégats clés du Groupe n'est pas significative sur l'exercice.

### 14.5 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers pour lesquels les variations de juste valeur sont constatées dans cette rubrique (cf. note 7), les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

Les autres éléments du résultat global sont ventilés en distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

### 14.6 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse).

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat.

## Note 15 Provisions – Actifs et passifs éventuels

### 15.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions – passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour

restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif et que la date de résolution est connue.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 15.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 15.5 lorsque leur réalisation est probable.

### 15.2 Évolution des provisions

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Litiges	Autres R&C	Total
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>112,2</b>	<b>4,8</b>	<b>0,6</b>	<b>9,6</b>	<b>24,6</b>	<b>151,8</b>
Dotations	13,7	10,2	0,2	2,6	6,4	33,1
Reprises avec objet	-13,2	-5,9	-0,2	-3,0	-5,1	-27,4
Reprises sans objet	-0,3	-2,2	-0,4	-0,7	-0,6	-4,2
Dotations nettes	0,2	2,1	-0,4	-1,1	0,7	1,5
Écarts actuariels	-2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,6
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Écarts de conversion	-8,3	-0,5	0,0	-0,5	-0,5	-9,8
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>101,5</b>	<b>6,4</b>	<b>0,2</b>	<b>8,0</b>	<b>24,7</b>	<b>140,8</b>
Dotations	9,9	11,8	0,6	7,7	7,8	37,8
Reprises avec objet	-67,7	-9,1	-0,1	-1,1	-4,4	-82,4
Reprises sans objet	-0,4	-1,2	0,0	-0,7	-1,1	-3,4
Dotations nettes	-58,2	1,5	0,5	5,9	2,3	-48,0
Écarts actuariels	-10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-10,2
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	7,4	0,0	0,0	0,0	1,0	8,4
Écarts de conversion	0,9	0,1	0,0	0,1	-0,1	1,0
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>41,4</b>	<b>8,0</b>	<b>0,7</b>	<b>14,0 *</b>	<b>27,9</b>	<b>92,0</b>

\* Cf. note 15.4.1.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement (cf. note 3.1.1).

Les provisions courantes représentent 45,0 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 34,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les reprises nettes de l'exercice 2018 affectent le résultat opérationnel courant pour -48 millions d'euros et comprennent principalement la reprise liée au versement exceptionnel de 67 millions de dollars US, soit 56 millions d'euros, au fonds de couverture des engagements de retraite américain.

## 15.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

### 15.3.1 Principes comptables

#### 15.3.1.1 Avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les

services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

#### 15.3.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

**Régimes à cotisations définies :** le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

**Régimes à prestations définies :** ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement États-Unis, France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 15.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2018 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 15.3.8).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

#### 15.3.1.3 Autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque leur impact est

significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

### 15.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les États-Unis et la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France		US	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Taux de croissance attendu des salaires	2,00 %	2,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation	2,00 %	1,75 %	4,50 %	3,80 %
Duration moyenne des régimes	12,0	14,0	14,4	16,4

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée.

### 15.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Avantages postérieurs à l'emploi	28,3	86,6
Primes médailles du travail	13,1	14,8
<b>TOTAL PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL</b>	<b>41,4</b>	<b>101,5</b>

### 15.3.4 Évolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds *	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>234,0</b>	<b>-150,0</b>	<b>84,0</b>	<b>2,6</b>	<b>86,6</b>
Coût des services rendus	6,5		6,5	0,0	6,5
Coût financier	7,6	-5,9	1,8	0,1	1,9
Départs à la retraite	-10,8	9,3	-1,5	-0,1	-1,6
Cotisation	0,0	-56,7	-56,7		-56,7
<b>Impact résultat opérationnel</b>	<b>3,4</b>	<b>-53,3</b>	<b>-49,9</b>	<b>0,0</b>	<b>-49,9</b>
<b>Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)</b>	<b>-18,2</b>	<b>9,2</b>	<b>-9,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>-10,2</b>
Autres mouvements dont effets de change	8,1	-6,4	1,7	0,1	1,8
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>227,3</b>	<b>-200,5</b>	<b>26,7</b>	<b>1,6</b>	<b>28,3</b>

\* Fonds et versements programmés.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds *	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>243,5</b>	<b>-148,1</b>	<b>95,4</b>	<b>3,0</b>	<b>98,4</b>
Coût des services rendus	7,1		7,1	0,0	7,1
Coût financier	8,2	-5,0	3,2	0,1	3,4
Départs à la retraite	-9,3	8,1	-1,2	-0,1	-1,4
Changement régime	0,0		0,0		0,0
Cotisation	0,0	-9,0	-9,0		-9,0
<b>Impact résultat opérationnel</b>	<b>6,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)</b>	<b>8,8</b>	<b>-11,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,6</b>
Autres mouvements dont effets de change	-24,3	15,5	-8,8	-0,4	-9,1
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>234,0</b>	<b>-150,0</b>	<b>84,0</b>	<b>2,6</b>	<b>86,6</b>

\* Fonds et versements programmés.

Au cours de l'exercice 2018, la société bioMérieux Inc. a effectué un versement exceptionnel de 67 millions de dollars US soit 56 millions d'euros au fond de couverture des engagements de retraite américain (cf. note 1.2.1). L'engagement net de retraite aux États-Unis représente désormais 5,0 millions d'euros contre 56,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

### 15.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

En millions d'euros	31/12/2018		31/12/2017
Coûts des services		6,5	7,1
Rendement des fonds		-5,9	-5,0
Coûts financiers sur engagement		7,6	8,2
<b>TOTAL</b>		<b>8,3</b>	<b>10,3</b>

### 15.3.6 Engagement net par pays

En millions d'euros	31/12/2018			
	USA	France	Autres pays	TOTAL
Valeur actualisée des engagements	168,4	31,6	27,4	227,4
Juste valeur des fonds*	-164,9	-24,7	-11,1	-200,7
<b>Provision de retraite</b>	<b>3,5</b>	<b>6,8</b>	<b>16,4</b>	<b>26,7</b>
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,5	0,0		1,6
<b>TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI</b>	<b>5,1</b>	<b>6,9</b>	<b>16,4</b>	<b>28,3</b>
Médailles du travail		13,4		13,4
<b>TOTAL PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME</b>	<b>5,1</b>	<b>20,3</b>	<b>16,4</b>	<b>41,7</b>

\* Fonds ou versement programmé

### 15.3.7 Informations sur les actifs financiers

#### 15.3.7.1 Allocation des fonds

En millions d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	France	US	France	US
Actions	1,5	16,6	1,3	42,4
Obligations	21,3	148,3	16,3	68,9
Autres	2,0		1,5	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>24,7</b>	<b>164,9</b>	<b>19,2</b>	<b>112,5*</b>

\* Hors versements programmés

### 15.3.7.2 Rendement réel des fonds

	Rendement 2018	Rendement 2017
France	2,2 %	2,8 %
USA	-2,4 %	12,9 %

Le rendement des fonds US est devenu négatif en raison d'un changement dans la stratégie d'investissements de bioMérieux Inc. suite à la contribution exceptionnelle de 67 millions de dollars US à mi-année. La Société a en effet investi sur des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durées de long terme. Depuis, les taux d'intérêt ont augmenté et la valorisation des obligations a baissé.

En France, la baisse de rentabilité des fonds sur l'exercice 2018 est principalement liée à une contribution complémentaire de 5 millions d'euros réalisée en décembre 2018. Compte tenu de la date de versement, cette contribution complémentaire n'a pas généré d'intérêts sur l'exercice 2018.

### 15.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

en %	Paiements futurs de prestations (en % de l'engagement net)
Inférieurs à 1 an	6 %
De 1 à 5 ans	31 %
À plus de 5 ans	63 %

Une partie de ces paiements sera financée par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 6,8 % environ sur le montant des engagements (soit 15,4 millions d'euros).

## 15.4 Autres provisions

### 15.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliqué, s'élève à 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs suite à la résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

société AB bioMérieux (2,8 millions d'euros). Il reste en suspens le rappel au titre de l'exercice 2016 qui ne faisait pas partie de la procédure. En conséquence, une réclamation à ce titre pour un montant d'environ 0,8 million d'euros devrait être adressée à l'administration courant 2019.

### Contrôles fiscaux en Italie

À l'issue de deux contrôles fiscaux en Italie au titre respectivement des exercices 2004 à 2007 et 2009 à 2010, la société bioMérieux Italie a fait l'objet de notifications de redressement relatives aux prix de transfert et à la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale italienne.

Le montant total s'élevait à 43 millions d'euros, se décomposant en 23 millions d'euros d'impôts, 15 millions d'euros de pénalités et 5 millions d'euros au titre des intérêts.

Dans le cadre de ce litige, le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure amiable (*Mutual Agreement Procedure*) entre les autorités compétentes en France et en Italie, sur le fondement de la Convention Européenne d'arbitrage du 23 juillet 1990 telle que modifiée par le protocole du 25 mai 1999. Le but de cette procédure est de se prémunir contre le risque de double imposition par les différents États membres en raison de la correction à la hausse des bénéfices d'une de ces entreprises dans un État membre (en matière de prix de transfert). Cette neutralisation ne concerne pas les pénalités ni les intérêts de retard.

### 15.4.2 Provisions pour contentieux fiscaux

#### Contrôle fiscal en Suède

Le litige fiscal entre la société suédoise AB bioMérieux Suède et l'administration fiscale suédoise s'est clos en novembre 2018. Le 24 septembre 2018 la Cour d'Appel administrative a statué en faveur de la société AB bioMérieux Suède au titre des exercices 2013 à 2015. Cette décision n'est plus susceptible de recours par l'administration fiscale suédoise qui a déjà remboursé les montants payés à tort par la



Au cours de l'exercice 2016, les autorités compétentes française et italienne ont trouvé un accord amiable concernant la période 2004 à 2007. Cet accord qui a été accepté par le Groupe, supprime le redressement de 2004 et limite les bases des redressements ultérieurs. Les intérêts et pénalités de retard correspondants feront l'objet de recours en droit local italien.

Les redressements effectués au titre des exercices 2009 et 2010 sont en cours d'examen par les Autorités compétentes dans le cadre d'une procédure amiable similaire.

En parallèle, les redressements effectués sur les flux commerciaux entre l'Italie et la filiale américaine du Groupe continuent de faire l'objet d'un contentieux de droit local italien. Après une décision défavorable en première instance, le Groupe entend utiliser l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

Au 31 décembre 2018, une provision correspondant à sa meilleure estimation des conséquences des procédures restant en cours figure dans les comptes du Groupe.

### Réclamations France : contribution sur les revenus distribués (contribution 3 %)

Suite à la censure par le Conseil Constitutionnel de la contribution de 3 % sur les revenus distribués, bioMérieux SA a déposé des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2013 à 2017. Courant 2018 l'administration fiscale française a accepté l'ensemble des réclamations de la société bioMérieux. La société bioMérieux a obtenu le remboursement des sommes versées (5,9 millions d'euros) au titre de cette contribution ainsi que les intérêts moratoires correspondants (0,7 million d'euros).

## 15.4.3 Autres provisions pour risques et charges

### Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. À ce jour aucun décret d'application n'a été voté. Toutefois, conformément à la pratique de place, la provision pour risque déjà enregistrée en 2016 a été mise à jour au 31 décembre 2018.

### Autres provisions pour risques

Elles portent sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

## 15.5 Actifs et passifs éventuels

### Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

bioMérieux, comme d'autres laboratoires, a été assigné devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par plus de 90 patients en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme.

À ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

## Note 16 Endettement net – Trésorerie

### 16.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité ;
- les flux liés aux activités d'investissement ;
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent

compte des dettes sur immobilisations/créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Méthode additive développée</b>		
• Résultat net	255,5	237,5
• Produits et charges non courants et frais et amortissements du prix d'acquisition de Biofire	17,4	19,9
• Coût de l'endettement financier net	18,5	16,2
• Autres produits et charges financiers	4,5	6,2
• Charge d'impôt	65,2	54,5
• Participations dans les entreprises associées	-0,2	0,4
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation	157,9	140,5
<b>EBITDA</b>	<b>518,8</b>	<b>475,2</b>
<b>Méthode additive simplifiée</b>		
• Résultat Opérationnel Courant Contributif	360,9	334,7
• Dotation nette aux amortissements d'exploitation	157,9	140,5
<b>EBITDA</b>	<b>518,8</b>	<b>475,2</b>



La présentation du tableau de flux de trésorerie a évolué afin de mieux refléter la génération de trésorerie du Groupe. Le tableau ci-dessous présente la comparaison avec la version publiée dans les comptes annuels 2017.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 publié	31/12/2017 retraité
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	475,2	475,2
Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité	8,1	8,1
Variation du besoin en fonds de roulement	-34,3	-34,3
Versement d'impôt	-91,5	-91,5
Coût de l'endettement financier net	0,0	-16,2
<b>FLUX LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	<b>357,5</b>	<b>341,3</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-183,5	-183,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,9	7,9
Décassements/encaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants	-14,1	0,0
Encaissements liés aux autres immobilisations financières	0,0	-0,4
Cash-flow libre	Non présenté	165,3
Décassements/encaissements liés aux prises de participation minoritaire	0,0	-13,7
Incidence des variations de périmètre	9,3	9,3
<b>FLUX LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-180,4</b>	<b>-180,4</b>
Rachats et ventes d'actions propres	-0,9	-0,9
Distributions de dividendes aux actionnaires	-39,4	-39,4
Distributions de dividendes aux minoritaires	-0,1	-0,1
Coût de l'endettement financier net	-16,2	0,0
Variation des dettes financières confirmées	-0,6	-0,6
Variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle	-11,5	-11,5
<b>FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-68,7</b>	<b>-52,5</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>108,4</b>	<b>108,4</b>

Une analyse approfondie de la nature des engagements de primes livrables en trésorerie indexées sur le cours de l'action bioMérieux a conduit à reclasser les dettes constituées au 31 décembre 2017 de la catégorie « Dettes financières » à la catégorie « Autre dettes d'exploitation ». En conséquence, les variations de valeur de l'engagement sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie au sein des flux liés à l'activité à compter de l'exercice 2018. Précédemment, ils étaient présentés en variation des flux de financement.

Par ailleurs, afin de faciliter la lecture du tableau de flux de trésorerie, le coût de l'endettement financier net a été reclassé des flux liés aux opérations de financement vers les flux liés à l'activité.

Le cash-flow libre disponible est un indicateur clé pour le Groupe. Il est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

## 16.2 Évolution de la dette

Aucune dette financière n'est constatée ou réestimée à sa juste valeur, à l'exception des dettes liées aux compléments de prix, constatées et réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définie contractuellement (cf. note 27).

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2017 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Au 31 décembre 2018, après la distribution de 40,2 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 266,9 millions d'euros principalement constitué de l'emprunt obligataire émis en octobre 2013.

bioMérieux avait alors procédé à une émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans, remboursable *in fine* pour le même montant. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Cet emprunt figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant de 299,1 millions d'euros, correspondant au prix d'émission net des frais et des primes d'émission. La charge d'intérêt a été calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant la prime et les frais d'émission.

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2018 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'avenants en 2018 portant sa maturité à janvier 2024 (5 ans avec possibilité de prolongation deux fois une année dont une restant à exercer).

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme. Ce programme présente les principales caractéristiques suivantes :

<b>Plafond maximum du programme</b>	<b>500 000 000,00 euros</b>
Durée	Inférieure à 1 an
Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou la contre-valeur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
Devise d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission
Agent domiciliateur	CACEIS Corporate Trust
Arrangeur	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Crédit Mutuel – CIC Natixis Société Générale ING Belgium Succursale France

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de titres négociables à court terme peut être consulté sur le site de la Banque de France ([www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)).

### 16.3 Échéancier de la dette financière nette

L'échéancier fait apparaître la dette nette ou trésorerie nette. Cet agrégat non normé correspond à la somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées.

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

En millions d'euros	31/12/2017	Variation	Variation de périmètre	Variation au tableau des flux de trésorerie	Autres mouvements	Écart de conversion	31/12/2018
Disponibilités	214,4	14,2	3,4	17,6		-0,3	231,7
Placements de trésorerie	97,7	-49,2	0,0	-49,2		-0,1	48,4 <sup>(a)</sup>
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>312,1</b>	<b>-35,0</b>	<b>3,4</b>	<b>-31,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>280,1</b>
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	-51,7	53,0	0,0	53,0		-11,4	-10,1 <sup>(b)</sup>
<b>TRÉSORERIE NETTE (A)</b>	<b>260,4</b>	<b>18,0</b>	<b>3,4</b>	<b>21,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-11,8</b>	<b>270,0</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES CONFIRMÉES (B)</b>	<b>416,3</b>	<b>115,5</b>	<b>0,0</b>	<b>115,5</b>	<b>5,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>536,9</b>
dont part à plus de cinq ans	23,2						24,3
dont part entre 1 an et cinq ans	367,9						422,5
dont part à moins d'un an	25,2						90,1
<b>ENDETTEMENT NET (B) – (A)</b>	<b>155,9</b>	<b>97,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>94,1</b>	<b>5,8</b>	<b>11,1</b>	<b>266,9</b>

(a) Cf. note 12.2.

(b) Les concours bancaires courants respectent les principes de la norme IAS 7, c'est-à-dire qu'ils sont remboursables à vue.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 91 millions d'euros. Ils ont été souscrits par bioMérieux Shanghai dans le cadre de l'acquisition de Hybiome.

Au 31 décembre 2018, la part des dettes financières à plus de cinq ans est constituée principalement de la part à plus de cinq ans de l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 18,6 millions d'euros principalement en France.

Les dettes financières entre un an et cinq ans incluent l'emprunt obligataire contracté en vue de l'acquisition de la société américaine BioFire pour 299,1 millions d'euros, l'emprunt contracté par Shanghai

en vue de l'acquisition de la société Hybiome pour 52,1 millions d'euros, le put sur minoritaires Hybiome pour 39,2 millions d'euros et l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 15,3 millions d'euros, principalement en France.

La part à moins d'un an des dettes financières comprend principalement des titres négociables à court terme pour 35 millions d'euros, la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 3,8 millions d'euros, principalement en France, ainsi que les intérêts courus sur l'emprunt obligataire pour 2,3 millions d'euros.

Les autres mouvements de 5,8 millions d'euros comprennent :

- le reclassement en dette sociale de la provision au titre des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action (*phantom shares*) pour 33,4 millions d'euros, alors qu'elles étaient précédemment enregistrées en dette financière dans la part entre un an et cinq ans ;
- la dette relative à l'option de put sur minoritaires Hybiome pour une valeur actualisée de 39,2 millions d'euros (cf. note 5.1).

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2019, n'a été signé avant le 31 décembre 2018.

## 16.4 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué est assujéti à l'unique ratio : « endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation des frais d'acquisitions », ne devant pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté fin 2018.

## 16.6 Contrats de location financement

### 16.6.1 Emprunts (part en capital)

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
À moins d'un an	3,8	4,0
Entre un et cinq ans	15,3	15,3
À plus de cinq ans	18,6	22,4
<b>TOTAL</b>	<b>37,7</b>	<b>41,7</b>

### 16.6.2 Loyers futurs (capital et intérêt)

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS</b>	<b>39,1</b>	<b>43,4</b>
À moins d'un an	4,0	4,3
Entre un et cinq ans	16,2	16,2
À plus de cinq ans	19,0	22,9
Déduction des frais financiers	-1,4	-1,6
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS</b>	<b>37,7</b>	<b>41,7</b>

Le prêt souscrit en Chine est assujéti au ratio « endettement net/résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation des frais d'acquisitions » ne devant pas excéder 7,5 jusqu'au 31 décembre 2020 puis 4,5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le ratio de 7,5 est respecté fin 2018.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2018 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, des plans d'actions livrables en trésorerie et de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés en France et en Italie. Aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

## 16.5 Taux d'intérêt

La dette du Groupe, avant mise en place des couvertures, est à taux fixe pour 56 % (299,1 millions d'euros) et le reste à taux variable (235 millions d'euros).

La dette à taux fixe est composée de l'émission obligataire (échéance 2020) à un taux de 2,875 % pour 299,1 millions d'euros. La moitié de l'emprunt obligataire a été variabilisée dès l'origine par un swap de taux d'intérêt plafonné à 1,20 % et avec un plancher à 0,30 %. En avril 2017, un nouveau contrat de swap a été souscrit ayant pour effet d'annuler, à compter du 18 juillet 2018, cette variabilisation, dans une perspective de remontée probable des taux d'intérêt.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

## 16.7 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Euros	271,5	-92,9
Yuans chinois	74,3	-34,9
Reals brésiliens	3,9	-1,3
Yens japonais	3,4	3,5
Roubles russes	-0,6	-0,6
Couronnes tchèques	-1,1	1,1
Pesos mexicains	-1,2	-1,2
Rands Sud Africains	-1,8	-2,4
Francs suisses	-2,0	-2,2
Zloty polonais	-2,7	-3,3
Couronnes suédoises	-3,8	-1,6
Dollars canadiens	-4,0	-1,6
Dollars de Hong Kong	-10,1	-8,8
Livres anglaises	-13,2	-3,3
Dollars australiens	-13,4	-3,5
Dollars US	-30,4	315,3
Autres devises	-2,0	-6,6
<b>TOTAL</b>	<b>266,9</b>	<b>155,9</b>

## 16.8 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 27.

## Note 17 Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>176,9</b>	<b>161,3</b>
Avances et acomptes	5,7	6,5
Dettes fiscales et sociales*	259,6	219,3
Produits constatés d'avance	54,7	53,3
Autres dettes	25,3	21,7
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>345,1</b>	<b>300,7</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>	<b>33,5</b>	<b>24,2</b>
Dettes sur immobilisations	25,0	23,7
Autres	30,8	30,9
<b>DETTES HORS EXPLOITATION</b>	<b>55,8</b>	<b>54,6</b>

\* Les dettes fiscales et sociales comportent dorénavant le plan de prime indexé sur le cours de l'action pour 27 millions d'euros. En 2017, il était comptabilisé en dettes financières pour 33,4 millions d'euros.

Le détail des autres passifs liés aux contrats clients est présenté en note 10.

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains

produits constatés d'avance. Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés passifs (27 millions d'euros en 2018, contre 27,1 millions d'euros en 2017, cf. note 27.2).

## Note 18 Paiements fondés sur des actions

### 18.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012, du 29 mai 2013, du 28 mai 2014, du 28 mai 2015, du 26 mai 2016, du 30 mai 2017 et du 17 mai 2018.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. À chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat. À la fin de la période d'acquisition des droits, le montant de la charge cumulée est ajustée sur le montant effectivement acquis, et maintenue dans un compte de réserves spécifiques. Ce compte de réserve spécifique est soldé en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Lorsque le plan de paiement en actions se dénoue en trésorerie, la juste valeur du plan est mise à jour à chaque clôture pendant la période d'acquisition des droits. La contrepartie de la charge constatée sur la période d'acquisition des droits est enregistrée en dettes.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

### 18.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				2018
	2014	2015	2016	2017	
Attributions initiales	15 000	53 100	402 300	40 116	169 685
Actions annulées	0	4 500	25 200	502	0
Actions remises en 2018	15 000	0	0	0	0
Acquisition définitive d'actions	0	0	0	0	0
Actions restant à remettre au 31/12/2018	0	48 600	377 100	39 614	169 685

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 a été multiplié par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2012 à 2018, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits allant de trois à quatre ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2018, une charge nette de 6,6 millions d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions y compris les charges liées aux cotisations patronales (contre une charge nette de 9,9 millions d'euros en 2017).

Au 31 décembre 2018 :

- pour 619 849 actions gratuites, la Société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes ;

- pour 15 150 actions gratuites, la Société a considéré que les conditions de performance ne seraient pas atteintes.

Compte tenu des 542 287 actions détenues au 31 décembre 2018 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 92 712 actions supplémentaires pour un montant de 5,3 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2018.

La juste valeur des actions correspond au cours de Bourse à la date d'attribution des plans.

### 18.3 Paiements fondés sur des actions livrables en trésorerie

Le Groupe a mis en place en 2015, 2016 et 2017 des plans de rémunération variable aux États-Unis indexés sur le cours de l'action de bioMérieux (*phantom shares*). Ces primes sont assimilables à des plans d'attribution d'actions gratuites livrables en trésorerie. En raison de la baisse du cours de l'action, l'impact dans les comptes du Groupe au titre de ces plans est un produit de 7,2 millions d'euros sur l'exercice 2018 contre une charge de 28,9 millions d'euros en 2017. La dette relative à ces plans au 31 décembre 2018 s'élève à 27,0 millions d'euros, contre 33,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## 18.4 Plan d'options de souscription d'actions

Il n'existe aucun plan de souscription d'actions au sein du Groupe.

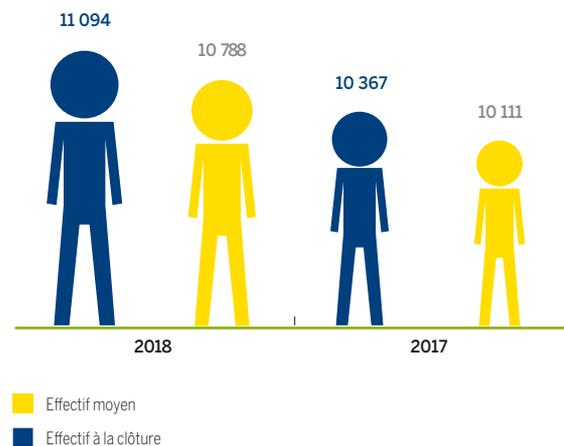
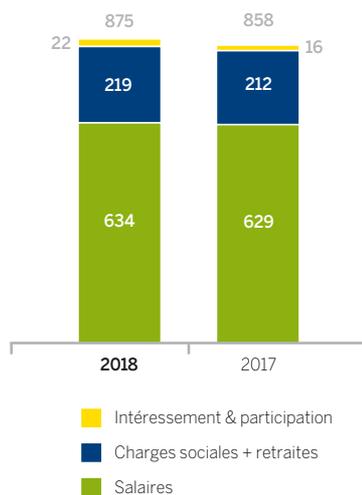
## Note 19 Autres produits et charges de l'activité

En millions d'euros	2018	2017
Redevances nettes reçues	4,0	4,5
Crédits d'impôt recherche	24,0	21,9
Subventions de recherche	1,4	2,0
Indemnités reçues		1,3
Autres	1,8	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>31,2</b>	<b>31,2</b>

Les autres produits liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux redevances perçues.

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

## Note 20 Frais de personnel



Les salaires prennent en compte la quote-part de la juste valeur des rémunérations fondées sur les actions (cf. note 18).

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (4,3 millions d'euros).

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été constaté en moins des charges sociales (cf. note 3.2).

L'intéressement et la participation concernent uniquement bioMérieux SA.



## Note 21 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

	31/12/2018	31/12/2017
Amortissements des immobilisations	175,4	158,8
Provisions	-48,2	5,5
Dépréciation des actifs courants	2,7	-0,8
Dépréciation des immobilisations financières	-0,5	-0,7
<b>TOTAL</b>	<b>129,4</b>	<b>162,8</b>

Les dotations aux amortissements se composent de 157,9 millions d'euros de dotations incluses dans le résultat opérationnel courant contributif, et de 17,5 millions d'euros constatés au titre de l'amortissement de la juste valeur des actifs reconnus dans le cadre de l'acquisition de BioFire.

Les reprises nettes de provisions au 31 décembre 2018 portent principalement sur l'engagement de retraite américain et fait suite au versement exceptionnel de 67,1 millions de dollars US, soit 58,7 millions d'euros, au fond de couverture des engagements (cf. note 1.2.1).

## Note 22 Charge financière nette

### 22.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- Le **Coût de l'endettement financier net** inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie ;
- Les **Autres produits et charges financiers** comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

### 22.2 Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Frais financiers	-16,9	-16,1
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts	-2,7	-0,1
Écarts de change	1,1	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-18,5</b>	<b>-16,2</b>

Le coût de l'endettement financier comprend principalement les intérêts au titre de l'emprunt obligataire et les intérêts sur des avances remboursables dans les mécanismes de financement de la recherche (ADNA)

### 22.3 Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Produits sur créances de location financement	1,2	1,2
Dépréciation et cession des actifs financiers au coût amorti	0,0	-0,2
Résultat de cession des titres de participation non consolidés	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de taux de change	-6,6	-8,1
Autres	1,0	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>-4,5</b>	<b>-6,2</b>

Les instruments dérivés de couverture de taux de change correspondent principalement à la part non efficace sur opérations commerciales.

## 22.4 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours

de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Jan 2018 Déc 2018	Jan 2017 Déc 2017
Ventes	0,4	-0,8
Achats	-8,8	3,1
Financier	1,1	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-7,3</b>	<b>2,3</b>

## Note 23 Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire

Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel, compte tenu de la taille de la transaction, les frais relatifs à l'acquisition des deux sociétés BioFire Diagnostics et BioFire Defense, intégrées pour la première fois aux comptes consolidés du 30 juin 2014, sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

Cette ligne comprend les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies) pour 17,5 millions d'euros à fin décembre 2018.

À fin 2017, le montant des amortissements des actifs acquis s'élevait à 18,2 millions d'euros.

## Note 24 Autres produits et charges opérationnels non courants

### 24.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment, lorsqu'ils sont significatifs, les produits nets de cessions d'actifs immobilisés (hors instruments), les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

### 24.2 Évolution

Les autres produits et charges opérationnels non courants représentent un produit de 0,2 million d'euros, à comparer à une charge de 1,6 million d'euros en 2017.

Il n'y a pas de montants individuellement significatifs dans les autres produits et charges opérationnels non courants.



## Note 25 Impôt sur les résultats et impôts différés

### 25.1 Principes comptables

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, cf. note 3.2), sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ;
- de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises.

Les variations d'impôts différés sont constatés en résultat, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

### 25.2 Analyse de la charge d'impôt

En millions d'euros	2018		2017	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
<b>Impôt théorique au taux de droit commun français</b>	<b>110,3</b>	<b>34,4 %</b>	<b>100,7</b>	<b>34,4 %</b>
• Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers	-34,5	-10,8 %	-12,7	-4,3 %
• Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis			-30,2	-10,3 %
• Incidence des différences permanentes	-2,4	-0,7 %	6,0	2,1 %
• Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	0,7	0,2 %	0,6	0,2 %
• Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	2,0	0,6 %	0,8	0,3 %
• Incidence des crédits d'impôts (CIR et CICE) présentés en résultat opérationnel	-9,0	-2,8 %	-9,1	-3,1 %
• Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-1,9	-0,6 %	-1,6	-0,6 %
<b>CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT</b>	<b>65,2</b>	<b>20,3 %</b>	<b>54,5</b>	<b>18,6 %</b>

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %.

Au 31 décembre 2018, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe atteint 20,3 %, à comparer à 18,6 % au terme de l'exercice 2017. Le TEI du Groupe bénéficie, sur la charge courante d'impôt, de la nouvelle politique fiscale aux États-Unis qui entraîne la réduction à 21 % du taux de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés contre 35 % auparavant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le TEI a également bénéficié en 2018 des incidences fiscales de la contribution exceptionnelle au fonds

de retraite réalisée aux États-Unis (cf. note 1.2.1). Enfin, le Groupe a également enregistré un produit d'impôt suite à la résolution favorable d'un contentieux fiscal en Suède (cf. note 15.4.2).

Hormis ces deux effets non récurrents, le taux effectif récurrent d'impôt du Groupe se serait élevé à environ 23 %, en baisse par rapport à l'exercice précédent (28 %).

Le taux d'impôt différé français a été ajusté à 32,02 % pour les reversements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à 25,83 % pour les reversements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tenir compte des dispositions de la loi de finance 2019.

## 25.3 Évolution des impôts différés

En millions d'euros

	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>92,8</b>	<b>167,3</b>
Écarts de conversion	-7,4	-12,4
Variations de périmètre	0,0	0,0
Variations par le résultat	-22,6	-50,9
Autres éléments du résultat global	-10,9	
Autres mouvements	-0,2	-0,2
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>51,6</b>	<b>103,8</b>
Écarts de conversion	1,8	3,8
Variations de périmètre	16,2	22,8
Variations par le résultat	7,8	4,5
Autres éléments du résultat global	-0,8	1,5
Autres mouvements	-2,4	-0,4
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>74,3</b>	<b>136,0</b>

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux États-Unis, où ils résultent :

- de l'activation de pertes reportables et d'avantages fiscaux constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de BioFire. Au 31 décembre 2018, ces pertes reportables activées s'élèvent à 0,1 million d'euros, à comparer à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2017 ;
- de différences temporaires d'imposition dues notamment à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks ;
- les impôts différés relatifs aux écritures des autres éléments du résultat global correspondent aux écritures de juste valeur des instruments financiers (0,3 million d'euros en 2018), aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite (-2,6 millions d'euros en 2018).

En 2018, de nouveaux impôts différés actif ont été comptabilisés au titre de déficits reportables et crédits d'impôt suite à l'acquisition d'Astute Medical Inc. pour 16,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, les différences temporelles déductibles et issues de déficits fiscaux qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance

d'impôts différés actifs s'élèvent à 19,2 millions d'euros (dont 17,6 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 6,0 millions d'euros (dont 5,5 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Au 31 décembre 2017, les différences temporelles déductibles et issues de déficits fiscaux qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs s'élevaient à 9,0 millions d'euros (dont 7,8 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 2,9 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Les passifs d'impôts différés proviennent principalement de BioFire (58,5 millions d'euros), de bioMérieux SA (25,6 millions d'euros), et d'Hyglos (6,7 millions d'euros), correspondant essentiellement à la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés. De nouveaux passifs d'impôts différés ont été constatés sur les dernières acquisitions du Groupe (14,0 millions d'euros relatifs à Hybiome et 8,3 millions d'euros relatifs à Astute Medical Inc.).



## Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2018						31/12/2017							
	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total	Ernst & Young		Grant Thornton		Autres		Total
<b>Certification des comptes</b>	<b>1 064</b>	<b>91 %</b>	<b>586</b>	<b>97 %</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>	<b>1 685</b>	<b>1 143</b>	<b>91 %</b>	<b>493</b>	<b>100 %</b>	<b>10</b>	<b>100 %</b>	<b>1 647</b>
• bioMérieux SA	158	13 %	153	25 %		311	311	169	14 %	153	31 %		0 %	322
• filiales intégrées globalement	906	78 %	433	72 %	36	100 %	1 374	974	78 %	341	69 %	10	100 %	1 325
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>105</b>	<b>9 %</b>	<b>19</b>	<b>0 %</b>		<b>124</b>	<b>108</b>	<b>9 %</b>	<b>2</b>	<b>0 %</b>		<b>0 %</b>	<b>110</b>	
<b>Audit</b>	<b>1 168</b>	<b>100 %</b>	<b>605</b>	<b>100 %</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>	<b>1 809</b>	<b>1 252</b>	<b>100 %</b>	<b>495</b>	<b>100 %</b>	<b>10</b>	<b>100 %</b>	<b>1 758</b>
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %		0	0	0 %	0	0 %		0	0 %	0
Autres	0	0 %		0 %		0	0	0 %		0 %		0	0 %	0
<b>Autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 168</b>	<b>100 %</b>	<b>605</b>	<b>100 %</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>	<b>1 809</b>	<b>1 252</b>	<b>100 %</b>	<b>495</b>	<b>100 %</b>	<b>10</b>	<b>100 %</b>	<b>1 758</b>

## Note 27 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

### 27.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

- Actifs financiers :

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en 3 catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 7 « Actifs financiers non courants ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti ;

- Passifs financiers :

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et des passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

- Reclassements d'actifs et de passifs financiers :

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

- Instruments dérivés :

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options...), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts, à l'exception du cross-currency swaps, qui couvre les risques de change et de taux d'intérêts des remboursements du prêt effectué en dollars par bioMérieux SA à bioMérieux Inc. pour le financement de l'acquisition de la société BioFire.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des

instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;
- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme et de cross-currency swaps) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

### Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 27.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).



## 27.2 Évolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 27.1), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

En millions d'euros	31 décembre 2018						
	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
<b>Actifs financiers</b>							
Titres non consolidés		58,9			58,9	58,9	1 - 3
Autres immobilisations financières			12,9		12,9	12,9	-
Autres actifs non courants			14,6		14,6	14,6	
Instruments dérivés – actifs				9,3	9,3	9,3	2
Clients et comptes rattachés			446,4		446,4	446,4	-
Autres créances			4,8		4,8	4,8	-
Disponibilités et placements de trésorerie	280,1				280,1	280,1	1
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>280,1</b>	<b>58,9</b>	<b>478,7</b>	<b>9,3</b>	<b>827,0</b>	<b>827,0</b>	
<b>Passifs financiers</b>							
Emprunt obligataire*			299,1		299,1	318,8	1
Autres financements			147,7		147,7	147,7	2
Instruments dérivés – passifs				27,0	27,0	27,0	2
Dettes financières courantes			100,2		100,2	100,2	2
Fournisseurs et comptes rattachés			176,9		176,9	176,9	-
Autres passifs courants			56,0		56,0	56,0	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>779,9</b>	<b>27,0</b>	<b>806,9</b>	<b>826,6</b>	

\* La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 27.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

bioMérieux traite les instruments financiers dérivés dans le cadre de contrats cadres qui prévoient la compensation en cas de défaut d'une contrepartie. L'effet de la prise en compte de ces accords de

compensation sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018 conduit à une exposition nette négative de 17,7 millions d'euros (contre une exposition nette de 11,8 millions d'euros en 2017).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2018. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les actifs financiers non courants (cf. note 7).

31 décembre 2017

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
<b>Actifs financiers</b>							
Autres titres non consolidés		50,9			50,9	50,9	1-3
Autres immobilisations financières			7,0		7,0	7,0	-
Autres actifs non courants			14,1		14,1	14,1	-
Instruments dérivés – actifs				15,3	15,3	15,3	2
Clients et comptes rattachés			460,1		460,1	460,1	-
Autres créances			6,7		6,7	6,7	-
Disponibilités et placements de trésorerie	312,1				312,1	312,1	1
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>312,1</b>	<b>50,9</b>	<b>487,9</b>	<b>15,3</b>	<b>866,2</b>	<b>866,2</b>	
<b>Passifs financiers</b>							
Emprunt obligataire*			298,6		298,6	318,8	1
Autres financements			92,5		92,5	92,5	2
Instruments dérivés – passifs				27,1	27,1	27,1	2
Dettes financières courantes			76,9		76,9	76,9	2
Fournisseurs et comptes rattachés			161,3		161,3	161,3	-
Autres passifs courants			51,9		51,9	51,9	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>681,2</b>	<b>27,1</b>	<b>708,3</b>	<b>728,5</b>	

\* La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2018, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 27.1) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Titres non consolidés
<b>31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>30,7</b>
Changement de niveau 3 à 1	-9,5
Gains et pertes enregistrés en résultat	0,7
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	9,8
Acquisitions	13,8
Cessions	-0,9
Variations de périmètre, change et divers	-0,3
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>44,3</b>
Changement de niveau 3 à 2	-27,7
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	
Acquisitions	5,5
Cessions	0,0
Variations de périmètre, change et divers	0,1
<b>31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>22,2</b>

La ligne changement de niveau correspond au reclassement en niveau 1 ou 2 de la juste valeur de titres qui étaient auparavant évalués sur la base du cours de Bourse avec une décote d'illiquidité. Ces titres sont désormais évalués par référence directe au cours de Bourse.



## Note 28 Gestion des risques

### 28.1 Risque de change

#### 28.1.1 Politique du Groupe

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone Euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 42 % du chiffre d'affaires en 2018) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant atténuer les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation, ces effets demeurant toutefois significatifs.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 30 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la

fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur les entités de production.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulé sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. À ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2018). Le détail des couvertures est présenté en note 28.1.3.

#### 28.1.2 Exposition du chiffre d'affaires au risque de change

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>		31/12/2017	
<b>Zone Euro</b>	<b>679</b>	<b>28 %</b>	<b>645</b>	<b>28 %</b>
<b>Autres devises</b>				
Dollars*	1 009	42 %	930	41 %
Renminbi	170	7 %	151	7 %
Roupi Indienne	59	2 %	56	2 %
Livre anglaise	52	2 %	52	2 %
Yen japonais	46	2 %	46	2 %
Dollar canadien	39	2 %	38	2 %
Won coréen	42	2 %	39	2 %
Real brésilien	32	1 %	50	2 %
Dollar australien	33	1 %	34	1 %
Autres devises	262	11 %	249	11 %
<b>Sous-total</b>		<b>72 %</b>		<b>72 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 421</b>	<b>100 %</b>	<b>2 288</b>	<b>100 %</b>
<b>Sensibilité du Chiffre d'affaires</b>	<b>-17</b>		<b>-16</b>	

\* Dollars des États-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

## Éléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 10 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

	2018	2017
Résultat net	-38,3	-36,4
Capitaux propres*	-128,1	-70,3

\* Conversion au taux de clôture.

## Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2018 sur le dollar américain et sur les 4 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

En millions de devises	USD	CNY	INR	KRW	CAD
Actifs en devises	46	379	839	13 151	10
Passifs en devises	-22	-15	0	-8	0
<b>Position de change avant couverture</b>	<b>24</b>	<b>364</b>	<b>839</b>	<b>13 143</b>	<b>10</b>
Couverture	23	87	0	7 600	0
<b>Position de change après couverture</b>	<b>1</b>	<b>277</b>	<b>839</b>	<b>5 543</b>	<b>10</b>
En millions d'euros					
<b>Position de change après couverture</b>	<b>1,1</b>	<b>35,2</b>	<b>10,5</b>	<b>4,3</b>	<b>6,1</b>
<b>SENSIBILITÉ</b>	<b>-0,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,6</b>

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2018, après prise en compte des couvertures.

## Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros et portée par bioMérieux SA mais, destinée à financer une acquisition aux États-Unis, elle a été convertie en dollars grâce à la souscription d'un cross-currency Swap (cf. note 28.4.1).

La politique du Groupe est de favoriser les financements intercompagnies dans la devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est difficile d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devises locales.

### 28.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2018, mises en place dans le cadre de la politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2018 En millions d'euros	Échéances 2018		Valeur de marché 2018*
	< 1 an	1 à 5 ans	
<b>Couvertures de transactions commerciales</b>			
• change à terme	70,1	0,0	0,1
• options	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>70,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Couvertures de transactions commerciales futures</b>			
• change à terme	332,7	1,9	-2,8
• options	11,8	0,0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>344,5</b>	<b>1,9</b>	<b>-2,6</b>

\* Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2018.



Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2017 étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2017 <i>En millions d'euros</i>	Échéances 2017		
	< 1 an	1 à 5 ans	Valeur de marché 2017*
<b>Couvertures de transactions commerciales</b>			
change à terme	59,6	0,0	-0,7
options		0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>59,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,7</b>
<b>Couvertures de transactions commerciales futures</b>			
change à terme	266,4	2,5	-0,3
options	37,8	0,0	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>304,2</b>	<b>2,5</b>	<b>0,7</b>

\* Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2017.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2018.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2018 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

En millions d'euros	Nature de la couverture	Montant notionnel de la couverture à la clôture	Juste valeur de l'instrument de couverture à la clôture		Variation de juste valeur de l'instrument de couverture sur l'exercice	
			actif	passif	dont part constatée en résultat	dont part constatée en OCI
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>						
<b>Risque de taux d'intérêts EUR</b>						
Dettes en EUR	swaps de taux	300,0	3,5		-2,8	
Dettes en EUR	options de taux	-	-	-		
					<b>-0,9</b>	
<b>Risque de change</b>						
Créances commerciales en devises	ventes à terme	70,7	0,0			
Dettes commerciales en devises	achats à terme	0,7	0,0			
Créances financières en devises	ventes à terme	10,4		-0,0		
Dettes financières en devises	achats à terme	155,9		-0,8		
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>						
<b>Risque de taux d'intérêts EUR</b>						
Dettes en EUR	swaps de taux					
<b>Risque de taux d'intérêts USD</b>						
Prêt en \$	Cross-currency swaps	134,3		-17,8	1,7	-0,6
					<b>0,8</b>	<b>-2,4</b>
<b>Risque de change</b>						
Ventes commerciales futures en devises	ventes à terme	331,0		-2,7		
Achats commerciaux futurs en devise	achats à terme	3,7		-0,1		
Ventes commerciales futures en devises	options	11,8	0,2			

Le Groupe ne détient pas d'instruments rentrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.

## 28.2 Risque de crédit

Réalisant un chiffre d'affaires dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière des clients permettant la détermination d'une

limite de crédit, la mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

La politique du groupe en terme de dépréciation des créances client est décrite dans la note 9.

## 28.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 16.3.

Les flux de trésorerie prévisionnels de l'émission obligataire et des couvertures associées relatives au remboursement contractuel en nominal et aux paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2018 de la façon suivante :

En millions d'euros	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunt obligataire <sup>(a)</sup>	-8,6	-308,6	0,0
Cross-currency swap	-11,6	-10,4	0,0
Stratégies optionnelles <sup>(b)</sup>	0,0	0,0	0,0
Swap de Taux <sup>(b)</sup>	2,2	2,2	0,0

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts.

(b) Suivant la courbe de taux d'intérêts IRS au 31 décembre 2018.

## 28.4 Risque de taux d'intérêt

### 28.4.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions de dette à taux variable plafonné à 1,20 % et avec un plancher de 0,30 %. En avril 2017, un nouveau contrat de swap a été souscrit ayant pour effet d'annuler à compter du 18 juillet 2018 cette variabilisation.

Par ailleurs, afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêt des remboursements du prêt effectué en dollars par bioMérieux SA à bioMérieux Inc. pour le financement de l'acquisition de la société BioFire, un cross-currency swap a été souscrit en janvier 2014 portant sur 470 millions de dollars. L'instrument convertit ainsi la dette en dollars en une dette en euro dont une des jambes représentant 57 % du notionnel est receveur de taux variable.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable d'un montant de 44,4 millions d'euros a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Étoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement.

### 28.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros, en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros et en un cross-currency swap de 470 millions de dollars (cf. note 28.4.1).

La valeur de marché de ces instruments représente un passif net de 13,8 millions d'euros. Elle se décompose comme suit :

En millions d'euros	Valeur de marché 2018
Cross-currency swap	-18,3
Stratégies optionnelles	0,0
Swap de Taux	4,5

### Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette (sans l'effet relatif au cross-currency swap) induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Résultat
Hausse 50 bp	-0,095
Baisse de 50 bp	0,000

### Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt

La variation de juste valeur des instruments dérivés de taux, induite par une variation de la courbe de taux d'intérêt prise en compte à la date de clôture, aurait un impact sur les capitaux propres du Groupe et le résultat du Groupe :

- les impacts comptabilisés en capitaux propres sont liés à la part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs ;
- les impacts comptabilisés en résultat sont liés à la part inefficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs, ainsi qu'à l'impact de la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.



Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts, à la date de clôture et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2018, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants (à taux de change et de volatilité constants) :

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	-0,02
Baisse de 50 pb	0,0	0,02

### Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur du cross-currency swap

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts (Euro et Dollar) aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	0,3
Baisse de 50 pb	0,0	-0,3

Une variation de 5 % du taux de clôture Euro/Dollar (pour rappel 1,1450 à la date de clôture) et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2018, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 5 %	0,0	5,8
Baisse de 5 %	0,0	-6,4

Ces effets sur le résultat auraient été parfaitement compensés par l'impact qu'aurait eu l'évolution du sous-jacent s'il avait subi les mêmes variations.

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme de 50 points de base et d'une variation de 5 % du taux de clôture Euro/Dollar appliquées à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat
Hausse 50 bp et 5 %	3,1
Baisse de 50 bp et 5 %	-3,5

## 28.5 Risque de contrepartie

En l'absence d'une crise économique ou financière majeure, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2018, tout comme au 31 décembre 2017, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change, de la juste valeur des instruments dérivés de taux au 31 décembre 2018, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

## Note 29 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2018, sont les suivants :

### 29.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

- Suite à des opérations d'acquisition-cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante, ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

### 29.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 16.3.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 27.

#### 29.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 209,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### 29.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie au 31 décembre 2018 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'avenants en 2018 portant sa maturité à janvier 2024 (5 ans avec possibilité de prolongation deux fois une année dont une restant à exercer). (cf. note 16.2)

### 29.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

#### 29.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux Inc. et bioMérieux SA ont conclu avec des tiers différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (5,1 millions d'euros).
- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 71,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, dont 62,6 millions d'euros à échéance supérieure à un an. La charge de loyers immobiliers annuelle a représenté 15,1 millions d'euros en 2018 et 14,3 millions d'euros en 2017.

- Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 542 287 actions en couverture, aurait à acquérir 92 712 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 5,3 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2018.

- bioMérieux SA s'est engagée pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de recherche technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux SA s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.

- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné « ADNA » (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEA ANVAR, devenue Bpifrance en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et de développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. Le programme a pris fin en décembre 2017. En contrepartie, bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires). Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,2 millions d'euros.

- bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 0,2 million d'euros.

#### 29.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 16,4 millions d'euros.



## Note 30 Transactions avec les parties liées

### 30.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2018 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 12,2 millions d'euros.

Rémunérations des dirigeants <i>En millions d'euros</i>	2018	2017
Salaires de base	4,8	5,4
Rémunérations variables	4,7	5,3
Avantages en nature	0,2	0,2
Actions gratuites	2,4	4,8
Jetons de présence	0,0	0,1
Indemnité de départ	0,0	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>12,2</b>	<b>16,4</b>

### 30.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2018, a assuré des prestations de services et recherche pour le groupe bioMérieux, s'élevant à 7,6 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 2,6 millions d'euros et BioFire pour 1,1 million d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,5 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Mérieux NutriSciences Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 10,9 millions d'euros en 2018.
- La société Thera Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,9 million d'euros au titre de 2018.
- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux. À l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- La société ABL détenu à 100 % par l'Institut Mérieux, a facturé des matières premières à bioMérieux SA pour 1,2 million d'euro au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, la société ABL bénéficie également d'un prêt de 2,3 millions de dollars souscrit auprès de bioMérieux Inc. bioMérieux SA a facturé, au cours de l'exercice 2018, des prestations pour 1,7 million d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 %, les 60 % restants étant détenus par l'Institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences (20 %). À l'inverse, elle a versé 4,3 millions d'euros à Mérieux Université au titre d'honoraires de formation.

## Note 31 Événements postérieurs à la clôture

En février 2019, bioMérieux a acquis la société Invisible Sentinel Inc. Le montant total versé s'est élevé à 75 millions de dollars. La société est basée à Philadelphie (États-Unis) et développe, fabrique et commercialise des solutions de diagnostic moléculaire pour la détection d'agents pathogènes et autres contaminants dans les aliments et les boissons.

La société emploie 40 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 9 millions de dollars en 2018.

## Note 32 Consolidation

bioMérieux est consolidée, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002-Lyon).

## Note 33 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2018

Les variations de périmètre sur l'exercice 2018 sont présentées en note 1.1.

		2018*	2017	2016
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Étoile – France RCS Lyon B 673 620 399			Société mère
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm – Suède	100 %	100 %	100 %
ABG STELLA	1105 N Market St Suite 1300 Wilmington, Delaware 19801 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Advencis SAS	1 Rue Gambrinus, Parc de la Brasserie 67190 Mutzig – France			100 %
AES Canada Inc.	500 boul. Cartier Ouest, suite 262 H7V 5B7 Laval, QC – Canada	100 %	100 %	100 %
AES Chemunex GmbH	Zeiloch 20 – 76646 Bruschal – Allemagne		100 %	100 %
Applied Maths Inc.	11940 Jollyville Road, Suite 115N Austin, Texas 78759 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
Applied Maths NV	Keistraat 120 9830 Sint-Martens-Latem Belgique	100 %	100 %	100 %
Astute Medical Inc.	3550 General Atomics Court Building 02/620 San Diego, CA 92121 – États-Unis	100 %		
Bacterial Barcodes Inc.	425 River Road – Athens – GA 30602 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Defense Inc.	79 W 4500 S, Suite 14 Salt Lake City, UT 84107 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
BioFire Diagnostics Inc.	390 Wakara Way Salt Lake City, Utah 84108 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique du Sud	1 <sup>st</sup> Floor, 44 on Grand Central, 1 Bond Street, cnr Grand Central Boulevard, Midrand – 1682 – Afrique du Sud	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn – 08 BP 2634 Abidjan 08 – Côte d'Ivoire	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 – Lot 11 1er étage – 16302 Dely Ibrahim – Alger – Algérie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 – D 72622 Nürtingen – Allemagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Argentine	Edificio Intecons – Arias 3751 3er piso – C1430CRG – Buenos Aires – Argentine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Australie	Unit 25B, Parkview Business Centre – 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 – Australie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien – Autriche	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Belgique	Media Square – 18-19 Place des Carabiniers 1030 Bruxelles – Belgique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Benelux BV	Regus – Amersfoort A1, Databankweg 26, 3821 AL Amersfoort – Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá – CEP 22713 320 – Rio de Janeiro – RJ – Brésil	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa – West – H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) – Canada	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chili	Seminario 131 – Providencia – Santiago – Chili	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Chine	19/Floor Billion Plaza8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N° 127-48 – Oficina 806 – Bogota DC – Colombie	100 %	100 %	100 %



		2018*	2017	2016
bioMérieux Corée	1 <sup>st</sup> & 2 <sup>nd</sup> floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku – Séoul – Corée	100 %	100 %	100 %
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b – Praha 4 – 140 78 – République Tchèque	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Danemark	Lautruphøj 1-3, DK-2750, Ballerup – Danemark	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 – 47 – 28034 Madrid – Espagne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Finlande	Tekniikantie 14 FI-02150 Espoo – Finlande	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 – 15232 Halandri – Athens – Grèce	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hong Kong Investment	19/Floor Billion Plaza 8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 – 1138 Budapest – Hongrie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inc.	100 Rodolphe Street – Durham NC 27712 – États-Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate – New Delhi 110 044 – Inde	100 %	100 %	100 %
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Étoile – France		100 %	100 %
bioMérieux Italie	Bagno a Ripoli, Via di Campigliano, 58 – 50012 Ponte a Ema – Firenze – Italia	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Japon Ltd (anciennement Sysmex bioMérieux)	Akasaka Tameike Tower 2F, 2-17-7, Akasaka, Minato-ku, Tokyo	100 %	100 %	66 %
bioMérieux Kenya	Delta Office Suites, Land Reference No. 4393/27, Waiyaki Way, P. O. Box 30333 – 00100 – GPO Nairobi – Kenya	100 %		
bioMérieux Malaisie	A-15-13A Tower A, Menara Prima Avenue, Jalan PJU 1/39, Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan – Malaisie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso – Mexico 01080, DF – Mexique	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 – Office 107 – PO Box 505 201 Dubai – Emirats Arabes Unis	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Norvège	Nydalsveien 28 PB 4814 Nydalen – N-0484 Oslo – Norvège	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Pologne	ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, n° 23-3° – 2795-197 LINDA A VELHA Portugal	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke Hampshire RG 22 6HY – Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Russie	1 <sup>st</sup> Nagatinskiy proezd, 10, str.1, business center « Newton Plaza » – Moscow 115 533 – Russie	100 %	100 %	100 %
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd (anciennement Meikang)	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park – Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Shanghai Company Ltd.	N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park – Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Singapour	11 – Biopolis Way – Helios – Unit # 10-04 – 138667 – Singapour	100 %	100 %	100 %
bioMérieux Suède	Hantverksgvagen 15 – 43633 Askim – Suède	100 %	100 %	100 %
bioMérieux SRB doo	Belgrade Office Park, Djordja Stanojevic 12/III, Nouveau Belgrade, 11070 Belgrade – Serbie	100 %	100 %	100 %



## 6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2. Principes comptables généraux » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des changements de méthode comptable résultant de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Acquisitions des sociétés Astute Medical Inc. et Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd

#### Risque identifié

Comme décrit dans la note 1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a acquis le 4 avril 2018, 100 % des parts de la société Astute Medical Inc. pour un montant de M€ 75,2 en numéraire.

Astute Medical Inc. a été consolidée par intégration globale à compter de sa date de prise de contrôle, donnant essentiellement lieu à la reconnaissance de technologies nettes d'impôts différés passifs pour M€ 25,9, d'actifs d'impôts différés pour M€ 16,2 et d'un goodwill provisoire de M€ 28,4.

Comme décrit dans la note 1.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le 3 novembre 2018, le groupe a pris une participation de 54,48 % dans le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd lui conférant le contrôle exclusif.

L'acquisition a été réalisée pour un montant de M€ 105,9 dans le cadre du regroupement d'entreprises. La consolidation de la société par intégration globale a donné lieu à la comptabilisation d'une technologie amortissable de M€ 41,9 après effet d'impôt ainsi qu'un goodwill provisoire, constaté selon la méthode du goodwill complet, de M€ 139,3 dont M€ 83,1 revenant au groupe.

Lors d'une acquisition, le groupe applique les principes de comptabilisation prévus par la norme IFRS 3 révisée, décrits dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que la comptabilisation et la présentation de ces opérations était un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces acquisitions, ainsi que du jugement nécessaire dans les évaluations réalisées, en particulier l'estimation de la juste valeur des actifs corporels et incorporels et l'évaluation des passifs.

#### Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les éléments juridiques relatifs à ces acquisitions, notamment la prise en compte des principales clauses contractuelles, dans la détermination du traitement comptable des transactions ;
- apprécier l'application des dispositions de la norme IFRS 3 révisée, et les modalités de mise en œuvre de cette norme (notamment la détermination du prix d'acquisition, l'identification des actifs et passifs, et l'évaluation de l'écart d'acquisition en résultant) ;
- examiner la juste valeur des passifs financiers, y compris les données sous-tendant la détermination des taux d'actualisation retenus et les formules de calcul utilisées en comparaison avec les dispositions contractuelles ;
- analyser le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés relatives à cette acquisition.

## Evaluation des écarts d'acquisition

### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie s'élèvent à M€ 616,5 et représentent 18,2 % du bilan du groupe.

Comme décrit dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) en fonction des synergies attendues pour le groupe. Le groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation systématiques des UGT et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de marge opérationnelle, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués.

### Notre réponse

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans l'équipe d'audit afin d'examiner les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les principes et méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- analyser, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini) ;
- prendre connaissance des perspectives commerciales des entités juridiques ou des gammes présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes aux réalisations effectives correspondantes ;
- par sondages, rapprocher de la comptabilité les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation et tester l'exactitude des calculs arithmétiques des évaluations retenues par le groupe.

## Évaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies

### Risque identifié

Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir les engagements de retraite à prestations définies et les autres avantages à long terme principalement aux États-Unis et en France.

Au 31 décembre 2018, le groupe a comptabilisé un passif net de M€ 41,4 au titre de ces engagements dont M€ 26,7 au titre des engagements de retraite. Le montant des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour un montant de M€ 227,3 et la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds pour un montant de M€ 200,5.

Le calcul de ces engagements est réalisé selon la méthode des « unités de crédit projetées » et tient compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité, comme cela est décrit dans la note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies comme un point clé de l'audit dans la mesure où la détermination de ces hypothèses est fonction de jugements de la direction et une modification de ces hypothèses est susceptible de faire varier de façon sensible le montant du passif net.

### Notre réponse

Avec l'assistance de nos spécialistes en actuariat, nous avons examiné les hypothèses clés retenues par la direction et les informations utilisées par les actuaires mandatés par la direction pour l'évaluation des engagements de retraite et cela plus particulièrement aux États-Unis et en France.

Nous avons effectué :

- un examen des principales hypothèses actuarielles utilisées ;
- des tests par échantillonnages sur les données salariés utilisées pour effectuer l'évaluation des engagements ;
- une réconciliation de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds avec des confirmations externes ;
- un examen de la méthode de calcul ;
- des contrôles de cohérence sur le poids du coût des services rendus, la charge d'intérêt compte tenu des hypothèses de taux d'actualisation, le rendement des actifs financiers, les impacts résultat et les capitaux propres.

Nous avons analysé le caractère approprié du niveau d'informations fourni dans l'annexe aux comptes consolidés et en particulier la correcte évaluation de la sensibilité de la valeur de l'engagement à une variation des taux d'actualisation notamment.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de

concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet GRANT THORNTON était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.



## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 27 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Françoise Méchin

ERNST & YOUNG et Autres  
Nicolas Perlier

## 6.2 Comptes sociaux

### 6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018

#### Bilan

##### Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
<b>Actif immobilisé</b>			
• Immobilisations incorporelles	3.1	191,7	190,3
• Immobilisations corporelles	3.2	247,8	231,6
• Participations & créances rattachées	3.3	731,4	491,9
• Autres immobilisations financières	3.3	10,3	2,6
<b>TOTAL</b>		<b>1 181,2</b>	<b>916,4</b>
<b>Actif circulant</b>			
• Stocks et en-cours	4	161,5	148,0
• Clients et comptes rattachés	5	360,4	320,6
• Autres créances d'exploitation	5	32,8	37,4
• Créances hors exploitation		31,1	50,6
• Disponibilités & cash pooling	6	225,8	432,7
<b>TOTAL</b>		<b>811,6</b>	<b>989,2</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,6	0,7
Prime de remboursement des obligations		0,6	0,9
Écarts de conversion actif	7	4,3	3,9
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 998,3</b>	<b>1 911,1</b>

##### Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capitaux propres</b>			
• Capital		12,0	12,0
• Primes		63,5	63,5
• Réserves		843,9	774,9
• Provisions réglementées et subventions		60,0	59,0
• Résultat de l'exercice		75,1	109,2
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>1 054,5</b>	<b>1 018,6</b>
<b>Provisions</b>	<b>9</b>	<b>63,1</b>	<b>62,2</b>
<b>Dettes</b>			
• Emprunts et dettes financières	10	548,9	514,4
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	163,9	159,9
• Autres dettes d'exploitation	11	144,4	134,6
• Dettes hors exploitation		22,8	20,7
<b>TOTAL</b>		<b>880,0</b>	<b>829,6</b>
Écarts de conversion passif	7	0,7	0,7
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 998,3</b>	<b>1 911,1</b>



## Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2018	2017
Ventes marchandises et produits finis	1 008,1	982,3
Produits activités annexes	180,7	155,3
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 188,8</b>	<b>1 137,6</b>
Production stockée (encours + produits finis)	-2,8	6,1
Production immobilisée	7,8	9,4
<b>PRODUCTION ACTIVITÉ</b>	<b>1 193,8</b>	<b>1 153,1</b>
Achats	-445,9	-413,9
Variations stocks M.P./instruments	16,5	2,4
Services extérieurs	-275,5	-260,6
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>488,9</b>	<b>481,0</b>
Impôts, taxes et assimilés	-21,6	-20,3
Salaires et charges	-313,5	-288,0
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>153,8</b>	<b>172,7</b>
Amortissements et provisions	-50,7	-57,9
Autres produits et charges d'exploitation	-44,9	-45,1
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>58,2</b>	<b>69,7</b>
Charges et produits financiers	-4,2	25,8
Produits et charges des participations	16,8	16,3
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>70,8</b>	<b>111,8</b>
Résultat exceptionnel	3,7	-4,9
Impôt sur les bénéfices	0,6	2,3
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>75,1</b>	<b>109,2</b>
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>0,64</b>	<b>0,92</b>

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse).

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat. Il s'établit à 0,63 pour l'année 2018 et 0,92 pour 2017.

## 6.2.2 Notes annexes

<b>Note 1</b>	Principes comptables généraux	218	<b>Note 11</b>	Fournisseurs et dettes d'exploitation	234
<b>Note 2</b>	Événements significatifs de l'exercice	218	<b>Note 12</b>	Charges à payer et produits à recevoir	234
<b>Note 3</b>	Immobilisations	218	<b>Note 13</b>	Chiffre d'affaires	235
<b>Note 4</b>	Stocks	225	<b>Note 14</b>	Frais de recherche et développement	235
<b>Note 5</b>	Clients et créances d'exploitation	226	<b>Note 15</b>	Charges et avantages du personnel	236
<b>Note 6</b>	Disponibilités	227	<b>Note 16</b>	Frais financiers nets	237
<b>Note 7</b>	Écarts de conversion	228	<b>Note 17</b>	Résultat exceptionnel	238
<b>Note 8</b>	Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions	229	<b>Note 18</b>	Impôt sur les sociétés	238
<b>Note 9</b>	Provisions pour risques et charges	230	<b>Note 19</b>	Instruments de couverture	239
<b>Note 10</b>	Endettement net	231	<b>Note 20</b>	Engagements hors bilan	241
			<b>Note 21</b>	Parties liées	242



## Note 1 Principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément aux règlements n° 2015-06 et n° 2016-07 de l'Autorité des normes comptables.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

## Note 2 Événements significatifs de l'exercice

### 2.1 Augmentation de capital de ABG Stella

bioMérieux SA a souscrit à l'augmentation de capital d'ABG Stella en 2018 pour un montant de 342 millions d'euros (400 millions de dollars).

### 2.2 Augmentation de capital de bioMérieux Chine

La Société a également souscrit à l'augmentation de capital de bioMérieux Chine en septembre 2018 pour un montant de 23,5 millions d'euros (27,5 millions de dollars), afin que cette dernière puisse augmenter son capital dans la société bioMérieux Shanghai pour participer au financement de l'acquisition de la société Hybiome.

### 2.3 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

## Note 3 Immobilisations

### 3.1 Immobilisations incorporelles

#### 3.1.1 Principes comptables

En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du Groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du Groupe (UGT),

lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

À la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Les immobilisations incorporelles incluent également des logiciels informatiques acquis ou développés en interne, amortis sur 3 à 10 ans selon leur durée probable d'utilisation, et des brevets et licences amortis sur les durées contractuelles ou légales d'utilisation. En pratique, cela conduit à appliquer principalement une durée de 5 ans. Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Enfin, les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

## 3.1.2 Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Frais R&D	17,2	16,1	1,1	2,0
Logiciels	82,7	64,1	18,6	17,5
Fonds de commerce et fonds commerciaux	142,4 <sup>(a)</sup>		142,4	143,2
Immobilisations en cours	13,1 <sup>(b)</sup>		13,1	6,4
Autres	53,8 <sup>(c)</sup>	37,3 <sup>(d)</sup>	16,5	21,2
<b>Total</b>	<b>309,2</b>	<b>117,5</b>	<b>191,7</b>	<b>190,3</b>

(a) Dont fonds commerciaux liés à l'affectation des malis de fusion : 130,4 millions d'euros.

(b) Dont droits de distribution de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co.Ltd : 7,5 millions d'euros.

(c) Dont technologies et relations clients suite à l'affectation des malis de fusion: 35,7 millions d'euros.

(d) Dont amortissements des technologies et relations clients liées à l'affectation des malis de fusion : 19,4 millions d'euros.

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
<b>31 décembre 2017</b>	<b>313,0</b>	<b>122,7</b>	<b>190,3</b>
Acquisitions/Augmentations	19,2	14,7	4,5
Cessions/Diminutions	-23,0	-19,9	-3,1
<b>31 décembre 2018</b>	<b>309,2</b>	<b>117,5</b>	<b>191,7</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement à l'acquisition de logiciels et à des frais de développement de solutions informatiques pour 11,4 millions d'euros ainsi qu'à l'acquisition des droits de distribution internationaux des produits de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co.Ltd pour 7,5 millions d'euros (60 millions de yuans).

La diminution des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement aux mises au rebut de brevets, redevances et marques pour 17,9 millions d'euros dont 12,9 millions relatifs à des brevets ayant expirés et aux cessions de logiciels et frais

de développement de solutions informatiques pour 3,5 millions d'euros.

L'accroissement des amortissements et dépréciations de l'exercice résulte des amortissements des logiciels pour 8 millions d'euros, des malis de fusion pour 4,6 millions d'euros, et des amortissements et dépréciations des frais de recherche et développement antérieurement activés par la société AES Chemunex pour 1,8 million d'euros. La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 5 ans.

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>AES Chemunex</b>			
Fonds commerciaux	111,0		111,0
Technologie	12,5	7,0	5,5
Relation clients	5,4	2,2	3,2
<b>Total</b>	<b>128,9</b>	<b>9,2</b>	<b>119,7</b>
<b>Argène</b>			
Fonds commerciaux	19,4		19,4
Technologie	12,8	6,8	6,0
<b>Total</b>	<b>32,2</b>	<b>6,8</b>	<b>25,4</b>
<b>CEERAM</b>			
Technologie	2,4	0,8	1,6
<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>
<b>Advencis</b>			
Technologie	2,6	2,6	
<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	
<b>Total</b>	<b>166,1</b>	<b>19,4</b>	<b>146,7</b>

## 3.2 Immobilisations corporelles

### 3.2.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque groupe de composants :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Gros œuvre	30 à 40 ans	Linéaire 30 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans	Linéaire 15 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Durées d'amortissements	Comptable	Fiscale
Matériels et outillages	3 à 10 ans	Dégressif 5 à 10 ans
Instruments *	3 à 10 ans	Dégressif 3 à 5 ans

\* Instruments placés ou utilisés en interne.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. En 2018, cette revue a conduit la Société à allonger les durées d'amortissements pratiquées sur certains instruments passant de durées comprises entre 3 et 10 ans à des durées entre 5 et 10 ans. L'incidence de ce changement est un allègement de la charge d'amortissement des instruments d'environ 1,9 million d'euros.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

### 3.2.2. Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Terrains et agencements	18,8	0,9	17,9	17,8
Constructions	255,4	156,6	98,8	98,8
Matériels et outillages	211,2	153,1	58,1	58,0
Instruments immobilisés	49,6	33,3	16,3	13,5
Autres immobilisations	44,9	33,8	11,1	11,1
Immobilisations en-cours	45,6		45,6	32,3
<b>Total</b>	<b>625,5</b>	<b>377,7</b>	<b>247,8</b>	<b>231,6</b>

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
<b>31 décembre 2017</b>	<b>582,8</b>	<b>351,2</b>	<b>231,6</b>
Acquisitions/Augmentations	49,9	33,4	16,5
Cessions/Diminutions	-7,2	-6,9	-0,3
<b>31 décembre 2018</b>	<b>625,5</b>	<b>377,7</b>	<b>247,8</b>

Les principaux investissements de l'exercice correspondent à la construction, aux aménagements et aux équipements du Campus de Craonne pour un montant de 11,1 millions d'euros.

## 3.3 Immobilisations financières

### 3.3.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêt. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels

actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritères faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de Bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

### 3.3.2 Évolution

Composition <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Titres de participation	715,1	94,1	621,0	258,6
Autres titres immobilisés	19,9	11,6	8,3	1,8
Créances rattachées	110,4		110,4	233,3
Autres	2,1	0,1	2,0	0,8
<b>Total</b>	<b>847,5</b>	<b>105,8</b>	<b>741,7</b>	<b>494,5</b>

Variations <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
<b>31 décembre 2017</b>	<b>591,3</b>	<b>96,8</b>	<b>494,5</b>
Acquisitions/Augmentations	384,2	13,0	371,2
Cessions/Diminutions	-128,0	-4,0	-124,0
<b>31 décembre 2018</b>	<b>847,5</b>	<b>105,8</b>	<b>741,7</b>

Sur l'exercice 2018, bioMérieux SA a souscrit aux augmentations de capital de trois filiales: ABG Stella pour 342 millions d'euros (400 millions de dollars), bioMérieux Chine pour 23,5 millions d'euros (27,5 millions de dollars) et bioMérieux Brésil pour 3 millions d'euros (13,5 millions de real brésiliens).

En 2018, bioMérieux SA a pris des participations au capital de Sino French Innovation Fund II pour 5 millions d'euros et Innovaprep pour 0,4 million d'euros. La Société a également souscrit à un emprunt obligataire convertible en actions émis par la société Banyan Biomarkers Inc. pour 0,5 million d'euros, société dans laquelle bioMérieux SA détient déjà une participation de 19,7 %.

La filiale bioMérieux Kenya Limited a été créée en janvier 2018. Au 31 décembre 2018 le capital d'un montant de 0,1 million d'euros n'a pas encore été versé.

La Société a également apporté ses titres GENEURO, inscrits dans les comptes pour une valeur de 0,1 million d'euros, à la société GNEH pour

un montant de 4,2 millions d'euros, recevant en contrepartie des titres de la société GNEH d'une valeur égale. Une plus-value de 4,1 millions d'euros a ainsi été dégagée sur l'exercice (cf. note 17).

En 2017, bioMérieux SA avait consenti à la filiale indienne RAS un prêt de 570 millions de roupies indiennes (8,1 millions d'euros). En 2018, ce prêt a fait l'objet d'un tirage complémentaire de 110 millions de roupies (1,4 million d'euros). Le prêt est remboursable *in fine* en 2028.

En 2015, la Société avait octroyé une ligne de crédit à sa filiale BioFire Diagnostics, afin de financer la construction de son nouveau site industriel et administratif de Salt Lake City, pour un montant maximal de 95 millions de dollars. Un remboursement de 85,7 millions de dollars (soit 72,3 millions d'euros) a eu lieu sur l'exercice. Au 31 décembre 2018, le prêt est intégralement remboursé.

Les diminutions des titres et des créances rattachées au cours de l'exercice 2018 tiennent également compte du remboursement du prêt accordé à la filiale bioMérieux Inc. pour un montant de



67,1 millions de dollars (soit 49,2 millions d'euros). A fin décembre 2018, le solde de ce prêt s'élève à 134,3 millions de dollars (soit 98,3 millions d'euros).

L'augmentation des dépréciations des immobilisations financières correspond principalement aux dépréciations comptabilisées sur les titres des filiales de distribution bioMérieux.

### 3.3.3 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
		Devises en million	Devises en million		En millions d'euro	En millions d'euro	En millions d'euro	Devises en million	Devises en million	En millions d'euro	
<b>A - Filiales (jusqu'à 50 % du capital détenu par bioMérieux)</b>											
AB bioMérieux	SEK	0,2	95,7	100,0 %	74,2	12,0	0,0	0,0	49,3	0,5	01/01/18-31/12/18
ABG Stella	USD	0,0	860,8	100,0 %	397,5	397,5	0,0	0,0	0,0	0,2	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	50,0	188,1	100,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0	15,9	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	17,3	100,0 %	3,8	3,8	9,0	106,4	1,0	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Algérie	DZD	58,0	35,4	100,0 %	0,6	0,6	0,0	25,1	9,2	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Argentine	ARS	6,1	71,2	99,1 %	5,4	1,5	0,0	478,8	20,0	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,3	100,0 %	0,1	0,1	0,0	16,5	0,7	1,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Colombie	COP	0,5	21,5	100,0 %	2,2	2,2	0,0	71,2	4,8	0,9	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Brésil	BRL	136,8	-89,1	100,0 %	49,7	23,9	0,0	147,8	-25,6	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Belgique	EUR	0,3	2,8	100,0 %	0,3	0,3	0,0	28,3	0,7	2,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Bénélux BV	EUR	0,0	8,4	100,0 %	0,1	0,1	0,0	107,6	1,3	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	4 652,0	100,0 %	3,1	3,1	0,0	17 350,6	496,6	0,2	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Chine	HKD	408,9	147,7	100,0 %	48,1	48,1	3,3	222,1	3,4	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	10 069,9	100,0 %	0,7	0,7	0,0	54 516,4	1 691,0	2,3	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Danemark	DKK	0,5	8,3	100,0 %	0,5	0,5	2,6	59,3	3,0	0,2	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Espagne	EUR	0,2	30,5	100,0 %	0,6	0,6	0,0	82,5	4,7	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,6	100,0 %	0,1	0,1	0,0	7,3	0,1	0,1	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Grèce	EUR	2,0	4,5	100,0 %	4,1	4,1	0,0	12,5	0,8	0,5	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	301,3	100,0 %	0,0	0,0	0,6	1 814,3	150,0	0,2	01/01/18-31/12/18
bioMérieux HK Investment LTD	HKD	68,8	11,8	100,0 %	6,1	6,1	0,0	0,0	0,9	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Inde	INR	66,0	1 308,8	99,9 %	2,9	2,9	0,0	4 750,1	174,9	0,0	01/01/18-31/12/18

	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en million	Devises en million			En millions d'euro	En millions d'euro	En millions d'euro	Devises en million	Devises en million	En millions d'euro	
bioMérieux Italie	EUR	9,0	33,0	100,0 %	12,8	12,8	0,0	125,1	5,3	3,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Japon	JPY	0,5	0,5	100,0 %	15,4	15,4	0,0	6,0	0,2	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Kenya	KES	18,3	0,8	100,0 %	0,1	0,1	0,0	0,0	0,8	0,0	Filiale créée 01/2018
bioMérieux Malaisie	MYR	0,1	0,2	100,0 %	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Moyen Orient	AED	0,1	1,2	100,0 %	0,0	0,0	0,9	0,0	0,3	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Norvège	NOK	2,8	3,7	100,0 %	0,3	0,3	0,0	45,6	3,6	0,1	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Pologne	PLN	0,4	26,2	100,0 %	1,5	1,5	0,0	109,5	7,0	3,1	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Portugal	EUR	1,6	6,2	100,0 %	2,0	2,0	0,0	17,3	0,1	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux République Tchèque	CZK	0,2	13,7	100,0 %	0,0	0,0	1,8	855,6	3,9	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Russie	RUB	55,7	169,6	100,0 %	1,3	1,3	0,0	1175,6	50,7	0,3	01/01/18-31/12/18
bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	69,7	100,0 %	5,4	5,4	0,0	366,5	27,3	0,7	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Suède	SEK	0,5	11,4	100,0 %	0,2	0,2	0,0	221,5	5,8	0,4	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Suisse	CHF	0,4	3,5	100,0 %	0,6	0,6	0,0	35,8	2,2	1,8	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	56,0	100,0 %	0,9	0,9	0,0	467,5	15,1	0,2	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Turquie	TRY	3,3	62,9	100,0 %	2,7	2,7	0,0	117,8	10,7	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux UK	GBP	0,0	12,5	100,0 %	1,2	1,2	0,0	56,1	5,1	2,2	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Vietnam	VND	6,3	1,6	100,0 %	0,2	0,2	0,0	0,0	0,6	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Serbie	RSD	1,2	10,3	100,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	01/01/18-31/12/18
bioMérieux Singapour	SGD	0,1	4,0	100,0 %	0,1	0,1	1,4	12,1	0,5	0,0	01/01/18-31/12/18
AES Canada	CAD	0,0	-0,1	100,0 %	0,0	0,0	0,5	0,4	-0,3	0,0	01/01/18-31/12/18
BTF	AUD	4,1	13,5	100,0 %	13,6	13,6	0,0	26,3	10,6	4,9	01/01/18-31/12/18
Quercus Scientific NV	EUR	3,9	4,4	100,0 %	19,9	19,9	0,0	0,0	0,0	0,5	01/01/18-31/12/18
<b>Total filiales</b>					<b>678,6</b>	<b>586,7</b>					



	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Chiffres d'affaires total du dernier exercice	Bénéfices net ou du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
	Devises en million	Devises en million		En millions d'euro	En millions d'euro	En millions d'euro	Devises en million	Devises en million	En millions d'euro	
<b>B - Participation (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)</b>										
GNEH	EUR	0,0	0,0	18,9 %	4,2	3,2	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2018
Bayan Biomarkers Inc	USD	6,1	0,0	19,4 %	6,4	6,4	0,0	4,8	-4,8	01/07/2017-30/06/18
Knome - Tafkak	USD	31,3	-31,2	0,0 %	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	01/17-12/17 Non audité
Labtech system LTD	AUD	30,9	-1,7	4,9 %	1,3	0,5	0,0	6,0	-2,7	01/07/2017-30/06/18
Lumed Inc	CAD	0,8	-0,7	9,8 %	0,3	0,3	0,0	0,2	-0,4	02/17-01/18 Non audité
Mérieux Université	EUR	1,7	-1,0	40,0 %	1,6	0,4	0,0	0,0	0,4	01/01/2018-31/12/18
Quanterix	USD	0,0	65,9	9,3 %	17,9	17,9	0,0	22,9	-27,0	01/01/2017-31/12/17
Qvella	CAD	54,8	-20,6	5,8 %	6,0	6,0	0,0	0,3	-3,9	01/01/2017-31/12/17
<b>Total titres de participation</b>					<b>45,0</b>	<b>34,8</b>				
<b>C - Autres titres</b>										
Amorçage Technologique Investissement	EUR	30,5	-8,8	2,5 %	0,8	0,8	0,0	0,0	-1,1	01/01/2017-31/12/17
Avesthagen	INR	76,1	-1042,4	3,5 %	1,4	0,0	0,0	0,8	-1,3	01/04/2017-31/03/18
Dynavax	USD	1,2	198,4	0,0 %	0,7	0,1	0,0	0,3	-95,2	01/01/2017-31/12/17
Innovaprep	USD	0,0	0,0	3,5 %	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2018
LyonBiopôle	EUR	1,0	-1,1	0,0 %	0,3	0,0	0,0	1,2	0,0	01/01/2017-31/12/17
My Cartis	EUR	29,6	-20,4	1,6 %	1,2	0,0	0,0	0,6	-9,2	01/01/2017-31/12/17
Sino French (Innovations) Fund II	EUR	0,0	0,0	3,3 %	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2018
Supernova 2	EUR	7,4	-0,9	1,3 %	1,0	1,0	0,0	0,0	-0,9	21/06/2017-31/12/17
Théra conseil	EUR	0,5	0,3	0,8 %	0,0	0,0	0,0	5,3	0,2	01/01/2017-31/12/17
<b>Total autres titres</b>					<b>10,8</b>	<b>7,3</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>734,5</b>	<b>628,8</b>				

## Note 4 Stocks

### 4.1 Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

### 4.2 Évolution

Stocks <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	39,9	35,2
En cours de production	26,9	27,2
Produits finis et marchandises	104,8	95,5
<b>Total valeur brute</b>	<b>171,6 <sup>(a)</sup></b>	<b>157,9</b>
Dépréciation	-10,1	-9,9
<b>Total valeur nette</b>	<b>161,5</b>	<b>148,0</b>

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées afférentes : 23,7 % contre 27,9 % en 2017.



## Note 5 Clients et créances d'exploitation

### 5.1 Principes comptables

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

### 5.2 Évolution

Clients et comptes rattachés <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	367,4	325,2
Dépréciation	-7,0	-4,6
<b>Valeur nette</b>	<b>360,4</b>	<b>320,6</b>

Autres créances d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes	8,5	8,5
Charges constatées d'avance	4,5 <sup>(a)</sup>	6,2
Autres créances d'exploitation	19,8 <sup>(b)</sup>	22,7
<b>Total valeur brute</b>	<b>32,8</b>	<b>37,4</b>

(a) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des achats de services extérieurs.

(b) Dont créance de TVA 13,5 millions d'euros.

Échéances des créances clients et des autres créances <i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Clients</b>	<b>360,4</b>	<b>320,5</b>
Créances à moins d'un an	360,4	320,3
Créances à plus d'un an		0,2
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>32,8</b>	<b>37,4</b>
Créances à moins d'un an	32,6	35,9
Créances à plus d'un an	0,2	1,4

## Note 6 Disponibilités

### 6.1 Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont

réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et des produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions.

### 6.2 Évolution

Disponibilités <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Placements de trésorerie	53,9	83,2
Cash pooling	43,6	219,7
Disponibilités et instruments financiers	128,3	129,8
<b>Total</b>	<b>225,8</b>	<b>432,7</b>

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Libellé	Actions propres	Actions propres
Montant	31,3 millions d'euros	10,6 millions d'euros
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant net	17,6 millions d'euros	55,6 millions d'euros
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	Compte à terme	Compte à terme
Montant	5,0 millions d'euros	5,0 millions d'euros
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin		
Libellé	SICAV AMUNDI TRESO EONIA	SICAV AMUNDI TRESO EONIA
Montant	0,0 million d'euros	12,0 millions d'euros
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0007435920	FR0007435920

Parmi les placements à court terme figurent 542 287 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions.



## Note 7 Écarts de conversion

### 7.1 Principes comptables

En application du règlement ANC 2015-05, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les

comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Lorsque pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture lié aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Les écarts de conversion concernant le cash pooling sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

### 7.2 Écarts de conversion actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sur éléments d'exploitation	3,3	2,8
Sur dettes et créances financières	1,0	1,1
<b>Total</b>	<b>4,3</b>	<b>3,9</b>

Des gains latents sur les couvertures de change sont comptabilisés au 31 décembre 2018 pour un montant de 0,1 million d'euros en diminution des pertes latentes sur les flux commerciaux, contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2017.

### 7.3 Écarts de conversion passifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sur éléments d'exploitation	0,7	0,7
<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>

## Note 8 Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions

### 8.1 Principes comptables

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. La Société a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

#### Plans d'attribution gratuite d'actions

Des actions ont été acquises dans le cadre d'un plan de couverture, sans affectation précise à un plan.

### 8.2 Évolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 196 851 895 droits de votes dont 78 060 118 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la Société détient :

- 27 156 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2018, elle a acheté 740 394 actions propres et en a cédé 718 155 ;
- 542 287 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2018, la Société a acheté 370 000 actions, en a attribué 15 000 et remis 41 870 au titre des plans OPUS 2016 et 2017.

Variation des capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & Report à Nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>884,1</b>	<b>58,9</b>	<b>0,1</b>	<b>1 018,6</b>
Résultat de l'exercice			75,1			75,1
Distribution de dividendes			-40,2			-40,2
Mouvement des provisions réglementées				1,0		1,0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>12,0</b>	<b>63,5</b>	<b>919,0</b>	<b>59,9</b>	<b>0,1</b>	<b>1 054,5</b>

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				2018
	2014	2015	2016	2017	
Attribution initiales	15 000	53 100	402 300	40 116	169 685
Actions annulées		4 500	25 200	502	
Actions remises sur l'exercice 2018	15 000				
Actions restant à remettre au 31/12/2018		48 600	377 100	39 614	169 685

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 a été multiplié par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2014 à 2018, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et éventuellement de performance au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel, de génération de trésorerie libre, ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors

que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2018, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 8,8 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation (contre une charge nette de 15,2 millions d'euros l'année précédente), résultant notamment de la baisse de plus de 23 % du cours moyen du mois de décembre du titre bioMérieux retenu dans l'estimation de la provision.

Compte tenu des 542 287 actions détenues au 31 décembre 2018 en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, la Société devra racheter 92 712 actions supplémentaires pour un montant de 5,3 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2018.

## 8.3 Évolution des provisions réglementées

Provisions réglementées <i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
<b>31 décembre 2017</b>	<b>57,5</b>	<b>1,4</b>	<b>58,9</b>
Dotations	12,1	0,7	12,8
Reprises	-11,6	-0,2	-11,8
<b>31 décembre 2018</b>	<b>58,0</b>	<b>1,9</b>	<b>59,9</b>

## Note 9 Provisions pour risques et charges

### 9.1 Principes comptables

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (CRC 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

### 9.2 Évolution

Provisions <i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel <sup>(a)</sup>	Garanties données <sup>(b)</sup>	Autres provisions <sup>(c)</sup>	Total
<b>31 décembre 2017</b>	<b>27,9</b>	<b>1,0</b>	<b>33,3</b>	<b>62,2</b>
<i>Dotations</i>		0,8	16,9	17,7
<i>Reprises avec objet</i>	-7,7	-1,0	-7,6	-16,3
<i>Reprises sans objet</i>			-0,5	-0,5
Dotations nettes	-7,7	-0,2	8,8	0,9
<b>31 décembre 2018</b>	<b>20,2</b>	<b>0,8</b>	<b>42,1</b>	<b>63,1</b>

(a) La provision pour « Autres avantages au personnel » englobe les indemnités de fin de carrière, les primes d'ancienneté et médailles du travail ainsi que la mutuelle. Les reprises de l'année s'expliquent principalement par un versement de 5 millions d'euros au fonds de retraite.

(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(c) Dont provision pour attribution gratuite d'actions de 25,9 millions d'euros, provisions pour litiges commerciaux de 6 millions d'euros, provision pour pertes de change de 4,3 millions d'euros, autres provisions pour charges de 3,7 millions d'euros et provisions couvrant les pertes à terminaison sur des contrats commerciaux à hauteur de 2 millions d'euros.

### 9.3 Provisions pour retraite et avantages assimilés

#### 9.3.1 Principes comptables

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des normes comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011, à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

### 9.3.2 Évolution

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

	Indemnités de fin de carrière		Primes de médailles du travail	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Taux de croissance des salaires	2,0 %	2,0 %	1,6 %	2,0 %
Taux d'actualisation	2,00 %	1,75 %	2,00 %	1,75 %
Mobilité du personnel <sup>(a)</sup>	0 % à 5 %	0 % à 5 %	0 % à 5 %	0 % à 5 %
Duration moyenne	13	14	9	9

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre).

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2018 est de 6,8 millions d'euros, contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2017. Sur 2018, la Société a procédé à un versement de 5 millions d'euros au fonds de couverture des indemnités de fin de carrière. Ce fonds de couverture s'élève à 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La provision pour primes de médailles du travail s'élève à 13,3 millions d'euros contre 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

### 9.4 Passifs éventuels

Le litige déclaré concernant l'action collective de patients contre bioMérieux en tant que fabricant de tests de diagnostic de la maladie de Lyme n'a pas donné lieu à une provision pour risque dans les comptes au 31 décembre 2018 car, à ce stade de la procédure, le risque encouru par la Société ne peut être évalué.

## Note 10 Endettement net

### 10.1 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations ;
- les flux liés aux investissements ;
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des

dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la Société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants débiteurs.



En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	75,1	109,2
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	60,6	60,8
Résultat sur opérations en capital	-3,0	0,4
Boni/mali de fusion	-1,2	3,7
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>131,5</b>	<b>174,1</b>
Augmentation des stocks	-13,7	-8,5
Augmentation des créances clients	-41,3 <sup>(a)</sup>	-27,3
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	17,6 <sup>(b)</sup>	7,3
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>-37,4</b>	<b>-28,5</b>
Variation de la créance nette d'impôt	19,5 <sup>(c)</sup>	-3,6
<b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-17,9</b>	<b>-32,1</b>
<b>Flux liés à l'activité</b>	<b>113,6</b>	<b>142,1</b>
Investissements industriels	-69,0	-60,6
Cessions d'immobilisations	8,6	8,5
Variation de la dette nette fournisseurs	2,4	-4,6
Acquisitions titres de participations, souscriptions augmentations de capital	-373,0 <sup>(d)</sup>	-47,9 <sup>(e)</sup>
Variation nette des avances et prêts aux filiales	123,4 <sup>(f)</sup>	62,1 <sup>(g)</sup>
Variation nette des autres immobilisations financières	-7,1	-0,1
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-314,7</b>	<b>-42,8</b>
Distribution des dividendes	-40,2	-39,4
Règlement 2015-05 affectation en Report à Nouveau		0,6
<b>Fonds propres</b>	<b>-40,2</b>	<b>-38,8</b>
<b>Variation de l'endettement net (hors influence des fluctuations de change)</b>	<b>-241,3</b>	<b>60,4</b>
<b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>		
Endettement net à l'ouverture	81,7	116,5
Endettement net apporté par la fusion	-1,2	2,9
Incidence des fluctuations de change	1,3	22,8
<b>Variation de l'endettement net :</b>	<b>241,3</b>	<b>-60,4</b>
• Endettement confirmé	21,8	-22,1
• Disponibilités et autres concours bancaires courants	219,5	-38,3
<b>Endettement net à la clôture</b>	<b>323,1</b>	<b>81,7</b>

(a) Dont clients Export -18,3 millions d'euros et clients Groupe -24,4 millions d'euros.

(b) Dont dettes fiscales et sociales +11,4 millions d'euros, dettes fournisseurs +3,4 millions d'euros et autres créances et dettes d'exploitation +3,3 millions d'euros.

(c) Dont remboursements obtenus pour le crédit d'impôt recherche +14,3 millions d'euros et pour la taxe sur les dividendes de 3 % +6,6 millions d'euros.

(d) Dont augmentations de capital des filiales ABG Stella -342 millions d'euros, bioMérieux Chine -23,5 millions d'euros, bioMérieux Brésil -3 millions d'euros, et valeur d'apport des titres Geneuro à GNEH -4,2 millions d'euros.

(e) Dont augmentation de capital bioMérieux Brésil -22,7 millions d'euros, acquisition de titres bioMérieux Japon -11,5 millions d'euros, participations Banyan Biomarker -6,4 millions d'euros et Qvella -6 millions d'euros.

(f) Dont remboursements prêt BioFire +72,3 millions d'euros, prêt bioMérieux Inc. +49,2 millions d'euros, prêt bioMérieux GmbH +3,2 millions d'euros et d'un complément de prêt à bioMérieux Inde -1,4 million d'euros.

(g) Dont remboursements prêt bioMérieux Inc. +50,1 millions d'euros, prêt bioMérieux Brésil +12,6 millions d'euros, prêt BioFire +3,6 millions d'euros, et d'un complément de prêt à bioMérieux Inde -8,4 millions d'euros.

## 10.2 Financement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros suite à la renégociation de janvier 2017. La maturité initiale de ce prêt est le 22 janvier 2022, elle peut être prolongée deux fois pour une durée d'une année supplémentaire. Deux extensions ont été exercées en 2018, reportant la date de maturité en janvier 2024. Cette ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage sur l'exercice 2018.

Le crédit syndiqué est assujéti au respect du ratio unique «endettement net du groupe bioMérieux/résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du groupe bioMérieux» qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2018.

bioMérieux SA bénéficie de billets de trésorerie à hauteur de 35 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Début octobre 2013, bioMérieux SA a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros et sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020). Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 % et un cinquième versement a été effectué en octobre 2018 pour un montant de 8,6 millions d'euros. L'emprunt obligataire a été émis avec une prime d'émission. La charge relative à la prime d'émission et aux frais d'émission de l'emprunt obligataire est étalée sur la durée de l'emprunt.

Le coût financier de la moitié de l'emprunt obligataire à taux fixe a été transformé en coût à taux variable à travers la mise en place d'un contrat de swap dont le taux de maturité est juillet 2020, et qui faisait l'objet d'un *floor* à 0,3 % et d'un *cap* à 1,2 % jusqu'en juillet 2018. Un swap de sens contraire a été mis en place en 2017 pour la période juillet 2018 à juillet 2020.

## 10.3 Échéancier de la dette

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
À plus de cinq ans	5,5	
Entre un an et cinq ans	308,0 <sup>(a)</sup>	311,2
<b>Total des dettes à plus d'un an</b>	<b>313,5</b>	<b>311,2</b>
À moins d'un an	235,4 <sup>(b)</sup>	203,2
<b>Total des dettes financières</b>	<b>548,9</b>	<b>514,4</b>
Placements de trésorerie	-53,9 <sup>(c)</sup>	-83,2
Disponibilités et instruments financiers	-171,9 <sup>(d)</sup>	-349,4
<b>Endettement net</b>	<b>323,1</b>	<b>81,7</b>

(a) Dont emprunt obligataire de 300 millions d'euros.

(b) Dont trésorerie centralisée pour 196,8 millions d'euros, contre 136,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché hormis les actions propres qui sont valorisées au coût historique.

(d) Dont trésorerie centralisée pour 43,6 millions d'euros, contre 219,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.



## Note 11 Fournisseurs et dettes d'exploitation

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Fournisseurs</b>	<b>163,9</b>	<b>159,9</b>
Dettes fiscales et sociales	130,3	118,9
Produits constatés d'avance	3,4 <sup>(a)</sup>	5,6
Autres dettes	10,8	10,1
Autres dettes d'exploitation	144,4	134,6

(a) Dont contrats de location et maintenance (2,9 millions d'euros), et ventes de réactifs et d'instruments (0,4 million d'euros).

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Fournisseurs</b>		
Dettes à moins d'un an	163,9	159,9
<b>Total</b>	<b>163,9</b>	<b>159,9</b>
<b>Autres dettes d'exploitation</b>		
Dettes à moins d'un an	144,4	125,3
Dettes à plus d'un an		9,3
<b>Total</b>	<b>144,4</b>	<b>134,6</b>

## Note 12 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer et produits à recevoir <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes financières diverses	2,5	3,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52,4	72,4
Dettes fiscales et sociales	115,1	106,6
Autres dettes d'exploitation	8,6	7,3
Autres dettes hors exploitation	14,9 <sup>(a)</sup>	10,8 <sup>(b)</sup>
<b>Total Charges à payer</b>	<b>193,5</b>	<b>200,1</b>
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>27,5 <sup>(c)</sup></b>	<b>15,8</b>

(a) Dont 4,7 millions d'euros de solde des titres Sino-French Innovation Fund 2.

(b) Dont 0,9 million d'euros de solde des titres ATI Supernova 2.

(c) Dont factures à établir clients (24,2 millions d'euros contre 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2017) et intérêts courus sur prêts accordés aux filiales (2 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

## Note 13 Chiffre d'affaires

### 13.1 Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

### 13.2 Évolution

#### Ventilation du Chiffre d'Affaires En millions d'euros

	France	Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Ventes de marchandises	14,0	114,4	128,4	130,7
Production vendue de biens	161,9	698,2	860,1	832,9
Production vendue de services	20,6	179,7	200,3	173,9
<b>Total</b>	<b>196,5</b>	<b>992,3</b>	<b>1 188,8</b>	<b>1 137,6</b>

#### Chiffre d'Affaires par zones géographiques En millions d'euros

	31/12/2018	31/12/2017
France & Dom Tom	200,8	197,6
Europe, Afrique, Moyen-Orient	479,5	458,1
Amérique du Sud	40,4	44,8
Amérique du Nord	154,9	162,7
Asie Pacifique	159,8	145,5
Autres activités annexes non ventilées	153,4	128,9
<b>Total</b>	<b>1 188,8</b>	<b>1 137,6</b>

## Note 14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des amortissements des projets de recherche et développement inscrits à l'actif consécutivement à la fusion avec les sociétés AES Chemunex et CEERAM.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 2018 s'élèvent à 121 millions d'euros, contre 119,2 millions d'euros l'exercice précédent.

## Note 15 Charges et avantages du personnel

### 15.1 Principes comptables

Lorsque le caractère définitif d'une charge ne peut être connu lors de la comptabilisation, les comptes de transferts de charges sont utilisés pour reclasser a posteriori cette charge selon sa bonne nature économique.

En 2018, le produit attaché au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est assis sont comptabilisées. Ce produit est présenté en charges d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 4 millions d'euros.

Au titre des rémunérations versées en 2017, le crédit d'impôt s'élevait à 4,6 millions d'euros. Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la Société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement capacitaire de l'outil de production en France, de recrutements et formation des collaborateurs, de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

### 15.2 Évolution

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Salaires	192,9	184,0
Intéressement	17,2	13,6
Charges sociales	103,4	90,4
<b>Total</b>	<b>313,5</b>	<b>288,0</b>
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>3 649</b>	<b>3 554</b>
<b>EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 679</b>	<b>3 597</b>

En application de la formule légale, le bénéfice net de l'exercice 2018 n'a pas permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés.

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice 2018 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,04 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 7,8 millions d'euros.

Répartition de l'effectif <i>En ETP</i>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
<b>Effectif moyen</b>		
Cadre	1 790	1 703
Agent de maîtrise	63	61
Employé	27	25
Technicien	1 181	1 175
Ouvrier	588	591
<b>Total</b>	<b>3 649</b>	<b>3 554</b>
<b>Effectif en fin d'exercice</b>		
Cadre	1 813	1 725
Agent de maîtrise	66	58
Employé	29	28
Technicien	1 177	1 188
Ouvrier	594	598
<b>Total</b>	<b>3 679</b>	<b>3 597</b>

## Note 16 Frais financiers nets

### 16.1 Principes comptables

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

### 16.2 Évolution

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Charges financières nettes	-3,6	5,6
Dépréciation titres	-9,5 <sup>(a)</sup>	-5,9 <sup>(b)</sup>
Boni/Mali de fusion	1,2	-3,7
Provisions pour risques et charges financiers	0,2	-0,1
Dividendes	25,3	26,0
Écarts de change	-1,0	20,2
<b>Total</b>	<b>12,6</b>	<b>42,1</b>

(a) Dont dotation nette de 7,7 millions d'euros sur les filiales et de 1,8 million d'euros sur les titres autres que filiales.

(b) Dont dotation nette de 5,8 millions d'euros sur les filiales.

bioMérieux SA a absorbé la société SAS International en date du 30 juillet 2018 avec effet fiscal rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les apports évalués à leur valeur nette comptable ont permis de constater un boni de fusion pour un montant de 1,2 million d'euros. En 2017, l'absorption de la société Advencis s'était traduite par la comptabilisation en résultat financier d'un mali de fusion non affecté de 3,7 millions d'euros.

### 16.3 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Exploitation	-7,3	-1,9
Financier	-1,0	20,2
<b>Total</b>	<b>-8,3</b>	<b>18,3</b>

Au cours de l'exercice précédent, suite à un changement d'estimation relatif au traitement des écarts de conversion des comptes de cash pooling, des gains de change avaient été comptabilisés pour un montant de 13,7 millions d'euros.

## Note 17 Résultat exceptionnel

En millions euros	Produits	Charges	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Sorties et cessions d'immobilisations	8,6	5,7	2,9	-0,4
Provisions réglementées	11,8	12,8	-1,0	-5,1
Autres produits et charges exceptionnelles	3,1	1,3	1,8	0,6
<b>Total</b>	<b>23,5</b>	<b>19,8</b>	<b>3,7</b>	<b>-4,9</b>

Les cessions d'immobilisations tiennent compte de la plus-value résultant de l'apport des titres Geneuro à la société GNEH pour 4,1 millions d'euros. La société AES Chemunex GmbH a été liquidée en 2018. Cette liquidation a généré une moins-value de 0,6 million d'euros dans les comptes de bioMérieux SA au 31 décembre 2018.

## Note 18 Impôt sur les sociétés

### 18.1 Principes comptables

La Société a opté pour une présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en réduction des charges de personnel (cf. note 15.1).

La taxe sur la distribution de dividendes était constatée en charge d'impôt (cf. note 18.2 concernant le produit à recevoir constaté sur l'exercice 2017).

### 18.2 Évolution

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société bioMérieux SA était la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même, et la société SAS bioMérieux International (anciennement Stella).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société SAS bioMérieux International est sortie du groupe d'intégration fiscale en raison de son absorption par la société bioMérieux SA en date du 30 juillet 2018 avec effet rétroactif fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au titre de l'exercice 2018, la Société a enregistré différents crédits d'impôt pour un montant total de 24,4 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 17,9 millions d'euros. Ces différents crédits d'impôt cumulés depuis 2017 constituent au 31 décembre 2018 l'essentiel des créances hors exploitation et ont une échéance de moins d'un an.

Suite à la censure par le Conseil constitutionnel de la contribution de 3% sur les revenus distribués, bioMérieux SA a déposé des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2013 à 2017. L'issue de ce contentieux ne faisant pas de doute, bioMérieux SA avait constaté un produit à recevoir pour 5,9 millions d'euros et 0,7 million d'euros d'intérêts moratoires au 31 décembre 2017. Ce montant a été intégralement encaissé en 2018.

Une contribution additionnelle de 15% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros avait été comptabilisée sur l'exercice 2017 pour un montant de 2,9 millions d'euros. Cette contribution exceptionnelle n'est pas reconduite pour l'exercice 2018.

Le produit net d'impôts sur les sociétés s'élève à 0,6 million d'euros en 2018 contre 2,3 millions d'euros l'année précédente.

#### 18.2.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En millions d'euros	Avant impôt	Impôt <sup>(a)</sup>	31/12/2018 Après impôt	31/12/2017
Résultat courant	70,8	0,1	70,9	106,6
Résultat exceptionnel	3,7		3,7	-2,1
Ajustement IS n-1 et autres		0,5	0,5	4,8
<b>Résultat comptable</b>	<b>74,5</b>	<b>0,6</b>	<b>75,1</b>	<b>109,2</b>

(a) Le crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 4 millions d'euros est comptabilisé en charges de personnel et non en impôt.

## 18.2.2 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'exercice	75,1	109,2
Impôt sur les bénéfices	0,6	2,3
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>74,5</b>	<b>106,9</b>
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	-1,0	-5,1
<b>Total des évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>-1,0</b>	<b>-5,1</b>
<b>Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires</b>	<b>75,5</b>	<b>112,0</b>
Impôt sur les bénéfices	0,6	2,3
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires (34,43 % en 2018 et 39,43 % en 2017)	0,3	2,0
<b>Impôt total</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>75,8</b>	<b>112,3</b>

## 18.2.3 Évolution de la charge fiscale future

En millions d'euros	31/12/2018 Taux 34,43 %	31/12/2017 Taux 34,43 %
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	20,6	20,3
<b>Total impôts différés à payer</b>	<b>20,6</b>	<b>20,3</b>
Provisions et charges non déductibles	-6,9	-11,5
Écarts conversion passif	-0,2	-0,2
<b>Total impôts payés d'avance</b>	<b>-7,1</b>	<b>-11,8</b>
<b>Total charges futures d'impôts</b>	<b>13,5</b>	<b>8,5</b>

## Note 19 Instruments de couverture

## 19.1 Principes comptables

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

## 19.2 Risque de change

Au vu de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2018).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2018, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- ventes à terme s'élevant à 38,7 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales ;
- ventes à terme s'élevant à 10,4 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières ;
- achats à terme s'élevant à 155,9 millions d'euros destinés à la couverture de dettes financières.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2019. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 228 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2018 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente une perte latente de 2,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2018 des couvertures financières représente une perte latente de 0,9 million d'euros.

À titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	12 mois	%	12 mois	%
<b>Zone Euro</b>	<b>673,8</b>	<b>57 %</b>	<b>631,9</b>	<b>56 %</b>
<b>Autres</b>				
Dollar US	193,0	16 %	206,3	18 %
Yuan chinois	69,4	6 %	57,8	5 %
Livre anglaise	32,7	3 %	34,2	3 %
Couronne tchèque	31,7	3 %	19,8	2 %
Roupie indienne	30,2	3 %	26,6	2 %
Franc suisse	20,8	2 %	20,7	2 %
Couronne suédoise	18,5	2 %	17,0	1 %
Rand sud-africain	15,8	1 %	9,4	1 %
Livre turque	10,5	1 %	13,3	1 %
Réal brésilien	6,9	1 %	13,1	1 %
Autres devises	85,4	7 %	87,6	8 %
<b>Total</b>	<b>1 188,8</b>	<b>100 %</b>	<b>1 137,6</b>	<b>100 %</b>

## 19.3 Risque de taux

### 19.3.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, bioMérieux SA couvre une partie de sa dette.

L'émission obligataire, après prise en compte des instruments dérivés de taux est à taux fixe jusqu'à échéance en 2020. La charge relative aux primes versées pour ces couvertures est étalée sur la durée des contrats de couverture.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Étoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2018, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

### 19.3.2 Instruments de couverture

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt dont la sensibilité au risque de taux est nulle puisque 150 millions d'euros de swaps payeur taux fixe mis en place en avril 2017 ont annulé l'effet des

swaps payeur variable de 150 millions d'euros jusqu'à leur maturité en 2020.

La valeur de marché des swaps de taux s'élève à 4,5 millions d'euros.

## 19.4 Risque de taux et de change

### 19.4.1 Exposition au risque de taux et de change

Dans le cadre de l'acquisition en dollars de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc., conclue en janvier 2014, bioMérieux SA avait réalisé une émission obligataire en euros sur l'exercice 2013. En janvier 2014, bioMérieux SA a consenti un prêt de 470 millions de dollars à bioMérieux Inc. Ces opérations ont généré un risque combiné de change et de taux à couvrir.

### 19.4.2 Instruments de couverture

Pour se prémunir contre ce risque de change et de taux, un *Cross Currency Swap* a été mis en place dès janvier 2014.

Des contrats de *Cross Currency Swap* ont été traités pour un nominal de 470 millions de dollars. Ce nominal est amortissable de manière semestrielle.

Au 31 décembre 2018, le nominal des contrats de *Cross Currency Swap* est égal à 134,3 millions de dollars. La valeur de marché de ces instruments s'élève à -18,3 millions d'euros.

## Note 20 Engagements hors bilan

### 20.1 Engagements financiers

#### 20.1.1 Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Avals, cautions et garanties	200,6 <sup>(a)</sup>	95,0
Crédit bail et loyers	37,8	42,2
<b>Total</b>	<b>238,4</b>	<b>137,2</b>

(a) Dont entreprises liées pour 199,8 millions d'euros.

En 2018, bioMérieux SA s'est porté garant à hauteur de 655 millions de yuans (83 millions d'euros) pour un prêt souscrit par bioMérieux Shanghai, dans le cadre du financement de l'acquisition en 2018 de la majorité des actions composant le capital de la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co.Ltd.

<b>Crédit bail</b> <i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	2,3	0,2	0,4		
Construction	42,1	3,7	8,4	2,5	5,6
<b>Total</b>	<b>44,4</b>	<b>3,9</b>	<b>8,8</b>	<b>2,5</b>	<b>5,6</b>

<b>Crédit bail</b> <i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Terrains	0,2	0,8	0,9	1,9	
Construction	3,4	13,9	17,1	34,4	
<b>Total</b>	<b>3,6</b>	<b>14,7</b>	<b>18,0</b>	<b>36,3</b>	

#### 20.1.2 Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque	500,0	500,0
<b>Total</b>	<b>500,0</b>	<b>500,0</b>



## 20.2 Engagements en recherche et développement

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné « ADNA » (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR, devenue BPI France en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'était engagée dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros et actualisé à 54,5 millions d'euros. Le bilan liquidatif a été réalisé en 2017. Au 31 décembre 2018, la Société n'a plus d'engagement de réalisation de travaux. En contrepartie, bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. En cas

de succès commercial des produits issus de cette recherche, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé relatif à ces produits, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires des produits concernés).

bioMérieux SA s'est engagée pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de recherche technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux SA s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.

## 20.3 Engagements liés aux titres de participation

bioMérieux SA s'est engagée auprès de la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 0,2 million d'euros.

## Note 21 Parties liées

### 21.1 Entreprises liées : postes du bilan

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>826,3</b>	<b>585,4</b>
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>253,4</b>	<b>221,1</b>
<b>TOTAL DISPONIBILITÉS <sup>(a)</sup></b>	<b>43,6</b>	<b>219,7</b>
Dettes d'exploitation	84,4	83,5
Dettes financières <sup>(b)</sup>	196,8	136,8
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>281,2</b>	<b>220,3</b>

(a) Avances faites aux filiales au titre de la trésorerie centralisée.

(b) Avances reçues des filiales au titre de la trésorerie centralisée.

### 21.2 Entreprises liées : charges et produits financiers

En millions d'euros	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	-8,7	-5,9
Charges financières	-27,7	-11,6
Dividendes perçus	25,3	26,0
Produits financiers	43,6	38,8
<b>TOTAL</b>	<b>32,5</b>	<b>47,3</b>

Les produits financiers comprennent les gains de change suite à la revalorisation du cash pooling (28,1 millions d'euros), ainsi que les intérêts sur prêts des filiales et cash pooling (11,9 millions d'euros) dont 7 millions d'euros pour les intérêts du prêt bioMérieux Inc., 0,5 million d'euros pour les intérêts du prêt RAS, 0,4 million d'euros

pour les intérêts du prêt BioFire, et 4,1 millions d'euros pour les intérêts du cash pooling. Les produits financiers incluent également les reprises de provisions pour perte de change sur prêts long-terme pour 1,1 million d'euros et le boni de fusion avec SAS International pour 1,2 million d'euros.

Les charges financières enregistrent les pertes de change réalisées sur le cash pooling (20,1 millions d'euros) et le remboursement du prêt BioFire (2,9 millions d'euros), des dotations pour perte de change latente sur prêts long-terme (1 million d'euros relatif au prêt octroyé à RAS), ainsi que des intérêts sur cash pooling (2,1 millions d'euros).

## 21.3 Transactions entre parties liées

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2018, a assuré des prestations de services et recherche à bioMérieux SA, s'élevant à 7,6 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 2,6 millions d'euros et BioFire pour 1,1 million d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,5 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Les sociétés du groupe Mérieux NutriSciences Corporation, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 3,6 millions d'euros, au titre de prestations de services et de ventes de réactifs.

La société Théra Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,9 million d'euros au titre de 2018.

bioMérieux SA a versé, au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA a versé 4,3 millions d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux et à

20 % par Mérieux NutriSciences Corporation, à titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 1,7 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a refacturé à Mérieux Développement SAS 0,1 million d'euros au titre de prestations et charges supportées pour son compte.

La société ABL Inc., détenue à 100 % indirectement par l'Institut Mérieux, a facturé des fournitures de matières premières à bioMérieux SA pour 1 million d'euros au titre de 2018. Les autres sociétés du groupe ABL ont facturé à bioMérieux SA des frais de recherche et honoraires pour 0,2 million d'euros; à l'inverse bioMérieux SA leur a refacturé des instruments et réactifs pour 0,1 million d'euros.

Le pôle de compétitivité Lyonbiopôle a facturé 0,1 million d'euros de prestations à bioMérieux SA lors de l'année 2018.

Les sociétés du groupe Pierre Fabre ont été facturées pour un montant de 0,5 million d'euros au titre de prestations de services et de ventes de réactifs.

La société BIOASTER a facturé 1,2 million d'euros de frais de recherches et honoraires à bioMérieux SA qui lui a, pour sa part, refacturé 0,2 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a fait un don de 0,1 million d'euros à la Fondation pour l'Université de Lyon.

La société Biofortis a facturé 0,2 million d'euros de frais de recherche et prestations à bioMérieux SA.

Enfin, la société Quanterix a facturé des prestations et fournitures de matières premières à bioMérieux SA pour 0,2 million d'euros.

## 6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières

### 6.2.3.1 Chiffre d'affaires et situation financière

#### Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 189 millions d'euros contre 1 138 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 4,5 %.

La progression du chiffre d'affaires est principalement influencée par la croissance de 10,1 % des ventes export (essentiellement à des distributeurs) ainsi que la hausse des ventes aux filiales de 1,1 % dans le contexte de la croissance globale du Groupe. Les ventes domestiques sont également en hausse de 1,6 % portées par la bonne dynamique des gammes de biologie moléculaire.

#### Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 153,8 millions d'euros, soit 12,9 % du chiffre d'affaires. Il affiche une baisse de 18,9 millions d'euros, soit un recul de 11 %, par rapport à l'exercice précédent.

Malgré la croissance de l'activité (4,5 %), l'excédent brut d'exploitation est affecté par la croissance des frais de personnels supérieure à la croissance de l'activité (8,8 %) ainsi que par l'évolution des services extérieurs (5,7 %).

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, diminue de 11,5 millions d'euros passant de 69,7 millions d'euros en 2017 à 58,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Cette baisse de 16,5 % est principalement due à celle de l'excédent brut d'exploitation.

#### Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 12,6 millions d'euros en 2018, contre 42,1 millions d'euros l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par la baisse des gains de change sur opérations financières de 21,2 millions d'euros et par l'augmentation des dépréciations de titres de 3,6 millions d'euros.

#### Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 70,8 millions d'euros, contre 111,8 millions d'euros l'année précédente.



## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2018 affiche un produit de 3,7 millions d'euros contre une perte de 4,9 millions au 31 décembre 2017 en raison des produits de cessions de titres financiers en 2018 et de la baisse des dotations aux provisions réglementées qui constituaient principalement le résultat exceptionnel de 2017.

La dotation nette aux amortissements dérogatoires représente 0,5 million d'euros, alors qu'elle s'élevait à 4,9 millions d'euros en 2017.

## Impôt et crédit d'impôt

L'impôt sur les bénéfices s'élève à un produit net de 0,6 million d'euros, contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La charge d'impôt de 20,1 millions d'euros (contre 22,5 millions d'euros en 2017) est totalement compensée par les crédits d'impôt dont principalement le crédit d'impôt recherche provisionné s'affichant à 17,9 millions d'euros, restant stable par rapport à 2017.

## Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 75,1 millions d'euros contre 109,2 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 34,1 millions d'euros. Il représente 6,3 % du chiffre d'affaires contre 9,6 % au 31 décembre 2017.

## Investissements

Les investissements en actifs incorporels représentent 19,2 millions d'euros concernant principalement des développements de solutions informatiques.

Les investissements corporels, s'élevant à 49,9 millions d'euros, ont porté principalement sur les aménagements du site industriel de Craponne.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) augmentent de 256,2 millions d'euros en valeur brute, en raison principalement des augmentations de capital de trois filiales (ABG Stella pour 342 millions d'euros, bioMérieux Chine pour 23,5 millions d'euros et bioMérieux Brésil pour 3 millions d'euros), partiellement compensé par le remboursement obtenu de 72,3 millions d'euros pour la ligne de crédit consentie à la filiale BioFire Diagnostics et celui de 49,2 millions d'euros pour le prêt consenti à bioMérieux Inc.

## 6.2.3.2 Affectation du résultat et dépenses non déductibles

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit la somme de 75 140 870,01 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 106 787 075,90 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 181 927 945,91 euros, de la manière suivante :

- une somme de 60 000 000 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 735 000 000,28 euros à 795 000 000,28 euros ;
- une somme de 56 481,61 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 879 137,36 euros à 935 618,97 euros ;
- une somme de 41 426 427,00 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,35 euro pour chacune des 118 361 220 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 6 juin 2019 ;
- le solde soit 80 445 037,30 sera versé au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « Report à nouveau ».

Par ailleurs, il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 %. Les dividendes ainsi distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France ouvriront droit à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158.3 2° du Code général des impôts et seront soumis, sauf cas particulier, au prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % en matière d'impôt sur le revenu et au prélèvement à la source des prélèvements sociaux.

Les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois précédents exercices, sont décrites au § 7.6.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts d'un montant de 433 203 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 144 401 euros.

## 6.2.3.3 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Article R. 225-102 du Code de commerce)

	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2014
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en euros)	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes <sup>(a)</sup>	118 361 220	118 361 220	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice (en euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 188 752 991	1 137 563 972	1 038 853 374	961 955 147	901 590 987
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	135 210 344	167 690 845	81 341 294	150 431 236	95 469 356
Impôts sur les bénéfices <sup>(b)</sup>	-562 410	-2 294 743	-8 533 578	-1 081 437	-13 187 405
Participation des salariés due au titre de l'exercice			0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75 140 870	109 199 429	69 111 739	75 654 871	65 214 395
Résultat distribué <sup>(c)</sup>	41 426 427	40 242 815	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
<b>III. Résultats par action (en euros par action)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	1,14	1,44	2,28	3,83	2,74
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,63	0,92	1,75	1,92	1,65
Dividende attribué à chaque action	0,35	0,34	1,00	1,00	1,00
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice <sup>(d)</sup>	3 649	3 554	3 427	3 326	3 330
Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	211 591 174	199 088 838	187 804 208	177 082 713	170 319 174
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (en euros)	101 882 387	88 884 116	84 651 059	80 796 671	78 084 404

(a) Le nombre d'actions a été multiplié par trois en 2017 suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

(b) Les montants négatifs correspondent à des produits d'impôt.

(c) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(d) Hors stagiaires et VIE, données corrigées par rapport à celles précédemment publiées par souci d'homogénéisation du dénombrement des effectifs.

## 6.2.3.4 Information sur les délais de paiement

## Dettes fournisseurs au 31 décembre 2018 par dates d'échéance

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, les factures reçues non réglées au 31 décembre 2018 dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

**FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE)**

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	44	120	43	224	431
Montant total des factures concernées (TTC)	237 090	514 927	139 641	580 746	1 472 404
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,05 %	0,11 %	0,03 %	0,13 %	0,33 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
<b>(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat				

**FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE ET GROUPE)**

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	48	121	46	245	460
Montant total des factures concernées (TTC)	536 396	516 785	170 821	722 391	1 946 394
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,07 %	0,06 %	0,02 %	0,09 %	0,25 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
<b>(C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : de 0 à 60 jours fin de mois, selon le contrat pour les fournisseurs				

## Créances clients au 31 décembre 2018 par dates d'échéance

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, les factures émises non réglées au 31 décembre 2018 dont le terme est échu se décomposent comme suit :

## FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	4 164	2 315	1 738	960	4 896	9 909
Montant total des factures concernées (TTC)	10 282 748	4 694 039	7 985 663	2 003 795	3 634 420	18 317 918
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,78 %	1,27 %	2,16 %	0,54 %	0,98 %	4,95 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues			442			
Montant total des factures exclues (TTC)			1 088 676			
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		France: entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets			

## FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE ET GROUPE)

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	4 171	2 468	1 805	987	5 145	10 405
Montant total des factures concernées (TTC)	10 282 748	8 918 300	9 838 993	2 192 665	4 010 492	24 960 451
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,86 %	0,75 %	0,83 %	0,18 %	0,34 %	2,10 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues			614			
Montant total des factures exclues (TTC)			6 702 223			
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		France: entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets			

## 6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Evaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 621 au 31 décembre 2018 et représentent 31% du bilan de la société.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 3.3.1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit :

- en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté pouvant éventuellement être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers et technologies) ;
- ou compte tenu de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.).

Dans ce contexte et du fait de l'incertitude inhérente à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Notre réponse

Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés sur lesquels elle repose.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, le cas échéant corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique ;
- procéder à une évaluation du taux retenu pour l'actualisation des flux.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet GRANT THORNTON était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 27 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Françoise Méchin

ERNST & YOUNG et Autres  
Nicolas Perlier



# Plate images Library



Yeast

Enterobacter cloacae

ChromID Salmonella

## 7

# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

<b>7.1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>254</b>	<b>7.5</b>	<b>DISPOSITIONS RETARDANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE</b>	<b><u>RFA</u> 267</b>
<b>7.2</b>	<b>ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS</b>	<b><u>RFA</u> 254</b>	<b>7.6</b>	<b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b><u>RFA</u> 267</b>
7.2.1	Objet social	254	<b>7.7</b>	<b>PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b><u>RFA</u> 268</b>
7.2.2	Dispositions concernant les organes d'administration	254	7.7.1	Description des principales sociétés apparentées	268
7.2.3	Droits et privilèges attachés aux actions	255	7.7.2	Contrats de service entre ces personnes	268
7.2.4	Modification du capital ou des droits des actionnaires	255	7.7.3	Description des opérations	268
7.2.5	Convocation des Assemblées générales	256	7.7.4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	270
<b>7.3</b>	<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b><u>RFA</u> 256</b>	<b>7.8</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>272</b>
7.3.1	Historique et montant du capital souscrit	256			
7.3.2	Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions	256			
7.3.3	Autres valeurs mobilières	258			
7.3.4	Capital autorisé mais non émis	259			
7.3.5	bioMérieux en Bourse en 2018	260			
<b>7.4</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b><u>RFA</u> 261</b>			
7.4.1	Historique de la répartition du capital	261			
7.4.2	Contrôle de l'émetteur	262			
7.4.3	Actionnariat salarié	262			
7.4.4	Participation et stock-options des organes d'administration	266			
7.4.5	Autres informations sur les actionnaires	266			

## 7.1 Informations générales sur la Société

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux.

Il n'est pas déclaré de nom commercial. Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Son Code APE est 2059 Z.

La Société a été constituée le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société (article 5 des statuts) pour la porter à 99 ans, soit jusqu'au 15 avril 2103.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Étoile (Rhône). La Société est constituée depuis son origine en France.

## 7.2 Actes constitutifs et statuts

### 7.2.1 Objet social

L'article 2 des statuts prévoit que la Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;
- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre ;
- de fournir toutes prestations de services se rapportant à l'organisation des systèmes bioMérieux comprenant notamment l'automatisation de laboratoires, l'achat de matériels, le montage et les logiciels adaptés ; de proposer des formations à l'attention de tout professionnel dans le domaine de la santé, relatives aux principaux domaines de la biologie industrielle et médicale ; et
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou

disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

### 7.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration

Les dispositions relatives aux organes d'administration sont reprises dans les articles 11 à 17 des statuts et dans le règlement intérieur du Conseil d'administration et sont détaillées au § 4.2.5.2.

La Société est administrée par un Conseil composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi, et le cas échéant, d'un ou plusieurs membres représentant les salariés nommés conformément à la loi ou aux statuts. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Par exception, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs par fractions aussi égales que possible, la durée des fonctions peut être fixée à un, deux ou trois ans.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait obligation pour chaque membre du Conseil d'administration de détenir, pendant toute la durée de son mandat, au moins 10 actions.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le décide. Il est alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

## 7.2.3 Droits et privilèges attachés aux actions

### 7.2.3.1 Répartition statutaire des bénéfices

L'article 10 des statuts prévoit que chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'article 22 précise que sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves soumises à la disposition de l'Assemblée générale peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

L'article 23 des statuts précise que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

### 7.2.3.2 Participation aux Assemblées

L'article 19 des statuts dispose que tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans toutes les Assemblées conformément aux dispositions légales en vigueur. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée. Le vote par correspondance par voie électronique a été introduit en 2013, par décision de l'Assemblée générale.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

### 7.2.3.3 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins (article 20 des statuts).

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire. Le droit de vote double a été approuvé par l'Assemblée générale en 1999. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

### 7.2.3.4 Forme des actions et identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées (article 8 des statuts).

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

## 7.2.4 Modification du capital ou des droits des actionnaires

Toute modification du capital ou des droits des actionnaires (droit de vote attaché aux titres qui le composent) est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.



## 7.2.5 Convocation des Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil peut décider lors de la convocation, de retransmettre publiquement l'intégralité de la réunion par visioconférence et/ou télétransmission, sous réserve des dispositions prévues par la loi. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

La Société publie au Bulletin des annonces légales obligatoires un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des annonces légales obligatoires dans les délais prévus par la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées.

## 7.3 Capital social

### 7.3.1 Historique et montant du capital souscrit

Le capital de la Société n'a pas été modifié au cours des 3 dernières années.

Le nombre d'actions émises est de 118 361 220 (toutes les actions sont de même catégorie). Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par 3 de la valeur nominale de son action, à la suite d'une décision du Conseil d'administration du 29 août, prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai de la même année, ayant entériné cette décision (18<sup>e</sup> résolution). Le nombre d'actions émises est ainsi passé de 39 453 740 à 118 361 220.

Le montant du capital émis est de 12 029 370 euros, entièrement libéré. L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

À la date de dépôt du présent document de référence :

- il n'existe aucun titre non représentatif du capital ;
- aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société ;

- il n'existe aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société ;
- il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe.

### 7.3.2 Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions

#### 7.3.2.1 Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2017 et du 17 mai 2018 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 569 443 actions, soit 0,48 % du capital.

## Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2017 et du 17 mai 2018 :

- En exécution du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu entre la Société et la société Natixis, et transféré en date d'effet du 2 juillet 2018 à la société ODDO BHF, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé aux opérations indiquées ci-dessous.

<b>Nombre d'actions achetées</b>	<b>740 394</b>
Cours moyen des achats	70,09 €
Nombre d'actions vendues	718 155
Cours moyen des ventes	69,81 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2018	27 156
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat *	1 903 417 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2018	1 561 470 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,02 %

\* Calculée au cours moyen d'achat après division du nominal (70,09 €).

Les actions ainsi acquises par la société Natixis et ODDO BHF l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- Dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Société Générale dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale.

<b>Nombre d'actions achetées</b>	<b>370 000</b>
Cours moyens des achats	64,79 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2018	542 287
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat*	31 260 334 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2018	31 181 502 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,46 %

\* Calculée au cours moyen d'achat de la totalité des actions propres soit 57,65 €.

### Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document de référence.



### 7.3.2.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2019.

#### Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue des objectifs suivants : (i) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action bioMérieux par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF ; (ii) d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) ou plans d'achat d'actions au bénéfice de salariés et/ou de mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocation ou vente d'actions au titre d'un Plan Epargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé ou offrant des avantages économiques comparables) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ; (iii) de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ; (iv) de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; (v) de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

#### Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires ;
- Pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2019 : 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant) ;
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 % ;
- Prix d'achat unitaire maximum : le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 150 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- Montant global maximum du programme : le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 1 775 418 300 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société). Le Conseil d'administration pourrait toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

### Répartition par objectif des actions détenues par la Société en date du 28 février 2019

Au 28 février 2019, le capital de la Société est composé de 118 361 220 actions. A cette date, la Société détient 558 409 actions, soit 0,47 % du capital :

- dont 16 122 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec ODDO BHF. En effet, une convention de liquidité, conforme à la pratique de marché admise par l'AMF, a été conclue entre la Société et la société ODDO BHF, avec effet au 2 juillet 2018. Les actions ainsi acquises par la société ODDO BHF l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- dont 542 287 actions dans le cadre de contrats de mandat conclus avec les sociétés Natixis et Société Générale dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe.

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par les Assemblées générales mixtes des 30 mai 2017 et 17 mai 2018 à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe. La Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action au cours des 24 derniers mois et n'a acquis aucune action avant le 16 avril 2014, date d'entrée en vigueur du nouveau régime des Programmes de rachat d'actions issu du Règlement Européen de la Directive « Abus de marché ».

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de publication du présent descriptif de programme de rachat d'actions.

#### Durée du Programme

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce et du projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale du mixte du 23 mai 2019, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2019, soit jusqu'au 23 novembre 2020.

### 7.3.3 Autres valeurs mobilières

Outre les actions émises par la Société tel qu'indiqué au § 7.3.1 et les attributions gratuites d'actions (cf. § 7.4.3), la Société a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros, avec une durée de 7 ans et une échéance le 14 octobre 2020. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, courant octobre 2013 mais n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *Securities Act* de 1933, tel que modifié (le *Securities Act*). Les obligations sont offertes à l'extérieur des États-Unis conformément à la Régulation du *Securities Act* et ne pourront pas être offertes, vendues ou livrées aux États-Unis ou à toute personne aux États-Unis, ou pour leur compte.

Cette émission obligataire a permis à bioMérieux (i) d'allonger la maturité moyenne de sa dette, dans des conditions financières intéressantes, (ii) de diversifier ses sources de financement, au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et (iii) de contribuer au financement de l'acquisition de la société américaine BioFire.

### 7.3.4 Capital autorisé mais non émis

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Émission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières (20 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital <sup>(a)</sup> et montant nominal maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances <sup>(b)</sup>	Non utilisé
Émission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières (21 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital <sup>(a)</sup> et montant nominal maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances <sup>(b)</sup>	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (22 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 20 % du capital par an <sup>(a)</sup> et montant nominal maximum de 1 milliard d'euros au maximum pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances <sup>(b)</sup>	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital (24 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	15 % de l'émission initiale dans la limite des plafonds des résolutions 20 à 22 <sup>(a)(b)</sup>	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société (25 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) <sup>(a)</sup>	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (26 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros <sup>(a)</sup> à compter de l'AG du 30 mai 2017	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission par les filiales ou la maison mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des valeurs mobilières de la Société (27 <sup>e</sup> résolution)	AG 30 mai 2017 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2019	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital <sup>(a)</sup> et montant maximum de 1 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances <sup>(b)</sup>	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE (17 <sup>e</sup> résolution)	AG 17 mai 2018 26 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020	Montant nominal maximum de 3 % du capital au jour de l'AG 17 mai 2018	Non utilisé
Attributions d'options d'achat et/ou de souscription d'actions (16 <sup>e</sup> résolution)	AG 17 mai 2018 38 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2021	0,95 % du capital existant au jour de l'attribution	Non utilisé
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (15 <sup>e</sup> résolution)	AG 17 mai 2018 38 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2021	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	113 685 actions <sup>(c)</sup> (0,09 % du capital)

(a) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 4 210 280 euros de nominal.

(b) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 1 milliard d'euros de nominal.

(c) Conseils d'administration des 4 septembre et 20 décembre 2018.



## 7.3.5 bioMérieux en Bourse en 2018

### 7.3.5.1 Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60°, SBF 120°, CAC Mid & Small°, CAC All-tradable° et CAC All-Share°. En outre, bioMérieux a intégré de nouveaux indices en 2017, notamment MSCI France Index et STOXX® Europe 600. La Société figure au compartiment « A » d'Eurolist et elle est admise au SRD (service de règlement différé).

L'engagement social, sociétal et environnemental de bioMérieux est reconnu, depuis plusieurs années, par des agences de notation extra-financière qui évaluent sa performance RSE et l'ont intégrée dans leurs indices ISR (investissement socialement responsable), tels que le Forum Ethibel (*Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe*),

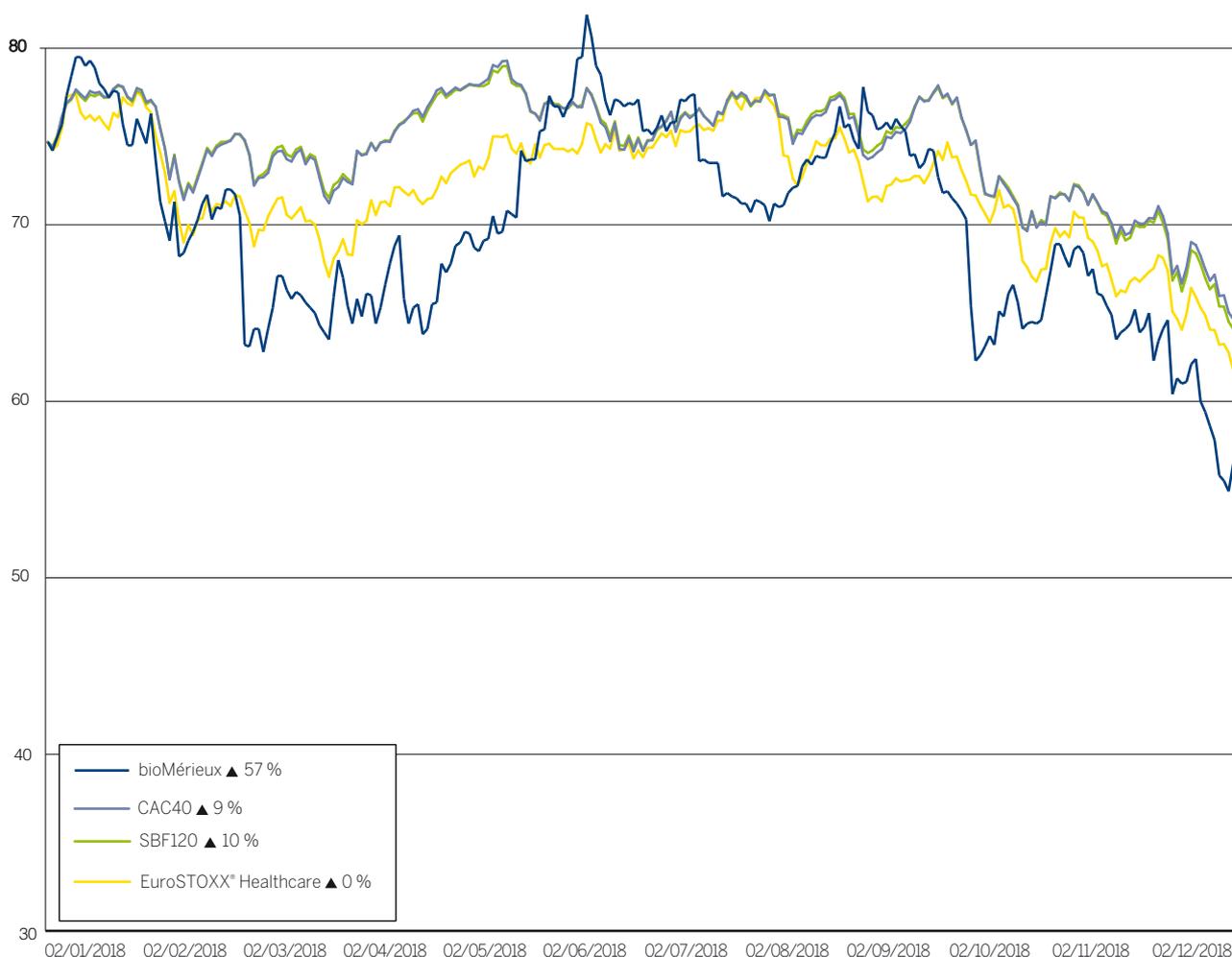
FTSE Russell (FTSE4Good Index), Vigeo Eiris, EcoVadis, OEKOM Research, CDP (*Carbon Disclosure Project*) et Corporate Knights Global 100 index.

À fin décembre 2018, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 57,50 euros contre 74,69 euros, à fin décembre 2017, et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 6,8 milliards d'euros. En 2018, 30 711 238 titres ont été échangés sur la plateforme Euronext contre 28 750 521 en 2017.

Au cours de l'année 2018, la liquidité moyenne du titre a été la suivante (source : Thomson Reuters Eikon) :

- cours moyen de clôture : 70,09 euros ;
- volume moyen journalier : 120 436 titres ;
- journée de transaction moyenne : 8,4 millions d'euros environ.

### 7.3.5.2 Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2018 en euros comparée aux indices de référence (Code : BIM – Code ISIN : FR0013280286)



	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Cours mini	74,20	63,20	62,80	63,80	67,30	75,40	71,20	70,20	71,80	62,30	62,30	54,90
Cours max	79,50	73,70	68,00	69,40	75,30	81,90	77,40	76,70	77,80	71,90	68,90	64,60
Dernier cours	76,30	63,20	67,00	65,60	75,30	77,10	71,20	75,70	71,80	67,40	62,30	57,50

Source : Thomson Reuters Eikon, données extraites le 09/01/2018.

### 7.3.5.3 Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux

Périodes	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Dernier cours (en euros)
2013	26,16	23,44	25,42
2014	29,14	24,53	28,58
2015	36,77	28,10	36,63
2016	47,45	32,67	47,30
2017	74,80	47,52	74,69

Source : Thomson Reuters Eikon, cours recalculé post division par 3 du nominal.

## 7.4 Principaux actionnaires

### 7.4.1 Historique de la répartition du capital

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat <sup>(a)</sup>	Situation au 31/12/2018				Situation au 31/12/2017				Situation au 31/12/2016			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>(f)</sup>	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>(f)</sup>	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>(f)</sup>	% des droits de vote
Institut Mérieux <sup>(b)</sup>	69 720 270	58,90	139 440 540	70,84	69 720 270	58,90	139 440 540	70,82	23 240 090	58,90	46 480 180	70,85
GIMD <sup>(c)</sup>	6 040 410	5,10	12 080 820	6,14	6 040 410	5,10	12 080 820	6,14	2 013 470	5,10	4 026 940	6,14
Sofina SA	2 506 857	2,12	5 013 714	2,55	2 506 857	2,12	4 686 669	2,38	835 619	2,12	1 562 223	2,38
Salariés <sup>(d)</sup>	555 220	0,47	1 050 070	0,53	553 720	0,47	1 048 570	0,53	189 790	0,48	354 740	0,54
Autodétention <sup>(e)</sup>	569 443	0,48	0	0,00	234 074	0,20	0	0,00	106 506	0,27	0	0
Public	38 969 020	32,92	39 266 751	19,95	39 305 889	33,21	39 627 939	20,13	13 068 265	33,13	13 180 081	20,09
<b>TOTAL</b>	<b>118 361 220</b>	<b>100</b>	<b>196 851 895</b>	<b>100</b>	<b>118 361 220</b>	<b>100</b>	<b>196 884 538</b>	<b>100</b>	<b>39 453 740</b>	<b>100</b>	<b>65 604 164</b>	<b>100</b>

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau, à l'exception de Sofina SA, dont le CEO, M. Harold Boël est administrateur de la Société. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE OPUS CLASSIC.

(e) Depuis le 2 juillet 2018, les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société ODDO BHF.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

La situation de l'actionnariat n'a pas varié de manière significative depuis le 31 décembre 2017. Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double. À ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux et GIMD bénéficient d'un droit de vote double.

Le 19 septembre 2017, bioMérieux a procédé à une division par 3 de la valeur nominale de son action (cf. § 7.3.1).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.



## 7.4.2 Contrôle de l'émetteur

L'Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 31 décembre 2018, 58,90 % du capital et 70,84 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, l'Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société, qui est dirigée par un Conseil d'administration dont 6 membres sur 11 sont indépendants et qui a évalué son propre fonctionnement comme satisfaisant (cf. § 4.2.5.5), estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert, et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

## 7.4.3 Actionnariat salarié

### 7.4.3.1 État de la participation des salariés au capital social

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018 :

- les salariés détiennent 555 220 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic, soit 0,47 % du capital ;
- les salariés inscrits au nominatif détiennent 166 964 actions, soit 0,21 % du capital ; au 31 décembre 2017, ils détenaient 0,14 % du capital.

En 2018, la Société a proposé des nouveaux plans d'actionnariat à ses salariés (hors France et États-Unis) par lesquels, sur autorisation du Conseil d'administration, elle a offert la possibilité d'acheter des actions bioMérieux avec une décote et un abondement sous condition

de souscription d'un certain nombre d'actions. Le dispositif mis en place en 2018 ne prévoit plus d'attribution d'actions gratuites.

Aux États-Unis, un plan d'actions fantômes de bioMérieux Inc. a été déployé en 2015 et reconduit en 2016 et 2017. Les salariés ne sont pas actionnaires de la Société en tant que tels mais cela permet de lier plus étroitement leur contribution individuelle à la performance de la Société. BioFire a également déployé un plan similaire en 2016 et 2017. Aucun nouveau plan n'a été mis en œuvre en 2018.

### 7.4.3.2 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2018. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2016 et celle du 17 mai 2018, dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, 169 685 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

À ce titre, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions à un mandataire social au titre de mandats détenus dans la Société ou dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2018 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)
27 février 2018	21 000	70,50
17 mai 2018	35 000	70,50
4 septembre 2018	105 273	74,80
20 décembre 2018	8 412	55,80

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2018 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Cours de l'action (en euros)	Société qui emploie le bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
27 février 2018		BioFire Diagnostics LLC	21 000	7 Global Leaders
<b>TOTAL PLAN GLOBAL LEADER BFX 2018</b>	<b>70,50</b>		<b>21 000</b>	<b>7 Global Leaders</b>
17 mai 2018		bioMérieux SA	20 000	1 Global Leader
<b>TOTAL PLAN EXCOM 2018</b>	<b>70,50</b>		<b>20 000</b>	<b>1 Global Leader</b>
17 mai 2018		bioMérieux Shanghai Co.	15 000	1 Global Leader
<b>TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (A) 2018</b>	<b>70,50</b>		<b>15 000</b>	<b>1 Global Leader</b>
		BioFire Diagnostics LLC	4 600	16 employés
		bioMérieux Algeria EURL	350	1 employé
		bioMérieux Argentina SA	1 112	2 employés
		bioMérieux Brasil Industria de Productos Laboratorias (Ltda)	1 425	4 employés
		bioMérieux Canada Inc.	225	1 employé
		bioMérieux Chile Spa	700	1 employé
		bioMérieux China Ltd	700	1 employé
		bioMérieux Diagnostik AS	500	2 employés
		bioMérieux Moyen Orient FZ-LLC	225	1 employé
		bioMérieux Deutschland GmbH	150	1 employé
		bioMérieux Hellas SA	962	1 employé
		bioMérieux Inc.	20 632	41 employés
		bioMérieux India Pvt Ltd	2 250	9 employés
		bioMérieux Italia spA	350	1 employé
		bioMérieux Japan Ltd	700	1 employé
		bioMérieux Korea Co, Ltd	225	1 employé
		Malaysia Sdn. Bhd	150	1 employé
		bioMérieux Mexico SA de CV	150	1 employé
		bioMérieux Polska Sp Zoo	150	1 employé
		bioMérieux Portugal Lda	350	1 employé
		bioMérieux Russ LLC	350	1 employé
		bioMérieux SA	60 318	101 employés
		bioMérieux Shanghai Biotech Co.	500	2 employés
		bioMérieux Singapore Ltd	1 500	4 employés
		bioMérieux Espana SA	1 500	4 employés
		bioMérieux SSC Europe SpZoo	700	1 employé
		bioMérieux UK Ltd.	350	1 employé
4 septembre 2018		bioMérieux Shanghai Co Ltd	4 149	9 employés
<b>TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (B) 2018</b>	<b>74,80</b>		<b>105 273</b>	<b>211 employés</b>
		BioFire Diagnostics LLC	6 250	35 employés
		bioMérieux Diagnostik AS	150	1 employé
		bioMérieux Inc.	350	1 employé
		bioMérieux SA	962	1 employé
20 décembre 2018		Suzhu Hybiome Biomedical Co. Ltd	700	1 employé
<b>TOTAL PLAN GLOBAL LEADER (C) 2018</b>	<b>55,80</b>		<b>8 412</b>	<b>39 employés</b>
<b>Total général</b>			<b>169 685</b>	<b>509</b>



### Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution d'actions gratuites 2018, une période d'acquisition de 3 ou 4 ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires ne puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

### Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de présence et de performance.

### Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil

d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration.

### Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution gratuite d'actions 2018 ne prévoient aucune période de conservation.

### Droits des bénéficiaires

En cas d'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

### 7.4.3.3 Historique des attributions d'actions gratuites (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2018, l'ensemble des modalités des attributions gratuites d'actions et d'actions de performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et pour certaines attributions, de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

Date d'Assemblée	Nom du plan	Date du Conseil	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Nombre de bénéficiaires	Dont à mandataire social	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice
17 mai 2018	Plan Global Leader (C) 2018	20 décembre 2018	8 412	39	0	20 décembre 2021	20 décembre 2021	0	0	8 412
17 mai 2018	Plan Global Leader (B) 2018	4 septembre 2018	105 273	211	0	4 septembre 2021	4 septembre 2021	0	0	105 273
17 mai 2018	Plan Global Leader (A) 2018	17 mai 2018	15 000	1	0	17 mai 2022	17 mai 2022	0	0	15 000
17 mai 2018	Plan EXCOM 2018	17 mai 2018	20 000	1	0	17 mai 2022	17 mai 2022	0	0	20 000
26 mai 2016	Plan Global Leader BFX 2018	27 février 2018	21 000	7	0	27 février 2021	27 février 2021	0	0	21 000
26 mai 2016	Plan OPUS International	15 décembre 2017	7 716	417	0	15 décembre 2021	15 décembre 2021	502	0	7 214
26 mai 2016	Plan Global Leader	15 décembre 2017	600	1	0	15 décembre 2020	15 décembre 2020	0	0	600
26 mai 2016	Plan Global Leader <sup>(a)</sup> 2017	28 février 2017	9 300	2	0	28 février 2021	28 février 2021	0	0	9 300
26 mai 2016	Plan Global Leader <sup>(b)</sup> 2017	28 février 2017	1 500	1	0	28 février 2021	28 février 2020	0	0	1 500
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	15 000	1	0	28 février 2020	28 février 2021	0	0	15 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2017	28 février 2017	6 000	1	0	28 février 2020	28 février 2020	0	0	6 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2016	15 décembre 2016	75 000 <sup>(a)</sup>	9	0	15 décembre 2019	15 décembre 2019	0	0	75 000
26 mai 2016	Plan Global Leader 2016	26 mai 2016	264 600 <sup>(b)</sup>	55	0	26 mai 2019	26 mai 2019	23 400	0	241 200
26 mai 2016	Plan Mandataire social	26 mai 2016	60 000 <sup>(a)</sup>	1	1	26 mai 2019	À la fin de son mandat	0	0	60 000
28 mai 2015	Plan Global Leader 2015	1 <sup>er</sup> mars 2016	2 700	3	0	1 <sup>er</sup> mars 2020	1 <sup>er</sup> mars 2020	1 800	0	900
28 mai 2015	Plan Global Leader 2015	17 décembre 2015	3 600	3	0	17 décembre 2019	17 décembre 2019	0	0	3 600
28 mai 2015	Plan Expatriés	28 août 2015	49 500	26	0	28 août 2019	28 août 2019	4 500		45 000
29 mai 2013	Plan US	2 septembre 2014	6 000	1	0	2 septembre 2018	2 septembre 2018	0	6 000	0
29 mai 2013	Plan Global Leader 2014	28 mai 2014	9 000 <sup>(a)</sup>	1	0	28 mai 2018	28 mai 2018	0	9 000	0

(a) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance.

(b) Actions gratuites attribuées sous conditions de performance sauf 24 200 actions sous seules conditions de présence.

(c) Période de 2 ans additionnelle pour les bénéficiaires français.



### Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2018 aux salariés

Au cours de l'exercice 2018, les 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 57 000 actions.

#### 7.4.4 Participation et stock-options des organes d'administration

Néant.

#### 7.4.5 Autres informations sur les actionnaires

##### 7.4.5.1 Franchissements de seuils

###### Obligations des actionnaires

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de

franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

##### Franchissements de seuils déclarés à la Société au cours de l'exercice 2018

La société AXA Investment Managers a déclaré :

- le 25 mai 2018, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 2 % du capital ;
- le 25 juin 2018, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 2 % du capital.

La société Amundi (AmundiAsset Management, Société Générale Gestion, Étoile Gestion, CPR Asset Management et BFT Investment Managers) a déclaré :

- le 16 janvier 2018, avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 7 mai 2018, avoir franchi à la baisse, le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 15 mai 2018, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 17 mai 2018, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 18 mai 2018, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 25 mai 2018, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 28 mai 2018, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1 % du capital ;
- le 10 octobre 2018, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % du capital.

Par ailleurs, la Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil depuis le début de l'exercice 2019.

##### 7.4.5.2 Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

La Société a été informée des opérations sur titres suivantes réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2018 et déclarées selon les modalités décrites par l'Autorité des marchés financiers :

- nombre de titres cédés : 10 000.

En l'espèce, Stefan Willemsen, *Executive Vice President*, a cédé 10 000 actions, le 1<sup>er</sup> juin 2018, pour un montant de 755 844 euros :

- nombre de titres acquis : néant ;
- nombre de titres souscrits : néant ;
- nombre de titres échangés : néant.

## 7.5 Dispositions retardant un changement de contrôle

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- répartition du capital : bioMérieux est une société contrôlée (cf. § 7.4.1 et 7.4.2) ;
- existence de droits de vote double (cf. § 7.2.3.3) ;
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : franchissements de seuil (cf. § 7.4.5.1) ;
- en outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société ;
- mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionariat du personnel : il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux

à la suite de son introduction en Bourse, dénommé « OPUS Classic » ;

- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions (cf. § 7.3.2) ;
- délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions (cf. § 7.3.4) ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

### PRINCIPAUX CONTRATS INCLUANT UNE CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué non tiré d'un montant de 500 millions d'euros, ayant fait l'objet d'un avenant en janvier 2019 portant sa maturité à janvier 2024 (prêt de 5 ans à l'origine avec 2 options d'extension d'un an chacune qui ont toutes les 2 été exercées).
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Crédit-bail immobilier	2 établissements financiers	Financement de l'extension du site de Marcy l'Étoile pour un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-proBNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres.

## 7.6 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2019, un dividende de 0,35 euro par action, portant à 41,4 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 6 juin 2019.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros) *	Dividende par action (en euros) *
31/12/2017	40 242 814,80	0,34
31/12/2016	39 453 740,00	1,00
31/12/2015	39 453 740,00	1,00

\* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.



## 7.7 Principales opérations avec les apparentés

### 7.7.1 Description des principales sociétés apparentées

- L'Institut Mérieux met la biologie au service de la médecine et de la santé publique partout dans le monde. Pour lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, il imagine et développe de nouvelles approches globales et transversales dans le domaine du diagnostic, de l'immunothérapie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ainsi, au-delà des programmes de recherche et développement menés au sein de chacune de ses sociétés, l'Institut Mérieux a mis en place un dispositif original visant à renforcer et accélérer l'innovation scientifique.

Depuis de nombreuses années, l'Institut Mérieux et ses sociétés se sont engagés dans une politique de partenariats internationaux avec la recherche académique publique et privée et la communauté hospitalière. À titre d'exemple, une unité mixte avec l'Institut Mérieux et la Fudan University Shanghai Cancer Center a été créée autour des marqueurs tumoraux et immunitaires.

Par ailleurs, l'Institut Mérieux contribue activement au renforcement de la recherche française en biologie ainsi qu'à son rayonnement dans le monde. L'Institut Mérieux est ainsi membre fondateur de LyonBioPôle, Pôle de Compétitivité Mondial dans le domaine de la biologie, et de l'Institut de recherche technologique en infectiologie BIOASTER. Cet institut mène des activités de R&D interdisciplinaires, à l'interface de la recherche fondamentale et de l'industrialisation. Des projets collaboratifs sont ainsi menés dans les 4 grands domaines d'applications de la microbiologie, de la santé et des maladies infectieuses : vaccins, antimicrobiens, diagnostic et microbiote. Chaque projet bénéficie du meilleur de la recherche académique, d'une équipe de scientifiques et d'ingénieurs de haut niveau, d'équipements et d'infrastructures technologiques de pointe.

Dans le cadre de sa politique d'innovation, l'Institut Mérieux a créé le programme des Mérieux Research Grants, destiné à soutenir les travaux de médecins et scientifiques du monde entier, qui peuvent aboutir à des ruptures conceptuelles ou technologiques. Ce programme ambitieux d'appels à projets vise à donner accès aux sociétés de l'Institut Mérieux, à des connaissances scientifiques, cliniques et technologiques d'avant-garde qui seront à l'origine de nouvelles approches dans le domaine du diagnostic, de la thérapie et de la nutrition. Ces contrats de recherche ont pour objectif de financer des projets particulièrement innovants de laboratoires privés ou publics dans les domaines d'intervention stratégique de l'Institut Mérieux. Au terme d'une sélection rigoureuse, les investigateurs retenus reçoivent un financement sur deux ans, l'Institut Mérieux bénéficiant d'un droit de premier regard pour se réserver la possibilité de nouer des partenariats en cas de succès. Depuis la création des Mérieux Research Grants en 2009, plus de 100 subventions ont été attribuées dans près de 20 pays, donnant naissance à une communauté internationale de scientifiques et médecins de haut niveau, venus d'Europe, des États-Unis, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Asie.

Enfin, l'Institut Mérieux a engagé, sur des enjeux majeurs de santé publique, des programmes de recherche transversaux pour apporter des réponses globales faisant appel aux compétences spécifiques et complémentaires de ses sociétés, s'appuyant sur certains travaux

issus des Mérieux Research Grants et sur des partenariats avec des réseaux de recherche internationaux. Ces actions se déclinent autour de cinq axes stratégiques : les maladies infectieuses négligées (dont notamment la tuberculose), l'antibiorésistance et les maladies nosocomiales, l'analyse des réponses de l'hôte dans un contexte infectieux et oncologique, les relations entre microbiote et santé, les développements technologiques liés au diagnostic.

- La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France, est actionnaire de référence de l'Institut Mérieux à hauteur d'un tiers (cf. § 3.1.2).
- La Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique et créée en 1967, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement (cf. § 3.1.2).
- Mérieux NutriSciences a pour mission la prévention des risques sanitaires liés à l'alimentation et plus largement à l'utilisation des produits de la vie quotidienne. Engagée dans la sécurité des aliments et la nutrition depuis plus de 45 ans, initialement par le biais de la société Silliker, Mérieux NutriSciences a étendu son expertise à l'ensemble des secteurs industriels dont l'activité impacte la santé des consommateurs : eau & environnement, produits pharmaceutiques et médicaux, cosmétiques, biens de consommation, agrochimie. Partout dans le monde, les équipes de Mérieux NutriSciences offrent aux entreprises des services d'analyses, d'audit et de conseil tout au long de la chaîne de valeur. Par ailleurs, forte de son appartenance à l'Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences apporte à l'ensemble de ses activités une dimension scientifique et médicale et développe une nouvelle approche de la recherche dans le domaine de la nutrition, mettant le consommateur et le patient au cœur de ses actions. A travers la société Biofortis, les équipes de Mérieux NutriSciences accompagnent les industriels de la santé et de la nutrition dans leurs programmes de R&D en apportant des preuves scientifiques de l'efficacité de leurs produits. Biofortis dispose notamment d'une plate-forme d'analyse du microbiome pour conduire ses recherches dans le domaine de la santé gastro-intestinale.

### 7.7.2 Contrats de service entre ces personnes

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages. Il existe des conventions de prestations de service entre bioMérieux et certaines sociétés du Groupe, ayant des dirigeants communs, telles que décrites ci-dessous.

### 7.7.3 Description des opérations

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2017 figure au § 7.7.4 du document de référence 2017, et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 6.1.2 (note 29) et au § 6.2.2 (note 22.3) du document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2018.

Pour l'exercice 2018, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent document de référence au § 6.1.2 (note 30) et au § 6.2.2 (note 21.3).

En 2018, contrairement aux années précédentes, aucune convention, hors du champ d'application des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, n'a été poursuivie. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2018 est présenté ci-après.

Trois nouvelles conventions ont été autorisées au cours de l'exercice 2018, dans les conditions reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2019.

- La première concerne un contrat de mise à disposition d'un salarié de Silliker Group Corporation France (Mérieux NutriSciences) à bioMérieux. Cet accord est justifié par l'intérêt de la société d'adopter une démarche commerciale commune, avec Mérieux NutriSciences, auprès de grands comptes stratégiques, afin de renforcer l'efficacité des offres respectives de produits et services de ces deux sociétés.
- La deuxième concerne la création d'une Newco, GNEH, avec l'Institut Mérieux et l'augmentation de capital de GNEH par apport des titres de bioMérieux et Institut Mérieux dans GeNeuro. Ce projet est justifié par l'intérêt pour le Groupe à mettre en place une gouvernance et une structure dédiée, en l'espèce, TSGH, afin d'assurer un partage des connaissances au service d'une stratégie cohérente et ce, au regard des enjeux technologiques, scientifiques et de financement associés aux différentes activités dans le domaine des immunothérapies menées par le Groupe, via ses filiales ou ses participations.
- La troisième concerne un avenant au contrat de prestation de services, signé le 23 avril 2015 avec l'Institut Mérieux. Cet avenant a pour objectif de modifier (i) la liste des services rendus, en ajoutant les fonctions Audit interne (en fonction des missions réellement réalisées pour le compte de bioMérieux), Risques et Conformité, qui seront désormais portées par l'Institut Mérieux et refacturées à bioMérieux et ce, à compter du 1er janvier 2019 ainsi que (ii) les règles de refacturation des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe. Les marges applicables sont modifiées conformément aux règles de l'OCDE, en appliquant une marge de 8 % sur l'ensemble des frais engagés par l'Institut Mérieux, à l'exception (a) des frais engagés par l'Institut Mérieux, à la demande d'une autre entité, pour des raisons pratiques et administratives (« pass-through costs ») qui continueront d'être facturés à prix coûtant et (b) des frais engagés par l'Institut Mérieux pour la réalisation de prestations spécifiques purement administratives au bénéfice d'une entité du groupe et qui seront refacturés avec l'application d'une marge de 5 %. Par ailleurs, dans un souci de transparence et afin de permettre à bioMérieux de définir ses propres règles de refacturation à ses filiales, l'Institut Mérieux facture à bioMérieux l'ensemble des services définis, devant être supportés par bioMérieux et ses filiales, selon la clé de répartition applicable, à charge pour bioMérieux de refacturer directement ses filiales, sans mark-up. Ainsi, au titre de l'exercice 2018, l'Institut Mérieux a facturé la somme de 6 367 520 € à bioMérieux, qui en refacturé 2 640 110 € à bioMérieux Inc. et 1 066 310 € à BioFire Diagnostic. En 2017, l'Institut Mérieux avait facturé directement ces deux sociétés, dans le cadre de conventions hors champ d'application des conventions réglementées (cf. § 7.7.3 du document de référence 2017). Cet avenant est justifié par la volonté

de la société d'harmoniser les règles de refacturation avec l'Institut Mérieux avec celles qu'elle met en place avec ses propres filiales, tout en restant en conformité avec les règles internationales applicables, notamment celles de l'OCDE. Il est par ailleurs rappelé que l'Institut Mérieux souhaite renforcer sa direction Audit Groupe, comprenant l'audit interne, les risques et la conformité, afin de poursuivre un objectif de cohérence des processus, de gestion des risques et de sécurisation de l'Institut Mérieux et de toutes ses sociétés contrôlées et ce, pour répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Par ailleurs, les autres conventions réglementées de la Société, qui se sont poursuivies au cours de l'exercice, avaient été motivées par le Conseil d'administration comme indiqué ci-dessous.

L'avenant à la convention de mécénat avec la Fondation Mérieux s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est motivé par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.

La convention de mécénat avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, actionnaire de référence de la Société, dont l'enveloppe annuelle est passée, en 2017, de 1 325 000 euros à 2 000 000 euros, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est également motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.

L'avenant au Contrat de prestations de services avec la Fondation Mérieux est motivé par l'intérêt de la Société de mettre à disposition de la Fondation des compétences et des ressources nécessaires à certains besoins de la Fondation, afin que cette dernière mène à bien ses missions d'utilité publique, que la Société finance par ailleurs, dans le cadre de contrats de mécénat.

Les cotisations retraite sur-complémentaire (article 83) de M. Alexandre Mérieux sont prises en charge par bioMérieux et ce, au même titre que les cadres de bioMérieux. Cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de traiter équitablement ses salariés et mandataires sociaux.

Un nouvel accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux, préalablement appelé Accord de répartition des frais de rupture de contrat de travail, prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite de salariés ayant travaillé pour les sociétés du Groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition est réalisée désormais au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture. Le renouvellement de cet accord est justifié par l'intérêt de la Société de partager les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, avec chacune des sociétés du groupe Mérieux (ainsi que la Fondation Mérieux, le cas échéant), dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction de règles et conditions communes. Cet accord a été étendu à la Fondation Mérieux, entité extérieure au groupe Mérieux, par un avenant.

Enfin, le Conseil d'administration de décembre 2018, lors du réexamen annuel des conventions a confirmé, après en avoir débattu, que les conventions et avenants antérieurement autorisés, répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son autorisation préalable et, ainsi, que son autorisation, donnée antérieurement, était maintenue. Les règles de calcul des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ci-dessous.



## 7.7.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Avec la société Silliker Group Corporation, société membre du groupe Mérieux

##### **Personnes concernées**

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Harold Boël (administrateur indépendant).

##### **Nature et objet**

Le contrat de mise à disposition d'un salarié de la société Silliker Group Corporation France (Mérieux NutriSciences) à votre société a été autorisé par le conseil d'administration du 27 février 2018 et a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée déterminée de un an.

##### **Modalités**

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un salarié de la société Silliker Group Corporation (Mérieux NutriSciences) pour 50 % de son temps de travail, en contrepartie d'une refacturation au coût réel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, votre société a enregistré au titre de ce contrat une charge d'un montant de € 115.686,04 hors taxes.

##### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « cet accord est justifié par l'intérêt de la société d'adopter une démarche commerciale commune, avec Mérieux NutriSciences, auprès de grands comptes stratégiques, afin de renforcer l'efficacité des offres respectives de produits et services de ces deux sociétés ».

#### 2. Avec l'Institut Mérieux, société mère

##### **Personnes concernées**

Institut Mérieux et MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général) et Jean-Luc Bélingard (administrateur).

##### **a) Création de la société GNEH**

###### **Nature et objet**

Création de la société GNEH, conjointement avec l'Institut Mérieux et augmentation du capital de la société GNEH par apport des titres de bioMérieux et Institut Mérieux dans la société GeNeuro.

###### **Modalités**

Votre société et sa société mère, l'Institut Mérieux, détenaient respectivement 6,40 % et 27,48 % des titres de la société GeNeuro, société de droit suisse dont les actions sont admises exclusivement sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il a ainsi été décidé de regrouper les participations détenues par votre société et l'Institut Mérieux au sein d'une entité dédiée (GNEH), créée le 23 juillet 2018, qui détient 33,88 % du capital et des droits de vote de la société GeNeuro puis de reclasser la participation alors détenue par l'Institut Mérieux dans la société GNEH au niveau de TSGH.

Le regroupement de ces participations nécessite :

- La création de la société GNEH, société par actions simplifiée au capital de € 10.000 composé de 10.000 actions de € 1 chacune, souscrites à due concurrence de 8.111 actions par votre société et 1.889 par l'Institut Mérieux. Cette société sera présidée par l'Institut Mérieux avec pour objet d'acquérir des droits sociaux de toutes sociétés dans le domaine de l'immunothérapie.
- L'augmentation du capital de la société GNEH en date du 5 novembre 2018 par apport des titres de l'Institut Mérieux et de bioMérieux dans la société GeNeuro, selon un traité d'apport valorisant l'ensemble des titres apportés pour un montant de € 22.444.755, soit € 4,52 par action, dont 938.334 actions apportées par votre société et 4.027.320 actions apportées par l'Institut Mérieux.

##### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « ce projet est justifié par l'intérêt pour le Groupe à mettre en place une gouvernance et une structure dédiée, en l'espèce, TSGH, afin d'assurer un partage des connaissances au service d'une stratégie cohérente et ce, au regard des enjeux technologiques, scientifiques et de financement associés aux différentes activités dans le domaine des immunothérapies menées par le Groupe, via ses filiales ou ses participations ».

##### **b) Avenant au contrat de prestation de services**

###### **Nature et objet**

Avenant au contrat de prestation de services rendus par l'Institut Mérieux autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2018.

### Modalités

Cet avenant a pour objectif de modifier :

- la liste des services rendus, en ajoutant les fonctions Audit interne (en fonction des missions réellement réalisées pour le compte de votre société), Risques et Conformité, qui seront désormais portées par l'Institut Mérieux et refacturées à votre société et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- les règles de refacturation à votre société des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe Institut Mérieux. Les marges applicables sont modifiées conformément aux règles de l'OCDE, en appliquant une marge de 8 % sur l'ensemble des frais engagés par l'Institut Mérieux, à l'exception :
  - des frais engagés par l'Institut Mérieux, à la demande d'une autre entité, pour des raisons pratiques et administratives (« pass-through costs ») qui continueront d'être facturés à prix coûtant ;
  - et des frais engagés par l'Institut Mérieux pour la réalisation de prestations spécifiques purement administratives au bénéfice d'une entité du groupe et qui seront refacturés avec l'application d'une marge de 5 %.

Dans un souci de transparence et afin de permettre à votre société de définir ses propres règles de refacturation à ses filiales, l'Institut Mérieux facture à votre société l'ensemble des services définis dans le contrat ci-dessus, devant être supportés par votre société et ses filiales, selon la clé de répartition applicable, à charge pour votre société de refacturer directement ses filiales, sans mark-up.

### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cet avenant de la façon suivante : « cet avenant est justifié par la volonté de la société d'harmoniser les règles de refacturation avec l'Institut Mérieux avec celles qu'elle met en place avec ses propres filiales, tout en restant en conformité avec les règles internationales applicables, notamment celles de l'OCDE. Il est par ailleurs rappelé que l'Institut Mérieux souhaite renforcer sa direction Audit Groupe, comprenant l'audit interne, les risques et la conformité, afin de poursuivre un objectif de cohérence des processus, de gestion des risques et de sécurisation de l'Institut Mérieux et de toutes ses sociétés contrôlées et ce, pour répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables ».

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

#### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la Fondation Mérieux

##### Personne concernée

M. Alexandre Mérieux (président-directeur général).

#### a) Avenant au contrat de mécénat du 8 mars 2011

##### Nature et objet

Le contrat de mécénat au profit de la Fondation Mérieux du 8 mars 2011, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.

##### Modalités

Votre société procède à des dons en nature et affecte certains de ses salariés à la réalisation de missions au profit de la Fondation Mérieux dans le cadre des actions de mécénat de votre société. L'enveloppe totale de ces dons et allocations de compétences est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

##### Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Mérieux d'un montant global de € 350.013,06.

#### b) Avenant au contrat de service du 1<sup>er</sup> janvier 2011

##### Nature et objet

Le contrat de prestations de services rendus par votre société à la Fondation Mérieux, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.

##### Modalités

Votre société apporte son support au plan humain à la Fondation Mérieux par l'affectation de certains de ses salariés aux missions de la Fondation, en matière de biologie, ainsi que par la fourniture d'un support administratif et informatique. Ces prestations de services sont rémunérées en application de la réglementation applicable aux prix de transfert intragroupe, correspondant à l'application d'une marge de 8 % au remboursement des coûts de services, hors services de biologie (qualifiés de recherche et développement aux termes de la réglementation des prix de transfert), et d'une marge de 10 % au remboursement des coûts de services de biologie.

##### Montants de l'exercice

Votre société a enregistré un produit de € 194.317,87 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 2. Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

##### Personne concernée

M. Alexandre Mérieux (président-directeur général).

##### Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé l'augmentation de l'enveloppe annuelle de mécénat auprès de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, passant ainsi de € 1.325.000 à € 2.000.000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### Modalités

Votre société procède à des dons en faveur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans le cadre de ses actions de mécénat. L'enveloppe de ces dons est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

##### Montants de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, votre société a enregistré une charge concernant des dons au profit de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux d'un montant global de € 2.000.000.



### 3. Avec M. Alexandre Mérieux, président-directeur général

#### **Nature et objet**

Prise en charge par votre société des cotisations retraite sur-complémentaires de M. Alexandre Mérieux.

#### **Modalités**

Cet accord prévoit que votre société prenne en charge les cotisations retraite sur-complémentaires (article 83 du Code général des impôts) de M. Alexandre Mérieux, et ce au même titre que les cadres de votre société.

#### **Montant de l'exercice**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, votre société a enregistré une charge dans le cadre de cette convention pour un montant de € 16.359,62.

#### **b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

### Avec les sociétés du Groupe Mérieux : Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences, Transgene, ABL, Thera, Mérieux Développement, Fondation Mérieux

#### **Personnes concernées**

MM. Alexandre Mérieux (président-directeur général), Jean-Luc Bélingard (administrateur), Philippe Archinard (administrateur) et Harold Boël (administrateur indépendant).

#### **Nature et objet**

Un accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du Groupe Mérieux, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée indéterminée.

#### **Modalités**

Cet accord prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et/ou de départ à la retraite des salariés ayant travaillé pour les sociétés du groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition se fait au prorata de la rémunération versée par chaque société du Groupe Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture.

Lyon, le 27 février 2019  
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français du réseau Grant Thornton International  
Françoise Méchin

ERNST & YOUNG et Autres  
Nicolas Perlier

## 7.8 Contrats importants

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.







# 8

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

<b>8.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b><u>RFA</u> 276</b>	<b>8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>276</b>
8.1.1 Nom et fonction des responsables	276	<b>8.4 CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL 2019</b>	<b>277</b>
8.1.2 Attestation des personnes responsables	276	<b>8.5 TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>278</b>
8.1.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière	276	<b>8.6 LEXIQUES</b>	<b>286</b>
<b>8.2 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>276</b>	8.6.1 Termes scientifiques	286
		8.6.2 Indicateur alternatifs de performance et termes financiers	288

## 8.1 Personnes responsables du document de référence

### 8.1.1 Nom et fonction des responsables

M. Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de bioMérieux.

### 8.1.2 Attestation des personnes responsables

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion réparti selon la table de concordance figurant au §8.5, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document ».

Marcy l'Étoile, le 13 mars 2019

Le Président Directeur Général

*Alexandre Mérieux*

### 8.1.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière

M. Guillaume Bouhours, directeur exécutif, Finance, Achats, Systèmes d'Information.

bioMérieux

69280 Marcy l'Étoile

Téléphone : + 33 (0)4 78 87 20 00

[www.biomerieux-finance.com](http://www.biomerieux-finance.com)

[www.biomerieux.com](http://www.biomerieux.com)

## 8.2 Responsable du contrôle des comptes

### Cabinet Ernst & Young et Autres

Tour Oxygène - 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 puis renouvelée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société Ernst & Young et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Ernst & Young et Autres est représentée par M. Nicolas Perlier.

### Cabinet Grant Thornton

44 quai Charles-de-Gaulle 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société Grant Thornton est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Grant Thornton est représentée par Mme Françoise Méchin.

## 8.3 Documents accessibles au public

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence.

#### Pour l'exercice 2017 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 144 à 199) et au § 6.1.3 (page 200) ;

- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 203 à 235) et au § 6.2.4 (page 240) ;
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.2 (pages 133 à 138) ;
- les investissements figurant au § 5.5 (page 140).

du document de référence de l'exercice 2017 déposé auprès de l'AMF en date du 14 mars 2018, sous le n° D18-0129.

**Pour l'exercice 2016 :**

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 140 à 195) et au § 6.1.3 (page 196) ;
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 197 à 223) et au § 6.2.4 (page 228) ;
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.2 (pages 129 à 134) ;
- les investissements figurant au § 5.5 (page 136),

du document de référence de l'exercice 2016 déposé auprès de l'AMF en date du 15 mars 2017, sous le n° D17-0173.

Les autres informations de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence relatif à l'exercice 2018.

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Étoile.

Conformément à la recommandation AMF n° 2014-15, les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société et archivés pendant les durées requises.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même règlement, ainsi que les statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site Internet [www.biomerieux-finance.com](http://www.biomerieux-finance.com) de la Société.

**PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX**

	Facebook	<a href="https://www.facebook.com/biomerieux">https://www.facebook.com/biomerieux</a>
	Twitter	<a href="https://twitter.com/biomerieux">https://twitter.com/biomerieux</a>
	YouTube	<a href="https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV">https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV</a> <a href="https://www.youtube.com/user/biomerieuxdiagnostic">https://www.youtube.com/user/biomerieuxdiagnostic</a> <a href="https://www.youtube.com/user/biomerieuxindustry">https://www.youtube.com/user/biomerieuxindustry</a>
	LinkedIn	<a href="https://www.linkedin.com/company/biomerieux">https://www.linkedin.com/company/biomerieux</a>

8.4 Calendrier financier prévisionnel 2019

Date	Événement
24 avril 2019	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2019 (avant Bourse)
23 mai 2019	Assemblée générale
4 septembre 2019	Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2019 et résultats semestriels au 30 juin 2019 (avant Bourse)
22 octobre 2019	Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2019 (avant Bourse)

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.



## 8.5 Tables de concordance

### TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (CE) N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004

Rubriques de l'Annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
<b>1. Personnes responsables</b>		
1.1. Les personnes responsables	8.1.1	276
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1.2	276
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1. Identité des Commissaires	8.2	276
2.2. Changements éventuels	8.2	276
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		
3.1. Informations historiques	5.1	140
3.2. Informations intermédiaires	Néant	
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>2</b>	<b>51</b>
<b>5. Information concernant l'Émetteur</b>		
5.1. Histoire et évolution de la Société		
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	254
5.1.2. Enregistrement de la Société	7.1	254
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	254
5.1.4. Siège social et forme juridique	7.1	254
5.1.5. Événement important dans le développement des activités de l'émetteur	1.1.2/5.2.2.4	17/143
5.2. Investissements		
5.2.1. Principaux investissements réalisés	5.5.1	145
5.2.2. Principaux investissements en cours	5.5.2	145
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir	5.5.3	145
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1. Principales activités		
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.2	23
6.1.2. Nouveaux produits	1.2.3/5.2.2.4	26/143
6.2. Principaux marchés	1.2.1	18
6.3. Événements exceptionnels	Néant	
6.4. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.6.2.2/2.4.1/2.4.3	46/60/60
6.5. Position concurrentielle	1.2.1.5/1.2.2.2/1.3.1	23/24/36
<b>7. Organigramme</b>		
7.1. Groupe dont fait partie l'émetteur	1.4.1	37
7.2. Filiales de l'émetteur	1.4.2	38
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.7.1/1.7.2	46
8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.3	87
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1. Situation financière	5.2	141
9.2. Résultat d'exploitation		
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.2.2.1/5.2.2.2	142/143
9.2.2. Explication des changements important du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.2.1	141
9.2.3. Stratégies ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2	51

Rubriques de l'Annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.3.1	144
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	5.3.2	144
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement de l'émetteur	5.3.3	144
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux	5.3.4	144
10.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	5.3.5	144
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>1.6.1/1.6.2.1</b>	<b>42/45</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	5.6.1	145
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	5.6.2	146
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	Néant	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	Néant	
13.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Néant	
13.4. Déclaration indiquant si la prévision est encore valable à la date du document d'enregistrement	Néant	
<b>14. Organes d'administration et de direction</b>		
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des membres des organes d'administration et de direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société et expertise et expérience en matière de gestion	4.2.3/4.2.4	113/118
a) Autres mandats		
b) Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins		
c) Faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration ou de direction a été associé au cours des cinq dernières années au moins		
d) Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction par des autorités statutaires ou réglementaires		
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.4	118
<b>15. Rémunération et avantages</b>		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.1/4.3.2	125/126
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.3	133
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1. Dates d'expiration des mandats actuels	4.2.1/4.2.3	109/113
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.7.2/7.7.3/7.7.4	268/270
16.3. Les Comités du Conseil	4.2.5.6	122
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	4.1	108
<b>17. Salariés</b>		
17.1. Nombre de salariés	3.2.2	76
17.2. Participations et stock-options	7.4.3/7.4.4	262/266
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.2.2.2/7.4.3.1	78/262
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.4.1	261
18.2. Existence de droits de vote différents	7.2.3.3/7.4.1	255/261
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	7.4.2	261
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.5	267
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>7.7</b>	<b>268</b>



Rubriques de l'Annexe I du règlement (CE) n° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
20.1. Informations financières historiques	6.1.1	150
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	Néant	
20.3. États financiers	6.1.1/6.1.2/6.2.1/6.2.2	150/156/215/217
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	6.1.3/6.2.4	212/248
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées		
20.4.2. Autres informations vérifiées		
20.4.3. Sources des informations financières qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur		
20.5. Date des dernières informations financières	5.1	140
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	Néant	
20.6.2. Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	Néant	
20.7. Politique de distribution des dividendes	7.6	267
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.9	64
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.6.1	145
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1. Capital social	Néant	
21.1.1. Capital social souscrit	7.3.1	256
21.1.2. Actions non représentatives du capital	7.3.1	256
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3.2	256
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.3.3	258
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou toute augmentation de capital	7.2.4/7.3.4	255/259
21.1.6. Capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	Néant	
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	7.3.1/7.4.1	256/261
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Objet social de l'émetteur	7.2.1	254
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les membres de ses organes d'administration et de direction	7.2.2	254
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.2.3	255
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.2.4	255
21.2.5. Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	7.2.5	256
21.2.6. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer, d'empêcher un changement de contrôle	7.5	267
21.2.7. Franchissements de seuils	7.4.5.1	266
21.2.8. Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital social	7.2.4	255
<b>22. Contrats importants</b>	<b>7.8</b>	<b>272</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>		
23.1. Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	Néant	
23.2. Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	Néant	
<b>24. Documents accessibles au public</b>		
a) Statuts	7.2/8.3	254/276
b) Rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert	Néant	
c) Informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédents	6.1.1/6.2.1/8.3	150/215/276
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>1.4.2</b>	<b>38</b>

**LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS PERMET D'IDENTIFIER LES PRINCIPALES INFORMATIONS PRÉVUES PAR LE RAPPORT FINANCIER MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET À L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF**

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2.1	215
Comptes annuels consolidés	6.1.1	150
Rapport de gestion	Cf. table de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion	
Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.1.2	276
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux	6.2.4	248
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés	6.1.3	212

**LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS, L. 232-1, II, L. 233-26 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
<b>I. Activité</b>		
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1/5.2/6.2.3	140/141/243
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé	5.2.2/5.5.1/5.5.2/6.2.3.1	142/145/145/243
Évolution prévisible de la Société et du Groupe	5.6.2	146
Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture	5.6.1	145
Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement	1.6.1	42
Liste des succursales existantes	1.4.2.2	39
Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française	1.4.2.2	39
Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle	5.2/6.2.2 (note 3.3.3)	141/222
Indicateurs clé de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes	3/5.2	67/141
<b>II. Facteurs de risques</b>		
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	2	51
Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture	2.7	64
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	2.3.3.1/2.5.1/2.5.6 3.3.1/3.3.3.2	59/61/63 87/88
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4	134
Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.7	64
<b>III. Informations juridiques et actionnariat</b>		
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.4.1	261
Modifications intervenues au cours de l'exercice	7.4.1	261
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)	1.4.2/6.2.2 (note 3.3.3)	38/222
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent	7.3.2	256
Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	7.3.3	258



Thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionnariat, privatisations...)	7.4.3	262
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	262
Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants	7.4.3.2	262
<b>IV. Informations à caractère financier</b>		
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.2.3.3	245
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues	Néant	
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes	6.2.3.4	246
Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abattement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions	7.6	267
Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de 2 ans à des microentreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)	Néant	
Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	7.3.2.1/7.3.2.2	256/258
Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	4.3.2.1/7.4.3.2	126/262
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.1/7.4.3.2	126/262
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	7.4.5.2	266
<b>VI. Informations sociales et environnementales</b>		
Informations sociales	2.3.2/3.2/3.7	58/76/99
Informations environnementales	2.5.1/2.5.6/3.3/3.7	61/63/87/99
Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	3.1	69
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement	2.3.3.4	59

**LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS REPREND LES INFORMATIONS REQUISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-102-1 ALINÉA 5 ET R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE**

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
<b>1° Pour toutes les sociétés mentionnées au I de l'article L. 225-102-1 :</b>		
<b>1.1° Informations sociales</b>		
<b>a) Emploi</b>		
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.2.2.1	76
• les embauches et les licenciements	3.2.2.1	76
• les rémunérations et leur évolution	3.2.2.2	78
<b>b) Organisation du travail</b>		
• l'organisation du temps de travail	3.2.2.2	78
• l'absentéisme	3.2.2.1	76
<b>c) Santé et sécurité</b>		
• les conditions de santé et sécurité au travail	3.2.2.4	85
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.2.2.4	85
<b>d) Relations sociales</b>		
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.2.2.2	78
• le bilan des accords collectifs notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.2.2.2	78
<b>e) Formation</b>		
• les politiques de mise en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.2.2.3	84
• le nombre total d'heures de formation	3.2.2.3	84
<b>f) Égalité de traitement</b>		
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.2.2.2	78
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.2.2.2	78
• la politique de lutte contre les discriminations	3.2.2.2/4.2.5.3	78/120
<b>1.2° Informations environnementales</b>		
<b>a) Politique générale en matière environnementale</b>		
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.3.2	87
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.3.2	87
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	2.5.1	61
<b>b) Pollution</b>		
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.3.3.7	95
• la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment des nuisances sonores et lumineuses	Non applicable	
<b>c) Économie circulaire</b>		
<b>i. Prévention et gestion des déchets</b>		
• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.3.3.3	89
• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.3.3.3	89
• l'utilisation durable des ressources	3.3.3.4/3.3.3.5/3.3.3.6	91/93/95
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.3.3.4	91
• la consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.3.3.6	95
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.3.3.5	93
• l'utilisation des sols	3.3.3.7	95
<b>d) Changement climatique</b>		
• les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit	3.3.3.2	88
• les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.3.3	88
• les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.3.3.2	88



Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
<b>e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité</b>	3.3.3.7	95
<b>1.3° Informations sociétales</b>		
<b>a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>		
• l'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	3.1.4/3.2.2.2	73/78
• l'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	3.1.4	73
• les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités de dialogue avec celles-ci	3.1.4/3.2.2.2	73/78
• les actions de partenariat ou de mécénat	3.1.4	73
<b>b) Sous-traitance et fournisseurs</b>		
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.5.3	98
• la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.5.3	98
<b>c) Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</b>	3.4/3.5	96/97
2. Pour les sociétés mentionnées au 1° du I de l'article L. 225-102-1 (sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé) :		
<b>2.1° Informations relatives à la lutte contre la corruption : les actions engagées pour prévenir la corruption</b>	<b>3.4</b>	<b>96</b>
<b>2.2° Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme</b>	<b>3.5</b>	<b>97</b>
<b>(a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :</b>	3.5	97
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
• à l'abolition effective du travail des enfants		
<b>(b) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</b>	3.5	97
<b>2.3. Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale</b>	<b>3.6</b>	<b>99</b>

**LA TABLE DE CONCORDANCE CI-APRÈS COMPORTE TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE REQUIS PAR LES ARTICLES L. 225-37-2 À L. 225-37-5 ET L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE**

Thème	Chapitre(s)	Page(s)
<b>I. Code de gouvernement d'entreprise</b>		
Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi	4.1	108
<b>II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration</b>		
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (Président du Conseil d'administration ou Directeur Général)	4.2.2	111
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2/4.2.5.2	111/119
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	4.2.3	113
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	4.2.4	118
Les Comités du Conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.5.6	122
Application du principe de diversité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles)	4.2.5.3	120
Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes assistant régulièrement la Direction Générale dans l'exercice de ses missions et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité	4.2.5.3	120
Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	7.7.2/7.7.3/7.7.4	268/270
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital	7.7.2/7.7.3/7.7.4	268/270
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	7.3.4	259
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.2.5	256
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.5	267
<b>III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux</b>		
Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	4.3	125
Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	4.3.3	133
Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Président, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués	4.3.2.1	126
Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.3.2.2/4.3.2.3	129/130
Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Présidents et Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués en raison de leur mandat ( <i>say on pay</i> )	4.3.2	126
Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants	4.3.2.2	129
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.5	133



## 8.6 Lexiques

### 8.6.1 Termes scientifiques

**Acide nucléique :** l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.

**Amplification :** technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.

**Antibiogramme :** analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.

**Antibiotique :** substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.

**Anticorps :** molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.

**Antigène :** macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.

**ADN :** acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.

**ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) :** agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

**ANVISA (Agência Nacional de Vigilância Sanitária) :** agence réglementaire brésilienne des produits alimentaires et médicamenteux.

**ARN :** acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.

**Bactérie :** micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.

**Bactérie multi-résistante :** une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.

**Biochimie :** science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.

**Biologie moléculaire :** technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

**Chromogène :** molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.

**Consommable :** accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.

**Contaminant :** substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.

**Cytomégalo virus :** virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVH), cytomégalo virus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).

**Cytométrie :** comptage des cellules.

**Cytométrie de flux :** technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.

**Diagnostic *in vitro* :** examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic.

**Enzyme :** macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.

**Embolie pulmonaire :** obstruction du système artériel irriguant le poumon par un caillot circulant dans le sang.

**Entérobactéries :** famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).

**Entérocoque :** bactérie de forme ovoïde appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.

**Extraction :** désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.

**FDA (Food and Drug Administration) :** Agence réglementaire américaine des produits alimentaires et médicamenteux.

**Fongique :** relatif aux champignons.

**Génotypage :** détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.

**Gram :** technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.

**Hémoculture :** est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.

**Histologie :** étude des tissus qui a pour but d'explorer la composition, la structure, le renouvellement des tissus, ainsi que les échanges cellulaires en leur sein.

**Immunoessais :** détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.

**Indicateur de qualité :** terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex. : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.

**ID/AST** : test d'identification des bactéries et d'antibiogramme.

**IVD** : abréviation de diagnostic *in vitro*.

**Laboratoire P1, P2, P3 et P4** : classification des laboratoires en fonction du niveau de danger biologique, le niveau 1 représentant le risque minimum et le niveau 4 représentant un risque de transmission et de mortalité élevées.

**Listeria** : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveau-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.

**Marqueur** : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.

**Méticilline** : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.

**Microbiologie** : étude des micro-organismes comprenant entre autres les virus, bactéries et les champignons.

**Micro-organisme** : organisme vivant de taille microscopique.

**Milieux de culture** : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.

**MRSA** : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méticilline.

**Multiplex** : capacité à transmettre sur un seul support physique de nombreuses données.

**Mycobactéries** : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.

**NMPA (National Medical Products Administration)** : agence réglementaire chinoise des produits alimentaires et médicamenteux, ex CFDA (*China Food and Drug Administration*).

**Nosocomiale** : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.

**OMS (Organisation mondiale de la santé)** : autorité directrice dans le domaine de la santé des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

**Oncologie ou cancérologie** : spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.

**Panel de tests** : groupe d'analyses médicales prédéterminé et utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement de maladies.

**Parasite** : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).

**Pathogène** : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.

**PCR (polymerase chain reaction)** : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir

d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.

**POC (point of care)- POCT (point of care testing)** : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.

**Procalcitonine** : marqueur précoce et spécifique d'infection bactérienne.

**Protéine** : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.

**Salmonelle** : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.

**Sepsis** : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.

**Septicémie** : infection généralisée grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.

**Séquençage de l'ADN** : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.

**Spectrométrie de masse** : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.

**Staphylocoque** : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.

**Substrat** : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.

**Syndrome** : ensemble de signes cliniques et de symptômes qu'un patient est susceptible de présenter lors de certaines maladies.

**Syndrome coronarien aigu** : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.

**Théranostic** : un test diagnostique qui permet aux cliniciens de prendre la décision thérapeutique la plus adaptée pour chaque patient, favorisant une médecine plus personnalisée.

**Thrombose veineuse** : formation d'un caillot de sang dans un vaisseau sanguin. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.

**Typage** : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, leurs tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.

**Virus** : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, engagé dans une capsidie protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.



## 8.6.2 Indicateur alternatifs de performance et termes financiers

**Dettes nettes** : somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à 3 mois, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées. APM

**Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA)** : somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation. APM

**Effet de change** : les effets de change sont déterminés en convertissant les données de la période en cours au taux de change moyen de l'année précédente de la période de comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.

**ETP/FTE** : Équivalent Temps Plein/*Full Time Employee*. APM

**Génération de Trésorerie Libre (Free Cash Flow ou Cash-Flow Libre)** : flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales. APM

**Résultat Opérationnel Courant Contributif (ROCC)** : résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. APM

**Résultat Opérationnel Courant (ROC)** : résultat opérationnel hors éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

### Variation de périmètre :

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes de la période le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;
- pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes de la période le montant des ventes réalisées par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;
- pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes de la période les ventes réalisées durant la période précédente par les entités cédées.





- bioMérieux AFRIQUE DU SUD
- bioMérieux ALGÉRIE
- bioMérieux ALLEMAGNE
- bioMérieux ARGENTINE
- bioMérieux AUSTRALIE
- bioMérieux AUTRICHE
- bioMérieux BELGIQUE
- bioMérieux BRÉSIL
- bioMérieux CANADA
- bioMérieux CHILI
- bioMérieux CHINE
- bioMérieux COLOMBIE
- bioMérieux CORÉE
- bioMérieux CÔTE D'IVOIRE
- bioMérieux DANEMARK
- bioMérieux ÉGYPTÉ
- bioMérieux ÉMIRATS ARABES UNIS
- bioMérieux ESPAGNE
- bioMérieux ÉTATS-UNIS
- bioMérieux FINLANDE
- bioMérieux FRANCE
- bioMérieux GRÈCE
- bioMérieux HONGRIE
- bioMérieux INDE
- bioMérieux ITALIE
- bioMérieux JAPON
- bioMérieux KENYA
- bioMérieux MALAISIE
- bioMérieux MEXIQUE
- bioMérieux NORVÈGE
- bioMérieux PAYS-BAS
- bioMérieux POLOGNE
- bioMérieux PORTUGAL
- bioMérieux RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- bioMérieux ROYAUME-UNI
- bioMérieux RUSSIE
- bioMérieux SERBIE
- bioMérieux SINGAPOUR
- bioMérieux SUÈDE
- bioMérieux SUISSE
- bioMérieux THAÏLANDE
- bioMérieux TURQUIE
- bioMérieux VIETNAM